



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

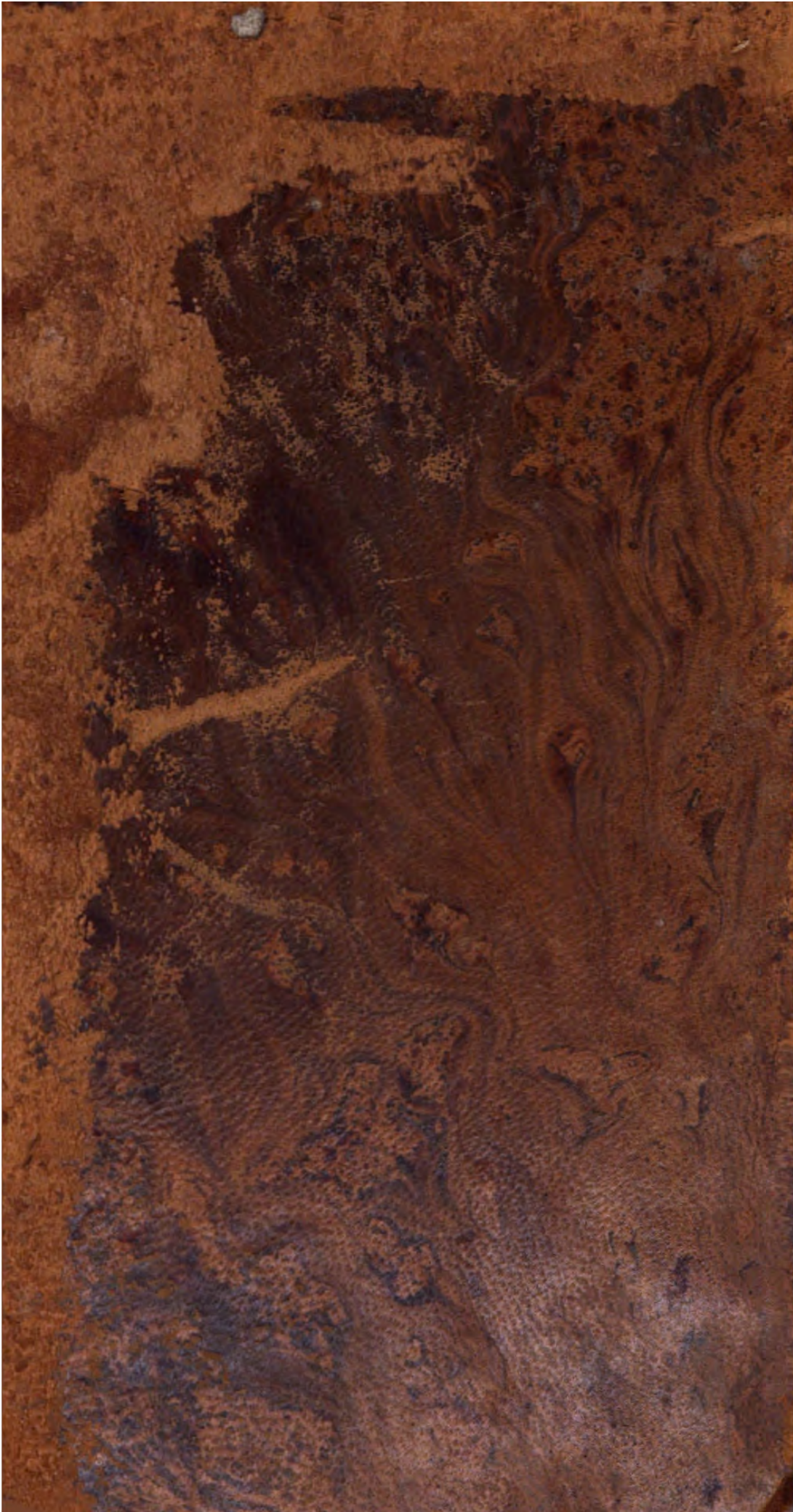
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.







*Henry Seymour*  
*Hanford.*

DORSET.









23746 f. 55

S. VI.



23746 f. 55

S. VI.



23746 f. 55

S. VI.

23746 f. 55

S. VI.



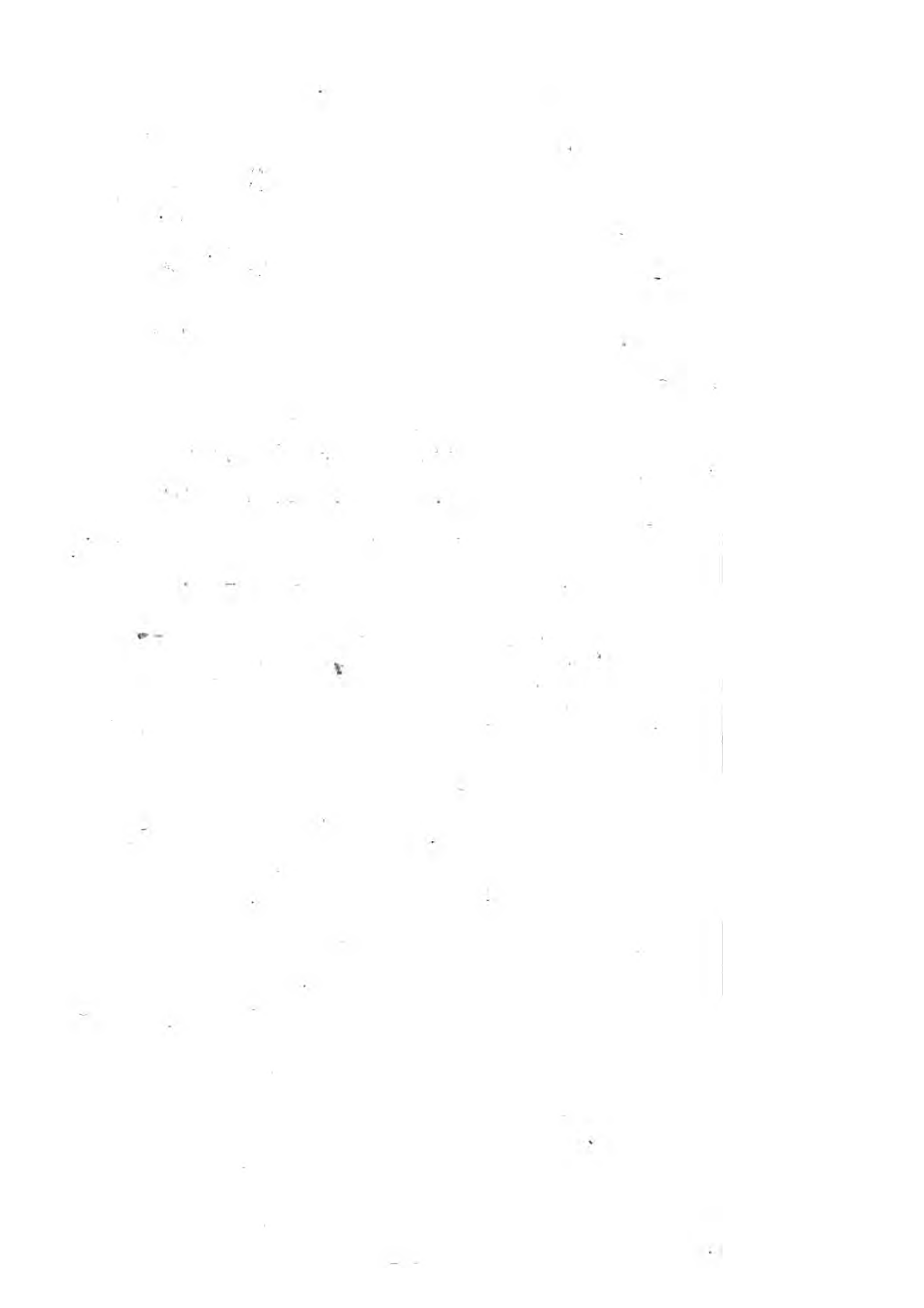


**MEMOIRES**  
***DE SULLY.***

---

**TOME TROISIÈME.**

---



**MEMOIRES**  
DE MAXIMILIEN  
DE BÉTHUNE,  
DUC  
DE SULLY,  
*PRINCIPAL MINISTRE*  
DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre , avec des Remarques.

*PAR M. L. D. L. D. L.*

Nouvelle édition , revue & corrigée.

---

*TOME TROISIÉME.*

---



*A LONDRES.*

---

*M. DCC. LXXVIII.*







# MEMOIRES

D E

# SULLY.



S U I T E

D U L I V R E V I I .

*M*ÉMOIRES de l'année 1595.  
Henri est blessé par Jean Châtel : particularités sur cet attentat, & sur le bannissement des jésuites. Motifs qui déterminent Henri à marcher en Bourgogne. Rosny se brouille avec le conseil des finances. Desertion du comte de Soissons : insulte faite à Rosny par ses officiers. Campagne en Picardie : défaite des François à Dourlens : mort de l'amiral de Villars. Campagne en Bour-

A iij

6 MÉMOIRES DE SULLY,

*gogne, glorieuse pour Henri IV. Journée de Fontaine-Françoise. Conditions sous lesquelles le pape donne l'absolution à Henri : examen de la conduite du cardinal d'Osset. Henri passe en Picardie : pertes qu'y fait la France. Complot des grands du royaume, déclaré au roi par le duc de Montpensier. Bouillon est envoyé à Londres. Jalousie & haine du conseil des finances contre Rosny.*

**L**E 26 Décembre, le roi étant à Paris dans sa chambre du ( 1 ) Louvre, où il donnoit audience à M M. de Ragny & de Montigny, avec lesquels il étoit entré un monde considérable; dans le moment

---

(1) Selon d'autres dans la chambre de la marquise de Monceaux, à l'hôtel de Schomberg, derrière le Louvre; mais ce n'est véritablement ni au Louvre, ni à l'hôtel de Schomberg que ceci se passa. Un registre de l'hôtel de ville de Paris, cité par Piganiolle, tom. 2. de la description de Paris, fait foi que la belle Gabrielle demenoit dans l'année 1595 à l'hôtel d'Estrées; & que c'est en cet endroit que Henri IV fut blessé. Cet hôtel s'est appelé ensuite l'hôtel du Bouchage, & fut acheté en 1616 par M. de Berulle, pour loger les peres de l'Oratoire, qui y demeurent encore aujourd'hui.

qu'il se baïſſoit pour embrasser l'un d'eux, il reçut dans le viſage un coup de couteau que le meurtrier laïſſa tomber, pour ſonger à s'échapper à la faveur de la foule ( 2 ). J'étois préſent. J'approchai plus mort que viſ, voyant le roi tout couvert de ſang, & craignant avec raiſon que le coup n'eût porté dans la gorge. Ce prince nous raffura avec un air doux & tranquille; & nous vîmes bien-tôt qu'il n'avoit en effet eu d'autre mal qu'une lèvre fendue. Le coup ayant

---

(2) » A l'inſtant, le roi qui ſe ſentit bleſſé, » regardant ceux qui étoient autour de lui, & » ayant aviſé Mathurine ſa folle, commença à » dire : *Au diable ſoit de la folle ! elle m'a bleſſé :* » Mais elle le niant, courut tout auſſi-tôt fermer » la porte, & fut cauſe que ce petit aſſaſſin n'échap- » pât ; lequel ayant été ſaiſi, puis fouillé, jetta à » terre ſon couteau encore tout ſanglant. « C'eſt ainſi qu'en parle l'Etoile. Les manuſcrits de la bibliothèque du roi, portent au contraire, *vol.* 9033, que le roi ſe ſentant frappé, dit à l'un de ces deux meſſieurs : » *Ah ! couſin, tu m'as bleſſé ;* « & que ſe jettant à ſes pieds, ce gentilhomme lui répondit : » A Dieu ne plaiſe, ſire, que j'aie la » penſée de toucher ni bleſſer votre majeſté. Je » n'ai rien ſur moi que l'épée qui eſt à mon côté ». M. De Thou dit que M. le comte de Soiſſons arrê- tant le meurtrier, dit tout haut que c'étoit l'un d'eux deux qui avoit fait le coup, & qu'on apperçut à ſes pieds le poignard qui brilloit à la lueur des flambeaux. *Liv.* III.

## 8 MÉMOIRES DE SULLY,

été porté trop haut , avoit été arrêté par une dent qui en étoit éclatée. Le parricide fut découvert sans peine , quoique caché dans la foule : c'étoit un écolier , nommé Jean Châtel : il répondit aux premières questions qu'on lui fit , qu'il sortoit du collège des jésuites ; & il chargea grièvement ces peres ( 3 ). Le roi qui l'en-

---

(3) Lorsqu'il est question d'imputations personnelles , ou faites à tout un corps , je me crois obligé avant tout de rappeler la remarque que j'ai faite dans la préface de cet ouvrage , que les mémoires de Sully sont composés de pièces authentiques & originales , qui doivent les faire regarder comme dignes de toute la foi qu'on a pour les auteurs graves , & de plus , comme la véritable production du duc de Sully. Telles sont les lettres , mémoires particuliers , entretiens , réflexions , &c. mais qu'ils sont aussi mêlés de récits qu'on peut bien attribuer uniquement à ceux qui ont recueilli & compilé ces pièces , & dont l'autorité n'a rien de bien respectable. Or c'est dans ces pages de narration que se trouve une grande partie des faits & paroles contre les jésuites ; & on ne doit point les admettre sans de sûrs garans , sans de solides preuves. On en trouvera contre l'énoncé de nos mémoires , sur l'affaire de Châtel , dans les mémoires pour servir à l'histoire Universelle de l'Europe , tom. 1 , pag. 110 & suiv. Et si l'on a plus de déférence pour le témoignage des auteurs contemporains : » Châtel , » dit l'Etoile , dans son journal sur l'année 1595 , » fut interrogé le 28 , & par son interrogatoire ,

tendit, dit avec une gaieté, dont peu de personnes auroient été capables en pareille

---

» déchargea du tout les jésuites, même le P. Guéret  
 » son précepteur ; dit qu'il avoit entrepris le coup  
 » de son propre mouvement , &c. « En effet ,  
 lorsque ce parricide fit le coup , il y avoit sept  
 mois qu'il étoit sorti du collège , & qu'il avoit  
 fini ses études. A cette autorité de l'Étoile qui  
 n'est pas suspecte , se joint celle du manuscrit  
 royal que je viens de citer , de M. De Thou , de  
 Matthien , *tom. 2 , liv. 1 , pag. 183* , de Cayet ,  
*liv. 6 , pag. 432* , & des mémoires de la ligue.  
 Selon tous ces écrivains , Châtel déclara bien à la  
 vérité qu'il avoit fait ses études aux Jésuites , &  
 que par leur doctrine il est permis de tuer les rois ,  
 comme l'enseignoient les écrits du Pere Guignard ,  
 bibliothécaire du collège de Clermont , qu'on alla  
 saisir à l'heure même : mais en même tems il  
 disculpa formellement , & son professeur , & tous  
 les jésuites , de lui avoir jamais conseillé d'assassiner  
 le roi , & même d'avoir eu , non plus que son pere ,  
 aucune connoissance de son dessein ; quoique selon  
 l'Étoile , Lugoly , lieutenant de la maréchaussée ,  
 se fût déguisé en confesseur , pour arracher de  
 Châtel son secret. Messieurs de Sully & d'Aubigné ,  
 ont donc très-grand tort de faire juger par la ma-  
 niere dont ils s'énoncent l'un & l'autre , que les  
 jésuites poussèrent Châtel à cet assassinat. Le P.  
 de Châlon s'exprime d'une maniere assez ambiguë ,  
 lorsqu'il dit , *tom. 3. de son histoire de France ,*  
*pag. 245* , que Châtel avoua à l'interrogatoire :  
 » Que les principes & les discours des jésuites  
 » l'avoient porté à cette criminelle action ; «  
 mais on apperçoit pourtant que le sens de ces  
 paroles est fort éloigné du précédent.



10 MÉMOIRES DE SULLY,

occasion, qu'il savoit déjà par la bouche de quantité de gens de bien, que la société ne l'aimoit point; qu'il venoit d'en être convaincu par la sienne propre. Châtel fut livré à la justice: (4) & les poursuites contre les jésuites qui avoient été suspendues, ayant été reprises plus fortement qu'auparavant, elles ne finirent que par l'expulsion de tout cet Ordre (5) hors

---

(4) » Après avoir été mis à la question ordinaire & extraordinaire, qu'il endura sans rien confesser, fit amende honorable, eut le poing coupé, tenant à sa main l'homicide couteau duquel il avoit voulu tuer le roi; puis fut tenaillé & tiré à quatre chevaux en la place de Grève; son corps & ses membres jettés au feu, & consumés en cendres, & les cendres jettées au vent. . . . Le sire Châtel, pere du parricide, fut banni pour neuf ans du royaume de France, & de la prévôté & vicomté de Paris à toujours; condamné à quatre mille écus d'amende; sa maison fut rasée, & au lieu d'icelle, une pyramide élevée, contenant le discours de tout le fait «. *L'Etoile, ibid.* On croit que la petite place qui est devant les Barnabites, est le sol de la maison de Châtel.

(5) » Les jésuites obéissant à leur arrêt, sortirent de la ville de Paris, conduits par un huissier de la cour. Ils étoient trente-sept, desquels une partie dans trois charrettes, & le reste à pied; leur procureur étoit monté sur un petit bidet, &c «. *L'Etoile. ibid.*

du royaume. Le pere Jean Guignard (6) fut pendu pour ses thèses criminelles contre l'autorité & la vie des têtes couron-

---

(6) Le P. Guignard n'enseignoit pas la pernicieuse doctrine qu'on lui reprochoit, dans le tems de l'affaire de Châtel. Il pouvoit l'avoir enseignée pendant les fureurs de la ligue; comme la Sorbonne elle-même l'avoit fait, avec un grand nombre de prêtres & de religieux. A s'en tenir aux pièces du procès de ce pere, on doit convenir, 1°. Que s'il avoit écrit & parlé en faveur de la ligue, ce crime lui étoit pardonné, puisque l'amnistie avoit été accordée à tous les ligueurs. 2°. Qu'il n'a subi la rigueur des loix, que pour avoir conservé quelques écrits & quelques livres, qui étoient favorables à ce parti. Sur quoi le P. Daniel, *hist. de France, in-fol. t. 3, pag. 1706*, remarque que si on avoit fait le procès à tous ceux qui étoient dans le même cas, il auroit fallu condamner à mort la plupart des prêtres & des religieux chargés du soin des cabinets & des bibliothèques, où de semblables écrits étoient gardés, & où ils se sont conservés jusqu'à nos jours. » Il dit qu'il mouroit innocent. . . Exhorta » le peuple à la crainte de Dieu, obéissance au » roi; même fit une priere tout haut pour S. M. » pria le peuple de n'ajouter foi légèrement aux » faux rapports qu'on faisoit courir d'eux; qu'ils » n'étoient point assassins des rois, & que jamais » les jésuites n'avoient procuré ni approuvé la » mort de roi quelconque, &c. *Mém. de l'Etoile, ibid.* » Il ne voulut point faire amende honorable » au roi, disant qu'il ne l'avoit point offensé. » *Coyer, ibid.*

## 12 MÉMOIRES DE SULLY;

nées. Jean Gueret (7), Pierre Varade, Alexandre Mayus, François Jacob, & Jean Lebel, autres membres de la Société, suspects de complicité, furent condamnés

---

(7) L'auteur se trompe encore. Jean Gueret fut condamné par un arrêt particulier au bannissement perpétuel: mais il n'est fait nulle mention expresse de Pierre Varade, d'Alexandre Mayus, &c. lesquels furent seulement compris avec tous les autres, & sans être spécialement nommés dans l'arrêt qui proscrivoit en général toute la société. C'est une infigne calomnie dans Marifot, d'avoir avancé (*chapitre 33.*) que François Jacob, à qui l'on vint dire qu'Henri IV venoit d'être tué par Châtel, se vanta qu'il auroit poignardé ce prince, si Châtel ne l'avoit pas prévenu. Je ne connois aucun historien qui ait dit rien de pareil.

C'est une autre calomnie aussi noire, d'avoir cherché à les faire passer pour les auteurs de l'écrit qui a pour titre: *Apologie de Jean Châtel: Ecrit frivole, & en même tems abominable par l'abus qu'on y fait de toutes les loix divines & humaines, & de l'écriture même.* Ils prouvent dès ce tems-là leur innocence à cet égard; & selon le même historien, P. Matthieu, ils furent encore mieux justifiés par l'aveu du véritable auteur de cette pièce, qui est Jean Boucher, ce même prêtre dont toutes les histoires ont rendu le nom si odieux. Avec cet écrit, qui n'auroit jamais dû voir le jour, on vient d'imprimer tout récemment l'histoire du procès de Châtel, par pièces tirées tant du manuscrit de la bibliothèque du roi, dont il vient d'être parlé, que des actes du parlement.

à faire amende honorable, & à être bannis à perpétuité.

Le roi n'en fut que plus animé à poursuivre la guerre contre l'Espagne. Il tira un favorable augure du succès qu'eurent les premiers actes d'hostilités. Les troupes Lorraines aussi-tôt après leur traité avec la France, s'étoient répandues d'elles-mêmes dans la Bourgogne, sous la conduite de Tremblecourt & (8) de Saint-George, & y avoient jetté la terreur. D'un autre côté la garnison de Soissons, place toute dévouée à la ligue, ayant à sa tête Conan & Bellefond (a), fut défaite presque entièrement par Mouffy (9), d'Edouville, de Bays & de Gadancourt, lieutenant de ma compagnie. Le duc de Montmorency (10), pour se rendre digne de la dignité de connétable dont il venoit d'être revêtu, étoit allé fondre dans le

(8) N. d'Auffonville, sieur de Saint George, & Louis de Beauveau, sieur de Tremblecourt, gentilshommes Lorrains.

(a) Bernardin Gigault de Bellefond.

(9) Le 15 Février, dans les plaines de Villers-Cotterets en Vallois. Le baron de Conan est nommé Conas, ou Conac, dans M. de Thou; & il faut lire Beyne, au lieu de Bays.

(10) Henri II, fils du connétable Anne de Montmorency. Il fut fait connétable en 1593.

#### 14 MÉMOIRES DE SULLY,

Dauphiné, le Lyonnais & la Bresse, avec un corps de quatre mille hommes d'infanterie, & quatre cens chevaux très-aguerris ; avoit chassé ce qui y restoit des troupes des ducs de Savoie & de Nemours ; pris Vienne par composition sur Dizimieux qui en étoit gouverneur pour le duc de Nemours, & ensuite Montluel. Le maréchal de Biron, après l'expédition de Beaune, s'étoit rendu maître de Nuys, d'Autun & de Dijon (11). Le duc de Bouillon qui étoit allé se mettre à la tête des troupes Sedanoises, aussi-tôt après la déclaration de guerre, étoit entré dans le Luxembourg ; où, avec le secours du comte Philippe de Nassau, il avoit défait huit ou dix partis de cavalerie, conduits par Mansfeld.

Henri ne douta point qu'en unissant tous ces petits corps d'armées en un seul, il ne fût en état de faire trembler la province où il le conduiroit. Il est vrai qu'après cela on cessoit de faire tête partout, comme auparavant ; mais l'avantage que S. M. espéra retirer du premier dessein, le lui fit préférer. Ayant à choisir

---

(11) Voyez toutes ces différentes expéditions en Bourgogne, dans De Thou & d'Aubigné, année 1595.



entre la Picardie , la Champagne & la Bourgogne , ce prince se détermina pour la Bourgogne , où MM. de Montmorency , de Biron & de Sancy lui donnoient espérance des plus grands succès. Voyons quels étoient les motifs secrets de ces trois personnes.

Le connétable de Montmorency avoit pris l'allarme des grands préparatifs qu'il voyoit faire à l'Espagne en Lombardie ; où le connétable de Castille avoit eu ordre d'abandonner le Milanois , quelque nécessaire qu'y fût sa présence , pour entrer en France , & y tenter quelque grand exploit après sa jonction avec le comte de Fuentes , général des troupes Espagnoles dans les Pays Bas : Montmorency craignoit d'avoir toutes ces forces sur les bras. Le maréchal de Biron qui étoit dans les mêmes quartiers , où après s'être saisi de la ville de Dijon , il s'étoit attaché au château de cette ville & à celui de Talan , tous deux très - forts , appréhendoit aussi d'être obligé d'en lever le siège , s'il n'étoit secouru.

Quant à Sancy , il cherchoit à se faire honneur de la conquête de la Franche-Comté , vers laquelle il pouffoit sans cesse le roi. Convaincu par son expérience du pouvoir de madame de Liancourt , il



16 MÉMOIRES DE SULLY,

fongea à lui mettre ce dessein dans la tête. Il n'étoit pas assez bien avec cette dame, pour l'entreprendre par lui même; mais il savoit bien de quelle maniere, en se tenant caché, on peut à la cour porter un adroit contre - coup. Il fit glisser au chancelier de Chiverny, & par son moyen à une dame qui ne pouvoit manquer d'en faire sa cour à madame de Liancour, que le roi pouvoit sans peine faire un riche appanage à son fils César: il ne s'agissoit que de chasser les Espagnols de la Franche-Comté, & de lui en donner la jouissance, sous la souveraineté des Treize Cantons, que leur intérêt portoit à favoriser cette entreprise. Je suis sûr que madame de Liancour ne se flata pas de pouvoir faire entrer le roi dans une idée si ridicule, & quelle n'osa même la lui communiquer; quoique ce prince eût pour elle un si grand foible (12), qu'il n'étoit

---

(12) » Il passoit au travers de Paris ayant cette  
» dame à son côté: la menoit à la chasse; la caref-  
» soit devant tout le monde ». *Journal de l'Etoile,*  
*ibid.* On peut aussi juger de l'attachement de  
Henri IV, pour cette dame, par les lettres qu'il  
lui écrivoit. Elles ont été extraites des manuscrits  
de la bibliothèque du roi, & imprimées dans le  
1. tome du journal du règne de Henri III, pag. 281  
& suiv.

plus ignoré de personne ; mais il n'en fallut pas davantage à cette dame , pour se ranger du côté de ceux qui conseilloient à S. M. le voyage de Bourgogne. Voilà quelle est la cour ; & voilà comme on trompe les rois. Qu'ils apprennent de-là , que quelque idée qu'ils aient conçue de l'habileté ou de la sagesse de leurs ministres ; il est toujours plus sûr de bien étudier par rapport à chaque affaire , le penchant , l'intérêt & les dispositions secrettes de ceux qui les approchent.

Pour remédier en quelque sorte à l'inconvénient de laisser la frontiere de Picardie exposée aux efforts des troupes Espagnoles qui étoient en Flandre , le roi qui ne s'abusoit pas comme les autres sur ces secours si puissans , promis par l'Angleterre & la Hollande , laissa sur cette frontiere MM. de Nevers , de Bouillon , de Villars & de Saint-Paul , (13) à la tête chacun d'un détachement ; leur enjoignit de se secourir dans le besoin , & ne leur recommanda rien tant que la bonne intelligence. En cas de réunion , le duc de Nevers fut celui que S. M. dési-

---

(13) François d'Orléans , comte de Saint-Paul , gouverneur de la province.

## 18 MÉMOIRES DE SULLY,

gna commandant. Il pourvut avec la même attention aux affaires du dedans , en établissant un conseil , lequel outre les finances , devoit connoître des traités à faire avec les provinces , villes & gouverneurs , des affaires de la guerre , & de l'administration du royaume.

Aussi - tôt que S. M. se fut expliquée publiquement sur la formation de ce conseil , M. le comte de Soissons souhaita d'en être nommé le président , & commença à en insinuer quelque chose en présence du roi. Afin de lui faire oublier ce que j'avois fait pour traverser son mariage , je sollicitai pour lui ce titre plus honorable qu'effectif , & qui , suivant les apparences , devoit être de courte durée ; mais le roi qui sentoit croître de jour en jour son aversion pour le comte , avoit déjà jetté les yeux sur le prince de Conty , & s'en expliqua à son dîner devant toute la cour ; ensuite se tournant vers M. le comte , il lui dit que connoissant que son humeur le portoit tout entier vers la guerre , il le retenoit près de sa personne pour cette campagne , & lui ordonna d'aller mettre en état sa compagnie de gendarmes. Le prince de Conty répondit par une profonde révérence , parce qu'il s'exprimoit avec peine ; &

le comte de Soissons en fit autant , parce que le dépit l'empêcha de parler : tout ce que lui disoit S. M. étant accompagné d'éloges de sa valeur ; & d'un air de distinction dont il falloit faire semblant d'être content.

Les membres du nouveau conseil furent presque tous pris de l'ancien. On y ajouta trois intendans , Heudicourt , Marcel & Guibert : le nombre en fut dans la suite augmenté jusqu'à huit ; en joignant à ces trois-ci Incarville , des Barreaux , Atichy , Santeny & Vienne , & un secrétaire qui fût Meillant. Quoique le duc de Nevers n'y fût plus , le roi ne trouvoit pas moins de difficulté à m'y faire entrer que dans le premier. Il ne l'osa d'abord , tant il avoit d'égards pour les catholiques , qui ne pouvoient souffrir un protestant en place. Cependant il franchit le pas trois jours après ; & la raison qu'il en apporta aux autres conseillers , fut que la confiance que le prince de Conty avoit en moi , leur rendoit mon association nécessaire par rapport à eux-mêmes.

Le chemin de S. M. s'adonnant par Moret , je l'accompagnai jusques - là ; moins pour l'y recevoir , puisque madame de Rosny auroit pu le faire sans moi , que pour avoir le tems de m'entretenir en

## 20 MÉMOIRES DE SULLY,

particulier avec ce prince , & pour recevoir ses instructions secrètes sur les choses qui devoient se traiter dans le conseil en son absence. La bonne intelligence n'y régna pas long-tems. Mes collègues s'apercevant par les dépêches particulieres que je recevois du roi , que j'avois l'oreille de S. M. , se liguerent tous par jalousie contre moi ; me regardant comme celui qui auroit tout l'honneur de ce que le conseil pourroit faire de louable. Ils crurent me dégoûter , ou me forcer au silence , en se réunissant tous constamment contre mon avis ; comme ils virent que je n'en allois pas moins mon chemin , ils prirent le parti de s'entretenir dans les assemblées de tout autre chose que des finances , dont ils remettoient à conférer en secret , tantôt chez le chancelier , tantôt chez Sancy : c'est-là que tout se régloit sans ma participation. Je ne leur dissimulai point ce que je pensois de cette prévarication : je leur déclarai que je ne prétendois plus être compris dans leurs résultats ; & au lieu de signer leurs arrêtés , je protestai contre , & me retirai à Moret. Messieurs du conseil qui n'avoient pas même de prétexte à apporter du mécontentement qu'ils me donnoient , craignirent les reproches de S. M. & me firent



prier par M. le prince de Conty lui-même de revenir au conseil. J'ai toujours été naturellement incapable de flater personne, ni de rien dire contre mon sentiment. Je leur répondis que puisqu'on ne remédioit à aucun des abus qui s'étoient introduits dans les finances, quoiqu'on les connût; je ne voulois pas du moins qu'il me fût reproché d'y participer, & je demeurai à Moret, plutôt que d'être le témoin des malversations que je voyois commettre impunément.

Le roi trouva tant de conformité entre sa situation & la mienne, lorsque je lui mandai tout ce qui m'étoit arrivé, qu'il crut ne pouvoir mieux me consoler qu'en m'en instruisant à son tour. Il avoit affaire à des esprits intraitables. M. le comte de Soissons, qui ne l'avoit suivi qu'à regret, s'en vengeoit en lui faisant essuyer tous ses caprices & sa mauvaise humeur. Il eut beau faire, il ne put pousser S. M. quelque irritée qu'elle fût, jusqu'à en arracher un ordre de se retirer, qui étoit tout ce qu'il demandoit; & il fut enfin obligé de se retirer de lui-même sur un prétexte si frivole, qu'à peine peut-on l'appeller un prétexte. Sur le bruit de l'approche du connétable de Castille, le roi s'étant fait amener par le connétable de Montmo-



## 22 MÉMOIRES DE SULLY;

rency & le maréchal de Biron les deux corps de troupes qu'ils commandoient, M. le comte prétendit que sa charge de grand - maître de la maison du roi lui donnoit le droit de conduire en chef toutes ces troupes en l'absence de S. M.; & il le lui déclara à elle - même. Le roi ne jugea pas devoir seulement parler au connétable & au maréchal de souffrir un passe-droit de cette nature & s'efforça de faire revenir le comte de Soissons de cette ridicule idée. Il le sollicita, le pria comme il auroit pu faire son fils ou son frere, ce sont les termes dont ce prince se servoit en me mandant ce détail, mais inutilement. Le comte, qui ne péchoit pas par ignorance, le quitta avec un feint mécontentement, & engagea une partie des gens de guerre, qu'il avoit sous sa conduite, à en faire autant. Le roi dépêcha aussi-tôt un courier chargé de lettres pour son conseil, qu'il avertissoit de prendre de justes mesures sur la fuite du comte de Soissons. Le même courier en laissa une pour moi en passant par Moret. Henri ne savoit pas encore que je m'y étois retiré; mais nous étions ainsi convenus, afin de dérober à mes ennemis la connoissance de mon commerce avec S. M.

Trois ou quatre jours après la réception

de cette lettre , mes domestiques vinrent m'avertir qu'il venoit d'arriver des gens de guerre , qui prétendoient avoir leur logement à Saint-Mamert , village sur le confluent de la Seine & du Loir , de la dépendance de Moret , & qui n'en est distant que d'un quart de lieue. J'envoyai Camord savoir qui ils étoient , & quel étoit leur dessein. Non-seulement ils ne me rendirent point par ce gentilhomme les civilités usitées en pareil cas , mais encore il lui répondirent insolemment qu'ils étoient en droit de loger par-tout où leurs chevaux se trouvoient fatigués , sans qu'on pût exiger d'eux que de ne faire aucun dégât. Ils refuserent de nommer leur capitaine , & dirent seulement qu'ils étoient à M. le comte de Soissons. Pour mettre encore davantage ces officiers dans leur tort , je crus devoir leur écrire une seconde fois , que puisqu'ils appartenoient à M. le comte , qui me faisoit l'honneur de m'aimer , ils devoient venir loger à Moret , que je leur ferois donner place dans les hôtelleries & chez les bourgeois , où il seroient plus commodément. J'y glissai seulement un mot pour leur montrer que je sentoie bien la maniere dont ils avoient reçu mon député. Camord , que je voulus charger de ce

## 24 MÉMOIRES DE SULLY,

second message, me dit que cela ne serviroit qu'à accroître l'insolence de ces officiers, qui n'étoient venus que dans un dessein prémédité de m'insulter : ce qu'il me confirma par plusieurs autres circonstances de sa réception, qu'il m'avoit cachées pour éviter un plus grand malheur. Madame de Rosny, qui étoit présente à ce rapport, commença à se laisser aller à des frayeurs de femme ; & en accusant Camord d'imprudencé, elle dit qu'elle aimoit mieux que tout le village de Saint-Mamert fût ruiné de fond en comble, que de me voir pour si peu de chose brouillé avec M. le comte, & exposé à un démêlé avec ces officiers.

J'imposai silence à mon épouse, & commençant à faire arrêter cinq ou six de ces cavaliers, qui étoient venus faire raccommoder leurs équipages dans Moret, & acheter des denrées, je renvoyai Camord vers ces officiers impolis. Il fut encore plus mal reçu cette fois. Peu s'en fallut qu'on n'usât de main mise. On se plaignit avec de grandes menaces de la détention des soldats. Il n'étoit plus possible de dissimuler ; & il ne me restoit d'autre parti à prendre que de me faire raison à moi-même, en continuant d'user de toute la modération possible. Je fis retenir  
douze

douze autres cavaliers qui venoient d'en-  
 trer dans Moret ; & rassemblant en deux  
 heures cent cinquante arquebusiers &  
 trente chevaux , je pris avec moi les  
 trente chevaux , cinquante des arque-  
 busiers & trente piquiers , avec lesquels  
 je m'avançai vers Saint - Mamert , par le  
 chemin de terre qui y conduit , & qui  
 est fort court ; pendant que le reste de  
 ma troupe fit le même trajet par la ri-  
 viere , sur un bateau plat & couvert de  
 planches , & arriva en même tems que  
 moi sous les maisons du village qui bor-  
 dent la riviere. Mes aggresseurs voyant  
 cette double escorte , détacherent quel-  
 ques-uns des leurs , qui s'adressant à moi ,  
 me demanderent ce que cela signifioit :  
 » Rien autre chose , leur répondis - je  
 » froidement , sinon que ce village étant  
 » à moi , j'y mene loger mes gens de  
 » pied , qui en font leur quartier « . Les  
 officiers comprirent à ces paroles que je  
 n'étois pas d'humeur à leur céder. Ils  
 renvoyerent me faire des excuses , & me  
 dire qu'ils alloient se retirer dans le mo-  
 ment ; n'ayant point compté loger sur  
 mes terres malgré moi , ce que M. le  
 comte ne leur auroit pas pardonné. En  
 effet ils payerent ce qu'ils avoient acheté ,  
 & remonterent tous à cheval , sans seule-

## 26 MÉMOIRES DE SULLY,

ment demander leurs prisonniers, que je leur renvoyai lorsqu'ils furent sur le coteau de Dormeilles. Ils m'en remercièrent, & me firent des offres de service, qui acheverent de m'appaiser. J'envoyai même aux officiers douze bouteilles de vin & deux pâtés. Après quoi je montai à cheval, pour aller, suivant l'ordre que je venois de recevoir de S. M. prendre avec M. le prince de Conty des mesures contre la désertion de M. le comte de Soissons.

Ce malheur n'est rien auprès de celui qui arriva en Picardie. La jalousie du commandement brouilla dès l'abord le duc de Nevers avec le duc de Bouillon. Le comte de Fuentes & Rosne qui commandoient les troupes Espagnoles & qui sans doute en furent informés, profiterent de cette désunion & vinrent assiéger le Catelet & la Capelle. La premiere de ces deux places manquoit de vivres & de munitions de guerre, & la seconde avoit un gouverneur sans honneur; mais la principale cause de leur perte vint des deux généraux (14) François, qui en

---

(14) Brantôme justifie le duc de Nevers sur l'échec arrivé aux François à Doullens, & marque qu'il s'avança à grande journée, & qu'il manda



haine l'un de l'autre , ne firent aucune démarche pour les secourir.

Les choses étoient en cet état , lorsque le gouverneur de Ham , place Espagnole , mécontent de sa garnison , résolut de remettre au roi le château de Ham , qui entraînoit la reddition de la ville. Il s'adressa au duc de Longueville , & le pria de lui prêter main - forte , ayant en tête une garnison nombreuse. Longueville fit part de la chose à ses officiers généraux & sur-tout au duc de Bouillon , qui lui promit un prompt secours. Sur cette assurance , le duc de Longueville , pour ne pas perdre par trop de délai une occasion si favorable , accourut d'abord du côté de Ham , avec d'Humières ( *b* ) suivi de quelques troupes Picardes , & en jetta partie dans le château , partie aux environs , cherchant à réduire la ville par l'escalade & le petard. La garnison ennemie se défendit avec un courage de lions. Elle les repoussa plusieurs fois. Il ne s'est peut-être jamais rien passé

---

qu'on l'attendit. Ce que les autres commandans ne jugerent pas à propos de faire , *tom. 3 , pag. 268.*

( *b* ) Charles , seigneur d'Humières.



de plus vif en ce genre. Enfin les François animés par leurs braves chefs, qui virent qu'ils attendoient inutilement le duc de Bouillon, s'attachèrent aux retranchemens du château, les forcerent & entrèrent dans la ville. La garnison Espagnole les y attendit de pied ferme. Forcée de plier, elle se rallia plusieurs fois, & donna une infinité de petits combats dans les places, les carrefours, les maisons mêmes, jusqu'à ce qu'elle fût toute taillée en pièces au nombre de mille ou douze cens hommes. Mais les François acheterent fort cher cet avantage. Il leur en coûta trente de leurs meilleurs officiers; du nombre desquels furent du Cluseau (c) & la Croix, mestre-de-camp, & d'Humières (15) lui-même, le plus brave & le plus capable officier qui fût en toute la Picardie.

Messieurs de Saint - Paul, de Bouillon & de Villars, ayant joint leurs troupes pendant cet intervalle, crurent ne pouvoir mieux les employer qu'à faire lever

(c) N. Blanchard du Cluseau.

(15) On ne peut rien ajouter à l'éloge que fait de ce seigneur M. De Thou, qui dit, *liv. 112*, que le roi & tout le royaume le pleurerent. Sa vie & ses belles actions remplissent le *vol. 8930* des *Mss. de la bibliothèque du roi*.

le siège de Dourlens, que Fuentes & Rosne avoient attaqué après le Catelet & la Capelle. Le duc de Bouillon menoit quatre cens chevaux, Villars autant & Saint-Paul cinq cens; & toute leur infanterie pouvoit monter à deux mille hommes qu'ils comptoient jeter dans la ville, s'ils ne réussissoient pas à en chasser les assiégeans.

A demie-lieue de Dourlens, Bouillon ayant fait avancer cinq cens pas devant lui cinquante de ses cavaliers, pour gagner le sommet d'une montagne d'où l'on découvroit en plein la ville & le camp des assiégeans, quatre de ces cinquante chevaux qui précédoient les autres, aperçurent une troupe des ennemis qui venoit droit à eux entre le camp & le côteau : c'étoit l'armée entiere en ordre de bataille, qui avoit été instruite du dessein des nôtres. Mais ces quatre cavaliers, à qui la peur ne permit de voir la chose que confusément, firent un faux rapport au duc de Bouillon, qui croyant n'avoir en tête qu'un détachement, doubla le pas de ce côté avec son escadron. Arrivé sur le haut de la montagne, il vit clairement sa méprise. Un parti de cent chevaux précédoit deux escadrons de six cens chevaux chacun, qui se tenoient

30 MÉMOIRES DE SULLY,

derriere environ mille pas , & étoient soutenus de trois autres escadrons de pareil nombre & d'une infanterie de sept à huit mille hommes. Les cent chevaux n'eurent pas si-tôt apperçu Bouillon , qu'ils vinrent à lui au trot , suivis au grand pas des deux premiers escadrons , tous armés de pied en cap & la lance sur la cuisse ; ce qui ne lui permit plus de douter que les François n'eussent été découverts , & qu'il ne fallût en venir aux mains , quoique la partie fût si inégale , que les Espagnols étoient plus forts au moins des deux tiers , à moins qu'il ne trouvât le moyen de leur cacher son petit nombre.

Bouillon envoya un gentilhomme dire à l'amiral qu'il vînt promptement à son secours. Villars qui étoit la bravoure même , sans répondre un seul mot , haussa les bras au milieu de ses cavaliers & leur fit mettre casque en tête , en leur disant , pour toute exhortation , de ne songer qu'à le suivre ; & dans l'instant Bouillon le vit à son côté. Le trouvant si bien disposé , il lui dit qu'il falloit empêcher les ennemis de reconnoître leurs derrieres , en faisant la plus furieuse charge qu'on pourroit. L'amiral ne se le fit pas dire deux fois. Croyant être parfaitement secondé par Bouillon , il prit par émulation le devant

avec sa troupe, & marchant intrépidement vers l'ennemi au grand trop, il attaqua brusquement la gauche & se jeta le pistolet à la main au travers de cette forêt de lances. Il mit l'épouvante parmi les six cens premiers chevaux, & ils les auroit taillés en pièces & peut-être mieux fait encore, s'il avoit eu un aussi bon second; mais Bouillon ne fit de son côté qu'une fausse attaque, après laquelle il se retira en caracolant; & il a toujours soutenu, qu'il n'étoit convenu que de cela seul avec (16) l'amiral; quoique tous ceux qui accompagnoient ce dernier, aient unanimement déposé pour une attaque véritable.

---

(16) Si nous n'en croyons pas l'historien qui a écrit sa vie, croyons-en M. De Thou, qui disculpe entièrement le duc de Bouillon. Il dit de plus, que l'amiral de Villars fut encore averti par le comte de Saint - Paul de se retirer, mais qu'il ne prit cet avis que pour une espee d'ordre du duc de Bouillon, auquel il refusa de déférer par vanité, & par une bravoure qu'on ne peut excuser de témérité, *liv. 112.* D'Aubigné parle comme De Thou, *tom. 3, liv. 4, chap. 9*, les mémoires de la ligue, *tom. 6*, & Matthieu, *tom. 2, liv. 1.* Le sentiment de Cayet est que l'amiral de Villars voulut profiter de l'avis que le duc Bouillon lui fit donner de se retirer, mais qu'il étoit alors trop engagé. *Chronol. Novenn. liv. 7, pag. 504.*

### 32 MÉMOIRES DE SULLY,

Cette méprise, si c'en fut une, eut toute la suite fâcheuse qu'on en devoit attendre. L'escadron ennemi que Bouillon avoit attaqué & ensuite esquivé, fut le premier qui tomba sur les bras de Villars vainqueur du sien, & dans l'instant il s'y joignit d'autres troupes fraîches en si grand nombre, que son escadron accablé ne vit plus d'autre parti à prendre que la fuite. Villars incapable de fuir ou de trembler, fit des efforts incroyables avec un petit nombre de braves gens qui ne l'abandonnerent point ; mais enfin assaillis & enveloppés de tous côtés, ils furent tous portés par terre & expirèrent percés de coups (17), ou massacrés de sang froid.

Il ne servit de rien à Bouillon d'avoir ainsi mis à la boucherie son collègue. L'ennemi victorieux s'attacha à sa troupe, & celle de Saint-Paul à l'infanterie. Leur

---

(17) L'amiral de Villars fut de ces derniers. Ayant été fait prisonnier par quelques Napolitains, un capitaine Espagnol, nommé Contrera, entra exprès en dispute avec eux pour l'avoir, & se servit de leur refus pour le tuer. L'Etoile dit que la haine que les Espagnols lui portoient depuis qu'il avoit quitté le parti de la ligue pour celui du roi, fut la véritable cause de sa mort. Il lui donne les mêmes louanges que de M. de Rosny, *Journal de P. de l'Etoile, année 1595.*



chef ne leur avoit pas inspiré l'exemple de se défendre, & ne fit encore rien moins en ce moment. Bouillon & Saint-Paul prirent la fuite & leur cavalerie avec eux, laissant l'infanterie sans aucune espérance de salut; aussi fut-elle hachée par morceaux. La ville assiégée demanda en vain après cela à capituler. L'ennemi enyvré de sa bonne fortune n'écouta rien, força la place lorsqu'elle parlementoit, & fit main-basse par-tout avec une horrible inhumanité. Je tiens ce détail de Lafont, qui repassa à mon service après avoir perdu son maître, & on peut s'assurer qu'il est exactement vrai, puisque cet homme mérite toute la foi qu'on doit à un homme d'honneur & témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte. Il observe qu'il périt en cette occasion plus de trois mille François, & ce qui est bien déplorable, plus de vaillans hommes qu'il n'en avoit péri dans les trois grandes batailles ensemble que le roi avoit livrées à Coutras, à Arques & à Ivry. Dans le seul Villars la France dut compter avoir fait une perte irréparable. Aux regrets communs à tout le royaume, je joins particulièrement celui d'avoir perdu un véritable & rare ami.

Une autre lettre aussi fidelle du sieur



Baltazard, auquel j'avois exprellément recommandé de ne rien perdre de tout ce qui se feroit dans l'armée du roi, me met en état d'en instruire le public. On verra avec plaisir en lisant ce récit, un roi que les délices du trône avoient laissé tel qu'il étoit auparavant. Ses succès paroissoient tels en toutes leurs circonstances, qu'on ne sauroit les attribuer qu'à sa valeur & à sa bonne conduite; & leur gloire redouble par l'opposition des malheurs qui arrivoient par-tout où il n'étoit point. Aussi cette campagne de Henri en Franche Comté l'emporte, dans l'esprit de bien des connoisseurs, sur tout ce qu'on lui avoit vu faire jusques-là.

J'ai remarqué plus haut que le maréchal de Biron étoit occupé à secourir les bourgeois de Dijon, qui tenoient assiégée la garnison ennemie dans leur château. Il y arriva fort à propos. Le vicomte de Tavannes (18) ayant amené un renfort considérable à cette garnison, d'assiégée elle étoit devenue assiégeante à son tour. La bourgeoisie pressée de toutes

---

(18) Jean de Saulx, fait maréchal de France par la ligue, & lieutenant en Bourgogne pour le duc de Mayenne.

parts & réduite aux abois , ne faisoit plus que se défendre dans quelques bouts de rues où elle étoit acculée , & ne dispoſoit plus que d'une ſeule des portes de la ville. L'arrivée de Biron lui fit reprendre courage. Ils rechafferent enſemble le vicomte de Tavannes & l'investirent dans les châteaux de Dijon & de Talan (19). C'eſt ſur ces entrefaites que Biron apprit que le duc de Mayenne, qui étoit ſenſiblement affligé du ſuccès des armes du roi en Bourgogne , avoit ſi inſtamment ſollicité le connétable de Caſtille , que celui-ci étoit ſur le point de paſſer enfin les Monts à la tête d'une armée & d'entrer en Bourgogne. Biron cachant au roi ce qu'il avoit appris , ſe contenta d'envoyer le prier de venir au plutôſt lui aider à réduire le château de Dijon. Le roi arrivoit à Troyes , lorsqu'il reçut la dépêche du maréchal , & devinant par pure conjecture ce que Biron ſavoit par un bon avis ; je veux dire , que le connétable de Caſtille , qu'il croyoit de voir bien-tôt paſſer en Flandre , prendroit ſa route par Dijon , pour y rétablir en paſſant avec le duc de Mayenne

---

(19) A demi-lieue de Dijon, où commandoit un Italien, nommé Franciſque.

36 MÉMOIRES DE SULLY,

les affaires de la ligue; il y marcha en diligence & mit tout en œuvre, afin qu'ils ne trouvassent plus rien à faire à leur arrivée.

Il est, sans contredit, que ces deux généraux auroient encore pu prévenir le roi, & se conserver le château de Dijon s'ils ne s'étoient pas arrêtés mal-à-propos à prendre sur leur chemin Vesoul & quelques autres petites places en Franche-Comté, dont les troupes Lorraines s'étoient saisies. Après ce retardement volontaire, ils se trouverent ensuite arrêtés malgré eux à Gray où ils trouverent le passage de la Saône impraticable par le débordement de cette riviere. Le connétable de Castille, pour lever cet obstacle, fit un pont au-dessous de cette ville; mais il conduisit son ouvrage si lentement qu'il sembloit craindre de s'engager dans le cœur de la France, laissant tant de rivieres derriere lui. La vérité est que ce général favoit déjà qu'il auroit en tête la personne du roi.

En partant de Troyes, le roi fit prendre les devants au comte de Torigny (20),

---

(20) Odet de Matignon, comte de Torigny, fils aîné du maréchal.

avec huit ou neuf cens chevaux, qui firent bien plaisir au maréchal de Biron. Henri arriva à Dijon quatre jours après ; & sans descendre de cheval, il alla reconnoître les dehors & tous les environs de cette place, principalement du côté où il conjecturoit que les ennemis pourroient arriver. Il y fit faire de bons retranchemens, & coupa la communication des deux châteaux. Cela fait, le roi voyant que ces châteaux pouvoient malgré tous ses efforts tenir encore assez long-tems, il prit, à son ordinaire, le parti de s'avancer lui-même sur la route des ennemis avec un simple détachement, afin de retarder leur marche & de donner le tems au reste de ses troupes d'achever l'entreprise. Il jugea que ce seroit un avantage considérable pour lui, s'il pouvoit les trouver encore occupés au passage de la Saône, n'eût-il avec lui qu'une poignée de monde. Il donna donc rendez-vous à toute sa troupe à Lux & à ( 21 ) Fontaine - Françoisé ; prit les devants avec trois cens chevaux seulement, dont une

---

(21) Sur la frontiere de Bourgogne & de Franche-Comté : cette expédition se fit au commencement de Juin.

### 38 MÉMOIRES DE SULLY,

moitié étoient arquebusiers , & vint avec cette petite escorte jusques sur la Vigenne, près du bourg de St. Seine. Là il détacha le marquis de (22) Mirebeau avec cinquante ou soixante chevaux, pour aller prendre langue ; & pendant ce tems-là il passa la riviere de Vigenne, avec cent ou cent vingt chevaux, uniquement dans le dessein de connoître le terrain & la forme d'un pays où il seroit peut-être obligé d'avoir une affaire.

Il n'avoit guères fait plus d'une lieue, qu'il vit revenir à lui assez en désordre Mirebeau, qui lui dit qu'il avoit été chargé par trois ou quatre cens chevaux qui l'avoient empêché de bien reconnoître l'ennemi. Qu'il croyoit pourtant que ces quatre cens chevaux avoient été envoyés se saisir du poste de Saint-Seine, & qu'ils étoient suivis de près par toute l'armée. Le maréchal de Biron qui arrivoit en ce moment auprès du roi, offrit d'aller savoir des nouvelles plus positives. Au bout de mille pas il trouva une garde avancée sur une colline d'environ soixante

---

(22) Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, conseiller d'état, & lieutenant pour le roi en Bourgogne, mort en 1670.



chevaux , qu'il chargea , & ayant pris sa place , il vit clairement toute l'armée Espagnole s'approcher en ordre de bataille , & en particulier quatre cens chevaux plus avancés que le reste de l'armée , qui en poursuivoient cent cinquante François. C'étoit d'Auffonville (23) que S. M. avoit envoyé à la découverte d'un autre côté. D'Auffonville en fuyant , détourna l'orage sur le maréchal de Biron. Le détachement ennemi l'attaqua à droite & à gauche en se séparant en deux bandes ; sans doute dans la même intention que Biron , de découvrir ce qui pouvoit être derrière. La différence entr'eux étoit que les ennemis , soutenus de près de six cens autres chevaux , étoient supérieurs de plus des deux tiers aux deux troupes de MM. de Biron & de Mirebeau , qui ne faisoient en tout que trois cens chevaux.

Malgré l'inégalité , Biron ne laissa pas de faire face. Il sépara ses trois cens chevaux en trois pelotons égaux. Mirebeau fut placé avec le premier à la droite ; le baron de Lux (24) à la gauche avec le

---

(23) N baron d'Auffonville de Saint-George , gentilhomme Lorrain.

(24) Edme de Malain , baron de Lux ou de

40 MÉMOIRES DE SULLY,

second , & le maréchal se tint au milieu avec le troisiéme. Les ennemis chargerent en même-tems par cent cinquante hommes d'un & d'autre côté. De Lux fut fort maltraité & même jetté par terre avec plusieurs autres. Biron, qui avoit eu l'avantage par son endroit, vola à son secours, & rétablit sa troupe; mais ensuite il fut chargé si impétueusement lui-même par tous les escadrons ennemis réunis, vers lesquels il en vit encore s'avancer d'autres de la grande armée, qu'il prit le parti de la retraite. Cette retraite fut changée en une fuite véritable, si-tôt que cette cavalerie ennemie se fut mise à ses trousses. Il arriva en cet état à la vue du roi, qui envoya d'abord cent chevaux pour le soutenir. Rien n'est plus difficile que d'arrêter une troupe qui fuit, sur-tout lorsqu'elle a l'ennemi sur ses talons. Ces cent hommes prirent eux-mêmes le mouvement de ceux qu'ils venoient appuyer & revinrent en fuyant.

Le roi voyant qu'il ne lui restoit de

---

Luz. Il fut conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, & lieutenant du roi en Bourgogne. Il en sera parlé à l'occasion de la conspiration du maréchal de Biron, dans laquelle il trempa,

ressource que dans lui-même, s'avance vers les fuyards, sans se donner le tems de prendre son casque; s'expose à la rencontre des escadrons victorieux, qui composoient plus de huit cens hommes; appelle ses principaux officiers par leur nom, & en se portant partout sans aucun ménagement pour sa personne, il fait tant qu'il arrête une partie des fuyards. Il fait deux corps du tout, & se mettant à la tête de cent cinquante chevaux, il revient à la charge d'un côté, pendant que la Trémouille (*d*) en fait autant de l'autre par son ordre, avec pareil nombre. Sans cette intrépidité, il ne seroit peut-être pas échappé un seul de ces trois cens hommes, ainsi engagés au-delà d'une riviere devant un corps de cavalerie victorieux. Le roi (25) donnant l'exemple

(*d*) Claude de la Trémouille, duc de Thouars.

(25) Le roi disoit que dans les autres occasions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour la victoire, mais qu'en celle-ci il avoit combattu pour la vie. Péréfixe, Matthieu, Cayet, le Grain & d'Aubigné, rapportent les actions de cette journée de la même manière, M. de Thon, & le *vol.* 8929. *des manuscrits royaux*, avec quelque différence. D'Aubigné dit que le roi ne se montra parfaitement content que des seuls ducs de la Trémouille & d'Elbeuf, qui se joignirent ensemble de bonne

## 42 MÉMOIRES DE SULLY ;

à ses soldats, se mêle ensuite la tête nue au milieu de ces six escadrons, les ouvre & les fait plier. Biron profitant de l'oc-

---

grace. » Pour abattre, dit-il, la rosée devant » S. M. « *tom. 3, liv. 4, chap. 8.* Mais selon de Thou, il loua devant le parlement le marquis de Mirebeau, la Curée & plusieurs autres.

» Je n'ai point besoin de conseil, mais d'assistance, répondit Henri IV à ceux qui lui conseil-  
» loient de s'enfuir sur un excellent cheval Turc  
» qu'on lui tenoit prêt ; il y a plus de péril à la  
» fuite qu'à la chasse. *Matthieu, tom. 2, liv. 1,*  
» *pag. 187.* Mainville, ajoute cet historien, qui  
» étoit auprès de lui, & qui gardoit son coup de  
» pistolet pour en servir le premier des ennemis  
» qui s'en approcheroit, en choisit un si à propos,  
» qu'il lui perça la tête de part en part, & la balle  
» vint siffler autour des oreilles du roi, qui ne  
» parla jamais de pistolet, qu'il ne se souvint de ce  
» coup, disant plus n'en avoir jamais vu de si grand ;  
» aussi étoit-il chargé de deux carreaux d'acier «.  
Au rapport du même, le duc de Mayenne demanda quatre cens chevaux seulement au général Espagnol, pour charger la troupe du roi, que l'Espagnol lui refusa, persuadé que Henri ne cherchoit qu'à le faire tomber dans une embuscade. Cette défiance des ennemis fut son salut à Fontaine-Françoise, comme elle l'avoit été à Aumale. Ce qui est plus surprenant, c'est que ce prince ne perdit que six hommes dans une action si chaude, pendant qu'il demeura du côté des Espagnols six vingt morts, outre deux cens blessés & soixante prisonniers. *Chron. Novenn. liv. 7, pag. 497.*

caſion, rasſemble quelque cent vingt chevaux de ceux qui fuyoient, revient à l'appui du roi, & tous enſemble ils mènent la cavalerie ennemie battant juſques dans le gros de l'armée du duc de Mayenne.

Henri ne ſe laiſſa pas ſi fort emporter, qu'il n'apperçût à droite & à gauche deux bois farcis de fuſiliers, dont il alloit eſſayer la décharge, & enſuite courir riſque d'être enveloppé, ſi dans le cours du combat il ſe fût permis d'insulter l'armée Eſpagnole. Il ſuspend ſa courſe & ſe tient ſur ſes gardes. Dans le moment il apperçoit deux autres corps de cavalerie, qui ſortoient du milieu de l'un de ces bois, pour venir fortifier l'avant-garde vaincue. C'étoit encore là un de ces momens critiques, où le plus léger manque de précaution eſt ſuivi d'une perte inévitable. Le roi, qui obſervoit de l'œil la manœuvre de ces deux troupes, fait faire cependant halte à la ſienne, & la rapproche pour être en état de les recevoir. Il ne s'agiſſoit que de cela ſeul ; car dans l'ardeur de ſa victoire, elle eut bien-tôt renverſé tout ce qui vint à ſa rencontre, & ſe trouva au large devant tous ces bataillons, étonnés des prodiges qu'ils voyoient. Henri comprit que cette ſurpriſe ne



#### 44 MÉMOIRES DE SULLY,

pouvoit pas être fort longue , & qu'il alloit avoir sur les bras un monde , animé par la vue d'une poignée de gens , à réparer la honte d'une défaite presque incompréhensible. Il profita de l'inaction de l'ennemi pour regagner sans être poursuivi , du moins le premier lieu du combat , & se dégager du milieu de l'armée ennemie : ce qu'il fit avec tant d'ordre & de supériorité , que l'ennemi ne se racquilla en rien de sa perte ; & que ce prince remporta dans un même jour & presque dans le même moment , l'honneur de la plus belle victoire & de la plus belle retraite , dont l'histoire nous fournisse l'exemple.

En arrivant à son premier poste , il trouva la comte de Chiverny , ( 26 ) le chevalier d'Oise , MM. de Vitry , de Clermont , de Riffé , d'Arambure , de la

---

(26) Henri Hurault , comte de Chiverny. Georges de Brancas-Villars. Louis de l'Hôpital-Vitry. George de Clermont - d'Amboise. N. de Créquy Riffey. Jean d'Arambure. Gilbert Filbet de la Curée. Il fut du combat , où il combattit sans armures , & mal monté. Une voix qu'il reconnut être celle du roi , lui cria : *garde , Curé* : c'étoit un des ennemis qui étoit prêt à lui passer sa lance au travers du corps , & qu'il tua. *Vol. 8929, Manuscrits de la bibliothèque du roi,*

Curée, d'Heures, de Saint-Geran & de la Boulaye, qui arrivoient aussi avec leurs compagnies; elles composoient avec celles du roi environ huit cens chevaux. Les ennemis n'osèrent l'attaquer après ce renfort. Persuadés que toute son armée le suivoit, & encore consternés de ce qu'un peloton de ses gens en venoit de battre six fois autant, ils rebroussèrent chemin, faisant passer leur cavalerie à leur tête, afin que l'infanterie la mît à couvert. Le roi ne laissa pas de les poursuivre; & il ne cessa point de les harceler, qu'il ne leur eût fait repasser la Saône sur leur pont au-dessous de Gray. Comme ils n'osèrent plus après cela tenter ce passage, la Bourgogne demeura, par cet exploit, à la discrétion du roi, qui la prit toute en peu de jours, à l'exception de Seure (27). Il s'empara encore de quantité de petites villes en Franche-Comté, qu'il mit en liberté à la prière des Suisses. Tous ces avantages furent les fruits de la journée de Fontaine-Françoise.

Henri avoua qu'ils n'égalèrent pas ce

---

(27) Seure, ville sur la Saône: elle a changé de nom, & s'appelle aujourd'hui Bellegarde.

46 MÉMOIRES DE SULLY,

qu'il avoit perdu, quand il eût appris la déroute arrivée en Picardie. Il se hâta de quitter la Bourgogne & le Lyonnais & revint en diligence à Paris. Il passa par Moret ; où ayant su en détail les motifs de ma sortie du conseil, il me rendit justice, & jugea que les marques qu'il avoit laissé paroître de sa confiance en moi, & le desir que j'avois de m'en rendre encore plus digne, étoient les vraies causes qui m'avoient attiré tant d'ennemis. Il eut la bonté de m'en consoler, en m'assurant que ce déchaînement ne faisoit qu'accroître sa bonne volonté pour moi. Je convins en même-tems que S. M. ayant à ménager tout le monde, dans une conjoncture où l'échec arrivé devant Dourlens pouvoit causer une révolution, elle étoit obligée de dissimuler & de n'accuser personne. Ce fut avec moi seulement que le roi se plaignit des auteurs de ce cruel accident, & qu'il déplora les pernicious effets de l'inimitié des chefs, presque l'unique cause des plus grands désastres dans la guerre. Il me parut sensiblement touché de la perte de l'amiral de Villars ; & il ne m'en parla qu'avec mille louanges. Il avoit bien su démêler la vérité, au travers de tout ce que les parties intéressées avoient avancé, pour mettre sur

le compte du mort tout ce qui étoit arrivé.

Ce prince comprit en ce moment , & m'avoua qu'il s'étoit laissé aller mal - à - propos à l'avis d'une guerre , dont on lui avoit assuré le succès infallible. Il eut même la sincérité de la traiter de faute si capitale , qu'elle étoit capable de replonger la France dans des misères plus grandes que celles dont elle sortoit. Le roi , en parlant ainsi , ne considéroit que la grandeur d'une perte telle que le Catelet , la Capelle , Ardres , (28) Doullens , Cambrai , dont Balagny venoit d'être chassé , & Calais par-dessus tout , qu'on regardoit déjà comme pris , quoiqu'il ne le fût pas encore. Pour moi je trouvois que la France avoit encore plus risqué dans ces occasions , où le roi n'avoit sauvé la Bourgogne & sa propre vie , que par un prodige de valeur & de bonheur. Depuis cela , Henri avoit coutume de dire qu'une déclaration de guerre est la chose du monde qui doit être le plus murement

---

(28) Ardres fut rendu aux ennemis par le comte Belin , presque sans faire de défense. Il en fut disgracié : on lui ôta ses charges , on le relégna dans ses terres , &c. *Bongars , Epist. 75. au Camer. Morisot , chap. 33.*

#### 48 MÉMOIRES DE SULLY;

pesée; & que quelque attention qu'on croie y apporter, elle ne l'est presque jamais assez. Les princes peuvent encore tirer de cet exemple une autre leçon qui n'est pas moins utile : c'est qu'ils ne doivent jamais avoir de haine envenimée contre leurs voisins; & que la prudence exige en bien des occasions, que malgré le ressentiment le plus violent & même le plus juste, ils paroissent toujours disposés à la réconciliation.

Le roi se garda bien de rien témoigner en public de ce qu'il pensoit. Au contraire, cherchant à relever les courages abattus, il répondit aux Parisiens, qui vinrent le complimenter sur sa perte, qu'elle étoit facile à réparer, si de leur part ils vouloient joindre les effets aux paroles. Ils lui firent d'assez belles offres : mais S. M. ayant plusieurs fois éprouvé combien peu elle devoit s'y arrêter, prit ses mesures d'ailleurs; & sans en attendre l'accomplissement, elle repartit de Paris dès le lendemain, avec la joie d'avoir appris, par un courrier arrivé de Rome, que le pape s'étoit enfin porté à lui donner (29) l'absolution qu'il faisoit solliciter

---

(29) » Ce qui fit, dit M. de Péréfixe, que le  
depuis



depuis si long-tems : nouvelle qui n'étoit rien moins qu'indifférente dans la conjoncture présente.

Le S. P. mit pour conditions ( 30 ) à

» pape tarda tant à accorder l'absolution, c'est,  
 » disoit-il, que lui seul avoit le pouvoir de réhabi-  
 » liter les relaps. Il étoit fort en colere de ce que  
 » les prélats de France avoient entrepris de l'ab-  
 « soudre, quoiqu'ils ne l'eussent absous que par  
 » provision *ad Caurelam* seulement «.

(30) Outre ces conditions qu'on peut voir en original dans le *Vol. 8778. des Mss. de la bibliothèque du roi*, où l'acte de l'absolution de Henri IV est rapporté tout long en italien ; le S. P. y impose encore pour pénitence à ce prince, d'entendre tous les dimanches & fêtes une messe conventuelle dans la chapelle royale, & la messe privée tous les jours de la semaine ; de dire le rosaire tous les dimanches, le chapelet tous les samedis, & les litanies tous les mercredis ; de jeûner tous les vendredis ; de se confesser & communier publiquement au moins quatre fois l'année. Je remarque dans cet acte, que le pape après avoir donné l'absolution à Henri, le nomma alors seulement, roi de France & de Navarre. A chaque verset du *Miserere*, le S. P. donnoit légèrement un coup de la baguette du pénitencier sur les épaules de MM. du Perron & d'Ossat qui y sont nommés *procuratori di Navarra* : ce qui est une formalité ordinaire de cette sorte de cérémonie, sur laquelle les écrivains protestans n'ont pas manqué de gloser avec malignité, en disant que Henri IV s'étoit soumis à recevoir des coups de fouet par procureur, & autres traits semblables. Mais ces mau-

cette absolution : que le roi excluroit les protestans de toutes les charges & digni-

---

vaises plainteries n'en ont plus imposé à personne, depuis que M. de Thou & tous les critiques sensés, ont fait voir qu'elles étoient injustes & sans fondement. M. de Sully, à ce qu'il paroît, s'étoit mis au-dessus de cette erreur populaire, mais je ne fais s'il observe la même équité par rapport au cardinal d'Osat.

Ce qu'il en dit ici, & en plusieurs autres endroits de ses mémoires, m'a donné la curiosité de lire avec attention le recueil des Lettres de ce cardinal, qui jouit parmi nous de la réputation d'avoir été aussi bon François qu'habile négociateur. Je dirai librement ma pensée sur chacun des griefs qui fournissent au duc de Sully occasion de l'attaquer, à mesure qu'ils se présenteront ; & pour commencer par celui de l'absolution de Henri IV, il me semble qu'après avoir examiné tout ce qu'il dit sur ce sujet, *pages 45, 48, 105, 107, 115, 129, 208, & suiv. ancienne édition in-fol.* on ne peut se dispenser de reconnoître d'un côté, qu'il y trouva de grandes difficultés dans l'esprit du pape, & de véritables obstacles de la part du conclave ; qu'il s'appliqua avec travail & avec fruit à les surmonter ; & que tout autre que lui auroit eu bien de la peine à y réussir : témoin ce qui arriva au duc de Nevers, au cardinal de Retz, au marquis de Pisany & autres ; qu'il est fort éloigné d'approuver les subterfuges auxquels la cour de Rome eut souvent recours dans les formalités ; & même que tout ce manège l'impatienta souvent aussi bien que la supercherie dont il se plaint qu'on usa dans

tés ; & qu'il travailleroit de tout son pouvoir à les éteindre tout-à-fait ; qu'il rétablirait la messe en Béarn ; qu'il feroit restituer aux catholiques tous les biens ecclésiastiques qui leur avoient été pris par les Huguenots ; qu'il résoudroit le prince de Condé à se faire catholique romain ; qu'il publieroit & feroit recevoir le concile de Trente ; enfin qu'il

---

la bulle d'absolution. Cependant au travers de tout cela on sent d'un autre côté dans ces mêmes endroits , & bien plus encore dans tous ceux qui ont quelque rapport aux protestans , aux jésuites , au concile de Trente , &c. que cette éminence ne fut point fâchée que l'affaire de l'absolution du roi passât avec les conditions dont M. de Sully se plaint si amèrement : soit que d'Osat n'y apperçut point cette prétendue lésion de l'honneur de la couronne , & ce préjudice aux libertés de l'église Gallicane , ce que je laisse aux savans à discuter : soit qu'il crût que toutes ces précautions devenoient nécessaires pour l'intérêt de la religion : soit enfin qu'il fût un peu prévenu en faveur des maximes de la ligue ; ce qui ne m'empêche pas de souscrire aux éloges qu'ont donnés à ce cardinal tous nos bons historiens , & en dernier lieu Amelot de la Houssaye, dans la vie qu'il nous a donnée du cardinal d'Osat , à la tête de l'édition de ses lettres à laquelle je renvoie le lecteur. L'abbé du Perron & M. de Villeroy rendirent aussi d'importans services à Henri IV dans l'affaire de son absolution. *Matthieu , tom. 2 , liv. 2 , pag. 210 & suiv.*

rétablirait les jésuites en France. Celles de ces conditions qui regardoient les protestans & le concile de Trente demeurèrent sans effet : le roi satisfit aux autres. Ceux qui trouvent qu'en cette occasion S. M. reçut la loi du pape, ne doivent s'en prendre qu'à du Perron, & plus encore à Arnault d'Offat, alors agent immédiat de cette affaire à Rome. Bien loin de rejeter ces conditions, ces deux ecclésiastiques auroient été bien fâchés que la chose se fût exécutée autrement. Si l'on doit ajouter foi à un mémoire qui me fut envoyé de Rome plusieurs années après, & dont je parlerai plus au long en son tems, on y trouvera la preuve complete de ce que je viens de dire, du moins quant à d'Offat.

Ce mémoire avance deux choses au sujet de l'absolution du roi, qui en fait un des articles principaux : l'une ; que le pape & tout le sacré college souhaitoient si passionnément que ce prince eût recours à Rome pour cette formalité, qu'ils ne pouvoient cacher la crainte que quelquefois les nouvelles leur donnoient, que Henri ne se portât à la mépriser ou à la regarder comme inutile. Il en prend la preuve dans leurs propres lettres. L'autre, que d'Offat, loin d'instruire le roi

de cette disposition de la cour de Rome, comme il devoit, pour peu qu'il eût eu en recommandation l'honneur du roi & de la couronne, faisoit au contraire entendre à ce prince, qu'il ne pourroit obtenir sa réconciliation du S. P. qu'en souffrant qu'on donnât atteinte aux libertés de l'église Gallicane, & en l'achetant par toutes les conditions qui viennent d'être marquées. Henri ne laissa pas de récompenser ses deux agens par les plus éminentes dignités de la prélature.

En trois jours S. M. se rendit à Péronne, où elle fut saluée d'abord par Balagny. Cet homme à qui une folle vanité (31)

---

(31) M. de Péréfixe dit que Cambrai fut pris par famine ; d'autres, comme Matthieu, en accusent la méfintelligence des ducs de Nevers & de Bouillon ; & d'autres, la lâcheté de Balagny. Les mémoires de la ligue, tom. 6, marquent que trois compagnies Suisses, qu'il ne payoit point, l'obligèrent à rendre sa place. Tous les historiens ont parlé du courage de Renée de Clermont, femme de Balagny, & sœur du brave Bussy d'Amboise, qui après avoir inutilement fait tous ses efforts pour inspirer de la résolution à sa garnison & à son mari, ne voulut pas survivre à la perte de sa principauté, & se laissa mourir de faim ou de douleur. » Voilà en un chapitre l'abrégé des plus grands affronts, que de mémoire d'hommes la



## 54 MÉMOIRES DE SULLY,

venoit de faire perdre gouvernement ; biens, femme & honneur au lieu de rougir & de se cacher, affectoit de se produire, parloit haut, & vouloit qu'en cet état, qui étoit son état naturel, on eût pour lui tous les égards qu'on conserve pour les souverains malheureux. Le roi résolu de tout tenter pour secourir Calais, voyant qu'il n'avoit aucunes troupes avec lui pour entreprendre de forcer le camp des assiégés, prit le seul parti qui lui restoit, de se jeter lui-même dans la place, à la tête d'un parti considérable. Il s'embarqua par deux fois dans ce dessein : mais le vent contraire le rejetta sur la terre. Comme il désespéroit de son entreprise, Matelet, gouverneur de Foix, vint lui offrir d'essayer pour une troisième fois l'entrée dans Calais ; &

---

» France ait reçu par les étrangers α. C'est d'Aubigné qui parle ainsi, en finissant le *chap. 9 du l. 4, tom. 3.* de son histoire, dans lequel il a rassemblé la prise du Catelet & de la Capelle, la défaite de Doullens, la prise d'Ardres, Cambrai, & Calais. Balagny dit à un officier Espagnol, qui paroissoit étonné de lui voir emmener sa maîtresse avec lui, & dans le même bateau, que l'amour adoucissoit les traits de la fortune : » Vous avez raison, » répartit l'Espagnol, & sur-tout à présent que » vous aurez moins d'affaires que vous n'aviez α. *P. Matthieu, tom. 2, liv. 2, pag. 219.*

lui promit que s'il vouloit lui donner quatre ou cinq cens gentilshommes, il feroit tant, soit par mer, soit du côté de la terre, qu'il s'ouvriroit un passage. Le roi l'ayant loué de sa résolution, lui donna l'escorte qu'il demandoit, avec laquelle Matelet vint effectivement à bout de son entreprise, & entra dans Calais, après avoir surmonté mille obstacles (32): mais il fit bien-tôt oublier sa belle action, lorsqu'on vit qu'il ne s'étoit joint à la garnison de cette place, que pour partager sa peur & consentir à la capitulation. Ainsi,

(32) Les historiens ne sont pas d'accord sur cette action. Les uns, comme de Thou & d'Aubigné, n'en disant rien, paroissent la révoquer en doute: d'autres l'attribuent au sieur de Campagnole le cadet; Davila & nos mémoires, à Matelet, gouverneur de Foix. Elisabeth offrit de défendre Calais contre les Espagnols, à condition qu'on remettroit cette place aux Anglois eux-mêmes. Sancy, qui étoit alors ambassadeur à Londres, répondit à cette reine, que le roi l'aimoit encore mieux dans les mains des Espagnols, que dans celles des Anglois: Et Henri IV disoit aussi, que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant que ce fût d'un lion que d'une lionne. . . . Ce qui fut cause qu'Elisabeth refusa depuis d'assiéger cette ville, pendant que Henri IV assiégeoit celle d'Amiens, quoiqu'on lui offrit alors de la lui engager. *Matthieu, ibid. pag. 223.*

## 56 MÉMOIRES DE SULLY;

le roi eut le chagrin de ne s'être avancé jusqu'à Calais, que pour le voir rendre sous ses yeux.

On me demandera où étoient pendant ce tems-là tous ces seigneurs & officiers François, qui s'étoient montrés si ardens à conseiller la guerre; & pourquoi ils laissoient S. M. en supporter seule le fardeau, & recevoir échec sur échec. Il faut le dire à la honte du nom François, ils songeoient à tirer parti pour eux-mêmes des malheurs que leur imprudence avoit causés, & que leur nonchalance augmentoit; & ils tramoient cependant des desseins plus ruineux à l'autorité du roi, que la guerre étrangere la plus cruelle. On va en être instruit dans un moment.

Le roi supérieur à la mauvaise comme à la bonne fortune, consola ceux qui étoient sortis de Calais; pourvut à la sureté de Boulogne (e), Abbeville, Montreuil, Monthulin & autres châteaux & places; & marcha vers Saint-Quentin, dans la crainte que les ennemis, qui n'étoient pas éloignés de ces quartiers, ne surprissent quelqu'un des seigneurs & officiers généraux, qui s'y rendoient enfin

---

(e) Villes & forteresses de Picardie,

l'un après l'autre. Ils choisirent ce moment pour travailler auprès du roi à l'exécution du dessein qu'ils avoient formé ensemble avant que de partir de Paris. Ce fut le duc de Montpensier qui se chargea de cette commission ; non qu'il fût le plus mal-intentionné , mais il étoit le plus facile & le plus foible. Il aborda le roi à Saint - Quentin , & lui proposa de la part des principaux seigneurs François , comme l'unique moyen de résister à ses ennemis , d'abandonner aux gouverneurs des provinces la propriété de leurs gouvernemens , à droit d'hérédité , & sans être obligés à rien envers le roi qu'à l'hommage-lige.

On ne comprend pas comment une proposition , qui tendoit si visiblement à rejeter la France dans l'état d'anarchie qui l'avoit remplie de sang & d'horreur dans ses premiers siècles , put sortir de la bouche d'un François , d'un prince , & sur-tout d'un prince du sang. Henri ne trouva point de parole dans ce premier moment , tant il se sentit surpris & frappé de l'affront qu'on faisoit à la dignité royale. M. de Montpensier continuant un discours , concerté de longue-main , voulut prouver à S. M. que tous ces gouverneurs , ou pour mieux dire , tous

ces petits princes, s'obligeant à lui tenir pour tous ses besoins, des troupes toujours prêtes, elle ne se trouveroit plus dans la situation où elle étoit actuellement, de paroître sans soldats devant ses ennemis. De tous les sentimens qui agitoient l'esprit du roi, ce prince ne montra au duc de Montpensier que celui d'une grande compassion, de lui voir faire un personnage si indigne de lui. Il l'arrêta, en lui disant, sans la moindre aigreur, qu'il n'en avoit déjà entendu que trop; qu'il voyoit bien qu'on avoit abusé de sa facilité, pour le charger d'un rôle dont il n'avoit pas senti toute la bassesse; lui prince du sang, & beaucoup plus proche de la couronne, que n'en avoit été autrefois Henri lui-même. Ce prince ajouta encore beaucoup de choses sur le même ton. Il étoit si éloigné de craindre de se voir jamais obligé à donner les mains à une pareille proposition, & si déterminé à périr mille fois, plutôt que de couvrir de cette infamie la famille & la dignité royale, qu'il n'eut pas même la pensée d'entrer à cet égard dans aucune discussion, ni de répondre un seul mot sur le fond de la proposition (33).

---

(33) » Nous sommes tous gentilshommes, &c.



M. le duc de Montpensier sentit sa faute, par l'air & le ton dont S. M. lui parloit. Il en rougit, en demanda pardon, & pria le prince d'oublier qu'il eût été capable de se dégrader ainsi lui-même de son rang. Le roi, après avoir fait connoître au duc tout son tort, lui enseigna le moyen de le réparer en quelque maniere, auprès de ceux qui le lui avoient fait commettre; & pour lui, il assura M. de Montpensier, qu'il vouloit bien l'oublier & continuer à le regarder comme étant de son sang. M. le duc de Montpensier convint qu'à la premiere occasion où les auteurs de la proposition le mettroient sur ce chapitre, il déclareroit, qu'il avoit fait ses réflexions sur ce qu'ils avoient exigé de lui; qu'ils pouvoit charger un autre d'une proposition qu'il désavouoit formellement; que s'il en parloit jamais à S. M., ce ne seroit que pour l'en détourner, & qu'ils devoient s'attendre qu'il en empêcheroit l'effet lui-même, par tous les moyens imaginables: ce qu'il exécuta ponctuellement & d'un air si naturel, qu'il déconcerta tous ces sei-

---

difoit quelquefois Henri IV devant les princes du sang...

gneurs & leur ôta pour toujours l'envie de tenter sa fidélité.

C'étoit donc pour jeter le roi dans la nécessité de les rendre ses égaux, que les princes & les gouverneurs des provinces de France, l'aideroient si mal des secours qu'ils lui avoient promis. Le duc de Bouillon fut un de ceux qui se firent le plus acheter. Comme S. M. ne doutoit pas de la part qu'il avoit dans le complot, elle en voulut tirer la conviction de l'embarras du duc sans lui faire connoître qu'elle en eût rien appris d'ailleurs. Bouillon étoit assez dissimulé & assez beau parleur, pour bien cacher ce qu'il ne vouloit pas qu'on découvrit; mais outre que Henri n'avoit pas moins de talens pour pénétrer jusques dans le fond du cœur de ceux qu'il entretenoit, la présence du souverain est seule un poids capable d'abattre un homme qui se sent coupable. Le roi commença par s'assurer que M. de Montpensier ne lui avoit point fait une seconde trahison auprès du duc de Bouillon. Il le mit ensuite sur la défaite de Dourlens, en lui demandant sans détour & avec une espee de confiance, comment avoient pu manquer ces intelligences si sûres, que lui duc de Bouillon avoit dans Liége, Namur

& tant d'autres places du Luxembourg & du Hainaut, & sur lesquelles, comme il favoit, on s'étoit porté à entreprendre la guerre.

Bouillon embarrassé de la question & de l'air simple dont elle étoit faite, au lieu de répondre juste sur ses prétendues intelligences, se jetta dans de grands discours sans suite, qui le trahissoient mieux que l'aveu le plus sincere. Il accusa tout le monde; le duc de Nevers, qui lui avoit, disoit-il, débauché ses officiers & empêché ses levées; les Anglois, qui n'avoient point fait la diversion qu'ils avoient promise; les Hollandois, qui avoient profité de cette conjoncture, pour s'agrandir eux-mêmes du côté de l'Over-Issel & de la Frise. Sur quoi le duc de Bouillon, qui ne cherchoit qu'à détourner de plus en plus la conversation, dit au roi, que la premiere cause de tous les malheurs ne venoit que de ce que S. M. n'avoit aucune personne de confiance & de poids à la cour de Londres, pour hâter le secours qu'elle avoit promis, & en même tems il s'offrit pour cette ambassade & même la sollicita instamment. Le roi jugeant qu'il étoit inutile de presser davantage le duc sur sa faute, cessa de lui en parler, & pour l'ambassade d'An-

62 MÉMOIRES DE SULLY;

gleterre, il y consentit à la fin, considérant qu'il perdoit fort peu en perdant la présence du duc. Il lui en fit expédier la commission, & Bouillon partit peu de jours après pour l'Angleterre.

C'est de la bouche de S. M. que je tiens le détail de cette conversation avec le duc de Bouillon, aussi bien que de celle qu'elle eut avec M. le duc de Montpensier, dont il vient d'être parlé. Le roi n'eut pas plutôt quitté Bouillon, qu'il fit réflexion que le duc, au lieu de le servir utilement à la cour de Londres, pouvoit bien ne demander cet emploi, que pour y donner de mauvaises impressions de sa conduite, ou du moins, qu'il ne travailleroit que pour lui seul. Ce prince m'envoya chercher de fort grand matin par Jacquinot, pour me communiquer sa crainte. M'étant mis à genoux sur un carreau près du lit de S. M., il me demanda d'abord ce qu'on disoit & ce que je pensois moi-même du long entretien qu'il venoit d'avoir avec le duc de Bouillon. Je répondis que chacun en conjecturoit à sa manière, & qu'apparemment l'affaire de Ham & de Dourlens, & la proposition faite par M. de Montpensier, y avoient eu la meilleure part. Le roi me dit que je me trom-

pois , qu'il connoissoit assez le duc de Bouillon , pour ne point douter que les reproches qu'il lui auroit pu faire sur tous ces sujets, loin de le corriger, n'auroient servi qu'à l'engager tout - à - fait dans la révolte. Ensuite S. M. m'ayant redit presque mot pour mot , tout ce qui s'étoit dit entr'eux, sur l'ambassade d'Angleterre, elle me proposa d'y accompagner le duc de Bouillon , pour éclairer ses démarches.

Tout se fait par souterrains à la cour. Au sortir de sa conversation avec Bouillon , le roi ayant dit à MM. du conseil des finances , qu'elle envoyoit le duc en Angleterre, ces messieurs , après en avoir conféré ensemble , n'avoient trouvé rien de plus propre à satisfaire leur jalousie contre moi , que de persuader au roi qu'il devoit me joindre au duc de Bouillon. Ma capacité dans les négociations reçut de leur part des éloges , dont ils comptoient bien de se racquitter, d'abord qu'une fois ils seroient parvenus à m'éloigner du roi. Ce prince ne pénétrant point leur intention , trouva cette idée de son goût , mais je ne donnai pas dans le piège. Je fis appercevoir à S. M. le vrai motif de la feinte générosité de ces messieurs à mon égard. Dès le moment que le duc



64 MÉMOIRES DE SULLY,

de Bouillon auroit eu le moindre soupçon que je l'observois & que je détruisois son ouvrage, il n'auroit pas manqué d'éclater contre moi, & de l'esprit dont il étoit, sa haine ingénieuse auroit trouvé le moyen de me charger du mal qu'il auroit fait & du bien qu'il n'auroit pas voulu faire. C'est ce que mes envieux avoient aussi bien senti que moi, S. M. en convint, & s'étant rendue à mes raisons, elle ne me pressa plus.

Messieurs du conseil ne s'en tinrent pas là. Lorsqu'ils revirent le roi, ils furent les premiers à avouer qu'ils avoient eu tort de vouloir me joindre avec le duc de Bouillon, mais comme ce duc ne devoit être que fort peu de tems à Londres, ils imaginèrent de me faire remplir sa place, avec le même titre & les mêmes honneurs. Tout leur étoit égal, pourvu qu'ils fussent défaits de moi. Le roi tomba encore dans leur sentiment & me déclara son intention quelques jours après, avec un ordre de faire dès-à-présent, tous mes préparatifs pour ce voyage, de me pourvoir d'argent, & de disposer mon épouse à me suivre, si je jugeois à propos de la mener avec moi, ce que S. M. ne trouvoit pas nécessaire, mon voyage ne devant être, disoit-elle, que de sept ou huit mois au plus.

Ce prince, qui s'apperçut d'abord de ma répugnance, accompagna son ordre de tout ce qu'il put imaginer d'obligeant. Il me dit que la nécessité des tems l'empêchant de me charger seul de ses finances, il se reprocheroit d'exposer aux dangers d'un siège long & rude, le seul homme de son royaume, qu'il jugeoit digne de remplir cette importante place. S. M. venoit de se déclarer hautement sur le siège de La - Fère.

J'admirois pendant que le roi me tenoit ce discours, l'opiniâtreté de mes adversaires à me persécuter & le fond de leur malice. Sous l'apparence d'un titre d'honneur vain & ruineux, ils éloignoient & peut-être pour toujours, les occasions de m'avancer : car, qui auroit parlé pour moi en mon absence ? Qui les auroit empêchés encore de prolonger à leur gré mon séjour hors du royaume, jusqu'à ce que les affaires ayant pris en France un état fixe & durable, ils n'y eussent plus laissé de part à un homme, qu'une si longue absence auroit fait regarder ensuite comme un étranger ? Toutes ces pensées firent que je tins ferme. Je suppliai le roi de ne me point contraindre à un voyage, pour lequel je me sentoiss un éloignement invincible, & j'eus le bonheur que Henri

66 MÉMOIRES DE SULLY,

disposé à croire de lui-même , que je lui ferois d'une plus grande utilité à Paris que dans Londres , pendant le siège qu'il alloit entreprendre , m'y renvoya pour me faciliter la levée de l'argent & l'envoi de toutes les choses nécessaires à faire réussir ce siège pour y recevoir ses ordres , en faire part au conseil & y faire prendre de sages résolutions. Quand j'aurois choisi moi-même ma vengeance , je n'en aurois pas pu prendre une autre.

*Fin du Livre septième.*





## L I V R E V I I I.

**M**ÉMOIRES de l'année 1596-1597. Siège de la Fère : maladie du roi. Entreprises militaires exécutées & manquées. Morts des ducs de Nemours & de Nevers. Malversations dans les finances. Rosny va trouver Henri à Amiens : ce qui lui arrive avec un Astrologue : péril que court madame de Liancourt. Voyage de Rosny à Rouen. Il est député vers Madame, pour la réjouir & épouser le duc de Montpensier : traitement qu'il reçoit de cette princesse : il court risque d'être disgracié à cette occasion : il rentre dans les bonnes grâces de Madame. Succès des armes du roi dans différentes provinces. Opposition des Financiers à l'entrée de Rosny dans le conseil des finances : irrésolutions de Henri, qui enfin le met dans le conseil. Traité du duc de Mayenne avec le roi, qu'il vint trouver à Monceaux. Rosny va visiter les généralités : calomnies de ses ennemis à cette occasion : utilité dont ce voyage est au roi. Démêlés de Rosny

*avec Sancy : il découvre les artifices & les fraudes du conseil des finances. Assemblée des notables , tenue à Rouen : réflexions sur les états du royaume : bon conseil donné à Henri par Sully : résultat de cette assemblée : établissement du conseil de raison, qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les finances.*

**C**E qui déterminâ le roi à entreprendre un siège aussi difficile que celui de la Fère, c'est que les ennemis ayant séparé leurs troupes après leurs succès, S. M. ne voulut pas laisser inutiles les siennes, qui s'étoient à la fin rassemblées, & qu'il étoit important de rassurer la Picardie ébranlée par tant de pertes. Le parti que j'aurois préféré à tout autre, eût été de demeurer pendant ce siège auprès du roi, dont je ne goûtois point les ménagemens pour ma personne : mais je n'osai refuser la commission qui m'alloit retenir à Paris ; & pour en adoucir l'ordre, S. M. m'assura que de long-tems il ne se teroit rien de considérable devant la Fère, & que je pourrois dans la suite y faire quelque voyage. En effet, j'y en fis deux ou trois ; mais je n'y étois pas plutôt arrivé,



que la nécessité de pourvoir à la subsistance des troupes , m'en faisoit repartir presque aussitôt. Ce qui m'en consola , c'est que rien n'ayant manqué dans l'armée , moyennant les soins que je pris , je puis me flatter d'avoir un peu contribué à la réussite de ce siège. Il dura six mois : c'est le plus long que Henri ait fait. Aussi cette place , outre l'avantage de ses fortifications , avoit une garnison très-nombreuse , composée de soldats choisis , & commandée par deux excellens officiers ; l'un François ( 1 ) , sénéchal de Montelimart , & l'autre Espagnol , nommé Olorio.

Béringhen ( 2 ) à la persuasion d'un ingénieur son ami , ou même son parent , & venu exprès de Flandre où il demeurait , se mit dans la tête qu'on pouvoit submerger la Fère , & il répondit si bien de la réussite , sur la caution de son ingénieur , que le roi , contre son sentiment , se laissa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit , en effet , bien

---

( 1 ) Il se nommoit Colas. Les Espagnols avoient promis de le faire comte de la Fère.

( 2 ) Pierre de Béringhen étoit lui-même Flamand , né à Bruxelles.

70 MÉMOIRES DE SULLY,

abrégé le siège ; mais on a pu remarquer que presque tous les projets de cette nature sont sujets à échouer ; le plus léger mécompte suffit pour cela, & il est fort rare qu'on n'y en fasse pas. C'est l'idée de détourner le Tésin, qui fit autrefois perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette proposition sur le tapis, dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impossible, & je la combattis de tout mon pouvoir ; mais l'ingénieur ne manquoit point de raisons plausibles pour opposer aux nôtres. A l'entendre, c'étoit une affaire de peu de tems & de peine ; il ne s'agissoit que d'élever une chaussée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une dernière se trouva à l'épreuve de l'eau : qu'arriva-t-il ? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'étoit promise. Il est vrai qu'il ne s'en falloit que de six pieds ; mais on n'en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage (3) après y avoir consumé beaucoup de tems & d'argent.

---

(3) D'Aubigné n'en parle pas d'une manière si méprisante, *ch. 12, ibid.* « La chaussée, dit-il, » ayant fait refouler la rivière d'Oise dedans la

Le siège de la Fère souffrit encore de la maladie qu'eût le roi à Traversy, (a) où étoit son quartier. A la premiere nouvelle qui m'en vint, je volai vers ce prince, & je ne le quittai qu'après que je le vis entièrement rétabli. Sa maladie fut assez considérable, pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût faire. Le gouverneur de la Fère se voyant manquer de tout, remit enfin cette place au roi, qui la fit réparer. A la priere de madame de Liancourt, il en donna le gouvernement à son fils César, dont Manicamp (4), parent de cette dame, fit les fonctions, en qualité de lieutenant.

S. M. s'avança ensuite vers la frontiere d'Artois, emporta d'affaut le château d'Imbercourt (b), & crut en faire autant par le pétard, de la ville d'Arras. Le maré-

---

» ville de la Fère, elle pourrit tous les magasins  
 » qu'ils tenoient dans le bas. . . . . C'étoit une  
 » grande machine de plus d'un quart de lieue de  
 » long. . . . . Entreprise qui ne sentoit ni un roi,  
 » ni un royaume abattus de tant d'incommo-  
 » dités ».

(a) Mieux, Travecy.

(b) En Picardie.

(4) Philippe de Longueval, Sieur de Manicamp.

chal de Biron ( 5 ) fut cause que cette dernière entreprise échoua , parce qu'il ne se munit pas d'une assez grande quantité de pétards. Les trois premiers qu'on appliqua jouèrent assez heureusement ; le quatrième ayant été jetté sans effet dans le fossé , avec celui qui l'attachoit , tua & blessa plusieurs des nôtres. Il est triste qu'une conquête si considérable , & qui auroit garanti Amiens du malheur qui lui arriva bien - tôt après , ait été manquée , faute de deux ou trois pétards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les justes reproches qu'on pouvoit lui faire , & alla décharger sa colere sur le pays des environs de Bapaume , où il fit un horrible dégât.

Le mauvais succès d'Arras fut avantageusement compensé par plusieurs événements favorables , arrivés sur la fin de l'année précédente , & au commencement de celle - ci , que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouse ( 6 ) , de la prospérité des

---

(5) Biron à son tour en accusoit hautement , avec murmures , l'avarice du roi.

(6) Consultez sur ces faits les historiens ci-dessus nommés , *année 1595 & 1596.*

armes du roi en Provence, & de la réunion des chefs de la ligue au parti du roi. Joyeuse (7) qui avoit quitté le froc pour endosser le harnois, & se payoit avec usure des mortifications du cloître, fit son traité avec le roi en ce tems-là. Le duc de Nemours suivit; mais sur le point que le sien alloit être conclu, il mourut (8) de regret, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Sorlin (c), son frere, continua le traité pour lui-même. La mort du duc de Nevers (9) délivra

(7) Henri de Joyeuse, le seul qui resta des sept fils de Guillaume, duc de Joyeuse. Il entra chez les Capucins, & y mourut sous le nom de P. Ange.

(8) » Il jetta par la bouche & par tous les pores, jusqu'à la dernière goutte de son sang. » *Pérefixe, ibid.* Cayet en fait une description très-touchante, *ibid, pag. 519* «.

(c) Henri de Savoye-Nemours.

(9) Louis de Gonzague mourut de la dysenterie à Nefle en 1595, âgé de cinquante-six ans, de chagrin, dit-on, de ce que s'entretenant avec Henri IV, auquel il donnoit un conseil au sujet de la ville de Calais; ce prince lui avoit répondu : » c'est bien à vous à me conseiller là dessus, vous qui n'avez jamais approché de cette place, de plus près que de sept lieues «. Quoique M. de Thou, *liv. 113*, & Brantôme, *tom. 3, pag. 159*, louent beaucoup ce seigneur; le reproche que lui



74 MÉMOIRES DE SULLY,

encore le roi d'un serviteur aussi incommode qu'inutile. Enfin, ce fut en ce tems-là que le duc de Mayenne, entièrement dégoûté de la mauvaise foi des Espagnols,

---

fait le duc de Sully, d'avoir toujours été un serviteur extrêmement à charge à son maître, se vérifie aisément, & par les propres lettres de ce général à Henri IV, dont nous avons un recueil dans les mémoires de Nevers, *tom. 2, pag. 207, 376.*

» Si V. M., lui dit - il dans une de ces lettres, » ne peut ou ne veut pas venir de par-deçà, je » n'en éloignerai de telle sorte que l'on n'aura » plus sujet d'attendre aucun secours de moi. » En vérité, sire, vous ne me traitez pas de la » façon que je vous fers, & il semble à tout le » monde que vous ne faites pas grand état de » moi. . . . Jamais je n'ai été traité de la façon que » vous me traitez, par les rois vos prédécesseurs; » j'avois cependant reçu d'eux plusieurs bienfaits, » qui m'obligeoient à les servir aveuglément, & » je suis encore à en recevoir le premier de V. M.; » si ses commissions ruineuses ne sont les bien- » faits & les faveurs que je reçois d'Elle : je vous » dirai librement que je n'en ai point reçu d'autres, » depuis qu'il vous a plu de me commander de venir » par-deçà, &c. *pag. 348*, & il y en a un assez grand nombre sur ce ton. C'est sur celles-là que le duc de Sully, auquel Henri IV communiquoit les secrets de son cabinet, jugeoit des dispositions du duc de Nevers, & non sur celles qu'il écrivoit à différens particuliers, lesquelles ne marquent, en effet, que beaucoup d'attachement & de zèle pour la personne du roi.

commença à chercher sérieusement les moyens de rentrer dans les bonnes graces du roi.

Il avoit paru si important au roi de se rendre maître d'Arras, qu'après avoir essayé inutilement de le surprendre, il avoit formé le dessein d'en faire le siège dans les formes. Je crois être le seul à qui il s'en ouvrit. Le secret étoit d'une si grande conséquence en cette occasion, que n'osant confier à personne le soin d'observer cette place, il s'en chargea lui-même. J'avois séjourné tout cet hiver à Paris, occupé du service de S. M.; je faisois seulement de tems en tems un tour à Moret, où je me plaisois beaucoup. Un jour que je m'y occupois à faire niveler les hauteurs, à deux mille pas de la maison, pour y conduire deux ruisseaux, qui font les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée, je vis arriver un courier de madame de Liancourt, chargé d'une lettre de cette dame, & d'une autre de S. M., par laquelle Henri m'informoit de ses desseins sur Arras, & des moyens de les faire réussir. Je n'ai jamais vu ce prince dans une aussi grande colere, qu'il me parut l'être dans cette lettre, contre » les maltôtes & les friponneries, je me

## 76 MÉMOIRES DE SULLY;

» fers de ses termes , de huit mangeurs ;  
» qu'il s'étoit donnés , disoit-il , au lieu  
» d'un seul qu'il avoit auparavant. Ces  
» coquins ajoutoit-il , avec cette prodi-  
» gieuse quantité d'intendans qui se sont  
» fourrés avec eux par compere & par  
» commere , mangent le cochon ensem-  
» ble , & ont consommé plus de cent mille  
» écus , qui étoit somme suffisante pour  
» chasser l'Espagne de la France«. Il n'y a  
en tout ceci , rien qui ne soit exactement  
vrai. Je ferai bien-tôt toucher sensible-  
ment la chose au doigt , lorsque j'entrerai  
dans le détail des finances : je vais seu-  
lement en rapporter d'avance deux ou  
trois traits.

Messieurs du conseil des finances ne  
doutant point qu'ils ne fussent chargés  
d'apurer les comptes , pour les fournis-  
semens du siège de la Fère ; en quoi  
pourtant ils furent trompés , le roi m'en  
ayant attribué seul la connoissance ; ils  
les firent prendre à Descures , la Corbi-  
niere & autres partisans , avec lesquels ils  
étoient si bien d'accord , que ces derniers  
ne faisoient que leur prêter leur nom , ou  
tout au plus , n'y étoient intéressés que  
pour une légère somme. Ensuite ils trai-  
terent , toujours sous ces noms emprun-  
tés , avec les marchands & pourvoyeurs

qui les fournissoient ordinairement , au plus bas prix qu'ils purent , dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en auroit réellement coûté au roi.

Je tiens du roi lui-même le fait que voici. Il étoit dû par le trésor royal aux Suisses , Reitres & autres étrangers à la solde de la France , des arrérages considérables. Le conseil aposta un nommé Otoplote , qui fit entendre aux receveurs commis par ces étrangers , qu'ils ne devoient pas s'attendre à être jamais payés , à moins qu'ils ne se réduisissent d'eux-mêmes à une somme si modique , qu'on pût la leur donner , sans épuiser l'épargne. On convint de la réduction ; mais messieurs du conseil chargerent leur compte de toute la somme due ; & en déroberent ainsi le surplus au roi , ou plutôt aux légitimes créanciers.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette espece. Aussi ces messieurs nageoient dans l'abondance , pendant que le roi étoit , lui & sa maison , dans la disette de tout. Ce prince leur ayant mandé peu de jours avant celui où il m'écrivoit , qu'il avoit besoin de huit cens écus pour une entreprise importante ( le siège d'Arras ) il les pria , les conjura

## 20 MÉMOIRES DE SULLY,

Liancourt, qui me faisoit savoir que sur de nouvelles lettres du roi, & sur un avis de la maladie de l'abbesse de Maubuisson, elle s'étoit déterminée à partir avant le jour désigné, & que je pourrois la rejoindre à Pontoise. Je soupçonnai que cette dame avoit peut-être intention de faire la cour au roi, aux dépens de ma paresse, & changeant de dessein, je dis à mes gens que je voulois aller dès ce même soir à Maubuisson, sans m'arrêter à Paris, qu'autant de tems qu'il en falloit pour manger un morceau, & pour faire repâître mes chevaux dans la première hotellerie que je rencontrerois, qui fut les trois pigeons : je ne me serois pas souvenu de ce nom, sans une petite aventure comique qui m'arriva en cet endroit.

Etant monté seul dans une fort grande chambre, j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à grands pas, & si absorbé dans ses pensées, qu'il ne me salua ni ne m'apperçut, comme je crois. En le considérant plus attentivement, tout me parut singulier dans sa personne, port, physionomie, habillement, un corps long & effilé, un visage sec & décharné, une barbe claire & fourchue, un large chapeau qui lui ombrageoit tout le visage, un manteau boutonné jusqu'au collet,



des bottes énormes , une épée traînante , & dans sa main une grande gibeciere double , de celles qu'on attache à l'arçon d'une selle. Je lui demandai assez haut s'il étoit logé dans cette chambre , & pourquoi il rêvoit si profondément. Mon homme dédaignant la question , me répondit brusquement , & sans me saluer ni me regarder , qu'il étoit dans sa chambre , & qu'il pensoit à ses affaires , comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de de la sotise du personnage , je ne laissai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre , seulement pour le tems de dîner , proposition qui fut reçue en grondant & suivie d'un refus des moins polis. Trois de mes gentilshommes , mes pages & quelques valets , étant entrés en ce moment , mon brutal crut devoir adoucir son visage & sa parole ; il ôta son chapeau , & m'offrit tout ce qui étoit à lui ; puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement , il me demanda d'un air un peu égaré , où j'allois : » trouver le » roi , lui dis - je. Quoi ! Monsieur , re- » prit-il , le roi vous a mandé ! Je vous » prie de me dire à quel jour & à quelle » heure vous avez reçu ses lettres , & » aussi à quelle heure vous êtes parti « .

Il me fut aisé de reconnoître un astro-

logue à toutes ces questions, qu'il me fit d'un air si sérieux, que rien ne fut capable de le faire sortir de sa gravité. Il fallut encore lui dire mon âge, & lui donner mes deux mains à considérer. »-Vraiment, monsieur, me dit il, après tout ce cérémonial, d'un air de surprise & de respect, » je vous cede bien volontiers ma chambre : il y en aura beaucoup d'autres » avant qu'il soit peu, qui vous quitteront leur place avec plus de regret que » je ne fais la mienne. Plus je feignois être surpris de son habileté, plus il s'efforçoit de m'en donner des preuves. Il me promit richesses, honneurs, autorité, les devins pour l'ordinaire n'en font pas chiches, & il ajouta, que si je voulois lui envoyer l'heure de ma naissance, il me diroit tout ce qui m'étoit arrivé & ce qui m'arriveroit; mais pourtant sans vouloir savoir mon nom, ni que je fusse le sien. Il jugea à propos de sortir assez précipitamment après ces paroles, en me donnant pour excuse de ce qu'il ne m'entretenoit pas plus long-tems, qu'il étoit pressé de porter des papiers à son avocat & à son procureur. Je ne cherchai point à le retenir. Il n'en étoit pas de même de mes gens, que je voyois saisis de respect & de crainte à chacune des paroles

que proféroit cet extravagant. Je réjouis mon épouse de cette petite scène, dans la première lettre que je lui écrivis.

J'arrivai le soir à Maubuisson, qui sert comme de fauxbourg à Pontoise : j'y trouvai encore madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchois sept ou huit cens pas devant la litiere où étoit cette dame, & qui étoit suivie, à quelque distance, d'un grand & lourd carosse, où étoient ses femmes ; devant & derrière le carosse, marchaient quelques mulets chargés de bagage. A une lieue de Clermont, dans un endroit où le chemin rétréci par un côteau escarpé & par un vallon en précipice, ne laisse que la place assez juste pour passer deux voitures, le cocher du carosse étant descendu pour quelques nécessités, un des mulets en passant à côté de ce carosse arrêté, effraya tellement par son hennissement & par ses sonnettes, les chevaux qui malheureusement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents : ils commencerent à emporter le carosse & toute sa charge avec une si grande roideur, que rencontrant d'abord deux des mulets, ils les culbuterent. Les femmes enfermées, qui comprirent le danger où elles étoient

en voyant mille abîmes ouverts sous leurs pieds, se mirent à pousser des cris douloureux. Le cocher & les muletiers avoient beau crier, appeller, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déjà plus qu'à cinquante pas de la litiere, dans le moment que madame de Liancourt, effrayée du bruit qu'elle entendoit, mit la tête à la portiere. Elle jetta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher sa litiere d'être précipitée. Je me retournai aussi, & je frémis du danger de cette dame & de toute sa troupe ; mais sans pouvoir y apporter de remede, à cause de la distance où j'étois ; « Ah ! mon ami, dis-je » à la Font, que ferons-nous ? Voilà » notre femme qui va être mise en pié- » ces : que deviendrons-nous ? Et que dira le roi « ? En disant ces paroles, je ne laissois pas de pousser mon cheval de toutes mes forces ; mais cela ne me servoit de rien, & je serois arrivé trop tard.

Par un de ces coups heureux, & qui tiennent du miracle, dans le fort du danger, l'essieu des petites roues étant sorti des moyeux, par une violente secousse qui cassa les chevilles, ces deux roues tombèrent chacune de leur côté, le carosse donna en terre & y demeura ; un des che-

vaux de derriere fut renversé de la secousse & retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits & vinrent passer si près de la litiere, qui rafa le bord du précipice, qu'il est clair que s'ils avoient encore traîné le carosse, elle en auroit été accrochée & renversée. Je les arrétai, & les fis prendre par mes domestiques; ensuite je courus rassurer madame de Liancourt, qui étoit demi-morte de frayeur. Je passai jusqu'au carrosse, d'où je tirai toutes les femmes, dont la peur n'étoit pas moindre. Elles penserent étrangler leur cocher, & j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin, la peur étant entièrement dissipée, & la voiture bien raccommodée, nous nous remîmes en marche, & jusqu'à Clermont, je ne quittai plus la portiere de madame de Liancourt.

Le roi s'étoit avancé jusqu'en cet endroit au-devant de sa maîtresse, & il y arriva un quart-d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure arrivée, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord, j'observois ce prince, & je le voyois se troubler & pâlir. A ces mouvemens, que je ne lui avois jamais remarqués dans les plus grands dangers, il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.



## 86 MÉMOIRES DE SULLY,

Les premiers momens ayant été donnés à la tendresse, le roi me mit sur les affaires, dont la plus pressante étoit l'avis qu'on lui donnoit par une lettre écrite de Rouen, que le duc de Montpensier, rengagé plus que jamais avec les factieux, tramoit contre sa personne royale, un dessein important, qu'on ne déclaroit pas, & qu'il s'attachoit par toutes sortes de moyens des créatures. Le roi en ressentoit d'autant plus de chagrin, qu'il aimoit naturellement le duc de Montpensier, & que la politique l'empêchant de s'allier par le mariage de madame sa sœur, avec le comte de Soissons, ni avec aucun des ces Lorrains, il s'étoit accoutumé à regarder ce prince comme celui qui devoit être son beau-frere. Il voulut que suspendant toutes les autres affaires pour celle-là, j'allasse à Rouen faire rentrer M. de Montpensier dans son devoir, ou rendre ses brigues inutiles.

J'y passai six jours, & pendant ce tems-là j'eus lieu d'être pleinement convaincu, que l'imputation faite à ce prince étoit absolument fautive, & un artifice de ceux qui cherchoient à jeter du trouble dans le gouvernement. Ce prince, bien éloigné des sentimens dont on le taxoit, ne lais-

soit rien voir dans ses démarches & ses discours, qui ne justifiât son attachement à la personne du roi. Ceux avec qui il avoit eu à ce sujet les plus étroites liaisons, n'osoient plus parler autrement en sa présence, & désespéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me parla de ses dispositions, avec une candeur & une franchise, dont ceux qui l'ont connu, savent bien qu'il n'auroit pas été capable, s'il se fût senti criminel; & quoiqu'il ne cherchât point à se justifier, l'innocence a certaines preuves muettes, auxquelles on ne peut guères se méprendre. Il m'embrassa plusieurs fois, comme un homme qui lui étoit cher par son dévouement pour le roi, & en cette qualité, il me fit une promesse de son amitié, dont j'ai reçu depuis toutes sortes de preuves. Je lui parlai de son mariage avec madame, comme d'une affaire dans laquelle le roi conspiroit pour son bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien désiré aussi ardemment que la possession de cette princesse; mais qu'il n'osoit plus s'en flater, ne voyant en lui, disoit-il, rien de capable de gagner son cœur, & de vaincre l'ascendant du comte de Soissons sur lui. Je demurai entièrement satisfait

## 88 MÉMOIRES DE SULLY;

des sentimens de M. de Montpensier, & je résolus d'en rendre bon compte à S. M. J'employai le reste de mon séjour à Rouen, à renouer avec mes anciens amis, le premier président de Boquemare, M M. de Lanquetot, de Grémouville, de Bouterode, de Berniere, tous membres du parlement; les abbés de Tiron & de Martinbault, les sieurs de Motteville, des Hameaux, du Mesnil, capitaine du vieux Palais, de la Haulle, de Menencourt, du Mesnil basil, & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois descendu chez la Pile, un de mes amis particuliers.

Je trouvai encore le roi à Amiens, (11) où arriverent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence & du Languedoc, dont S. M. reçut les complimens & les harangues avec sa bonté ordinaire. Le député de Marseille, qui parloit pour une ville si ancienne, & de tout tems si fidelle à ses

---

(11) » Les députés de la ville d'Amiens, lui » parlant dans leur harangue de la bonté de Henri » III; oui, leur dit-il, c'étoit un bon prince; » mais il vous craignoit, & moi je ne vous crains » ni ne vous aime ». *Le Grain, Décade de Henri le Grand, liv. 10.*

Souverains, fut celui qui se fit écouter avec le plus de plaisir.

Le roi, non-seulement détrompé sur mon rapport, de tout ce qu'on avoit voulu lui faire croire contre M. le duc de Montpensier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de son affection, résolut de faire un dernier effort en sa faveur, & je fus assez malheureux, pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commission. M'ayant fait venir un soir auprès de son lit, il me dit qu'il falloit que j'allasse trouver madame Catherine, sous prétexte d'une simple visite de sa part; mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpensier, les sentimens qu'elle conservoit toujours pour son (12) rival, depuis le sacrifice de la promesse de mariage. Après ce qui m'étoit arrivé à Chartres à ce sujet, je ne voyois que de la témérité à m'embarquer dans cette affaire, & une impossibilité absolue d'y réussir. Je conjurai le roi de m'épargner auprès de cette princesse & du comte, cette dernière raison de me haïr éternellement. Il se re-

---

(12) Elle disoit ordinairement à ceux qui lui en parloient de la part du roi : » Avant toutes choses je veux voir le comte ». *Matthieu*, tom. 2, liv. 2, pag. 628.

fusa à mes instances, quelque pressantes qu'elles fussent; & me répondant par le proverbe, à *bon maître, hardi valet*, il ne me laissa que le seul parti de l'obéissance.

Mon dernier recours fut de demander ma commission par écrit, afin qu'elle me servît de préervatif contre le sort de tant de courtisans disgraciés pour avoir servi trop aveuglément leur maître contre des personnes de ce rang. J'exigeai du roi, qu'outre la lettre de simple compliment pour la princesse, dont il vouloit me charger, il m'en confiât encore une seconde, dans laquelle il déduisît le motif de mon voyage, la nature de ses ordres, la maniere & les raisons dont il vouloit que je les appuyasse. A cette proposition, ce prince, toujours un peu vif sur le point d'honneur, me répondit que ses plus grands ennemis ne lui avoient jamais demandé caution de sa parole. Je repliquai que je lui promettois de n'en faire usage qu'à l'extrémité, & que cet écrit pouvoit m'être nécessaire auprès de madame, dans la supposition qu'elle se montrât disposée à se rendre à sa volonté, pourvu que je la lui justifiassé clairement. S. M. se rendit à cette dernière raison, & muni de cette pièce autentique, je pris le chemin



ANNÉE 1596. LIV. VIII. 91  
de Fontainebleau , où la princesse étoit  
alors , extrêmement embarrassé de mon  
personnage.

Je ne séjournai que vingt-quatre heures  
à Paris , & j'arrivai près de madame qui  
m'attendoit avec quelque impatience : le  
roi l'ayant fait prévenir quelques jours  
auparavant par Loménie sur mon voya-  
ge , sans lui en marquer le sujet. Elle se  
flattoit ( car en amour si l'on craint tout ,  
on se flatte aussi de tout , ) que peut-être  
je venois rendre le comte de Soissons  
heureux ; & cette pensée me rendit heu-  
reux moi - même , tant qu'elle lui dura ,  
c'est-à-dire, les deux premiers jours , que  
je crus devoir donner à la civilité & aux  
complimens. Elle changea de ton le troi-  
sième , lorsqu'elle vit que je ne la mettois  
sur le chapitre de ses amours , que pour  
lui déclarer qu'au point où M. le comte  
s'étoit fait haïr du roi par toutes ses im-  
prudences , elle ne devoit plus penser à  
en faire son époux ; car je crus devoir  
commencer par en éloigner un , avant  
que d'entreprendre d'en faire recevoir un  
autre.

Quoique j'usasse , en parlant de M. le  
comte de Soissons , de tous les termes  
les plus doux que je pusse imaginer , il  
avoit dans la personne de madame , un

ardent défenseur. Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épithetes toutes des plus fortes, & de menaces de me faire perdre les bonnes graces du roi. Etourdi d'un emportement si subit & si violent, je ne songeai qu'à l'appaiser, autrement ma commission eût été finie dès ce moment. Je la priai donc de m'écouter; & commençant un long discours, dont j'ignorois quelle alloit être la suite, je fis marcher avant tout une longue & éloquente protestation de respect, d'attachement, de passion de la servir, pendant laquelle j'appellois inutilement mon imagination à mon secours, pour me fournir de quoi la calmer; parce que tout ce que j'avois de plus raisonnable à lui faire entendre, je veux dire, les excès auxquels M. le comte s'étoit porté contre le roi, étoit précisément ce qui la révoltoit le plus. Je franchis pourtant le pas, & je la priai de faire sérieusement réflexion, si ce prince, par toute sa conduite, avoit mérité que le roi travaillât à faire son bonheur. L'espérance seule qu'avoit la princesse, qu'un discours si peu de son goût, finiroit peut-être d'une maniere plus agréable pour son amour, l'obligea, comme malgré elle, d'y prêter attention. Je le jugeai par les fumées de colere, qui de tems

en tems peignoient son visage de rouge & de pâle.

Je continuai à lui exposer, avec toute la modération possible, tous les sujets de mécontentement que M. le comte avoit donnés au roi, & en particulier, son écart en Bourgogne, certainement inexcusable, même à une amante : avec la précaution de ne pas oublier à répéter souvent, que pour moi je croyois M. le comte fort éloigné des sentimens, qu'on lui pouvoit attribuer sur sa conduite. J'appuyai sur les suites qu'elle devoit naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la princesse de Condé ; par lequel le prince son fils, encore huguenot, vivoit incertain de son état, & dans une espece d'exil à la Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout seul ne suffit pas, les partisans du jeune prince auroient réussi difficilement à dissiper les accusations faites contre la mere ; & à assurer au fils son rang de premier prince du sang & de présomptif héritier de la couronne ; si le roi, en supprimant les pièces de ce procès, comme il fit dans la suite, ne se fût mêlé lui-même de la justification de l'une, & de la défense de l'autre. Je fis sentir à madame, que M. le comte tenoit son sort entre ses mains ;

96 MÉMOIRES DE SULLY;

moins. D'abord je me jettai sur les devoirs des rois, & je m'y étendis beaucoup, quoique je n'en voulusse rien conclure autre chose, sinon que de ce côté-là il n'y avoit aucun reproche à faire au roi. La conséquence devint elle-même un autre discours en forme, partagé en plusieurs parties, où la douceur de Henri ne fut pas traitée légèrement. Pour finir par quelque chose de plus positif, puisque, contre mon attente, madame avoit la bonté de ne point s'ennuyer d'une si longue harangue, je l'assurai succinctement que du caractère dont étoit Henri, on en obtenoit facilement tout ce qu'on lui demandoit de raisonnable.

Madame, surprise d'une chute si précipitée, me demanda avec quelque raison ce semble, si je n'avois rien davantage à lui dire; car il est vrai que j'avois beaucoup marché, & fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me restoit encore une infinité de choses. Je voyois que la nuit étoit venue pendant une si longue conversation; & je comptois avoir assez lassé la princesse, pour me faire donner un congé absolu. Je fut trompé, elle ne me le donna que jusqu'au lendemain, & me congédia avec un air tout ensemble mutin & malin, qui accompagné d'un coup d'œil, & de quelques

quelques interjections que je j'entendis en sortant, sur le tour que je lui avois joué à Chartres, me parut de très-mauvais augure.

Il auroit fallu être le plus présomptueux de tous les hommes, pour se flater après tout cela de la persuader : aussi étois-je fort éloigné de cette pensée ; & quelle joie n'aurois - je pas ressentie, si en me quittant, elle m'avoit ordonné de ne plus reparoître devant elle ! J'y retournai le lendemain à l'heure qui m'avoit été marquée, à la sortie de son dîner. Madame étoit rentrée dans son cabinet de meilleure heure que de coutume, & s'y étoit enfermée avec mesdames de Rohan, de la Guiche, de la Barre & de Neufvy ; toutes femmes dont je n'attendois rien moins que de bons offices. Je demurai dans sa chambre à m'entretenir avec mesdames de Gratains & de Pangeac, & deux autres demoiselles, aussi bien intentionnées que les autres l'étoient mal. Je leur dis que je n'aurois pas été fâché qu'elles eussent pris dans le cabinet de madame la place de celles qui y étoient ; & que j'étois sûr qu'elles y donnoient en ce moment à la princesse de fort mauvais conseils. Elles me répondirent que je ne devois pas le croire ;



mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame sortit au bout d'une heure au moins, qu'elle avoit employée à bien se préparer, & m'appercevant, elle me dit qu'elle alloit me faire sa réponse. Je pouvois la deviner aisément, à l'air composé, froid & méprisant, dont elle prononça ces paroles. Je la suivis, souffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler; & commença par me dire qu'elle me tenoit quitte de tout ce que j'avois promis de lui dire, & que je n'avois rien autre chose à faire que de l'écouter moi-même; puis mettant une nouvelle nuance de hauteur & de mépris sur son visage, elle me traita en présence de tant de témoins, je suis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes, qui tranchoit, dit-elle, de l'homme d'importance & d'habile politique; lorsque je n'étois en effet qu'un vil & un lâche flatteur, qui ne cherchois qu'à arracher de sa bouche l'aveu de fautes, que M. le comte & elle n'avoient point commises, pour en faire ma cour au roi, indigné lui-même du personnage que je jouois. Madame ne put s'empêcher de se montrer femme, par l'abondance des paroles qui trahirent

le maintien concerté qu'elle avoit pris. Il lui revint en mémoire quelque chose de ce j'avois dit la veille, sur sa conduite & sur celle de M. le comte en Béarn, dont elle fit une apologie déplacée. Pangeac fut traité de gros buffle, qui n'avoit pas encore eu tout ce qu'il méritoit. Elle trouva mauvais que j'eusse censuré les rois. Elle revint de cet écart; & me dit que pour tout renfermer en deux mots, & pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commission, elle m'avertissoit que j'étois bien imprudent & bien étourdi de me mêler des affaires d'une personne si fort au-dessus de moi; que je n'étois qu'un simple petit gentilhomme, dont le plus grand honneur étoit d'avoir été nourri jeune dans sa maison, & qui n'avoit subsisté, aussi-bien que tous les miens, qu'en faisant ma cour aux princes de Navarre; que le sort de mes pareils qui se méconnoissoient & osent mettre leurs doigts entre l'arbre & l'écorce, est d'être sacrifiés tôt ou tard, sans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit étoit bien travaillé, & de main de femme. Comme madame savoit bien qu'il n'y avoit personne, pas même le comte de Soissons, tout prince du sang qu'il étoit, qui eût osé me tenir un pareil discours, elle ajoûta,

comme tout ce qu'elle put imaginer de plus sanglant, qu'en me parlant ainsi, ce n'étoit pas moins au nom de M. le comte qu'au sien, qu'elle me parloit. La péroraison répondit à tout le reste. Ce fut une menace très-empportée de m'accabler d'un seul mot auprès du roi, & une défense de paroître devant elle, par - tout où elle se trouveroit.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de distinction de rang & de sexe, qui autorise à employer un tissu de termes si outrageans. Il n'y a pas assurément de vanité de ma part à les rapporter. Mais comme madame joignit l'effet aux paroles, & qu'elle m'obligea, pour ma défense, à faire quelques démarches, où je m'éloignai pour la première fois, de la soumission que je devois à une princesse, sœur de mon roi; j'ai cru n'en pouvoir mieux justifier la nécessité, qu'en rapportant fidèlement les conversations, & jusqu'aux propres paroles qui y donnerent lieu. Quoique mon amour propre souffrît étrangement d'un si indigne traitement, j'eus pour le moment assez de retenue, & même assez de politique pour n'en laisser rien paroître; je dis assez de politique, car pour peu que j'eusse montré d'altération sur mon visage, & d'aigreur dans

ma réponse , madame se seroit éloignée sans m'entendre , & auroit remporté un triomphe , qu'il étoit naturel que je cherchasse du moins à rabaisser devant les personnes qui en étoient complices , ou témoins.

Je repris donc la parole , avec la fausse timidité d'un homme qui cherche à se disculper ; & pour engager la princesse à m'entendre jusqu'au bout , je commençai par lui dire , que j'étois bien fâché que de mauvais conseils lui eussent fait appercevoir dans mes paroles , ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre , & m'eussent attiré de sa part un traitement que je ne méritois point ; qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence sur tous les reproches qu'elle m'avoit faits ; que pour commencer par M. le comte , elle savoit que dans tout ce que j'avois dit à son sujet , j'avois ajouté que personnellement j'étois persuadé de la droiture de ses intentions. J'arrêtai madame par ce début : elle crut jouir du plaisir de me voir à ses pieds solliciter un pardon.

Je poursuivis avec le même sang froid : que pour lever le scrupule qu'elle sembloit avoir , qu'on eût député vers elle un petit gentilhomme , indigne de l'ap-

procher, je lui apprenois que quoique, par le mauvais ménage de mes ancêtres, je n'eusse ni le bien, ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre, cependant il étoit sorti en différens tems, de ma maison, plus de cent mille écus qui avoient été portés par des filles, dans les maisons de Bourbon & d'Autriche : (13) que cette preuve tenoit lieu de mille autres que je pouvois y joindre; que loin d'avoir été à charge au roi depuis que j'étois à son service, ce prince m'avoit quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins; que j'avois cependant qu'aucune raison n'auroit pu me justifier d'avoir passé les ordres que j'avois de S. M., si réellement j'avois été capable de le faire. En ce moment je tirai de ma poche le second écrit du roi, aussi en forme de lettre, adressée à cette princesse; ensuite profitant de l'étonnement où je l'avois jettée, je lui dis que pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclarois, comme son serviteur, que le roi lui tenant

---

(13) Je renvoie sur ces paroles, à l'explication que j'ai donnée au commencement de ces mémoires, des alliances de la maison de Béthune.



lieu de pere, & étant d'ailleurs son maître & son roi, elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de se soumettre à sa volonté; que sans écouter tout ce que pouvoit lui suggérer M. le comte de Soissons, elle devoit se résoudre, ou à prendre un époux de la main du roi, son frere, ou à encourir sa disgrâce; qu'il lui seroit bien sensible en ce dernier cas, après avoir soutenu un état de reine, de se voir réduite à un bien très-médiocre: puisqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largesses du roi, ce prince, dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouissoit, avoit plutôt consulté son cœur, que les loix & les coutumes de Navarre, qui lui en auroient laissé fort peu.

Ces dernieres paroles tirerent madame, malgré elle, de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement dont une femme soit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colere peut inspirer, (car ce récit n'est déjà que trop long) elle rentra furieuse dans son cabinet: & moi, je me retirai doucement vers l'escalier. Comme je descendois, je vis accourir madame de Neufvy, qui me dit que madame l'envoyoit me demander la lettre que je lui avois montrée: nouvel

artifice de ces quatre femmes, qui avoient persuadé à madame, qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du roi, si je pouvois paroître avoir sacrifié la lettre de S. M. Je sentis le piège, & je répondis à madame de Neufvy, qu'il me paroissoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la lettre, madame me la fît demander au même moment; que je ne pouvois la communiquer qu'à la princesse seule, & lui en faire une simple lecture, en ayant besoin pour moi-même. Ce n'étoit pas là le compte de la messagere, qui s'en retourna sans rien repliquer.

Je vins le même jour coucher à Moret; où étoit mon épouse; & après y avoir séjourné seulement vingt-quatre heures, je m'avançai jusqu'à Paris au-devant du courier que j'avois fait partir de Fontainebleau pour porter mes dépêches au roi. Au lieu de mon courier, je fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Boësse, maître d'hôtel de madame, chargé d'une lettre qui me surprit encore davantage, lorsque je reconnus qu'elle étoit du roi: je savois que Boësse étoit celui que de son côté madame avoit dépêché vers le roi. Je vis que cette lettre avoit été envoyée toute ouverte à la princesse, &

qu'on ne me la remettoit qu'après qu'elle avoit passé dans les mains de madame, qui y avoit mis son cachet. A toutes ces marques, je ne doutai plus de mon malheur : un triste pressentiment m'en avertit encore, & je n'ouvris la lettre qu'en tremblant. Je n'en avois que trop de sujet. Au lieu des louanges, des témoignages de bonté & de confiance, dont les lettres du roi pour moi étoient ordinairement pleines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire satisfaction à madame : S. M. » ne pouvant souffrir » (c'est ainsi qu'elle s'exprimoit) qu'un » de ses sujets offensât une princesse, sa » sœur, sans l'en punir aussi-tôt, s'il » n'effaçoit sa faute par ses soumissions«.

Je fus terrassé, je l'avoue, de ce coup accablant, & d'autant plus, que ne pouvant présumer que mon postillon n'eût pas porté ma lettre au roi, je voyois que c'étoit même après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainsi. Quelles réflexions ne fis-je pas alors sur le malheur d'être employé à raccommoder les grands, & sur le danger de servir les rois ? Je ne me reprochois rien à l'égard du roi. Je l'avois servi pendant vingt-quatre ans, avec une assiduité & un zèle que rien n'avoit refroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois

chargé d'un emploi si désagréable. Il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henri, mille choses plus dures que tout ce que j'avois dit à madame ; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut-être été excusable de les aggraver. Je n'étois coupable tout au plus que d'obéir trop fidelement ; & cependant S. M. me sacrifioit cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étois pénétré de cette injustice ; & toutes mes pensées alloient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la cour.

Mais à peine les avois - je formées ces résolutions, que je trouvois aussi - tôt mille motifs pour les combattre. Henri, comme je l'avois déjà souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services au moment même que j'y touchois, & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente par l'exhérédation du vicomte de Gand, épuisé par

un service long & couteux , ayant une maison à rétablir , menacé d'une nombreuse famille par la fécondité de mon épouse ; ces récompenses étoient toute ma ressource , & le seul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté , comment prendre sur soi d'aller essuyer en criminel les hauteurs d'une princesse avec laquelle je venois de soutenir un personnage si différent , & que je ne pouvois douter qui ne rendît pour moi ce calice aussi amer qu'il le pouvoit être ? Je crois que tout le monde se met ici en ma place , & qu'on se peint facilement mon agitation & mon serrement de cœur.

Je pris enfin un parti assez sage , mais qui n'étoit rien moins que capable de suspendre les chagrins dont j'étois dévoré. Je feignis d'être malade , & il me prit dès ce moment une noire mélancolie bien capable en effet de faire passer dans mon corps une partie de la mauvaise disposition de mon esprit. Je ne m'ouvris à personne sur la cause de mes chagrins. J'envoyai chercher un médecin , qui me faisant trembler sur les suites d'un mal , tout entier de ma façon , promit pourtant de m'en tirer à force de saignées & de purgations.

Sur les quatre heures après midi arriva



108 MÉMOIRES DE SULLY;

un autre médecin, auquel il étoit réservé de me redonner la santé : c'est Picaut mon courrier que j'attendois impatiemment, pour prendre, sur son rapport, une dernière résolution ; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de se démettre le pied en route, l'avoit fait devancer auprès du roi par le courrier de madame, me remit une lettre de la main de ce prince, qui guérit tous mes maux. Henri me mandoit que je devois actuellement être bien en colere de sa première lettre, qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoissois, & sur les plaintes exagérées, jointes aux instances & à l'importunité de sa sœur : mais que pour me rassurer, il me donnoit sa parole de ne me défavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas de me servir de sa lettre même contre lui. Il finissoit par ces mots :  
» Venez me trouver, pour m'informer  
» encore plus particulièrement de tout  
» ce qui s'est passé, & vous assurez d'être  
» aussi bien reçu de moi, que vous l'avez  
» jamais été, quand je devrois prendre  
» la vieille devise de Bourbon, *qui qu'en*  
» *grogne* : Adieu, mon ami ». A cet air de cordialité & de familiarité, je reconnus mon ancien maître. Cette lettre étoit datée

du 17 Mai , & la premiere du 15 , toutes deux d'Amiens , où je m'acheminai dès la pointe du jour , & où j'arrivai le lendemain. Je ne supprimai , ni ne déguisai rien de tout ce qui s'étoit dit & fait à Fontainebleau , entre madame & moi , & S. M. me témoigna par un redoublement de careffes , qu'elle approuvoit toute ma conduite.

Pour ne pas couper trop souvent le fil de l'histoire , par un récit qui peut trouver par - tout également sa place , j'acheve en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne qui étoit chargé de veiller à la cour aux intérêts de madame Catherine , ne manqua pas de l'instruire du bon accueil que le roi m'avoit fait , & de lui faire part en même-tems de la nouvelle qui se répandoit , que j'allois être le dépositaire absolu des finances. La princesse comprit aisément sur ce rapport , non-seulement qu'il falloit renoncer à sa vengeance , mais encore que son intérêt étoit de ménager dans la suite un homme , de la main duquel alloient sortir désormais toutes les ordonnances pour l'entretien de sa maison : ou elle convint de son tort , ou bien si elle persista à me l'imputer , elle eut la générosité de me le pardonner : & de quelque maniere que ce

110 MÉMOIRES DE SULLY,

foit, j'avoue, à la louange de cette princesse, que c'est une marque de grandeur d'ame, dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractère de madame les excès d'une vivacité qu'il lui étoit impossible de surmonter, & qui, dans l'affaire dont il s'agit, joignoit à sa force, celle de la plus impétueuse de toutes les passions, on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile, capable même d'amitié & de reconnoissance.

Elle choisit madame de Pangeac, qui étoit de mes amies, pour lui faire part de son changement à mon égard. Elle fit même les premières démarches auprès de madame de Rosny. Je l'avois laissée en couche à Moret. Après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au prêche à Fontainebleau, & s'en retourna sans voir madame, prétextant une légère indisposition qui retenoit cette princesse au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelque reproches, comme d'elle-même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouse se trouva obligée de lui répondre que les termes où madame en étoit avec moi, lui défendoient cet honneur. A un second voyage que madame de Rosny fit à Fontainebleau, madame lui fit dire que la

raison qu'elle avoit apportée à madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout-à-fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entièrement revenue à mon égard, parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre chose de moi pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisir, soit à Pau, soit chez M. de Mioffens, (14) où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle, & en particulier d'une course de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une bague de médiocre valeur, allant la recevoir de la main de cette princesse, elle changea la bague, & en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon pere avoit souvent porté la reine entre ses bras. Après tout cela, madame dit fort obligeamment à mon épouse, que son ressentiment contre moi ne s'étoit jamais étendu jusqu'à elle, dont elle aimoit l'humeur & le caractère. Elle lui dit mille choses gracieuses, soit sur M. de Saint - Martin, oncle de mon épouse, qui avoit été premier gentilhomme de la chambre du roi, soit sur

---

(14) Henry d'Albert, baron de Mioffens.

112 MÉMOIRES DE SULLY ;

madame de Saint - Martin, sœur de M. Mioffens, & par conséquent parente assez proche de la princesse.

Madame de Rosny se retira extrêmement satisfaite , & résolue de ne rien oublier pour me faire rentrer dans les bonnes graces de madame. Elle ne lui en marqua rien cette première fois , mais dans la suite elle s'y employa utilement. Un jour qu'elle lui faisoit valoir l'attention que j'avois à expédier les assignations pour le paiement des officiers de la maison , & qu'elle lui représentoit qu'il n'y avoit eu que des ordres réitérés de S. M. qui m'avoient fait vaincre la répugnance que je sentoie à me charger de la commission qui l'avoit si fort offensée, madame de la Force , qui étoit en ce moment dans la ruelle de madame , se joignit à mon épouse. Elles furent appuyées par madame de Pangeac , & ce qui me surprit beaucoup , par mesdames de Rohan & de la Barre , & toutes ces femmes engagèrent madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment , où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous ses secrets ; qu'elle proposa & favorisa de tout son pouvoir le mariage de ma fille aînée avec le duc de Rohan



son plus proche parent ( 15 ), du côté de la feue reine sa mere, & héritier de ses biens en Navarre. Le roi ne gouta pas ce mariage pour lors ; & cependant il y revint de lui-même dans la fuite. Enfin, lorsque madame partit pour la Lorraine, assez mécontente, comme l'on fait, de la cour de France, elle dit hautement qu'elle n'avoit à se louer que de trois personnes, & j'étois l'une des trois.

Les hostilités entre le parti du roi & celui de la ligue continuerent pendant les années 1595 & 1596, dans les mêmes endroits du royaume, que les années précédentes. En Bretagne, entre M M. d'Aumont & de Saint-Luc, & le duc de Mercœur, & dans les provinces du midi de la France, où il arriva mille petites rencontres entre M M. de Ventadour, de la Rochefoucault, de Châteauneuf, de Saint-Angel, de Lostange, de Chambaret,

---

(15) Henri II du nom, duc de Rohan, &c. qui épousa en effet Marguerite de Béthune, comme on le verra dans la suite de ces mémoires, étoit petit-fils de René I. du nom, vicomte de Rohan, & d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre. Voyez dans tous les généalogistes, les autres alliances de cette illustre maison avec la maison de France.

114 MÉMOIRES DE SULLY,  
& autres officiers pour le roi (16), & MM.  
de Pompadour, de Raftignal, de Saint-  
Chamant, de Montpézat, de la Chapelle-  
Biron, & autres ligueurs. La défaite des  
Crocans, le siège de Blaye, la prise  
d'Agen, la mort du duc de la Roche-  
foucault, sont les événemens (17) les

---

(16) Anne de Lévis, duc de Ventadour, gou-  
verneur du Limosin, & lieutenant-général pour  
le roi en Languedoc: il mourut en 1622. François  
de la Rochefoucault, prince de Marillac. René  
de Sainte-Marthe, sieur de Châteauneuf; Charles  
de Rochefort de Saint-Angel; Louis-François de  
Loftange; N. de Chambaret, ailleurs nommé  
Chambert, gouverneur du Limosin; Louis vicomte  
de Pompadour; N. de Raftignac; Jean de Saint-  
Chamant, ou Antoine son frere: ils passerent  
depuis dans le parti du roi; Henri, des Prés de  
Montpézat; N. de Charbonniere, sieur de la  
Chapelle-Biron.

(17) La plupart des événemens que l'auteur  
indique ici, sont arrivés avant l'année 1595. Le  
duc de la Rochefoucault étoit mort dès l'année  
1591, tué, comme on l'a vu ci-devant, au combat  
de Saint-Yrier-la-perche. Le vicomte de Pompa-  
dour étoit aussi mort en 1591. La prise d'Agen  
par le comte de la Roche, fils du maréchal de  
Matignon, est pareillement de l'année 1591.  
Blaye fut assiégé en 1593, par le même maré-  
chal, qui, malgré la défaite d'une escadre Espa-  
gnole, fut obligé d'en lever le siège. Les Crocans,  
ainsi nommés de Croc, village en Limosin, où

plus remarquables dans le Limosin & aux environs. Lesdiguières continua la guerre avec le même succès en Dauphiné, en Provence & dans le Piémont, tantôt contre le duc de Savoie, tantôt contre le duc d'Épernon. La fin de toutes ces expéditions fut l'entière défaite du duc de Savoie, qui, croyant profiter de la désunion des ducs de Guise & d'Épernon, s'étoit avancé jusqu'en Provence, d'où il se vit chasser honteusement, & celle de d'Épernon, qui, succombant sous son rival, le duc de Guise, aidé du même Lesdiguières,

---

ils commencèrent à s'attrouper, furent aussi défaits en ce tems-là par Chambert, ou Chambaret, gouverneur de cette province; & depuis, le maréchal de Matignon acheva de les dissiper en Languedoc, plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les historiens ci-dessus cités. Cherchez-y encore, & dans l'histoire particulière du connétable de Lesdiguières, les expéditions de cet homme célèbre par les victoires d'Épernon, de Poncharra, de Vinon, &c. par les prises du fort d'Exiles, de Cahours, & d'une infinité d'autres places, qui le rendirent maître de toute la Savoie & d'une partie du Piémont.

Outre la guerre, la France fut affligée en cette année 1596, de la peste & de la famine, causées par le dérangement des saisons. L'Etoile dit qu'on eut l'Été en Avril, l'Automne en Mai, & l'Hiver en Juin.

116 MÉMOIRES DE SULLY,

d'Ornano & du parti de la comtesse de Sault, fut accablé sans ressource, & se vit réduit à implorer la clémence du roi, par des lettres extrêmement soumises que S. M. reçut à Gaillon. Il suivit lui-même ses lettres de fort près, & vint se jeter aux pieds du roi : ce qui fut une espèce de triomphe pour Henri, qui mettoit cette humiliation de d'Épernon, avec celle des ducs de Bouillon & de la Trémouille, au nombre des choses qu'il souhaitoit le plus passionnément.

Pendant son séjour à Amiens, le roi fit plusieurs nouvelles démarches au sujet de mon entrée dans le conseil des finances. Ce prince, qui, par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvoit se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur recourir aux voies extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-tems qu'il ameneroit enfin ce corps à administrer les revenus de l'état avec économie ; & que cette importante réforme n'étoit pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme intègre & laborieux, qu'il associeroit à ceux qui le composoient. Dans cette vue, il parla & en public & en particulier, à messieurs du conseil, de me recevoir parmi eux.

Quelque répugnance qu'ils y eussent, ils n'osèrent rejeter ouvertement une proposition, qui, faite de cette manière, ressembloit bien plus à une prière qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement, que de ma part ce tempérament ne trouva pas tant de docilité. S. M. m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je cherchasse messieurs du conseil, que par quelque complaisance je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient, que je n'entrerois dans leur société que pour leur rendre de mauvais offices, enfin que je les engageasse par mes manières, à lui demander eux-mêmes mon association; je ne balançai pas à lui répondre, que je ne trouvois point de plus mauvaise voie d'être introduit dans le conseil des finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient, & que connoissant, comme je faisois, l'esprit de ce corps, je ne pouvois en même-tems le servir & servir l'état. Le roi, qui n'aimoit pas à être contredit, & qui se souvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le duc de Nevers, s'imaginoit que je pouvois avoir quelque ressentiment contre ces messieurs, crût appercevoir dans ma réponse de l'orgueil, ou du moins de l'attachement à



mon sens. Il me repliqua assez vivement qu'il n'avoit pas envie de se mettre tout le monde à dos, pour moi seul : qu'ainfi, fans songer davantage à me faire entrer dans les finances, il me chercheroit quelque autre emploi, pour occuper mon esprit qui ne pouvoit, disoit-il, demeurer oisif.

Il étoit encore à demi fâché lorsqu'au sortir de cette conversation, il entra chez madame de Liancourt, qui en ayant su le sujet, lui représenta qu'il ne seroit en effet jamais bien servi, jusqu'à ce qu'il eût rencontré un homme, qui, par le pur motif de l'intérêt public, ne craignît point de s'attirer la haine des financiers. Pour moi je regardai après cela mon engagement dans la finance, comme plus éloigné que jamais ; & considérant que mon emploi alloit désormais être réduit aux traités & aux négociations au-dehors : office qui mene à une ruine presque certaine, tout homme qui veut y soutenir son rang avec dignité, & sa réputation avec honneur, je résolus de m'en ouvrir à S. M., & de lui faire agréer un projet qui m'auroit assuré du moins le remboursement de toutes mes avances. Mais Henri ne me donna pas le tems de lui faire ma proposition. Si-tôt que je l'eus abordé, il m'avoua que sur la représentation de madame

de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que sans un plus long délai, il alloit déclarer publiquement sa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le connétable & Villeroi, à qui il appartenoit de m'expédier mes provisions. Ces deux messieurs entrèrent fort à propos dans la chambre du roi, & reçurent cet ordre, le connétable en baissant la tête, & Villeroi en disant qu'il me mettroit mes provisions aux mains, si-tôt qu'il en auroit recouvré un modele.

L'après-midi, pendant que le roi étoit à la chasse, j'allai remercier la marquise de Monceaux; c'est le nom qu'avoit pris depuis peu madame de Liancourt, & je crus devoir aussi une visite à M. de Villeroi, à qui je demandai, au défaut de provisions, un brevet qui fit le même effet. Villeroi biaisa dans sa réponse, & pendant trois ou quatre jours que je le pressai, sur différens prétextes, il remit toujours l'affaire au lendemain. Au bout de ce tems, le roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, & passa par Liancourt, où Liancourt, son premier écuyer, le reçut & le traita splendidement: c'est-là qu'on avoit résolu de faire contre moi les derniers efforts.

Liancourt, à la sollicitation de Ville-

roi, fit venir chez lui pendant le séjour qu'y fit S. M., le chancelier, qui étoit son ami intime, & les autres membres du conseil s'y étant aussi rendus par ordre du roi, ils profiterent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce prince, pour travailler efficacement à m'exclure du conseil. Le moyen dont ils se servirent, ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au roi que je n'étois pas propre à cet emploi, dans lequel, disoient-ils, faute de cette expérience, qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, & par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présence du roi (car on faisoit à dessein tomber la conversation sur cette matière), & avec une si grande apparence de sincérité, que ce prince se sentit à la fin ébranlé; & lorsque dans le même tems il voyoit ces messieurs former avec facilité les plus magnifiques projets, discourir avec beaucoup de netteté sur les forces & les intérêts de l'état, en calculer les revenus avec la dernière précision; enfin posséder en apparence dans toute son étendue, la science du commerce & les autres moyens dont  
on

On rend un état florissant, & par-dessus tout, s'entretenir entr'eux dans une langue qui n'étoit presqu'intelligible que pour eux seuls : ce prince, persuadé de plus en plus de cette longue préparation qu'on lui représentoit comme absolument nécessaire pour entrer dans les finances, retomba encore dans sa première irrésolution, & crut que le mal présent n'étoit pas le plus grand, dont les finances pussent être menacées. S. M. prenant avec cela tout ce que messieurs du conseil lui disoient pour une marque de leur repentir, & comptant sur un notable changement de leur part, par la crainte qu'elle venoit de leur donner, elle se refroidit entièrement à son égard.

Villeroi, qui étoit demeuré pendant ce tems-là à Amiens, mais qui n'en étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au roi mes provisions, qu'il ne pouvoit, sans désobéissance, se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du roi. Lorsqu'elles furent remises à ce prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Monceaux, où, rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Béringhen, en

jour marqué pour l'ouverture des états ,  
 fût arrivé , il me paroiffoit à propos que  
 je me transportaffe dans quelques - unes  
 des principales généralités du Royaume ,  
 pour y prendre une connoiffance plus  
 sûre des revenus préfens du roi , de la  
 diminution qu'ils avoient foufferte , &  
 des augmentations qu'on pouvoit y faire :  
 afin que S. M. réglât les demandes qu'elle  
 avoit à faire aux états , fur cette opéra-  
 tion , qui toute imparfaite qu'elle étoit ,  
 pouvoit , par proportion , donner des  
 lumieres fur les forces des autres généra-  
 lités plus reculées , & conféquemment de  
 tout le royaume ; qu'outre cet avantage  
 je ne défefpérois pas de lui faire trouver  
 dans ces feules généralités que je visite-  
 rois , les trois ou quatre cent mille écus  
 qu'il avoit demandés inutilement au con-  
 feil. Je jugeai qu'en vain , & peut - être  
 imprudemment , je me chargerois moi-  
 même de cette vérification , fans une  
 pièce , qui me paroiffoit être le feul vrai  
 moyen de n'être pas trompé ; je veux dire ,  
 fans un plein pouvoir de S. M. pour fuf-  
 pendre de leurs fonctions , ou même pour  
 révoquer tout-à-fait les receveurs & pré-  
 pofés rebelles , & pour récompenser la  
 probité des mieux intentionnés.

Henri approuva fort le fond de ce



dessein ; mais changeant quelque chose à la maniere de le proposer dans le conseil , il voulut que j'y ouvrissse cet avis , de façon que ceux qui se piquoient d'avoir le plus d'esprit , comme Sancy , Schomberg , Fresne & La - Grange - le - roi , en faussent eux - mêmes la premiere idée , & pussent passer pour en être du moins en partie les auteurs ; & qu'il n'y en eût aucun dans la compagnie , qui ne se flatât que cette commission ne pouvoit être donnée à personne qu'à eux - mêmes , ou par leur canal , à des intendans & maîtres des requêtes à leur dévotion. Il n'y avoit rien de plus sage que ce tempérament , qui flattoit également la vanité de quelques-uns , & la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le conseil , où par un prodige , qu'on ne voit qu'à la cour , le cœur de mes collègues , dévoré du chagrin le plus cuisant , ne laissa voir sur leurs visages , dans leurs paroles & leurs manieres , que des témoignages de joie. Je fus presque trompé moi-même aux louanges en tout genre , dont m'accabla le chancelier , & au ton dont j'entendis prononcer , que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la science des courtisans , ils sont convenus entr'eux , que couverts des masques les plus gros-

fiers, ils ne se paroïtroient pourtant point risibles les uns aux autres.

C'est pendant le séjour du roi à Monceaux, que fut consommé le traité du duc de Mayenne, déjà arrêté auparavant. Dès le tems que S. M. étoit à Amiens, le duc lui avoit envoyé un nommé d'Estienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vînt lui rendre ses obéissances, & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du duc, qui ne lui permettoit plus d'aussi longs voyages que celui d'Amiens à Soissons, où il faisoit sa résidence (18). Le duc de Mayenne aborda le roi qui se promenoit dans l'étoile du Parc, seul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en terre, lui accola la cuisse, & joignit à l'assurance de sa fidélité, un remerciement de ce que S. M. » l'avoit délivré, disoit-» il, de l'arrogance Espagnole, & des » ruses Italiennes ». Henri, qui avoit été à sa rencontre, lorsqu'il le vit s'approcher, l'embrassa trois fois, se hâta de le

---

(18) L'Etoile rapporte la chose autrement ; mais le duc de Sully est plus croyable sur ce fait. Péréfixe s'est aussi trompé, lorsqu'il place cette entrevue en 1695. V. la Chronologie Novenn. liv. 8, pag. 599.

faire relever, l'embrassa de nouveau, avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir ; puis le prenant par la main, il le promena dans son parc, où il l'entretint familièrement des embellissemens qu'il alloit y faire. Le roi marchoit à si grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la sciatique, de sa graisse, & de la grande chaleur qu'il faisoit, ne traînant qu'à grande peine sa cuisse, souffroit cruellement, sans oser en rien dire. Ce prince s'en apperçut, voyant le duc rouge & tout en sueur : il me dit en se penchant vers mon oreille : » Si je » promene encore long - tems ce gros » corps - ci, me voilà vengé sans grande » peine de tous les maux qu'il nous a » faits. Dites le vrai, mon cousin, pour- » suivit - il, en se tournant vers le duc de » Mayenne ; je vais un peu vite pour » vous «. Le duc lui répondit, qu'il étoit prêt à étouffer, & que pour peu que S. M. eût encore continué, elle l'auroit tué sans y penser : « touchez - là, mon cousin, reprit le roi d'un air riant, en l'embrassant encore & lui frappant sur l'épaule ; » car, pardieu ! voilà toute la » vengeance que vous recevrez de moi ». Le duc de Mayenne, qu'une maniere si franche pénétra vivement, fit encore ses

efforts pour s'agenouiller & pour baiser la main que S. M. lui tendoit ; il lui jura qu'il la serviroit désormais contre ses propres enfans. » Or sus, je le crois, lui dit Henri ; & afin que vous me puissiez aimer & servir plus long - tems , allez vous reposer au château & vous rafraîchir ; car vous en avez bon besoin ; je vais vous faire donner deux bouteilles de vins d'Arbois , car je fais bien que vous ne le haïssez pas ; voilà Rosny que je vous baille pour vous accompagner , faire l'honneur de la maison & vous mener en votre chambre ; c'est un de mes plus anciens serviteurs , & un de ceux qui a reçu plus de joie de voir que vous vouliez me servir & m'aimer de bon cœur «. Le roi continua sa promenade dans le fnd du parc , & me laissa avec le duc de Mayenne , que je fis reposer dans un cabinet de verdure , & ensuite reconduire à cheval au château , aussi content du roi & de moi , que nous l'étions tous deux de lui.

Monceaux parut un séjour si agréable au roi , qu'il s'y arrêta plus long - tems qu'il n'avoit compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le connétable & Villeroy , & il ordonna au conseil des finances , de venir faire sa résidence à Meaux , pour

être à portée de recevoir les commandemens. Je n'y avois point encore proposé le projet de la visite des généralités. S. M. persuadée de plus en plus qu'il ne pouvoit produire qu'un bon effet, se chargea d'en parler elle-même. A la première ouverture qu'elle en fit, les conseillers qui s'attendoient que cet emploi ne pouvoit regarder d'autres personnes qu'eux, & qui y envisageoient chacun leur intérêt particulier, sans nuire à l'intérêt général du corps, y donnerent les mains, & furent bien surpris, lorsqu'ils virent que d'eux tous, le roi ne nomma à cet effet, que La-Grange-le-Roi, qui fut chargé de deux généralités; les autres commissions furent remplies par S. M., des noms de M. M. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux généralités, & de celui des deux autres maîtres des requêtes, chacun pour une généralité; pour moi, je fus chargé de

---

(19) Louis le Févre, Seigneur de Caumartin, fut envoyé dans le Lyonnais, le Berry & l'Auvergne. Il en sera encore parlé ci-après. Il fut garde des sceaux en 1622, après la mort de M. de Vic, & mourut l'année suivante, âgé de soixante-douze ans. Il a reçu des historiens les mêmes éloges que lui donne dans la suite M. de Sully.



quatre des principales & des plus étendues. Ce fut pour lors que messieurs du conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups ; parce que la confiance du roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité. Les accusations d'ignorance, de dureté, d'étourderie & quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fonctions de ma charge, que je m'apperçus que leur prévoyance leur avoit fait prendre les devants auprès des trésoriers de France, des receveurs-généraux & particuliers, contrôleurs, greffiers, & jusqu'aux moindres employés subalternes. Tous ces gens qui, pour la plûpart, leur étoient ou vendus, ou aveuglément dévoués, se prêterent à tout ce qu'ils exigèrent d'eux ; les uns s'absenterent & laisserent leurs bureaux fermés ; les autres me présentèrent des états composés avec toute la finesse qu'on peut attendre de gens qui se sont fait un art de la friponnerie ; d'au-

res se contenterent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville & des Barreaux, qui leur défendoient de communiquer leurs registres & leurs états à qui que ce pût être.

Je n'employai d'abord contre tant de malice, que la voie de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur & de probité, des gens qui ne connoissent guères plus l'un que l'autre. Ensuite je fis courir un bruit que les états du royaume ne s'assembloient que pour supprimer ce nombre prodigieux de bureaux & d'employés, sur-tout les trésoriers de France, le plus inutile de tous les corps, & pourtant le plus indocile, & qu'on ne conserveroit en place que ceux qui s'en rendroient dignes par une sincérité, qui feroit foi en cette occasion, de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet sur des personnes qui étoient secrettement rassurées & soutenues par le conseil même; je fus obligé d'user du pouvoir que j'avois reçu. J'interdis la plus grande partie de ces ouvriers, dont je fis exercer les fonctions par provision, à deux de chaque corps, que je choisis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus sains & la conscience la plus droite. Ainsi je me rendis maître

de tous les registres, de tous les états, de tous les comptes, & ils me servirent de fil pour entrer dans ce dédale d'injustice & de voleries.

Que ne vis-je pas alors? Et comment pouvoir détailler les ruses & les raffinemens d'un art si pernicieux, les déguisemens, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois, sans parler de cette fausse confusion sous laquelle les malfaicteurs cachés voyoient très-clair, pendant qu'ils ne présentoient aux autres qu'obscurité & ténèbres? Il suffit de dire que des deux seuls vieux débets que je fis appurer, des acquits & lettres de change, tant de l'année courante, que des trois précédentes que je rassemblai, j'amassai sans peine plus de cinq cens mille écus, qui étoient perdus pour le roi. A combien la somme auroit-elle monté, si l'on avoit exigé de tous ces employés les justes restitutions d'une si longue malversation, & sur-tout les différens deniers qui leur avoient passé par les mains; puitque les assignations pour vieilles dettes, remboursemens de prêts, anciens arrérages, rescriptions en blanc & payables au porteur, faisoient seuls un si gros produit?

Mes associés ne furent pas si heureux, ou aussi fermes que moi. A l'exception

de Caumartin, qui rapporta au roi deux cens mille livres, ils ne payerent tous S. M. qu'en longs mémoires d'améliorations à faire dans ses fermes, quoique le roi eût apporté à ce choix une singulière attention. Je n'en suis point surpris. Pour oser s'exposer à toute la haine d'un corps aussi accrédité & aussi redoutable que l'est en France celui des financiers, pour tenir bon contre les présens & les flateries, contre les détours & les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plûpart, & qui ne s'en servent que pour vous éblouir, vous corrompre, ou vous tromper; il est certain qu'il faut avoir un courage d'esprit, dont il y a peu de personnes capables.

Cependant messieurs du conseil, à qui rien de ce que je faisois dans les provinces n'étoit caché, étoient dans une situation qu'on imagine aisément. S'ils ne trouvoient le moyen de détruire mon ouvrage, ou de me détruire moi-même avant mon retour, il y alloit pour eux de toute leur réputation & de tout leur intérêt. Mon absence leur donnoit pour cela toute la facilité qu'ils pouvoient souhaiter. Que ne dirent & que ne firent-ils pas auprès du roi par eux & par leurs

émiffaires ? On ne parloit de moi que comme d'un tyran qui fuçoit le fang du peuple par les exactions les plus violentes, & fans aucun profit pour le roi, puisque les fomme dont je rempliffois avec tant de peine fon trésor, étant celles-là même fur lesquelles étoient affignées les penfions des princes du fang & les gages des grands officiers de la couronne, elles n'alloient entrer dans fes coffres, que pour en fortir incontinent après. Malgré les cris & les impoftures d'une cabale fi terrible, & dont toutes les démarches ne m'étoient pas inconnues, je continuois mon chemin, & je ne fongeois qu'à faire exactement mon devoir; feulemment, j'apportoie toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, & les plus fages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accusateurs.

Pour Henri, il ne fe prêta point d'abord à leurs rapports; enfuite il commença à craindre quelque mauvais effet de mon peu d'expérience, & il m'invita fimplement par lettres à revenir au plutôt. Mais enfin lorsque mes ennemis eurent fi bien lié partie, par eux & leurs amis, qu'il fe fit comme un cri général à la cour contre moi; ce prince vint à appréhender que je n'ufaffe de mon pouvoir avec une



dureté qui le rendit odieux lui-même, & alors au lieu d'une simple invitation, j'en reçus un ordre des plus absolus de revenir à Paris. J'obéis sans repliquer, quoique bien fâché de me voir ainsi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dresser promptement quatre bordereaux pour mes quatre généralités. Je les fis signer des huit receveurs généraux, & n'ayant pas eu le tems de convertir mes cinq cent mille écus en especes de plus petit volume; j'en fis charger soixante-dix charrettes, que je voulus que les huit receveurs-généraux accompagnassent, sous la garde d'un prévôt & de trente archers de la maréchaussée, qui les conduisirent à Rouen, où le roi venoit de se rendre pour l'ouverture des états.

De toutes les calomnies que messieurs du conseil avoient inventées pour frapper le coup de ma disgrâce, aucune ne leur avoit paru plus spécieuse, que de faire entendre au roi que j'avois rempli les prisons des officiers & commis de ses finances; & ils jugerent à propos d'y ajouter que par une vaine bravade, j'entraînois à ma suite cinquante des principaux enchaînés. Le roi ne soupçonnant aucun mensonge dans une imputation si positive, me reçut lorsque j'allai le saluer.

136 MÉMOIRES DE SULLY,

en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avoient fait jouer d'étranges ressorts. Il me fit l'honneur de m'embrasser, mais avec une indifférence & une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Il me demanda pourquoi je m'étois chargé si inutilement d'un argent, que des personnes que je savois bien qu'il n'avoit pas envie de mortifier, étoient dans l'usage de toucher par elles-mêmes, & il fut fort surpris d'entendre que de tout ce que j'apportoais, S. M. n'en devoit pas un denier aux princes du sang, ni à aucun des pensionnaires de l'état, qu'ils étoient tous payés du quartier d'Avril, & qu'ils le seroient aussi exactement de ceux de Juillet & d'Octobre, parce que je n'avois rien anticipé sur les fermages courans. » Pardieu, reprit le roi, après » m'avoir fait répéter plusieurs fois ces » paroles, & même m'en avoir fait jurer » la vérité, voilà de méchantes gens, & » d'impudentes impostures ! Mais, ajou- » ta - t - il, quant à tous ces receveurs & » officiers que vous retenez prisonniers » à votre suite, qu'en ferez - vous ? « L'étonnement que cette question me causa, fut capable seul de persuader au roi que cette accusation étoit sans aucun fondement. Il me fut aisé d'appercevoir

en ce moment que la malignité de messieurs du conseil retomboit toute entiere sur eux-mêmes, & qu'elle déceloit mieux au roi leurs secrets motifs, que tout ce que je pouvois lui dire. Il ne me demanda aucun autre éclaircissement; au contraire, il me combla de louanges & de caresses.

On lui avoit dit que la somme que j'avois levée ne pouvoit être que très-médiocre. Sur la question qu'il m'en fit, je lui répondis que n'ayant rien voulu retenir par mes mains, ni pour les frais, ni pour ma pension, ni pour ma dépense, afin que les receveurs-généraux retrouvassent la même somme qui étoit couchée sur les bordereaux, & qu'il apprissent de là à ne jamais rien détourner de ses finances, S. M. en feroit elle-même la déduction sur les quinze cens mille livres. Une somme si considérable fit beaucoup de plaisir au roi, qui en avoit un besoin extrême. Il me dit qu'il auroit soin que toute ma dépense me fût payée, & qu'outre ma pension de dix mille livres par mois, qu'il haussoit jusqu'à dix huit mille livres, il m'accorderoit en pur don six mille écus, pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venoit de se passer entre lui & moi, & il m'en-

voya mettre à part sur cette somme ce qu'il falloit pour la montre de six compagnies Suisses, sur le pied de dix-huit cens écus chacune, pour faire dès le lendemain ce paiement qui pressoit.

J'allai retrouver mes voituriers, que les archers gardoient dans deux cours du sieur de Martinbault. Je fis décharger & ranger par ordre les barriques dans des appartemens, dont les ferrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois clefs; les deux receveurs en eurent chacun une, & moi la troisième. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux officiers Suisses par trois commis escortés de dix archers, les dix mille écus qui leur étoient dûs.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette escorte, Sancy à qui le roi avoit dit qu'il falloit payer les Suisses, & qui étoit ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet par lequel il me mandoit de faire délivrer au sieur le Charron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt-dix mille écus pour la montre des Suisses. Ce conseiller n'agissoit & ne parloit point autrement; il auroit cru se dégrader s'il étoit descendu à quelque politesse, ou à quelque explication avec ses confreres. Je ne trouvai point de

mon goût une lettre si sèche , & encore moins l'effronterie avec laquelle il me demandoit le triple de la somme que je favois être due. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur , que je ne connoissois ni Sancy , ni son écriture , ni ses ordres. » Comment ! vous ne connoissez pas M. de Sancy ? « me dit Charron , en plaignant mon aveuglement : car à ce nom tout trembloit dans le conseil , & Sancy y tenoit un rang qui approchoit fort de la surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse , il vint la rapporter , mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy il se la fit faire devant plusieurs témoins , qui le furent aussi de son emportement. » Hé pardieu ! dit-il , nous verrons s'il ne fait pas qui je suis. « Après m'avoir traité comme il jugea à propos , il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le roi , qui lui dit : » hé bien ! » Sancy , n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses ? Non , sire , reprit Sancy , d'un air mutin , je n'y vais pas : car il ne plaît pas à votre M. de Rosny , qui fait l'empereur dans son logis , assis sur ses caques d'argent , comme un singe sur son bloc , & dit qu'il ne connoît



140 MÉMOIRES DE SULLY;

» personne, & je ne fais si vous auriez  
» plus de crédit que les autres. Que veut  
» dire cela, reprit le roi; je vois ce que  
» c'est, on ne fera jamais las de faire de  
» mauvais offices à cet homme-là, parce  
» que je me fie en lui, & qu'il me sert bien». S. M. ajouta qu'elle avoit d'autant plus de peine à croire mon refus, que j'étois convenu avec elle-même de donner cet argent aux Suisses. Sancy se fit appuyer de le Charron qu'il avoit amené. Le roi se doutant de quelque nouveau trait de malignité, se tourna vers les valets de chambre, & commanda à Briart de venir me chercher.

Du plus loin qu'il m'apperçut, il me demanda ce qu'il y avoit entre Sancy & moi. » Je vais vous le dire, fire, « lui répondis-je hardiment; & sans craindre le ressentiment du redoutable Sancy, je fis le récit de ce qui s'étoit passé, d'une manière qui dut mortifier sa vanité. Sancy n'étoit pas homme à plier, il ajouta fierté sur fierté; & le prenant sur un ton impérieux, il s'éleva bien-tôt entre nous deux une dispute si vive, quoiqu'en présence du roi, que S. M. fut obligée de nous imposer silence. Je cessai dans le moment même de parler à mon adversaire, & me tournant vers le roi, je le priai de ne me

point donner de supérieur dans les choses où j'agissois par son ordre. La galerie de Saint-Ouen où se passa cette scène, étoit remplie d'un monde infini, dont la plupart, las des hauteurs de M. de Sancy, étoient charmés de lui voir recevoir cette petite disgrâce. » Il sera bien difficile, » disoient-ils, comme je l'ai su depuis, » que ces deux esprits exercent long-tems » les mêmes fonctions, sans que l'un sup- » plante l'autre; mais de l'humeur dont » est le roi, le meilleur ménager sera son » homme ». D'autres portoient envie à ma faveur naissante; d'autres enfin qui vrai-semblablement se soucioient peu de l'un & de l'autre, disoient en riant de la nouveauté du spectacle. » Pardieu! voilà » un étourdi qui en a trouvé un autre, » qui ne lui quittera pas aisément la » partie ».

Le bruit des grandes sommes que j'avois fait revenir dans les coffres du roi, ne fut pas plutôt répandu, que me je me vis accablé d'un nombre infini de créanciers sur le roi, envoyés pour la plupart, par messieurs du conseil, qui, outre l'envie qu'ils avoient de voir disparaître dans peu cette somme, étoient convenus avec tous ces sollicitateurs, qu'ils retireroient sur leurs créances leurs profits ordinaires. Ma prin-

principale vue, en levant cet argent, ayant été de faire un fonds pour les entreprises militaires que le roi devoit bien-tôt commencer, sans qu'on fût obligé de surcharger le peuple de nouveaux impôts; je n'eus garde de la laisser dissiper, je résistai aux importunités, & je tins bon contre les menaces & les fiertés; mais après que j'eus fait réflexion qu'il étoit indispensable de renvoyer enfin chez eux les huit receveurs-généraux qui avoient seuls connoissance de l'emploi que je faisois de l'argent amassé; je craignis de donner trop de prise à la calomnie, en demeurant après leur départ, saisi seul d'une si grosse somme, & je résolus de la mettre au trésor royal. Le roi, qui ne trouvoit son argent en sûreté qu'entre mes mains, essaya plusieurs fois inutilement de vaincre mes scrupules; j'étois déterminé à prévenir sur ce sujet, jusqu'au moindre soupçon, & je persistai à en charger les deux trésoriers, Morfontaine & Gobelin. Je rassurai en quelque manière S. M., en lui promettant que je veillerois si soigneusement à l'emploi de ces deniers, que rien n'en seroit perdu. J'en séparai en présence des receveurs, ce qui étoit nécessaire pour payer le service actuel des gens de guerre, les frais d'une artillerie

de vingt pièces de canon , avec les équipages doubles , & trois mille coups de poudre à tirer , outre un convoi d'autres ustensiles propres à un siège , comme pics , pelles , &c. que je fis voiturer à Amiens. J'en ôtai encore cinquante mille écus pour les usages particuliers & les menus plaisirs du roi , qui ne consistoient qu'à gratifier à l'insu des catholiques , plusieurs vieux officiers & soldats protestans , qui l'avoient si utilement servi. Je calculai exactement ce qui restoit , ( 20 ) montant encore à quatre cent cinquante mille écus , & je gardai avec soin , tant mes anciens bordereaux , que ceux qui constatoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une seconde fois de quoi messieurs du conseil & leurs receveurs généraux étoient capables ; j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers , & lorsque ceux-ci prêts à partir pour leurs bureaux , vinrent me demander un double de mes bordereaux ; je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme qui avoit

---

(20) Dans ce calcul , l'auteur joint sans doute la somme portée par M. de Caumartin , à la sienne.

144 MÉMOIRES DE SULLY,

passé en d'autres mains, & eux-mêmes ayant été présens à tous les emplois de deniers, j'avois déchiré toutes ces pièces comme inutiles, ce que ces receveurs ne manquèrent pas de faire savoir à leurs maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au trésor royal, le montant de quelques paiemens, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte, mais ici l'erreur étoit impossible; parce que rien ne se payant que sur les ordonnances du conseil, qu'on ne sauroit supprimer, il suffisoit d'en tenir, comme je faisois, un mémoire exact. Ces ordonnances montoient à-peu-près à cinquante mille écus, & par conséquent il en devoit rester encore dans la caisse quatre cens mille: cependant le roi ayant demandé quelques jours après, une somme de deux cent mille écus, pour être envoyée à Amiens, où l'on faisoit déjà les préparatifs projetés, & en particulier celui de prendre Hedin, Sancy & les autres répondirent tous, qu'ils croyoient que cette somme pouvoit encore se trouver dans l'épargne; mais aussi qu'après cela, elle alloit être à sec; & ils firent venir d'Incarville, qui devoit être plus au fait, comme tenant les registres, & qui assura  
qu'à



qu'à grande peine restoit - il deux cent mille écus dans les coffres. Le roi, à qui j'avois dit trois jours auparavant, qu'il devoit encore y avoir quatre cent mille écus, fut extrêmement surpris; mais voyant l'assurance avec laquelle ils lui parloient, il les crut, & me dit que je me trompois. J'étois si certain du contraire, que je soutins en face à d'Incarville, devant tous mes confreres, que S. M. avoit fait appeller, qu'il se méprenoit de moitié. D'Incarville repliqua que ses registres étoient plus sûrs que ma mémoire, & offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépense. Je voyois d'où leur venoit une si grande confiance, & je voulus les laisser se flatter jusqu'au dernier moment, qu'ils alloient remporter sur moi une pleine victoire. J'eus même assez de courage, pour cacher au roi l'artifice dont je m'étois servi, & pour essuyer sans rien dire, tous les reproches qu'il me fit, de m'être défait contre son avis, de la somme entiere.

Les états ayant été apportés le lendemain, & bien vérifiés, il ne se trouva dans la dépense aucune erreur; elle auroit été trop facile à découvrir; elle étoit toute entiere dans la recette, & fondée sur ce qu'on croyoit que j'avois réellement

perdu les bordereaux, qui faisoient foi de la quantité & de la qualité des especes, portées à différentes fois au trésor royal. J'admirois secrettement avec quelle finesse on avoit jetté sur tout ce chapitre de recette, une obscurité impénétrable à tout autre, qui n'auroit pas eu la preuve en main, & avec quel art on donnoit pourtant à cette obscurité, un air de vérité & même d'évidence. Je demandai à voir les récépissés, avec une feinte humeur, qui paroissoit à ces messieurs un aveu de ma défaite. Le conseil offrit de faire déposer les receveurs-généraux, sur la quantité & la qualité des voitures faites au trésor royal. Je répondis que la discussion seroit trop longue. D'Incarville, à qui mon embarras simulé donnoit beau jeu, repliqua que je vinssé donc sur les lieux, visiter les registres des finances; parce qu'ils ne devoient point sortir du bureau. Quoique je comprisse facilement, qu'il n'étoit pas impossible que ces registres mêmes, tout publics & tout authentiques qu'ils sont, ne fussent falsifiés comme le reste, je n'en imaginai pourtant pas trop la maniere, chacune des voitures devant avoir son récépissé, signé de Arnaud & de l'Hôte, dont je connoissois l'écriture; je fus donc curieux de voir ces registres. Tout m'y

parut dans l'ordre & la forme ordinaires. Messieurs du conseil commencerent alors à m'insulter ; & ils usoient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il étoit tems de leur fermer la bouche , & de les couvrir à leur tour d'une véritable confusion. Je produisis d'un côté les états & bordereaux signés des receveurs - généraux ; de l'autre un mémoire fidele de toutes les ordonnances : ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils alloient être réduits à convenir de leur friponnerie, lorsqu'ils s'aviserent d'un stratagême si grossier, qu'à mon avis , il leur en laissa toute la honte. Un commis dressé par d'Incarville , vint trouver le roi , & lui dit que l'Hôte , qui gardoit la clef de la salle des registres , s'étant trouvé absent , un jour qu'il arriva une de ces voitures , la plus considérable , & les receveurs qui la conduisoient étant fort pressés de s'en retourner , il avoit cru pouvoir inscrire la somme contenue dans la voiture , sur une simple feuille volante ; dans le dessein de la faire ensuite visiter & signer de d'Incarville , & insérer dans les registres ; mais qu'étant allé lui-même chez d'Heudicourt , il en avoit perdu la mémoire , dont il demandoit pardon à S. M. Le roi se contenta

d'ordonner avec une légère réprimande ; qu'on eût dans la suite plus de soin des registres ; & s'avançant vers le connétable, qui entroit dans ce moment par le bout de la galerie où ceci se passoit, & qui s'étoit montré dans tout ce démêlé, plus favorable à messieurs du conseil qu'à moi, il lui cria de fort loin, & en présence de beaucoup de monde, que son argent étoit retrouvé, & qu'il alloit lui faire connoître une bonne fois, ceux à qui il devoit se fier.

Au milieu de toutes ces contestations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume, ou plutôt, de l'assemblée des notables ; car c'est ainsi qu'on les appella ; & la raison de substituer ce nom (21) en la place du premier

---

(21) Péréfixe dit, que c'est parce que le roi n'avoit pas eu le tems d'assembler les états en corps : « Les rois, dit d'Aubigné, avec sa » malignité ordinaire, usent de telles sortes » d'assemblées, quand celle des états-généraux » leur est longue, difficile, ou suspecte. Le » but de ces petits états étant de trouver de » l'argent pour soutenir la guerre contre l'Es- » pagne ; il en fut proposé & arrêté diverses in- » ventions. La Pancarte en fut la principale, » &c. « tom. 3, liv. 4, chap. 14. De Thou n'en

qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des gens de robe & de finance, qui sentant que leurs richesses & leur autorité pouvoient leur donner en cette occasion une supériorité sur les autres conditions, qu'ils ne vouloient partager qu'avec le clergé, trouvoient honteux de se voir ravalés à la classe du peuple : ce qui seroit arrivé, si la forme usitée dans les états, & sur-tout la distinction des trois ordres avoient eu lieu. Ils y parurent en effet avec une pompe & une magnificence, qui firent qu'on compta pour rien la noblesse, les gens de guerre, & les

---

dit presque rien, *liv.* 117, ni Davila non plus. Tout ce qui est dit dans ces mémoires sur cette assemblée, ne se trouve, que je sache, nulle part ailleurs; & pour le rendre encore plus sensible, j'ai usé de la permission que je demande dans la préface de cet Ouvrage, de rapprocher les unes des autres, des idées que les compilateurs des écrits de M. de Sully ont employées dans leurs mémoires, sans ordre & sans liaison. Comme on doit supposer qu'elles avoient une suite, & aussi leur objet, dans l'esprit de ce grand homme d'état; c'est répondre à ses vues, que de les appliquer aux sujets, auxquels elles conviennent naturellement; & tout ce qu'on peut demander, ce me semble, c'est de ne jamais changer le fond des pensées de mon original: à quoi je me suis principalement étudié.



150 MÉMOIRES DE SULLY;

autres membres de l'état : ceux-ci n'ayant pour éblouir les yeux, ni le brillant des équipages, ni l'éclat de la dorure, ni l'appareil d'un train nombreux; éternels objets de l'envie, des respects & des adorations du peuple, ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation & de notre folie.

Voilà déjà en grande partie l'idée qu'on doit se former de ces grandes assemblées, qu'on nomme augustes. Ces hommes qu'on s'imagine devoir y apporter un esprit plein de la sagesse, de l'amour du bien public, du zèle dont étoient animés les anciens législateurs, ne s'y occupent pour la plupart que d'une ridicule montre de luxe & d'un étalage de leur mollesse, qui paroîtroit le comble de l'infamie, à des yeux moins prévenus que les nôtres. La désunion des corps qui composent ces assemblées, la dissention, l'opposition d'intérêts, l'envie de se supplanter, la brigue & la confusion qui achevent d'en donner une juste idée, naissent de cette source impure, aussi-bien que la bassesse avec laquelle on y prostitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que ce qu'un siècle acquiert de lumières sur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit de la vertu, & ne lui sert qu'à raffiner le vice?

Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans ces

assemblées un petit nombre de personnes également vertueuses & capables, & qu'elles ne soient même connues pour telles ; mais au lieu de faire violence à leur modestie , on affecte pour eux un oubli & un mépris qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Aussi connoît-on par une longue expérience qu'il est fort rare que la convocation des états du royaume ait produit le bien , à quoi on l'a crue propre. Pour cela, il faudroit que ceux qui les composent fussent partagés de lumieres égales sur la bonne & la vraie politique ; ou du moins que l'ignorance & la méchanceté se tussent devant ce peu de personnes intègres & éclairées. Mais malheureusement parmi la multitude, pour un sage, il y a une infinité de fous ; & avec cela la présomption est le premier appanage de la folie : c'est là plus encore que par-tout ailleurs qu'il est vrai que les grandes vertus , au lieu du respect & de l'émulation , n'excitent que la haine & l'envie.

D'ailleurs, si le prince sous lequel se tiennent les états est puissant & entêté de son pouvoir, il saura bien les réduire au silence , ou rendre leurs projets inutiles. Si c'est un prince foible, & qui ignore les droits de son rang, la licence

## 652 MÉMOIRES DE SULLY;

y prendra bien-tôt le plus court chemin ; pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui suivent l'avilissement de l'autorité monarchique. Il seroit donc nécessaire que le souverain & les sujets y parussent également instruits & de leurs droits & de leurs engagements réciproques. La première loi du souverain est de les observer toutes. Il a lui-même deux souverains, Dieu & la loi. La justice doit présider sur son trône ; la douceur en doit être l'appui le plus solide. Dieu étant le vrai propriétaire de tous les royaumes, & les rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place par ses qualités & ses perfections ; sur-tout ils ne régneront comme lui qu'autant qu'ils régneront en pères. Dans les états monarchiques héréditaires il y a une erreur qu'on peut aussi appeller héréditaire : c'est que le souverain est le maître de la vie & des biens de tous ses sujets ; & que moyennant ces quatre mots, *Tel est notre plaisir*, il est dispensé de faire connoître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela seroit, y a-t-il une imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie ?

Et n'est-ce pas tomber dans ce malheur que de se faire accorder de force une chose en témoignant qu'on en abusera ?

A l'égard des sujets ; la première loi que la religion , comme la raison & la nature leur imposent , est sans contredit l'obéissance. Ils doivent respecter , honorer , craindre leurs princes , comme l'image même du souverain maître , qui semble avoir voulu se rendre visible par eux sur la terre comme il l'est au Ciel par ces brillans chefs - d'œuvres de lumière. Ils leur doivent encore ce sentiment par un motif de reconnoissance de la tranquillité & des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuste , ambitieux , violent , ils n'ont qu'un seul remède à opposer , celui de l'appaiser par leur soumission , & de fléchir Dieu par leurs prières. Tous ces justes motifs , qu'on croit avoir de leur résister , ne sont , à bien les examiner , qu'autant de prétextes d'infidélité , très-subtilement colorés , & jamais avec cette conduite on n'a ni corrigé de princes , ni aboli d'impôts ; on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignoit déjà , un nouveau degré de misère , sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple , sur-tout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondemens il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent ; si de part & d'autre on se monstroit bien pénétré de la vérité de ces maximes dans les assemblées générales de la nation ; mais dans cette supposition , la convocation des états seroit encore plus inutile , puisqu'on n'y a recours que dans le cas de la mésintelligence entre le chef & les membres. On peut conclure de - là , qu'autant que les états généraux du royaume sont une ressource vaine par l'objet qu'on leur donne & par la forme qu'on y observe ; autant pourroit - on en tirer de fruit pour le maintien de la discipline & des bonnes mœurs ; si le prince , alors véritablement chef de tous les membres réunis , ne s'y propoisoit que de se faire rendre à la face de tout un royaume , par ceux qui sortent des charges , un compte de leur administration ; d'y choisir avec sagesse & discernement ceux qui doivent les remplir ; de les encourager à s'en acquitter dignement & par ses discours & par une distribution publique de la louange & du blâme , des récompenses & des châtimens (22).

---

(22) On ne peut , ce me semble , rien ajouter



En attendant le jour destiné pour ouvrir l'assemblée des notables, Henri fit un voyage à Arques, Dieppe, Caudebec, &c. pour revoir les lieux où s'étoient passées tant d'actions mémorables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits.

Le roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'assemblée par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand prince, & avec une sincérité que les princes ne connoissent point. Il y déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'assemblée se fît par députés nommés par le souverain, & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés; mais qu'on y admît librement toutes sortes de personnes, de quelque état & condition qu'elles pussent être, afin que les gens de savoir & de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte ce qu'ils croiroient nécessaire pour le bien public. Qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur prescrire aucunes bornes. Qu'il leur enjoignoit seulement de ne pas abuser de

---

à la justesse de ces idées : il ne faut qu'y renvoyer ceux qui, comme Comines, Boulainvilliers, &c. ont pris le parti des états & de l'autorité aristocratique.



cette permission , pour l'abaissement de l'autorité royale , qui est le principal nerf de l'état , de rétablir l'union entre ses membres , de soulager les peuples , de décharger le trésor - royal de quantité de dettes auxquelles il se voyoit sujet sans les avoir contractées , de modérer avec la même justice les pensions excessives sans faire tort aux nécessaires ; enfin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant & clair pour l'entretien des gens de guerre.

Le roi ajouta qu'il n'auroit aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui - même , d'abord qu'il sentiroit qu'ils avoient été dictés par un esprit d'équité & de désintéressement ; qu'on ne le verroit point chercher dans son âge , dans son expérience & dans ses qualités personnelles , un prétexte bien moins frivole que celui dont les princes ont coutume de se servir pour éluder les réglemens. Qu'il montreroit au contraire par son exemple qu'ils ne regardent pas moins les rois pour les faire observer , que les sujets pour s'y soumettre (23).

---

(23) » Si je faisois gloire , dit - il , de passer  
 » pour un excellent orateur , j'aurois apporté ici  
 » plus de belles paroles que de bonne volonté ;

Ce discours achevé, Henri se leva en disant qu'il ne vouloit pas même assister, soit par lui, soit par son conseil, à des délibérations que rien ne devoit gêner; & il sortit en effet avec les conseillers, me laissant seulement dans l'assemblée pour y communiquer les états, les mémoires, & tous les papiers de l'état dont on pouvoit avoir besoin.

Comme à l'occasion des derniers états tenus à Paris, je me suis étendu sur les pratiques & sur les différentes manœuvres qu'on met en usage dans ces grandes & nombreuses assemblées, je me contente de dire qu'au sujet près, ceux-ci n'eurent

---

» mais mon ambition tend à quelque chose de  
 » plus haut que de bien parler; j'aspire aux glo-  
 » rieux titres de libérateur & de restaurateur de  
 » la France. . . . Je ne vous ai point ici appelés,  
 » comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous  
 » obliger d'approuver aveuglément mes volontés.  
 » Je vous ai fait assembler pour recevoir vos con-  
 » seils, pour les croire, pour les suivre; en un  
 » mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains:  
 » c'est une envie qui ne prend gueres aux rois,  
 » aux barbes grises & aux victorieux comme  
 » moi; mais l'amour que je porte à mes sujets, &  
 » l'extrême desir que j'ai de conserver mon état,  
 » me font trouver tout facile & tout honorable «  
*Péréf. 2. Part.*

158 MÉMOIRES DE SULLY,

rien de différent ; & lorsqu'il fut enfin nécessaire de venir à la conclusion , qui rouloit principalement sur la nature des subsides & sur la maniere de les répartir , aussi - bien que sur celle de les lever , on crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de compiler un tas d'anciens réglemens inutiles , & même contraires à la conjoncture présente ; car au lieu de faire réflexion que les états doivent se traiter comme les corps , pour lesquels il convient d'user de remedes extraordinaires contre des maladies nouvelles & inusitées , ou de changer d'opération à proportion des progrès qu'on fait dans la connoissance de son mécanisme : telle est la force du préjugé , qu'on s'obstine toujours à chercher la guérison des maux présens dans des moyens dont l'insuffisance est démontrée de cela seul qu'ils n'ont pu ni les prévenir , ni en arrêter le cours. Un respect inconfidéré pour l'antiquité , une fausse idée des causes occasionnée par l'éloignement des tems , un jugement peu réfléchi sur le passé , le défaut de vues plus nettes & plus justes pour l'avenir , dont l'amour propre empêche qu'on ne convienne : voilà ce qui éternise les anciens abus. Il ne faut , dit-on , rien changer aux loix & aux usages.

Je suis grand partisan de ce principe , excepté les cas où l'utilité , & encore plus la nécessité , demandent qu'on y déroge (24).

---

(24) Le caractère d'esprit de la nation Française , dit-on encore , est tel , que cela seul peut rendre extrêmement dangereux pour nous tout changement , même le plus utile & le plus nécessaire. Un système , dont il semble que tout le monde convient aujourd'hui que le fond étoit excellent , & qui malgré cela a eu des suites très-fâcheuses , fait qu'on insiste plus que jamais sur cette considération. Le duc de Sully qui a vécu dans un tems où les preuves des défauts qu'on reproche à la nation ne lui manquoient pas , auroit répondu à cela que deux choses sont absolument nécessaires , & avec quelque nation que ce soit , pour assurer le succès de ces sortes d'entreprises. La première , une autorité dans le législateur assez grande pour qu'il ne se voie point obligé par crainte , par politique , par condescendance , à rien changer ni affaiblir dans son plan. La seconde , une sagesse aussi grande à en préparer tous les moyens. Parmi un grand nombre de changemens réels , faits dans les différentes parties du gouvernement , qu'on verra dans la suite de ces mémoires , on y remarquera un plus grand nombre encore de projets , qui n'ont point été exécutés , quoique formés dès il y avoit long-tems. Pourquoi cela ? Parce que Henri le Grand & son ministre voyoient & attendoient les tems , les circonstances , &c. qui devoient les rendre infailibles. Je ne craindrai point de dire que la parfaite habileté



## 160 MÉMOIRES DE SULLY,

On s'amusa donc à tirer de la poussière les vieux réglemens, & on alloit grossir un recueil déjà si infructueux; mais une impossibilité réelle se présenta & rompit le projet. C'est que la plupart de ces antiques constitutions n'ayant pour objet qu'un gouvernement où l'autorité royale, décorée d'un vain titre, n'étoit dans le fond qu'une véritable servitude; elles ne pouvoient convenir à un tems où l'intérêt public a établi pour base de la commune sûreté, & concentré dans un seul toute l'autorité qui auparavant étoit répandue sur une infinité de têtes.

A cette idée en succéda une autre à laquelle on s'arrêta par je ne fais quoi de spécieux qu'elle offrit, quoiqu'en effet les Inconvéniens n'en fussent pas moindres: c'est l'établissement d'un conseil qu'on jugea à propos d'appeller conseil de raison, dont les membres seroient nommés par l'assemblée, & dans la suite par les cours souveraines. Mais quoi! n'y avoit-il pas déjà un conseil? Et ce conseil n'étoit-

---

n'est pas à imaginer, mais à connoître les risques de la trop grande précipitation & de la trop grande lenteur; à sentir l'occasion; en un mot, à savoir conduire & préparer,

il pas lui-même la cause trop marquée du désordre des finances & de la misere des peuples? N'importe, toute cette multitude se laissa si fort éblouir par un beau nom & par un choix nouveau, qu'on y proposa & qu'on y approuva de guérir par le mal le mal même. Il fut décidé que le nouveau conseil partageroit en deux portions égales tous les revenus royaux, qu'on estima sans trop d'examen à (25) trente millions. Qu'il retiendroit la premiere par ses mains, & qu'il en acquitteroit les pensions, gages d'officiers, arrérages & autres dettes & engagements de l'état. Qu'il prendroit encore sur cette somme de quoi faire réparer les villes, bâtimens, chemins & autres ouvrages publics, sans que le roi ni les cours souveraines pussent jamais prendre connoissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi. Quelle occasion de flatter

---

(25) L'Auteur a raison de dire que cette estimation n'est pas juste, puisque malgré l'augmentation des revenus royaux, & l'extinction des dettes arrivées sous son ministere, & qu'on verra dans la suite de ces mémoires monter à une somme très-considérable; le cardinal de Richelieu n'évaluoit tous les revenus de l'état, après les changemens que lui-même y avoit ajoutés, qu'à trente-cinq millions. *Test. pol.*, 2 part. pag. 152.

l'avidité des membres de ce conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'état ! Et supposé pour un moment une gestion infidelle ; que de parties en souffrance ! quelle confusion ! quelle ruine !

On laissoit avec une égale indépendance la seconde moitié au roi, pour la régir par lui ou par ses ministres, avec la charge de toutes les dépenses militaires, en y comprenant l'artillerie & les fortifications ; des affaires étrangères, négociations & ambassades ; de l'entretien de sa maison, de ses bâtimens, de ses équipages : enfin, des gratifications de ses officiers & de ses menus plaisirs. Sur la levée & l'administration de ces deux parts, on ne prescrivoit rien à aucun des deux partis, pour ne pas blesser cette mutuelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudissoient : comme si la force d'un royaume ne dépendoit pas de prêter suivant l'exigence des cas, aux parties affligées le secours dont elles ont besoin, & d'y faire couler, pour ainsi dire, le sang surabondant de celles qui sont plus saines

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus royaux parurent une somme un peu enflée, il fut résolu qu'on créeroit un nouvel impôt : ce fut

la levée du sol pour livre sur toutes les marchandises ( 26 ) & denrées , vendues & achetées dans le royaume , tant en gros qu'en détail. Lorsqu'on eût calculé le produit du commerce des particuliers & les dépenses , soit de nécessité , soit de simple commodité , ou même de luxe , on crut ne rien risquer en estimant ce nouvel impôt à cinq millions , & on bénit mille fois une idée aussi heureuse , quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique que le nouveau calcul étoit ( 27 ) défectueux.

Lorsque l'assemblée eut ainsi détaillé & perfectionné son système , elle envoya des députés le proposer au roi , qui les

( 26 ) Le bled seul en fut excepté.

( 27 ) M. de Sully pense & parle de l'établissement du sol pour livre , comme presque tout le monde en pensoit & en parloit en ce tems - là. Le Grain donne néanmoins son suffrage à cet impôt. *Liv. 6* , Matthieu ne le désapprouve pas ; & ce qui est d'un plus grand poids , le cardinal de Richelieu le trouve d'autant plus juste , qu'il est établi , dit - il , en différens états , & qu'il avoit déjà été résolu en corps d'état sous François I. Cependant les obstacles & les inconvéniens dont M. de Sully fait mention dans la suite sont réels , & en partie les mêmes qui font que Richelieu est le premier à détourner Louis XIII de cet établissement. *Test. pol. 2. part. chap. 9 , sect. 7.*

164 MÉMOIRES DE SULLY,

reçut au milieu de son conseil. L'indignation qu'y causa le projet, fut marquée dans l'instant par des cris & des murmures si confus, que le roi eut beaucoup de peine à faire opiner séparément ceux qui le composoient. Le champ étoit vaste, le chagrin & la colere rendirent tout le monde éloquent. Mon tour étant venu, je me contentai de dire froidement que je n'avois rien à ajouter à tous ces beaux discours. Le roi, qui m'observoit attentivement, surpris de ma réserve, voulut m'entretenir avant que de joindre sa voix, qui devoit emporter la décision pour ou contre le projet de l'assemblée des notables, & remit à achever la délibération au lendemain, en présence des mêmes personnes. Aussi-tôt que je fus seul avec ce prince, il me demanda avec empressement les raisons de mon silence, & je lui fis faire les observations suivantes.

Il est certain que dans l'assemblée des notables on étoit si fort infatué du nouveau plan, qu'en suivant l'opinion du conseil qui vouloit que le roi le rejettât & l'annullât avec hauteur, S. M. s'exposoit à y faire naître un mécontentement d'autant plus grave, que les états assemblés ne reconnoissoient point de supérieur qui eût droit de les réformer, pas même



le roi. Une des plus importantes maximes pour le gouvernement monarchique , est que le prince doit sur toutes choses se donner de garde de réduire ses sujets au point de lui désobéir d'effet , ou seulement de parole. D'ailleurs le roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de se conformer aux résolutions de l'assemblée. Enfin , tous ceux qui avoient donné l'idée du projet , & ceux qui l'avoient adopté , de cela seul que le roi l'auroit rejeté , s'opiniâtreroient toujours à le regarder comme le vrai système des affaires , tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion , & ils feroient entendre dans la suite qu'il n'avoit tenu qu'au prince seul qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre , après lequel on soupiroit depuis si long - tems. On fait assez quel est le penchant des peuples , sur-tout de ceux qui ont l'esprit vif , à médire des actions du souverain.

D'un autre côté , il n'est pas moins certain que le projet étoit également ruineux , & d'impossible exécution. Il suffisoit pour en être pleinement convaincu , de la plus légère connoissance des affaires de finance. Outre les obstacles que je viens de marquer , combien n'en devoit-il pas

266 MÉMOIRES DE SULLY;

naître de la seule jalousie que produiroit le choix des membres du nouveau conseil qui devoient être pris également de toutes les provinces du royaume ? Cette apparence d'égalité & de justice, qui remettoit nécessairement la conduite de l'état à des hommes nouveaux & sans expérience, combien ne devoit-elle pas occasionner de mécomptes & de bévues, lorsqu'il s'agiroit d'appliquer au détail un projet simplement ébauché ? Il étoit indubitable que la tête tourneroit dès l'abord au nouveau conseil, & que toutes les démarches qu'il feroit, ajouteroient faux pas sur faux pas.

De cette impossibilité même de tirer aucun fruit du projet de l'assemblée, je prenois le motif pour le roi d'y donner pleinement les mains. Par là il remportoit devant tout son peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vues qu'il avoit tracées lui-même ; & bien loin que cette complaisance allât à la diminution de l'autorité royale, elle ne pouvoit manquer de lui procurer dans la suite l'avantage que toutes les parties des finances lui reviendroient avec plus d'indépendance, lorsque le nouveau conseil auroit fait la triste expérience de ses forces. Comme c'étoit l'assemblée & le conseil qui en alloit

être tiré, qui avoient fait eux-mêmes la supputation des revenus royaux, & qu'on devoit supposer qu'ils avoient eu tous les égards nécessaires, pour les deniers d'un recouvrement plus difficile & plus coûteux, ils ne pouvoient trouver mauvais que le roi choisît pour les quinze millions, les effets qui lui agréeroient le plus. En composant sa part du revenu des cinq grosses fermes, & des parties casuelles, du domaine & des aides, il pouvoit s'attendre, sans trop présumer, à la voir dans peu doubler, & même tripler. J'en parlois avec pleine certitude, parce que je m'étois déjà assuré de personnes solvables, qui s'étoient engagées à prendre ses fermes à une augmentation considérable. Il n'en devoit pas être de même de tout ce qui resteroit au conseil de raison, & je me serois bien rendu caution à sa majesté, que le sol pour livre entr'autres ne pouvoit rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cens mille écus.

La raison qui m'avoit porté à ne point opiner dans le conseil conformément à cette idée, c'est que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du roi seul. Ce prince, après m'avoir écouté attentivement, craignit long-tems qu'avec cet avis je ne le jettasse dans une fausse démarche,

dont l'erreur auroit été en quelque sorte irremédiable. Mais après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avois alléguées, il se détermina à le suivre.

Le lendemain, le conseil assemblé opina comme la veille, & moi comme le conseil. Le roi déclarant qu'il ne pouvoit suivre l'avis de ses conseillers, les laissa dans la dernière surprise, & passa dans l'assemblée, où il déclara hautement, que dans la disposition où il étoit de seconder de toutes ses forces les inclinations d'un corps si sage, il recevoit sans aucune restriction, ni modification, le projet qu'on étoit venu lui proposer, & qu'il réduisit à trois articles, l'érection d'un nouveau conseil indépendant, le partage des facultés de l'état, & la création du sol pour livre; que l'assemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ses conseillers, & à faire un mémoire de trente millions, en y comprenant le sol pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on verroit par sa conduite s'il céderoit en économie au nouveau conseil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du roi, & l'assemblée se trouvant en quelque sorte finie par un accord si unanime, qu'il ne laissoit plus

plus de matiere de discussion , du moins entre le maître & les sujets , on ne songea plus qu'à revenir à Paris mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre de politique.

La formation du nouveau conseil ne se fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promise. L'altération des esprits qui en retarda l'exécution , fut si grande , que les plus éclairés convinrent dès ce moment que la voix de la multitude n'avoit embrassé qu'une chimère. La nomination se fit à la fin , le clergé s'y mêla fort avant , & le cardinal de (28) Gondy , connu par ses talens singuliers pour l'économie , en fut déclaré le chef , comme si l'état se conduisoit par les mêmes loix que la maison d'un particulier. Le conseil de raison tint des assemblées régulières dans un appartement du palais épiscopal , que le prélat céda à cet usage.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table , pour le recouvrement de 1597 , nos nouveaux financiers se trouverent si embarrassés , qu'ils sa-

---

(28) Pierre de Gondy , évêque de Paris , frere d'Albert de Gondy , duc de Retz , pair & maréchal de France , dont il a été parlé ci-devant.



voient à peine comment il falloit s'y prendre. A mesure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faisoit qu'augmenter. Ils ne trouverent personne qui voulût se charger du sol pour livre. On leur demanda les autres fermes, mais à un rabais qui les déconcerta. Malheureusement encore, la chose ne pouvoit souffrir de retardement. Tous les pensionnaires de l'état leur tombèrent sur les bras, & ne parloient que par millions, à des gens qui n'avoient pas la première obole. Le chagrin & le dépit rompirent bientôt l'union dans le nouveau conseil. Les contestations succéderent avec les reproches mutuels d'ignorance & de précipitation.

La chose étant venue, après quelques semaines, au point que le conseil de raison ne pouvoit plus rien faire de raisonnable, on eut recours à d'Incarville & à moi, & on nous supplia de venir du moins une fois la semaine, dans les assemblées, pour y donner les mêmes conseils, avec lesquels on voyoit la part du roi abonder & fleurir de jour en jour. Je m'en dispensai sur mon emploi, qui me demandoit tout entier. On s'adressa au roi, qui, avec sa bonté ordinaire, voulut que j'y allasse; mais je n'y perdis pas de vue ce que le bien de son service

exigeoit de moi en cette occasion. Je plaignis l'état des affaires du conseil. Je ne trouvai de débouché à rien , & je ne fis valoir que les difficultés. Enfin , trois mois s'étoient à peine écoulés , que ces habiles gens , à bout de toute leur subtilité , & succombant sous le faix , vinrent prier le roi de les en décharger. Ce prince , qui commençoit à goûter , comme je le crois , le nouvel ordre qui le mettoit à son aise , les exhorta à avoir bon courage , & à surmonter des commencemens toujours difficiles : il les renvoya battus par leurs propres raisons. Ils revinrent à la charge , & convertirent leurs prieres en importunités. Ils convinrent qu'ils avoient eu grand tort d'aspirer à gouverner un royaume , & témoignèrent mille fois plus de joie , lorsqu'on eut reçu la démission de leur emploi , qu'ils n'en avoient senti à le prendre.

Ce fardeau me revint avec celui dont j'étois déjà chargé ; & mon travail devint si excessif , que je fus obligé d'y donner le jour & la nuit. Le rétablissement des finances m'occupant avec une espece de passion , je fis des recherches prodigieuses dans les anciens registres du conseil d'état , des parlemens , des chambres des comptes & des cours des aides , & même dans les

mémoires particuliers des anciens secrétaires d'état : car les nouveaux ne voulurent pas me communiquer les leurs. Je fis les mêmes opérations dans les bureaux des trésoriers de France, dans la chambre du trésor, & dans les papiers des trésoriers de l'épargne(29). Je fouillai jusques dans ce recueil immense, où sont gardées inscrites toutes les ordonnances. Dans le dessein où j'étois de travailler à la confection d'un état général des finances pour l'année 1597, qui étoit le motif de toutes ces recherches, je crus ne devoir rien négliger pour approcher le plus qu'il seroit possible, dès cette première année de ma gestion, de la justesse où je souhaitois passionnément que fût porté cet état général. Quelque fraude & quelque erreur qui se fût glissée dans les finances, j'imaginai que ni l'une ni l'autre ne pouvoit être si secrète, ni si générale, qu'on n'en

---

(29) » Rosny, avant qu'il entrât dans la charge  
 » de surintendant, s'étoit pourvû de toutes les  
 » connoissances nécessaire pour s'en bien acquit-  
 » ter. Il savoit parfaitement tous les revenus du  
 » royaume, & toutes les dépenses qu'il y falloit  
 » faire. Il communiqua tout ce qu'il en savoit au  
 » roi, qui de son côté avoit aussi bien étudié toutes  
 » ces choses, &c. « *Péref. pag. 225.*

trouvât enfin la source & la conviction ; soit par la confrontation de toutes les pièces que je viens de marquer ; soit par l'induction qu'on en peut tirer en gardant toujours les proportions que demandent les tems & les conjonctures.

Messieurs du conseil du roi pâlirent à la vue de mon projet , & commençant à croire qu'il ne resteroit plus rien qui ne fût dévoilé , ils s'accusèrent plus fortement que jamais de n'avoir pas fait encore tout ce qu'ils pouvoient faire , pour empêcher mon entrée dans le conseil. Mais à qui je rends la justice , qu'aussi - tôt qu'il eut pénétré mon intention , il joignit ses efforts aux miens , m'instruisit de leurs craintes & de leurs regrets. Pour les y confirmer davantage , je déclarai publiquement que j'avois trouvé des éclaircissemens si heureux sur les finances , qu'on alloit les voir incessamment sur un autre pied , & je demandai à travailler avec le contrôleur-général , les intendans des finances , les trésoriers de France & ceux de l'épargne , & les receveurs-généraux à la confection de cet état général , qui étoit pour eux une si terrible pièce : j'eus la précaution d'y tenir toujours la plume moi-même.

Je ne pus pourtant encore éviter de tomber cette fois dans plusieurs erreurs

174 MÉMOIRES DE SULLY,

considérables, ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux routiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquième : ce qui est exorbitant, quoiqu'infiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me proposai bien d'y remédier l'année suivante, aussi-bien qu'à une autre inadvertance que j'avois eue. Un des principaux artifices des financiers, étoit de faire en sorte que la dépense de l'année courante parut toujours excéder de beaucoup la recette & prendre sur l'année suivante, afin de jeter sur la dépense de cette année suivante, & successivement de toutes les autres, une confusion dont ces messieurs tiroient plusieurs avantages. Premièrement, celui de paroître n'avoir jamais de deniers qui ne fussent engagés de long-tems, & de payer de cette raison le roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas disposés à satisfaire ; en second lieu, de se servir de cet argent ; enfin, d'acquitter à vil prix les anciennes dettes, & cependant de les porter en entier sur leurs états. Ce défaut d'attention de ma part, coûta encore cette année au royaume deux millions.

Je corrigeai cette faute l'année suivante, pendant mon séjour en Bretagne, de ma-



niere que dans la suite le produit de la recette quadra exactement avec celui de la dépense : & cependant pour remplir le vuide que cette méprise avoit fait , je retirai les parties casuelles , les gabelles , les cinq grosses fermes & les péages des rivieres , des mains du duc Florence , qui les tenoit sous les noms de Gondy , Senamy , Zamet , le Grand , Parent , l'Argentier , & autres anciens partisans qui n'eurent plus de part aux nouvelles finances. J'augmentai heureusement ces fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup consterna les traitans & messieurs du conseil leurs associés : mais pour cette fois leur courroux se perdit en l'air : le roi m'appuyant depuis quelque tems , avec un éclat qui ne leur laissoit qu'un inutile désespoir. Le fruit de sa conduite à l'égard de l'assemblée , avoit été de le rendre maître , non-seulement du prétendu conseil de raison , mais encore du sien propre , dont l'autorité étoit sur son déclin ; & S. M. n'appréhendoit plus de voir échouer , comme auparavant , ses desseins par cet endroit.

Le dessein qui l'occupoit actuellement étoit le siège d'Arras , qui ayant été proposé dans le conseil de guerre , où , excepté le seul secrétaire , il n'entroit aucun homme de plume , y avoit passé

## 176 MÉMOIRES DE SULLY,

tout d'une voix : mais on tenoit cachée cette résolution , parce que le secret seul pouvoit en assurer la réussite. Pour n'en rien donner à entendre aux marchands , avec lesquels je convins pour les four-nissemens de toutes les provisions néces-saires , je leur nommai une grande quan-tité de villes en Picardie & sur toute cette frontiere , en mettant Arras du nombre , où ils s'obligerent également de rendre cinquante mille pains par jour , pendant toute une campagne. Santeny , Robin de Tours , Mauleville & Lambert , chevalier du guet d'Orléans , se chargerent de même de toutes les autres voitures , sur-tout de celle de vingt-cinq canons. Le bail en fut passé à un prix si médiocre , que si le mal-heur qui arriva à Amiens bien-tôt après , n'avoit pas obligé à tourner contre cette place , les forces destinées contre Arras , ils y auroient perdu considérablement , au lieu qu'ils firent encore un profit rais-sonnable.

*Fin du Livre huitième.*





## LIVRE IX.

**M**ÉMOIRES de l'année 1597-1598. Divertissemens à la cour. Les Espagnols surprennent Amiens : moyens imaginés par Rosny , pour reprendre cette place. Il est mis à la tête du conseil des finances , en l'absence du roi : ses travaux dans les finances , & ses démêlés avec le conseil. Siège d'Amiens , auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des Protestans pendant ce siège & leurs desseins. Mort de Saint Luc ; Henri promet la grande maîtrise de l'artillerie à Rosny , & la donne à d'Estrées. Rosny est fait gouverneur de Mante. Les Espagnols essaient en vain de secourir Amiens : sa prise. Détail des lettres de Henri sur différens sujets. Entreprises exécutées & manquées après le siège d'Amiens. Négociations pour la paix. Henri IV passe en Bretagne : se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette faute. Séjour & services de Rosny en Bretagne. Cabales des Calvinistes , pour obtenir un édit favorable. Audience

178 MÉMOIRES DE SULLY,

*donnée par Henri aux ambassadeurs Anglois & Hollandois, qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre. Edit de Nantes. Conversation de Henri avec le duc de Bouillon : autre conversation singuliere de Henri IV avec Rosny, sur la dissolution de son mariage, & sur son attachement pour la duchesse de Beaufort. Henri revient à Paris, passe en Picardie. Conclusion & cérémonies de la paix de Vervins.*

CES préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris les plaisirs que l'hyver amene ordinairement. La douceur du gouvernement assurant la tranquillité publique, on s'y livroit sans aucun mélange de cette amertume qui avoit si long-tems empoisonné les divertissemens : la galanterie, les spectacles, les jeux, partageoient tous les momens de la cour, & le roi qui les aimoit par goût, les autorisoit par politique. Monsieur & madame de Fervaques me prièrent d'agréeer la recherche que M. de Laval, (1) fils de cette dame, faisoit de ma fille

---

(1) Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, & seigneur de Fervaques, depuis maréchal de

ainée. Je les renvoyai au roi, sans l'aveu duquel je ne pouvois plus disposer de ma fille, depuis qu'il avoit été proposé par madame Catherine de lui faire épouser M. de Rohan.. Le roi pour lors mécontent de ce dernier, donna son agrément à M. de Laval.

Plusieurs engagements semblables donnoient à la cour chaque jour le plaisir de nouvelles fêtes. M. le connétable en donna une des plus superbes à l'occasion de la solennité du Baptême de son fils : mais on savoit qu'elle n'en étoit que le prétexte, & qu'une jeune dame des plus belles de toute la cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces galanteries. Montmorency choisit pour son bal, parmi tous les courtisans, douze seigneurs, qu'il crut devoir y paroître avec le plus de magnificence, & il me fit commander par le roi d'être de ce nombre. Je n'ai

France. Sa femme étoit Andrée d'Allemagne ; veuve de Guy, comte de Laval, dont le fils s'appelloit aussi Guy, vingtième de ce nom, comte de Laval, de Montfort, &c. qui fut tué quelque tems après en Hongrie. En lui finit cette branche de Laval, ou plutôt de Rieux, qui ne subsistoit plus que par les femmes, ce Guy, comte de Laval, étant de la maison de Coligny.



jamais rien vu de si bien ordonné dans ce genre, ni qui fût plus de plaisir, par cette justesse & cet à propos, qui donne le prix à ces sortes de divertissemens. Celui-ci emporta hautement la préférence sur tous ceux qui l'avoient précédé : aussi fut-il le dernier, & la fin en fut étrangement troublée.

Je m'étois retiré à deux heures après minuit, & il y avoit environ une heure & demie que j'étois couché, lorsque je vis entrer Beringhen dans ma chambre, avec un visage si consterné, qu'il ne put me rien dire autre chose, sinon que le roi me demandoit, & me répondre qu'il n'étoit rien arrivé de fâcheux à sa personne : car ce fut la première question que je lui fis, & sa réponse me consola en quelque manière d'avance; ne voyant de maux absolument irremédiables, que ceux qui menaceroient sa vie. Je m'habillai précipitamment; je courus au Louvre, avec une extrême inquiétude. Etant entré dans la chambre du roi, je vis ce prince qui se promenoit à grand pas, en deshabillé, les mains jointes & passées sur le dos, la tête baissée & le visage couvert des marques d'un profond (2) chagrin. Les cour-

---

(2) Etant comme étonné de ce coup, & re-

tisans étoient debout, de côté & d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole.

Le roi s'avança aussi-tôt vers moi, & en me serrant fortement la main : » Ah ! » mon ami, me dit-il, quel malheur ! » Amiens est pris «. Je l'avoue ; je demeurai frappé de ce coup imprévu, comme tous les autres. Une place si forte, si bien pourvue, si voisine de Paris, & la seule clef du royaume du côté de la Picardie, prise en un instant, & sans qu'aucune nouvelle précédente eût appris seulement qu'elle étoit menacée ! Je ne trouvois rien de si incroyable, & la consternation publique me paroissoit tout-à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, & pendant que le roi qui avoit reçu cette nouvelle, prêt à se mettre au lit, me contoit de quelle

» gardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, » il dit tout haut : ce coup est du ciel. . . . Puis » songeant un peu, dit : C'est assez faire le » roi de France, il est tems de faire le roi de » Navarre, & se tournant vers la marquise qui » pleuroit, il lui dit : ma maîtresse, il faut quitter » nos armes & monter à cheval pour faire une » autre guerre. « *Journal de l'Etoile, ibid.*

maniere les Espagnols avoient surpris (3) cette importante place , je convins en moi-même qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur , le plus sage étoit de rassurer les esprits , & de consoler le roi. Je lui dis que fort à propos je venois de mettre la dernière main à un projet qui pourroit sans peine lui rendre non-seulement Amiens , mais encore plusieurs autres places.

Cette ouverture seule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé ;

(3) Le 11 Mars , Hernard - Teillo de Portocarrero , Espagnol , auteur de cette entreprise , fit déguiser en payfans & payfannes , apportant des denrées à vendre au marché , une trentaine d'Espagnols qui embarrasserent une des portes de la ville , & amuserent le corps - de - garde , en versant à l'entrée une charrette chargée de sacs pleins de noix , dont l'un se délia : & pendant ce tems - là , des troupes Espagnoles , cachées à la faveur des haies , s'approcherent , firent main-basse sur le corps-de-garde , & s'emparent de la ville. Voyez ce détail dans tous les historiens sous l'année 1597. Hernard - Teillo fut tué en défendant courageusement cette ville contre Henri IV. Il disoit que les trois plus grands capitaines qu'il connoissoit , étoient Henri pour la conduite d'une grande armée , le duc de Mayenne pour le siège d'une ville , & le maréchal de Biron pour une bataille. *Matthieu , tom. 2 , liv. 2 , pag. 231.*

quoiqu'elle n'empêchât pas que le roi ne sentît vivement toutes les difficultés d'une entreprise qui pouvoit avoir des suites très-fâcheuses. Cependant comme la tête avoit tourné à tous les courtisans, & qu'ils n'avoient eu rien que de désespérant à répondre au roi, lorsqu'il les avoit interrogés, S. M. se sentit extrêmement soulagée. Elle me demanda quels étoient les moyens dont je prétendois me servir. Je lui répondis qu'elle en seroit informée par les pièces mêmes, & je sortis, comme pour aller les chercher : laissant du moins l'esprit roi, dans une situation plus tranquille. S'il avoit été témoin de l'agitation où je me trouvai, lorsque je fus rentré dans mon cabinet, il auroit sans doute diminué quelque chose des louanges qu'il me donna, en parlant aux courtisans, lorsque je l'eus quitté. Ce fut en ce moment que par les différentes réflexions dont mon esprit se remplit, je sentis tout ce qu'il y avoit d'accablant dans la conjoncture présente. Les coffres du roi étoient vuides : il n'y avoit pas un seul régiment en état de servir : cependant il falloit de l'argent & des troupes, l'un & l'autre abondamment & sans délai.

Je feuilletai mes mémoires. Je repassai sur tous les moyens de recouvrer de l'ar-

gent, dont je m'étois occupé dans mon loisir, comme prévoyant que le roi en auroit bien-tôt besoin. On peut en général réduire ces moyens à deux especes différentes, les uns plus simples, où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la taille & sur les impôts déjà établis : les autres plus difficiles, qui consistent à imaginer de nouvelles sources d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paroissoit point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours aux premiers ; parce qu'après tous les fleaux qui étoient tombés sur le peuple de la campagne, le surcharger encore par une augmentation dont il est la seule victime, & dans le tems qu'il ne faisoit que commencer à respirer, c'étoit achever de ruiner l'état, & ôter pour l'avenir au roi lui-même, ses plus fécondes, & en un sens ses seules véritables ressources.

Je me tournai donc du côté des autres, & je m'en tins au projet suivant. Demander un don gratuit au clergé pour une, ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance ; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens : quatre en chaque cour souveraine, outre quatre maîtres des comptes en chaque chambre, deux dans chaque bureau des finances, deux charges



de conseiller en chaque présidial , d'assesseur en chaque siège royal , & d'élu en chaque élection ; ajouter à tous les officiers de finance (4) , un triennal ; retarder d'une demi-année le paiement des arrérages des sommes empruntées aux partisans sous le dernier règne ; augmenter le sel de quinze sols par minot , & même le laisser toujours sur ce pied ; parce qu'au moyen de cette augmentation on pourroit dans la suite supprimer certains offices fort à charge à l'état ; tiercer les entrées & droits des rivières par une simple réappréciation : & comme ces établissemens ne donnoient pour la plûpart , de l'argent qu'en espérance , commencer par faire un emprunt de douze cent mille livres sur les plus riches , tant de la cour , que des principales villes du royaume , & leur assigner le remboursement sur pareille augmentation faite dans les gabelles & les cinq grosses fermes ; & pour le surplus

---

(4) Les offices de finances étoient possédés par deux personnes en charge. Le premier s'appelloit l'ancien ; le second qui avoit été établi depuis , s'appella alternatif ; & on nomma ce troisième , triennal ; parce qu'il rouloit de trois en trois ans , avec les deux autres ; auxquels seulement il fut permis de rembourser le triennal.

de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptans , obliger , par les poursuites d'une chambre de justice , les derniers traitans qui avoient fait des fortunes considérables , à souffrir une taxe , aussi en forme d'emprunt.

Ce plan , comme on voit , étoit assez étendu , & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais ignorant combien de tems la guerre devoit durer , on pouvoit s'en servir successivement , en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires , je crus qu'on ne pouvoit mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume , qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi , je taxai l'Isle de France , en y joignant le Berry , à un régiment complet ; l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second , la Normandie seule , un troisième. Ces régimens devoient être de quinze cens cinquante hommes , fournis & entretenus aux frais de leurs provinces , du jour de leur arrivée devant Amiens , parce que ces provinces jouiroient du droit de leur faire porter leur nom , & d'en nommer les officiers.

Je portai , cinq jours après , ce projet au roi , avec les preuves contenues dans

treize états en bonne forme. S. M. s'enferma pour les examiner avec moi, en présence de Frontenac, d'Arambure, de Loménie, de Beringhen & l'Oserai. Après que j'en eus fini la lecture, je dis au roi qu'avec ces secours, rien ne devoit plus retarder son départ pour l'expédition d'Amiens : puisque d'ailleurs toutes les provisions étoient déjà faites pour un camp en Picardie ; de maniere que j'osois lui répondre que son armée y trouveroit non-seulement des vivres en abondance, mais encore toutes les marchandises qu'on cherche pour la simple commodité, avec la même facilité, & au même prix, que dans une ville. J'ajoutai, que de quelque ressource que ce projet fût pour le roi dans les besoins présens, S. M. ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes plaies dont il s'en falloit de beaucoup que la France fût guérie ; qu'il suffisoit de faire une légère attention aux dettes & aux engagemens immenses dont elle étoit surchargée ; que tout nouvel impôt, de quelque maniere qu'on le déguise, est presque égal pour un état épuisé ; qu'on ne devoit donc recommencer la guerre, que dans la vue de parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue

absolument nécessaire ; que quelque grande que fût la misère publique , j'osois répondre que douze ans d'une paix continue , suffisoient pour rendre les affaires du royaume florissantes.

Je ne doutai point que de la maniere dont le roi me paroissoit disposé à se conduire , les ennemis , malgré leur avantage , ne fussent bien-tôt les premiers à souhaiter la fin de la guerre ; & je m'ouvris dès ce tems-là au roi , sur une pensée , dont l'événement vérifia la justesse : c'est que les premieres avances pour la paix , se feroient par le roi d'Espagne , dont la politique ne permettoit pas que dans l'état de caducité & d'infirmité , où le cours des choses humaines l'avoit réduit , il exposât sa couronne aux revers de la guerre , toujours à craindre , mais plus ordinaires dans les commencemens du règne d'un prince encore enfant. Je m'avantai même jusqu'à prédire que l'Espagne acheteroit la paix , en rendant toutes les villes qu'elle avoit prises sur la France.

L'idée du projet pour la levée de nouveaux deniers fut trouvée par le roi si heureuse , qu'il voulut la proposer lui-même en plein conseil. Il la communiqua auparavant dans une espece de

petit conseil de guerre , composé du duc de Montpensier , de M M. de Montmorency , de Mayenne , d'Auvergne , de Biron , d'Ornano , de Bellegarde , de Saint Luc , de Fervaques , de Roquelaure & de Frontenac. Ensuite il assembla en conseil extraordinaire tout ce qu'il y avoit dans Paris de personnes capables d'y être admises , & sur-tout les notables de l'assemblée de Rouen qui y séjournoient encore. Le roi ne pouvoit s'y prendre plus heureusement pour établir son autorité sur l'impuissance de cette grande assemblée , reconnue par elle-même. Il se contenta d'abord de déplorer la perte d'Amiens ; d'exposer la nécessité de reprendre cette ville au plutôt , avec le plan tout-à-fait juste de tout ce qui étoit nécessaire pour cela. Il finit par demander aux assistans leurs avis sur les moyens de le mettre en exécution , en se plaignant , pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur proposer lui-même , qu'il ne trouvoit jamais que des obstacles à ses entreprises les plus utiles.

Le roi s'arrêta après ce discours , comme pour attendre les délibérations de l'assemblée , où l'on se regardoit sans dire un seul mot. Le silence ne fut rompu par les grands que pour remettre la chose aux



financiers , qui à leur tour dirent qu'ils s'en rapportoient aux grands. Henri redoublant les instances , on jetta quelques propositions vagues de nouvelles levées , qui furent aussi-tôt combattues par une moitié ; & tous les conseillers recouvrent la parole , pour fronder indistinctement tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des partis. Le roi prit le moment où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'où elle pouvoit aller , ne laissoit plus d'apparence de conciliation ; & tirant le mémoire de sa poche , il dit que quoique peu versé dans les matieres de finance , il alloit proposer son avis , toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur , & il se mit à en faire la lecture , qui jetta toute l'assistance dans une attention profonde , & ensuite dans une surprise qui la rendit comme immobile , & privée de l'usage de la parole. Henri laissa passer deux instans de ce silence , & déclara qu'il le prenoit pour un consentement unanime. Il ajouta que comme il ne vouloit pas faire usage de tous ces moyens à la fois , il alloit commencer par l'emprunt des douze cens mille livres. Il exhorta les grands & les opulens du royaume à entrer d'eux-mêmes dans la nécessité présente , & à compter sur sa

parole royale que les prêteurs seroient remboursés dans deux ans de leur principal sans rien perdre des intérêts. S. M. fit marcher ensuite par ordre les quinze sols sur le sel, l'établissement des triennaux, & la recherche contre les malverfateurs dans les finances. L'affaire fut arrêtée & l'arrêt dressé sur ce plan. On eut dans fort peu de tems trois cens mille écus de prêt volontaire. La création des triennaux en jetta douze cens mille, & on en tira autant sur les maltôtiers, en y joignant les trésoriers de France, qui pourtant se taxerent eux-mêmes.

Le conseil des finances, en possession de trouver sa joie dans la calamité du peuple, se consola bien-tôt de ces nouveaux subsides, pourvu qu'ils lui passassent par les mains. Ils représentèrent au roi, en exaltant fort son mémoire, que le succès dépendoit d'en charger des personnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le roi leur répondit que quant à l'autorité, celui qu'il emploieroit agiroit avec toute la sienne; & que pour les autres qualités, il n'en choisiroit point d'autre que moi, (j'étois présent à ce discours) comme le plus laborieux & le plus soigneux, quoique le plus jeune. Il

## 192 MÉMOIRES DE SULLY,

s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel S. M. se transporta sur le point de son départ, parce que son incommodité (5) le retenoit au lit; & aux conseillers qui se trouverent alors dans la chambre du malade, il leur dit que comme il ne vouloit s'en prendre qu'à moi seul, s'il venoit à manquer de quelque chose, pendant qu'il ne s'occueroit uniquement qu'à se battre, aussi prétendoit-il que tout se réglât dans le conseil à ma volonté, & il ne partit qu'après m'avoir revêtu solennellement de toute son autorité : ce qui mortifia si fort Schomberg, qu'il aimoit mieux aller servir au siège, que de voir les finances soumises à mes ordres. Sancy disparut aussi du conseil, & alla tenir son rang de colonel des Suisses.

---

(5) Gaspard Schomberg, comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de respirer, provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur étoit devenue chez lui offeuse du côté gauche du cœur, aussi-bien que quelques-unes des autres parties voisines : ce qu'on reconnut en ouvrant son corps après sa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'édit de Nantes, comme il sera marqué ci-après, & il rendit plusieurs autres services à l'état. M. de Thou donne beaucoup de louanges au caractère de son habileté dans la guerre & dans les affaires. *Liv. 122.*

Je n'en avois que plus de sujet de me défier de messieurs du conseil , comme je l'éprouvai dans l'affaire des triennaux. Après avoir fait vérifier l'édit qui en ordonnoit la création , je ne songeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrois de ces offices. Pour ôter à messieurs du conseil tout moyen d'en gratifier à vil prix , comme c'étoit l'ordinaire , quelque parent ou quelque ami , je tins moi - même la plume , comme auroit pu faire un greffier ou un trésorier des parties casuelles. Non content de cette précaution , je donnois un billet de ma main à l'acheteur , qui étoit obligé de le porter au trésorier , dont il retiroit une quittance en lui donnant son argent , & l'un & l'autre devoit m'être représenté.

Toute surprise devenant inutile , les traitans eurent recours à un moyen qui sans doute avoit manqué fort rarement jusques - là de leur réussir : ils essayèrent de me corrompre par des présens. Le boiteux Robin de Tours , gros partisan , après en avoir conféré avec le conseil , qu'il avoit mis dans son parti , vint chez moi , & pria un de mes secrétaires de le faire parler à mon épouse , à laquelle il offrit un diamant de six mille écus pour moi , & un autre de deux mille pour

elle, afin que je ne m'opposasse point à ce que le conseil lui adjugeât tous les offices triennaux des généralités de Tours & d'Orléans pour la somme de soixante & douze mille écus. Il me fut présenté par madame de Rosny, qui ne comprit le mal qu'on avoit voulu lui faire faire que par la sévère réprimande que je lui fis en présence du traitant. Je ne l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à tous les autres l'envie de faire à l'avenir de pareilles tentatives; & je le renvoyai fort étonné, comme je crois, & fort mécontent de mon procédé. Je venois de refuser d'un autre partisan soixante mille écus de la seule moitié de ce qu'il me demandoit en total pour soixante-douze; & dès ce soir même cette moitié me rendit quatre-vingt mille écus, parce que je la distribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi tout le jour & le lendemain, & je crus devoir la faire marcher avant les prières que me fit faire par deux fois le chancelier par un huissier du conseil, de m'y rendre pour conclure une affaire où le roi devoit, disoit-il, toucher soixante-quinze mille écus argent comptant. J'y courus si-tôt que je fus dégagé, ne pensant plus à Robin de Tours. Le chancelier voulut me faire



en entrant dans la chambre du conseil, quelques petits reproches de négligence, auxquels je répondis assez brusquement, que j'avois été plus utile au roi dans mon cabinet: » Nous ne l'avons pas moins été » ici, répartit le chancelier; « & il affecta de me faire d'autant plus valoir son argent comptant, que le roi en avoit demandé au conseil par deux lettres consécutives. Lorsque je sus que cette somme étoit la même que le traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée seulement de trois mille écus, je fis sentir assez vivement à ces messieurs que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adressé à moi, ils n'avoient pas dû conclure sans moi une affaire que je n'avois pas trouvée bonne.

Comme je vis qu'ils cherchoient à m'en imposer par un ton mêlé d'autorité & de plainte, je leur dis plus nettement que si j'avois été homme à me laisser gagner par des présens, le marché ne leur seroit pas revenu; mais que puisque le roi se repositoit sur ma fidélité, je l'étendois jusqu'où elle devoit aller. Le chancelier, Fresne & la Grange-le-Roi, piqués au vif du reproche renfermé sous ces paroles, osèrent soutenir d'abord qu'un marché par lequel le roi perdoit plus de moitié, lui étoit pourtant plus avantageux, lui étant payé

argent comptant , que les miens par lesquels je donnois ordinairement aux acheteurs de terme de six mois pour le paiement de la seconde moitié. Ils ne s'en tinrent pas là ; ils me reprocherent de m'ériger en réformateur des finances , & me déclarèrent avec un air de mépris qu'ils sauroient bien soutenir leur marché contre le mien , & qu'un simple particulier ne devoit pas présumer de faire casser un arrêté de tout le corps ; sur cela passant outre , le conseil statua que son adjudication à Robin de Tours auroit lieu.

Je ne jugeai pas à propos de lâcher un seul mot davantage sur cette injustice , non plus que sur le règlement qui fut fait en conséquence , qu'on n'auroit désormais aucun égard dans le conseil aux billets particuliers ; mais lorsque le secrétaire Fayet m'apporta ce bel arrêt à signer , je refusai de le faire , jusqu'à ce que j'eusse reçu du roi la réponse à une lettre dans laquelle , comme je le dis à Fayet , je n'épargnois ni la vérité , ni les personnes. Cette lettre fit peur à Fayet , & je ne le disois pas à autre intention : il me pria de la lui montrer , & je feignis de me laisser aller à ses instances. Elle rouloit toute entiere sur les souterrains que Robin avoit pratiqués pour gagner messieurs du

conseil, & que j'avois heureusement découverts. Le roi y auroit appris que ce qui avoit mis le conseil si fort dans les intérêts de Robin, c'est que ce partisan étoit allé faire à la marquise de (6) Sourdis, maîtresse du chancelier, les mêmes offres que j'avois rejetées, & qu'il y avoit joint d'autres présens à madame de Deuilly, autre maîtresse de Fresne, & parente du même chancelier. Le contenu de ma lettre ayant été rapporté par Fayer

---

(6) Isabelle Babou de la Bourdaisiere, femme de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis. Elle avoit une sœur aînée nommée Françoisse, qui fut mariée à Antoine d'Estrées, & mere de la belle Gabrielle, & une cadette, qui épousa Claude de Beauvilliers, comte de Saint Aignan. Toute cette famille est étrangement décriée dans les Amours du grand Alcandre, & autres libelles satyriques de ce tems-là. A remonter jusqu'à la grand'mere de ces trois dames, nommée Marie Gaudin, toutes les filles de ce sang eurent la beauté en partage. Léon X fut si charmé de celle de Marie Gaudin à Boulogne où il la vit lorsqu'il s'y aboucha avec François I, qu'il lui donna un diamant, appelé par tradition domestique le diamant Gaudin. C'est Amelot de la Houffaye qui parle ainsi, & il a ramassé sur toute cette famille plusieurs anecdotes pareilles, auxquelles je renvoie le lecteur curieux à l'article *Babou de la Bourdaisiere*.

## 198 MÉMOIRES DE SULLY,

aux intéressés , on le renvoya bien vite me conjurer de ne pas faire partir la lettre. L'arrêt fut supprimé avec le marché de Robin.

C'est ainsi que je partageois mon travail entre le soin de percevoir les deniers de l'état & celui de les employer si utilement pour les besoins de l'armée , qu'elle ne manquât de rien , soit pour les vivres , soit pour l'artillerie pendant tout le tems que dura le siège d'Amiens. Je faisois régulièrement tous les mois un voyage au camp , faisant voiturer avec moi chaque fois quinze cens mille écus , ce qui m'attiroit l'amitié de tous les colonels , peu accoutumés à une si grande régularité dans le paiement. J'étendis mon attention jusques sur le simple soldat , en établissant dans le camp un hôpital si bien & si commodément servi , que plusieurs personnes de qualité s'y retirèrent pour se faire guérir de leurs maladies ou de leurs blessures ( 7 ).

---

(7) D'Aubigné rapporte qu'on disoit alors que Henri IV avoit mené Paris devant Amiens pour marquer l'abondance qui régnoit dans son camp. Mais il fit aussi venir sa maîtresse à Pecquigny , dont le maréchal de Biron & les autres officiers généraux murmurèrent beaucoup.

Le soin en quelque maniere excessif que le roi prenoit pour la conservation de ma personne, me payoit avec usure de toutes mes peines. Saint Luc, entre les mains duquel le comte de la Guiche s'étoit démis de la charge de grand maître de l'artillerie, m'ayant invité à dîner dans le troisiéme de ces voyages, me mena voir tous ses logemens, sachant mon affection pour cette partie de l'art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées & dans d'autres endroits qui n'étoient pas sans danger. Le roi, à qui on le rapporta m'en fit une réprimande des plus séveres, & y joignit une défense très-positive de me trouver à aucun poste où il y auroit le moindre risque à courir : il dit hautement à cette occasion, que j'avois des ennemis jusques dans le camp si animés à me perdre, qu'ils s'exposeroient eux-mêmes volontiers à périr, pourvu qu'ils me fissent partager ce danger avec eux. Il étoit bien difficile d'avoir été homme de guerre sans sentir rallumer sa premiere passions aux côtés d'un prince qui ne trouvoit aucune fonction au-dessous de lui, & qui les remplissoit toutes avec une assiduité & un courage capables de réchauffer les plus insensibles.

Son exemple ne produisit pourtant pas



Cet effet sur tout le monde. Il se formoit au milieu de son camp même une cabale de Protestans mutins, ayant à leur tête MM. de la Trémouille, de Bouillon & Duplessis, qui lui donnoit le plus cruel chagrin. Etant allé prendre congé de ce prince sur le point de mon départ pour revenir à Paris, je le trouvai dans une profonde tristesse. Il venoit de recevoir des nouvelles certaines que ces trois messieurs, de concert avec les deux Saint-Germain, de Clan & de Beaupré (8), d'Aubigné, la Case, la Valliere, la Sauflaie, la Bertichere, Préaux, Bassignac, Regnac, Bessais, Constant & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une assemblée de tout le corps des religionnaires, dans

---

(8) C'est l'historien d'Aubigné, toujours nommé d'Aubigny dans ces mémoires; son nom est Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa naissance, ses services & son esprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniste. Il se retira en 1620 à Genève, où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans, laissant un fils, Constans d'Aubigné, dont fene madame la marquise de Maintenon (Françoise d'Aubigné) étoit fille. Abdias de Chaumont, seigneur de la Bertichere, frere de Jean de Chaumont, marquis de Guitry; sa postérité subsiste encore aujourd'hui. Hector de Préaux.

laquelle ils avoient ouvert & favorisé de toutes leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du siège ( 9 ) d'Amiens , qui

---

(9) Il est certain que c'est à la conjoncture du siège d'Amiens & aux mouvemens que se donnerent les calvinistes de France pour en profiter , qu'ils eurent l'obligation du fameux édit de Nantes , qui leur fut accordé l'année suivante. Le duc de Bouillon ne s'en défend pas : on peut voir toutes les raisons dont il justifie cette conduite dans *Marsolier*, liv. 5. La meilleure de toutes est la protestation que font le duc de Bouillon & Duplessis Mornai , que quelque parût être l'objet des calvinistes dans ces assemblées de Saumur , de Loudun , de Vendôme , convoquées coup sur coup avec beaucoup de chaleur ; ni eux , ni les autres chefs du parti n'ont jamais eu intention qu'on y mît en délibération de prendre les armes ; mais seulement de travailler à obtenir à l'amiable des conditions équitables. On souhaiteroit seulement , pour l'entière justification du duc de Bouillon , qu'on n'eût pas à lui reprocher qu'il refusât de suivre le roi à son expédition d'Amiens , & que la surprise de cette ville par les Espagnols n'eût pas été suivie de la part des calvinistes , d'une translation de l'assemblée protestante de Vendôme à Châtellerault , où les opérations furent si violentes , que le roi fut obligé d'y envoyer messieurs de Schomberg , de Thou , de Vic , de Calignon & de Monglat , chargés d'offrir des conditions qui fussent pour montrer que Henri IV croyoit avoir tout à craindre de leur part. Lorsque les calvinistes ont rempli l'Europe de leurs plaintes sur la révocation de l'édit de Nantes , c'est qu'un espace de

ne pouvoit être achevé fans eux, pour arracher du roi un édit qui leur donnât une entière satisfaction, ou, à son refus, se faire raison par les armes. Heureusement cet avis avoit trouvé beaucoup d'opposans dans l'assemblée, aussi-bien que dans une partie des grandes villes qu'on avoit tâché d'y amener. C'est ce qui rassuroit un peu S. M. : mais elle avoit sujet d'appréhender que les plus échauffés ne l'emportassent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux pour leur faire prendre, s'il étoit possible, des sentimens plus raisonnables, & surtout au duc de la Trémouille, qu'on savoit être le principal promoteur du complot.

J'avois conservé jusques-là une assez grande liaison avec la Trémouille. Il

tems de plus de quatre vingt ans, leur avoit fait perdre de vue les moyens dont ils s'étoient servis pour l'arracher. Voyez sur la remarque précédente *les mémoires du duc de Bouillon. Son histoire par Marsolier, histoire de l'édit de Nantes, la vie de Duplessis Mornai. Procès-verbal des assemblées de Vendôme & de Chatellerault, &c.* Mais sur-tout d'Aubigné, tom. 3, liv. 4, chap. 11, où il rapporte fort au long tous les projets du corps des calvinistes, & le nouvel ordre qu'ils travaillèrent à mettre dans leurs affaires.

avoit même cru devoir me faire part de ces assemblées ; mais il m'en avoit déguisé le sujet , & il s'étoit servi en m'écrivant de termes si concertés , qu'il m'étoit facile de juger que j'étois regardé de ces messieurs comme un homme infidèle à son parti , & que la Trémouille n'étoit pas éloigné de se porter à la désobéissance. Je ne laissai pas pour cela de me servir de ce reste de commerce que j'avois encore conservé avec lui pour essayer de le faire rentrer dans son devoir. Je lui mandai que quand même il seroit vrai que le roi fût à son égard tel qu'il le supposoit , il n'y avoit pour lui ni honneur , ni grandeur à en extorquer une déclaration due à la seule nécessité ; mais que le prince conservoit pour tout le corps ses anciens sentimens ; qu'il n'étoit point la cause du peu de justice que les catholiques leur rendoient , puisqu'il n'en avoit pas moins à souffrir lui-même. Qu'au reste il fît attention que les suites de cet édit , obtenu à contre-tems , ne seroient pas autant à leur avantage qu'ils se l'imaginoient , parce que les catholiques , toujours plus forts qu'eux , étoient bien en état de l'empêcher pour le présent , & & que pour l'avenir , le roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite ,

perdroit le dessein de leur accorder un jour de son plein gré, ce qu'ils vouloient mal - à - propos anticiper aujourd'hui ; qu'ils n'alloient faire autre chose que mettre en garde contr'eux , & jeter dans la défiance le parti catholique par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à la Trémouille l'exemple de ces illustres protestans qui disoient en toute occasion, & montroient par leur conduite qu'un protestant qui conforme ses actions à sa croyance, ne perd jamais de vue le bien de l'état, ni le véritable intérêt de son roi. La Trémouille peu touché de ma lettre, la montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques. Mais ces desseins échouerent, faute d'un assez grand nombre de partisans.

La grande maîtrise de l'artillerie vint à vaquer pendant le quatrieme séjour que je fis au camp. St. Luc (10) regardant entre deux gabions où à peine y avoit-il passage pour un boulet de canon, son mauvais destin y en apporta un qui le renversa mort. Je m'entretenois seul avec

---

(10) François d'Épinai de Saint - Luc : on ne l'appelloit que le brave Saint - Luc. Voyez son éloge dans *Brant. vies des hommes illustres, article St. Luc, tom. 1.*



le roi, lorsque Villeroy & Montigny vinrent lui apprendre cette nouvelle : ce qu'ils firent en secret, à cause des prières qu'ils avoient à y joindre au sujet de cette charge. M'étant rapproché lorsqu'ils eurent quitté S. M., elle m'apprit la mort de Saint Luc, & la demande que Villeroy & Montigny venoient de lui faire de la grande maîtrise ; le premier, pour son fils d'Alincourt, ou son neveu Châteauneuf-l'Aubepine (11), & Montigny pour lui-même. Saint-Luc étoit homme d'esprit & d'invention, prompt, industrieux, plein de courage : on ne pouvoit lui reprocher que le défaut de se livrer si fort à l'abondance de ses idées qui lui fournissoient projets sur projets, qu'il donnoit à l'imagination une partie du tems que demandoit l'exécution : cependant le roi ne trouvoit aucun des proposés capable de le bien remplacer. D'Alincour manquoit de fermeté, » & avoit, disoit ce » prince, les ongles trop pâles «. Châteauneuf (12) cachoit une manque d'es-

---

(11) Charles de l'Aubepine, marquis de Châteauneuf. François de la Grange, seigneur de Montigny.

(12) Il fut fait garde des sceaux en 1630, & s'en démit en 1633.

prit réelle sous un extérieur composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité vaillant & affectionné ; mais ces qualités, destituées d'un esprit de ressource, d'ordre & d'économie, ne fussent pas dans un poste aussi considérable.

En discourant de la sorte avec moi, S. M. ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même, que parce qu'elle croyoit cette fonction incompatible avec celle de surintendant des finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper, & elle me donna dès ce moment sa parole : mais elle remit cet effet de sa bonne volonté après le siège, pendant lequel elle alloit laisser cette charge vacante, ma présence lui paroissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le roi de tout le jour suivant ; & malheureusement pour moi il vit madame de Monceaux, qui n'omit rien pour le faire changer de résolution en faveur du vieux d'Estrées (13) son pere. Le roi

---

(13) Antoine d'Estrées. « Lui mort (Saint-Luc)  
 » M. d'Estrées a succédé à sa place, comme le  
 » méritant bien, pour l'avoir bien appris de son  
 » brave pere : ainsi, quoiqu'il tarde, le droit &  
 » la vérité rencontrent leur tour ; car on lui avoit  
 » fait tort qu'il n'eût cette charge après la mort

tint bon contre les prieres & même contre  
 les larmes : mais il céda à la menace que la  
 dame fit de se jetter dans un couvent s'il lui  
 refusoit cette grace , & elle ralluma si bien  
 par cette feinte toute la passion du prince  
 pour elle , qu'elle obtint enfin la grande  
 maîtrise. Le roi m'apprit le jour suivant  
 ce qui s'étoit passé , avec quelque con-  
 fusion de sa foiblesse. Il avoit encore  
 ménagé mes intérêts , du moins en une  
 chose : c'est la condition qu'il avoit mise  
 que M. d'Estrées , qui étoit en toute ma-  
 niere incapable d'exercer cette charge par  
 lui-même , s'en déferoit pour la premiere  
 charge de la couronne , qui viendroit à  
 vaquer , & absolument , s'il survenoit une  
 guerre considérable , en faveur de celui  
 que S. M. lui nommeroit , & elle m'en-  
 gagea de nouveau sa parole qu'elle n'en  
 nommeroit point d'autre que moi.

Je me contentai de cette assurance , &  
 je repris le chemin de Paris , où peu de  
 jours après je reçus du camp la nouvelle  
 de la mort de mon jeune frere , gouver-

---

» de son pere : enfin , la vérité & le droit ont  
 » vaincu là pour lui «. *Brant. vies des hommes  
 illustres , tom. 1 , pag. 227 , article M. d'Estrées.*

neur de Mantes (14), que j'avois laissé en bonne santé. De quatre freres, cette seconde mort nous réduisit à deux. Le roi refusa tous les prétendans au gouvernement de Mantes pour m'en revêtir, même sans que je lui demandasse. J'en reçus le don par la même lettre que S. M. m'écrivit sur cette mort, avec les pièces nécessaires pour passer dans tous les droits de mon frere, mort sans enfans. J'envoyai Baltasar, mon secrétaire, à Amiens, prendre les provisions de gouverneur, & si-tôt que je les eus reçues, j'allai me faire recevoir à Mantes, où je ne voulois passer que quatre jours.

Messieurs du conseil, qui crurent que mon absence seroit beaucoup plus longue, & même qu'elle seroit suivie d'un abandon des affaires des finances, n'en sentirent pas peu de joie. Et pour commencer à en profiter, ils prirent leurs mesures pour s'approprier une partie des fonds destinés au siège d'Amiens. Ils signerent tous une lettre écrite à S. M. au nom du conseil,

---

(14) Salomon de Béthune, baron de Rosny, gouverneur de Mantes, c'est le troisieme des quatre freres dont il est parlé au commencement de ces mémoires : il n'avoit que trente-six ans lorsqu'il mourut.

dans laquelle ils l'avertissoient que n'ayant manqué de rien depuis cinq mois, elle ne devoit pas être surprise en apprenant que les fonds étoient entierement épuisés, n'y ayant plus que quelques méchans restes & appoints de paiemens. Henri, qui ne me savoit point à Mantes, & qui, par un effet de sa vivacité ordinaire, n'examina point les signatures de cette lettre, en fut d'autant plus surpris, que je l'avois assuré très-positivement que j'étois en état de lui fournir les sommes ordinaires pendant quatre mois, qui étoit tout le tems que pouvoit durer le siège. Il invectiva contre messieurs du conseil d'une étrange maniere en présence des principaux officiers de son armée, & pour cette fois je ne fus gueres plus épargné qu'eux. Mais ayant jetté les yeux par réflexion sur les noms souscrits dans la lettre, parmi lesquels il ne trouva point le mien, & ayant su du courier que j'étois à Mantes, il condamna aussi-tôt sa précipitation, & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponse à la lettre qu'il venoit de m'écrire en présence des mêmes témoins.

Il étoit de son intérêt de les rassurer. Un siège assurément très-pénible les rebutoit quelquefois eux & leurs soldats,



## 210 MÉMOIRES DE SULLY,

au point que le tariflement des fonds auroit été capable de les faire désertter, puisque sur le moindre retardement des voitures, le roi ne pouvoit empêcher que plusieurs ne l'abandonnassent. Tout alla bien jusqu'à la fin. Si les assiégés se défendirent avec vigueur & firent sorties sur sorties, on les attaqua de même, & ils furent toujours défaits.

La sappe étoit poussée jusqu'aux remparts, & les assiégeans venoient de s'emparer de deux casemates, qu'on rendoit inutiles aux assiégés; lorsque le cardinal archiduc, avec le comte de Mansfeld, qui lui servoit de lieutenant-général, jugea qu'il étoit tems de faire un effort pour empêcher la réduction de la place. Il s'y achemina avec une armée de douze à treize mille hommes d'infanterie, & de deux mille cinq cens à trois mille chevaux, & passa la riviere d'Authie, dans l'intention de livrer bataille, ou du moins de jeter un secours considérable dans Amiens. Tous ceux qu'il essaya d'y faire entrer, furent repouffés (15). Le roi

---

(15) Péréfixe rapporte encore ce fait très-différemment. L'archiduc, dit-il, se présenta au quartier de Long-pré ( le 15 Septembre, à deux heures après midi ) lorsqu'on ne s'y attendoit point....

alla reconnoître lui-même l'armée ennemie, il la vit par devant & par derriere, & il n'auroit pas balancé à l'attaquer malgré la supériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuse, sans conduite, ni discipline : mais à la première démarche qu'il fit, l'archiduc ne songea qu'à se retirer avec précipita-

---

» Il ne tint qu'à lui de jetter trois mille hommes  
 » dans Amiens : tant l'épouvante fut grande au  
 » camp. Henri douta du succès de la journée. . . .  
 » Ah ! Seigneur, dit-il à haute voix, s'appuyant  
 » sur l'arçon de sa selle, ayant le chapeau à la  
 » main, & les yeux levés au Ciel, si c'est aujour-  
 » d'hui que tu me veux punir comme mes péchés  
 » le méritent : j'offre ma tête à ta justice, n'épargne  
 » pas le coupable : mais, Seigneur, par ta sainte  
 » miséricorde, prends pitié de ce pauvre royaume,  
 » & ne frappe pas le troupeau par la faute du  
 » berger. . . . Voyant que rien ne paroissoit, il  
 » se retira mal satisfait, disoit-il galamment,  
 » de la courtoisie des Espagnols, qui n'avoient  
 » pas voulu s'avancer d'un seul pas pour le re-  
 » cevoir, & avoient refusé de mauvaise grace,  
 » l'honneur qu'il leur faisoit ». *Péréf. 2. Part.*  
 Presque tous les historiens conviennent que les  
 Espagnols laisserent échapper une des plus belles  
 occasions qu'ils eussent jamais eues de battre l'ar-  
 mée du roi, & ce prince disoit lui-même depuis,  
 qu'il y eut des principaux officiers de son armée,  
 qui lui dirent que tout étoit perdu. *Matthieu,*  
*tom. 2, liv. 2, pag. 234.*

tion ( 16 ). Il n'étoit peut-être pas impossible de forcer les Espagnols au combat , & de les battre sans discontinuer le siège , du moins Henri eut toujours cette

( 16 ) Le roi dit du cardinal archiduc , qu'il étoit venu en capitaine , & s'en étoit retourné en prêtre. La-Curée demande au roi avec instance qu'il lui permît d'aller reconnoître l'armée ennemie , en faisant souvenir S. M. que les Espagnols étoient entrés quatre fois en France , & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henri lui répondit : « M. le curé , ne vous mettez » point en colere » , & le lui permit. La-Curée se fit remarquer en cette occasion , par sa bravoure , & par la belle retraite qu'il fit devant cette armée , campée à Betancourt , à quatre lieues d'Amiens. Il disoit pourtant ensuite là-dessus , que lorsque trois ou quatre cens hommes se retirent ainsi devant une armée entière , c'est la faute seule de cette armée , s'ils ne sont pas défaits. C'étoit un homme intrépide. Il s'enfonça au milieu des ennemis , un jour que son bras engourdi par son pistolet , ne lui permettoit pas de se servir de ses armes. Il y avoit jusqu'à des femmes , qui combattoient dans l'armée Françoisse , habillées en hommes. On en connoissoit quatre entr'autres , qui se distinguèrent , jusqu'à faire des prisonniers de leur main , & une sur-tout , connue sous le nom de capitaine gascon. Ces particularités sont tirées du *Vol. 8929 des manuscrits royaux*. Voyez encore sur ce sujet le 6e. tome des *mémoires de la ligue* , où l'on donne de grandes louanges à l'habileté , à la promptitude & à la valeur de Henri IV.

opinion ; il se rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre qui vouloit qu'on laissât retirer l'archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela qu'au siège. Le ravelin ayant été emporté , & les mineurs attachés au corps de la place , Amiens se rendit à la fin de Septembre de cette année , que ce siège avoit remplie presque toute entiere.

Lorsque je jette les yeux sur le grand nombre de lettres que je reçus du roi pendant l'expédition d'Amiens , je suis surpris qu'un prince , chargé des opérations d'un grand siège , & du détail de tout un camp , n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de son royaume , & qu'il embrassât avec la même facilité , des métiers si contraires. J'épargne au lecteur la peine de lire toutes ces lettres ; & j'en userai de même à l'égard de celles que S. M. m'a fait l'honneur de m'écrire dans la suite. J'en compte plus de trois mille , sans celles que j'ai négligé de ramasser , ou qui ont été perdues par la faute de mes secrétaires ; il seroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au public. Il y en a quelques-unes à l'égard desquelles je respecte l'ordre que ce prince m'a donné de les supprimer , parce qu'elles intéressent des personnes

que S. M. n'auroit pas voulu blesser, & que je dois sans doute bien davantage m'abstenir d'offenser, en mettant au jour des brigues politiques, ou simplement des intrigues galantes qui sont demeurées dans le secret. Et pour ce qui est de toutes les autres, elles ne roulent que sur des emplois de deniers, des comptes, des paiemens, des pensions, & autres choses de cette nature, si séches & si peu amusantes, qu'elles en deviennent un nouveau sujet de louanges pour Henri.

Sur le chapitre de ses finances, par exemple, on le verroit porter l'exactitude, jusqu'à se faire rendre compte par moi tous les huit jours, des deniers reçus, & de leur usage (17). Il ne lui échappe pas que dans une fonte, on a voulu détourner une pièce de canon dans une remise de six ou sept mille écus, que la nécessité obligea d'accorder au peuple sur les tailles. Il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroisses plus affligées. Il calcule exactement chacun des offices vendus, & l'argent

---

(17) On ne pouvoit pas dépenser cent écus, dit Péréfixe, sans qu'il fut s'ils avoient été bien ou mal employés.



qui en est provenu. Il ne perd de vue aucun de ceux à qui l'état est redevable, ou qui rendent quelque service dans les provinces éloignées, ou dans les royaumes voisins, & il leur assigne à tous un fonds particulier, avec le dernier discernement. Son grand soin est qu'on n'affecte jamais aucun paiement étranger, sur les fonds uniquement destinés pour la guerre, comme il parut dans l'affaire où il s'agissoit de faire toucher une récompense au Sr. de Vienne, qui avoit fait rentrer la ville de Tours dans l'obéissance, ou lorsqu'il fut question de rendre à madame de Beaufort les quatre mille écus qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre, ces lettres sont d'un détail immense. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des tranchées & des autres travaux, que pour la solde militaire, y est toujours calculé si juste, qu'il ne faut point craindre de se tromper en le suivant. L'ordre de la marche de ses troupes n'y est pas réglé avec moins de prudence que celui des convois d'argent qui arrivoient à son armée, afin qu'ils ne fussent ni retardés ni interceptés.

Tout cela ne faisoit encore qu'une partie de ses soins. La lettre où il parle des réparations de Montreuil, de Boulo-

gne & d'Abbeville. Celles où il s'étend sur la maniere de maintenir l'ordre dans les provinces, l'obéissance dans les villes, la subordination dans les corps, à l'occasion de la chambre des comptes, qui lui avoit manqué de respect. Celle où il dit : » Je ne prétends point mêler des parties » de mascarades, avec des deniers destinés » pour mon armée « ; parce que Mortier qui avoit fourni des habits pour une fête, s'étoit fait insérer dans un mémoire de frais militaires. Celle encore où, en répondant sur l'offre que lui avoit faite la ville de Paris, par ses prévôt & échevins, de soudoyer à ses dépens douze cens hommes, il décharge cette ville en considération de ce service, du doublement des aides, & mille autres de cette espece, montrent que de la même main dont il savoit tracer un plan d'attaque, il ne savoit pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

Son entretien personnel étoit le seul qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit. Il falloit, pour l'obliger à y penser, que Monglat, son premier maître d'hôtel, l'avertît que *sa marmite*, c'est ainsi qu'il le dit dans quelques - unes de ses lettres, *est prête à donner du nez en terre*. Il ne rougit point d'avouer une chose, dont il n'y avoit en effet que ses ennemis domesti-  
ques

ques qui dussent rougir, qu'il étoit presque nud, sans armes & sans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la suite de se faire un fond pour sa subsistance, qui ne pût être confondu avec aucun autre. C'est le marc d'or, provenant des offices vendus, qu'il destine à cet usage. Voilà le sujet d'une partie des lettres de cette année, sur lesquelles on peut juger de toutes celles des années suivantes, que je garde soigneusement en original, mais dont je ne communiquerai au public que ce qu'il y a de plus important. Une chose qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'est que quoiqu'elles soient en très-grand nombre, & pour la plupart très-longues, elles sont pourtant presque toutes écrites de sa main, sur-tout celles qu'il adresse directement au conseil, ou à moi (18).

---

(18) J'ai remarqué dans la préface, les raisons qui m'ont porté à ne pas transcrire ici ce grand nombre de lettres. On peut les voir à la tête du nouveau recueil de lettres de Henri le grand. Les originaux de quelques-unes de ces lettres se voient encore aujourd'hui dans le beau cabinet de M. le duc de Sully, apostillés de Maximilien de Béthune; mais les pièces de ce cabinet, les plus précieuses en ce genre, sont, outre un assez grand nombre

## 218 MÉMOIRES DE SULLY,

Je me trouvai au conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la campagne. On y mit trois choses en avant; suivre l'armée ennemie, se saisir par surprise de quelque ville d'Artois, & assiéger en forme Doullens (a). Sur quoi chacun proposa son avis. Le mien fut qu'il ne falloit pas espérer que le cardinal infant, qui avoit si opiniâtement refusé le combat, lorsqu'il ne lui restoit que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il savoit qu'il auroit sur les bras toutes les forces du roi; & ayant eu tout le tems de prendre les mesures pour l'éviter. Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entreprises sur les villes d'Artois réussissent dans le voisinage d'une armée si nombreuse. Mais qu'enfin, l'un & l'autre

---

de lettres originales de Henri III, & d'autres princes de ce tems-là, des papiers d'état, lettres, écrits, sérieux ou galans, & autres morceaux, écrits de la main de Henri le grand & de celle de son ministre, ou simplement signés & apostillés par eux. Nous avons déjà parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'amiral de Villars, & des autres gouverneurs & villes sur-tout de Normandie. Nous aurons encore occasion dans la suite d'en rapporter ou indiquer quelques autres.

(a) Ville de Picardie.

me paroïſſoit préférable au projet d'afſiéger Dourlens , parce que quinze jours ſuffiſoient pour voir ce qu'on devoit attendre de ſes deſſeins ; qu'on pouvoit d'ailleurs manquer ſans honte , au lieu qu'on auroit infailliblement le regret d'avoir conſumé inutilement pour le dernier , beaucoup de tems , d'argent & de troupes. Il fut arrêté qu'on tenteroit brufquement les deux premiers moyens , ſans pour cela renoncer au ſiége de Dourlens. Les Eſpagnols ſe tinrent ſur leurs gardes , & à cet égard il ne reſta aux François d'autre avantage que l'honneur d'avoir cherché à finir la guerre par une action qui contribua bien autant que tout le reſte à faire deſirer la paix au roi d'Eſpagne.

Il en alla tout autrement de l'entreprife de Dourlens , à laquelle on ſ'obſtina. Le roi me manda à Paris , où j'étois retourné , ſa dernière réſolution ſur ce ſujet. Je ne craignis point de lui repréſenter encore plus fortement , les raiſons qui m'avoient empêché de goûter cette opinion , que ſon armée ayant conſidérablement ſouffert au ſiége d'Amiens , elle n'étoit point en état d'en entreprendre un ſecond auffi rude au mois d'Octobre ; tems où les pluies rendoient impraticable le terrain de Dourlens , naturellement gras



& gluant, & en présence d'une armée qui ne cherchoit qu'à prendre sa revanche. Le roi ne me fut point mauvais gré de cette liberté; mais il ne se rendit point à mes raisons. Il me manda que l'expédition de Doullens étoit absolument nécessaire pour conserver Amiens & Abbeville. Qu'en rassurant la Picardie, elle faciliteroit la vente des nouveaux offices, & qu'il tâcheroit de faire en sorte qu'elle ne durât pas aussi long-tems que je l'appréhendois.

Doullens fut donc investi le neuf Octobre, & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrain & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroi m'écrivit qu'on se repentoit déjà de cette tentative. En effet, le roi partit presque aussitôt de son quartier de Beauval, & vint à Belbat, où il donna les ordres pour la levée du siège, quoiqu'il eût peu duré. Les soldats avoient déjà tant souffert, qu'ils furent prêts à se débander. Le roi leur fit payer la montre, les mit en quartier d'hiver sur la frontière, y laissa sa cavalerie légère, retrancha une partie des garnisons, que la surprise d'Amiens avoient obligé de jeter dans les places voisines, & revint passer l'hiver à Paris, prenant sa route par Rouen

& par Monceaux, où il séjourna une huitaine.

C'est de cet endroit qu'il me donna ses ordres, de faire lever les difficultés que le chancelier de Chiverny faisoit au parlement, d'ériger en préfidial son comté d'Armagnac & de Lectoure, & de destiner les deniers qui en proviendroient au paiement des dépens, auxquels S. M. avoit été condamnée au parlement envers le sieur de Fontrailles (b), comte d'Armagnac, pour un procès porté en cette cour. Comme madame auroit pu avoir quelques droits sur cet argent, en vertu de la cession que le roi son frere vouloit bien lui faire de tous les biens en cette province, ce prince m'ordonnoit de tenir la chose secrète, & prit la même précaution auprès de Fontrailles & du chancelier; celui-ci obéit fort mal; mais son indiscretion fut inutile; madame étant sortie peu après de la cour de France. Le roi m'avertissoit dans la même lettre de payer Demeurat, son procureur à Riom, aussi bien que la Corbiniere, qui étoit chargé de l'entretien des troupes laissées en Picardie. C'étoit dans ces mo-

---

(b) Astrac de Fontrailles.

## 222 MÉMOIRES DE SULLY,

mens de loisir qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles, ancien & fidele serviteur, une gratification de trois mille écus, & une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit sa maison, en le remboursant de seize mille livres qu'il avoit avancées; il n'y avoit point de nom, jusqu'à celui de la pauvre receveuse de Gisors, qui n'eût droit de tenir quelque place dans ses lettres.

La misere du peuple (19), qui assurément étoit excessive, ayant jetté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi se douta que messieurs du conseil qui étoient fort ardens à représenter, & même à grossir ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une décharge pour le peuple, en retirer dans la suite pour eux-mêmes des sommes considérables, par leur attention à cacher cette décharge. Il m'ordonna de m'instruire en premier

---

(19) Bongars décrivant dans ses lettres la désolation que les guerres civiles avoient causée dans le royaume, assure entr'autres choses, que les grands chemins étoient si couverts de ronces & d'épines, qu'on avoit de la peine à en appercevoir la trace. *Epist. 75, ad Camerac.*

lieu, si le peuple étoit véritablement autant en retard pour les années 1594 & 1595, que ces messieurs vouloient le lui faire croire; ce qui étoit facile, en vérifiant exactement les états de recette & de dépense des receveurs-généraux & particuliers, & en visitant les élections de ces mêmes généralités, où je m'étois déjà transporté. Secondement, si ce vuide dans les impôts ne venoit point de fainéantise ou de désobéissance de la part du peuple.

Enfin, une autre affaire importante, dont S. M. commença à s'occuper à Monceaux, c'est la confection des articles dont il avoit envie de convenir avec les protestans. Il en pressoit depuis long-tems le chancelier & Villeroy, & j'étois chargé d'y tenir la main; mais il se seroit encore plaint long-tems de ce que ces messieurs répondoient si mal à son intention, s'il n'étoit pas venu exécuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernières affaires, qui concernent les financiers & les protestans,

(20) » Il dit à la maison de ville qui vint le  
 » complimenter sur l'expédition d'Amiens, en  
 » montrant le maréchal de Biron: MM. voilà le  
 » maréchal de Biron, que je présente volontiers  
 » à mes amis & à mes ennemis ». *Péref. 2. Pars.*

auroient demandé un loisir, dont le roi se trouva bien éloigné, lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs, pour passer au printemps suivant en Bretagne, où les rebelles se sentant éloignés de la vue du souverain, perpétuoient impunément le désordre & la désobéissance. Le duc de Mercœur qui étoit à leur tête, n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte; au contraire les lettres qu'il écrivoit au roi n'étoient remplies que de témoignages apparens de soumission, & il ne s'étudioit depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions, dont il savoit toujours éluder l'accomplissement. Le roi de son côté avoit toujours pris le parti de dissimuler avec le duc, & s'étoit contenté jusques-là de tendre les bras aux officiers de cette province, qui rebutés des longueurs de Mercœur, s'étoient adressés directement à S. M.; mais enfin ce prince jugea qu'il étoit tems d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21). C'est à quoi nous nous

---

(21) Un des amis du duc de Mercœur, lui ayant demandé un jour, s'il songeoit à se faire duc de Bretagne, il lui répondit: » je ne fais pas si c'est un songe, mais il y a plus de dix ans



occupâmes le plus secrettement qu'il fut possible pendant cet hiver.

Il eût été inutile de l'entreprendre, sans un corps de douze cens hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, & une artillerie de douze canons au moins, & ces troupes ne pouvoient être prises sur les six mille fantassins, & les douze cens chevaux que le roi avoit jugés nécessaires à la défense de la frontiere de Picardie, & qu'il avoit commis à la garde du connétable, aidé des conseils de MM. de Bellievre, de Villeroi & de Sillery. Il falloit encore retrouver des fonds nouveaux, pour tous les gens de guerre. Il n'étoit plus guères possible d'augmenter les impôts, autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception ; ce qui est une augmentation très-réelle, du moins pour le roi. Je m'appliquai avec cela à ramasser toutes les dettes restées en arriere, & à rétablir les parties égarées, à quoi je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre & peu gênantes.

---

» qu'il dure ». La duchesse de Mercœur avoit pour aïeule Charlotte, héritière de la maison de Penthièvre, dont les droits prétendus sur le duché de Bretagne étoient apparemment le fondement de ceux du duc de Mercœur.

## 226 MÉMOIRES DE SULLY;

Sans ces secours, le roi auroit été obligé d'entendre à la paix, & elle ne pouvoit se faire alors, que d'une manière fort avantageuse pour l'Espagne. Le pape Clément VIII. la desiroit ardemment. Dès long-tems avant la campagne de Picardie, il avoit envoyé le cardinal de Florence, son neveu, en qualité de légat, la proposer au roi, pendant que Calatagironne, (22) patriarche de Constantinople (c), prenoit, par ordre de S. S., la route d'Espagne, à même fin. Le commencement de la négociation n'avoit pas été heureux. Le roi, plus irrité qu'abattu par l'invasion d'Amiens, s'étoit contenté de répondre fierement au cardinal de Florence, qu'il remettoit à l'écouter, après qu'il auroit repris cette place. Le roi d'Espagne de son côté, quoiqu'il n'eût vu recommencer la guerre qu'avec chagrin, avoit fondé de grandes espérances sur ses succès en Flandre, & en particulier sur la surprise de la ville d'Amiens, dont la possession pouvoit lui attirer celle de tout le pays voisin de l'Oyse jusqu'à la Seine.

---

(22) Le P. Bonaventure de Calatagironne ; général de l'ordre de Saint François.

(c) Alexandre de Médicis.

Les expéditions de la campagne , plus favorables à la France , rapprocherent l'un & l'autre d'un accommodement. Philippe connoissoit Henri pour un prince , avec lequel il étoit aussi difficile de garder ses avantages , que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs , il avoit dès-lors un pressentiment qu'il ne releveroit pas de la maladie dont il se sentoit attaqué. Cette vue le ramenoit sur le malheur de laisser en mourant le prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne , qui ne se fut pas plutôt assuré de ses dispositions , qu'il revint à Rome en informer le pape , & en fut de nouveau député en France , pour instruire de ses succès le cardinal de Florence , & travailler de concert avec lui.

Ces deux éminences reprirent donc leurs premières sollicitations auprès de Henri , & lui disoient souvent que la paix ne dépendoit plus en quelque maniere que de lui. Le roi , qui étoit détrompé à son tour des grandes & flateuses idées , dont il s'étoit rempli sur la foi de ses courtisans , les vit revenir avec plaisir , quoiqu'il se fît beaucoup rechercher. Enfin , il déclara aux deux négociateurs

qu'il ne s'opposoit point à la paix ; mais à condition que l'Espagne lui rendroit tout ce qu'elle possédoit dans ses états. Les légats lui laisserent entrevoir qu'il pouvoit l'obtenir, & le roi leur répondit que sur ce plan il consentoit qu'ils traitassent & conclussent avec les trois ministres qu'il avoit laissés en Picardie, auxquels il les adressa ; pendant que pour ne pas perdre les armemens qu'il avoit faits, ni consumer en pourparlers un tems précieux, il partit pour la Bretagne.

On étoit au commencement de Mars. Le roi prit sa route par Angers, & ordonna à son armée de le suivre à petites journées. Il consentit que son conseil suivît aussi, mais après qu'il auroit fait tous les arrangemens nécessaires pour qu'il ne manquât rien, soit à l'armée de Bretagne, soit aux troupes & aux commissaires de la paix en Picardie. Comme j'en avois l'absolue direction, & que rien ne me traversoit, je mis en peu de tems les choses au point que je crus pouvoir sans crainte aller joindre S. M. Je m'attendois à la trouver déjà fort avant dans la Bretagne ; & ce ne fut pas sans une grande surprise, que j'appris en approchant d'Angers, que le roi n'avoit pas encore passé

cette ville. Le duc de Mercœur étoit perdu sans ressource, sans le service que lui rendirent en cette occasion, les duchesses de Mercœur (23) & de Martignes (24). Elles commencerent par obtenir, par le moyen de la marquise de Monceaux, un passe-port pour venir trouver le roi à Angers (25). Lorsqu'elles y furent arrivées, elles acheverent de mettre la maîtresse du roi dans leur parti. La duchesse de Mercœur (*d*) lui offrit sa fille unique, pour en disposer en faveur de celui que S. M. jugeroit à propos; & sous main elle lui donna à entendre qu'il ne tiendrait qu'à elle de marier cette riche héritière avec César, son fils (26).

---

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, & vicomte de Martignes, femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

(24) Marie de Beaucaire, fille de Jean, seigneur de Pequillon, veuve de Sébastien de Luxembourg, mere de la duchesse de Mercœur.

(25) Elles y avoient devancé le roi; mais on leur en avoit refusé l'entrée. Elles se retirèrent au Pont de Cé, jusqu'à ce que le roi fût venu à Angers.

(*d*) Françoise de Lorraine.

(26) » Les fiançailles furent célébrées à Angers,  
 » avec la même magnificence que si c'eût été d'un  
 » fils de France légitime. Il n'avoit que 4 ans,  
 » & la fille 6 «. *Péref. 2. Part.*



## 230 MÉMOIRES DE SULLY;

Cette alliance flatoit si agréablement la marquise de Monceaux, que dès ce moment regardant l'affaire du duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux duchesses mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un prince, connu par sa complaisance & son penchant pour les dames. Henri se laissa désarmer, & ne se souvint plus de châtier le duc de Mercœur.

Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers, que j'allai saluer le roi. Ce prince, qui, dès ma première parole, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine : » Mon » ami, me dit-il, soyez le bien venu. Je » suis très-aise de vous voir ici ; car j'y » avois bien affaire de vous. Et moi, fire », lui répondis-je, incapable de ces lâches ménagemens que la flatterie inspire, « & moi » je suis très-fâché de vous y trouver en- » core. Il y a si long-tems que nous nous » connoissons, reprit ce prince, en m'in- » terrompant, que nous nous entendons » à demi mot l'un & l'autre. Je me doute » déjà de ce que vous m'allez dire ; mais

» si vous saviez ce qui se passe, & com-  
 » bien j'ai déjà avancé les choses, vous  
 » changeriez d'opinion ». Je répliquai  
 que quels que fussent les avantages dont  
 il me parloit, il les auroit tous obtenus,  
 & de plus considérables mille fois, si  
 au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût  
 présenté devant Nantes, à la tête de son  
 armée. Le roi chercha à se disculper sur  
 le manque d'instrumens propres à faire  
 le siège de cette ville. Je répartis qu'il  
 n'en auroit pas été besoin ; parce que  
 Nantes l'auroit prévenu par une reddi-  
 tion volontaire, & peut-être auroit livré  
 le duc de Mercœur (27) entre les mains.  
 Il y avoit plus que de l'apparence, sur-  
 tout à l'égard du premier, que la chose  
 seroit arrivée comme je le disois, & le  
 roi en convint. » Je ne reconnois point  
 » ici, ajoutai - je après cet aveu, mon  
 » brave roi ; mais je me tais, parce que  
 » je vois bien ce qui vous a retenu «.

---

(27) Tous les historiens conviennent que Henri IV étoit en état de faire repentir le duc de Mercœur de sa désobéissance. Il ne voulut jamais permettre que le duc envoyât à Vervins quelqu'un de sa part, & il protesta qu'il souffriroit plutôt éternellement la guerre, que de consentir qu'un de ses sujets parût traiter ainsi en prince étranger avec lui.

Je ne craignois point avec ce prince les effets d'une trop grande sincérité. Il m'avoua tout avec un peu de confusion , & en s'en prenant à sa pitié naturelle pour ceux qui s'humilioient , & à la crainte de désobliger sa maîtresse.

Nous ne nous entretînmes plus après cela que de nouvelles. S. M. venoit de recevoir des lettres de la reine d'Angleterre , par lesquelles elle lui donnoit avis de l'envoi qu'elle lui faisoit d'un ambassadeur , pour le porter , comme on le conjecturoit avec beaucoup de vraisemblance , à continuer la guerre. D'autres lettres de Bellièvre & de Sillery , lui apprirent que les légats offroient de la part de l'Espagne de rendre toutes les villes de France prises pendant la guerre , à l'exception de Cambrai. Le passage du roi en Bretagne avec des troupes , sans pour cela désarmer en Picardie , avoit extrêmement surpris l'Espagne , & satisfait la cour de Londres , toujours attachée à abaisser la grandeur de cette couronne. Je conseillai à Henri de ne pas manquer la paix pour une seule ville , & de se contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie & de la Bretagne.

Cette dernière province , qui soupiroit depuis long - tems après la tranquillité ,

fentoit tout ce qu'elle devoit à S. M., dont la présence, à la tête d'une armée, pouvoit seule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenoit celui du roi, les Espagnols n'étoient pas en état de tenir long - tems contre leurs troupes réunies. Blavet (28) & Douarnenès, les deux endroits où ils étoient cantonnés en plus grand nombre, ne pouvoient manquer de subir bien - tôt le sort commun, & quelques jours suffisoient pour purger entièrement la province de tous les ennemis étrangers. Elle avoit résolu d'assembler ses états, afin de témoigner sa reconnoissance au roi, en lui accordant une subvention considérable. S. M. m'ordonna de continuer ma route en Bretagne, où en attendant qu'elle y fût arrivée elle-même, je ferois faire la montre aux troupes, & les logerois dans les Casernes, aux environs de Rennes & de Vitré, avec des ordres étroits d'y observer une exacte discipline; qu'ensuite je me rendrois à Rennes pour tenir la place de S. M. dans les états, y hâter les délibérations des

---

(28) Blavet, aujourd'hui le Port - Louis, dans l'évêché de Vannes. Douarnenès, autre port & rade dans l'évêché de Quimper.

## 234 MÉMOIRES DE SULLY,

sommes promises , & prêter main - forte à en faciliter la levée. Pour Henri, il ne fut pas fâché de passer encore quelques jours à Angers, & il se servit du prétexte qu'il manquoit encore quelque chose au traité du duc de Mercœur.

Je ne pouvois savoir mauvais gré à la duchesse de Mercœur d'avoir cherché à se faire accorder des conditions favorables ; cependant j'avois un si grand ressentiment contre elle , de ce que le roi avoit été la dupe de ses caresses , que je serois parti d'Angers sans la voir , si le roi ne m'y avoit pas obligé , quoique je fusse allié de cette dame , par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la maison royale , c'est - à - dire , par la maison de Luxembourg. (29).

Il me remontra que si ce motif, avec celui de la politesse françoise , ne me suffisoit pas pour me faire faire cette démarche , la duchesse de Mercœur le méritoit par ses sentimens pour moi , que la connoissance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de madame

---

(29) Jeanne de Béthune, fille de Robert sixième, aïeul de M. de Sully, épousa Jean de Luxembourg.



de Martigues , avec une distinction & des égards infinis. Après quelques reproches doux & obligeans , d'avoir cherché à ruiner elle & sa fille , ma petite parente , madame de Mercœur me dit qu'elle n'avoit rien tant désiré que de pouvoir remettre entre mes mains les intérêts du duc son mari , pour achever son traité avec le roi , de la maniere dont je l'aurois jugé à propos. Je répondis à la duchesse , que présentement que mon respect & mon attachement pour elle , n'étoient plus arrêtés par le service du roi , qui fermoit mon cœur à toute autre considération , elle éprouveroit qu'il n'y avoit personne plus disposé à la servir que moi.

Je vins coucher ce même soir à Château Gontier (e) , & le lendemain à Vitré. Je voyois trop de quelle importance il étoit de mettre une extrême police dans les logemens des gens de guerre , pour rien négliger à cet égard. M M. de Salignac & de Mouy , maréchaux de camp , me furent d'un grand secours. Le calme fut si bien rétabli dans tout ce canton , que les payfans qui s'étoient d'abord très-retranchés dans les bois , où ils étoient près

---

(e) Dans l'Anjou.

d'en venir aux mains à chaque moment, retournerent dans leurs maisons, & la ville de Rennes crut m'en devoir un remerciement. Elle me fit préparer, pour le séjour que j'allois faire en cette ville pendant la tenue des états, un très-bel appartement chez mademoiselle de la Riviere. C'étoit une femme spirituelle, enjouée & galante, & qui, cherchant les plaisirs pour elle-même, n'en étoit que plus propre à la commission dont elle s'étoit chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des villes aussi opulentes & aussi polies que Rennes.

Le ministère, s'il ressembloit en tout au tems que je passai dans cette ville, & qui fut d'environ six semaines, auroit réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue si faussement. Je n'avois d'autre occupation que d'assister aux états qui se prêterent, avec toute la gratitude possible, au service qu'il s'agissoit de rendre au roi, & lui accorderent, sans opposition, huit cent mille écus, dont cent le premier mois, autant le second, & deux cent chaque mois ensuite, jusqu'à fin de paiement. On créa pour cette somme un impôt de quatre écus par pipe de vin. Les états voulurent y en joindre une de six

mille écus pour me faire un présent. Je n'examinai point si cette occasion étoit de celles où je pouvois l'accepter sans conséquence, je le refusai. Le roi, à qui l'on exagéra cette prétendue générosité, & qui donnoit lui-même à ma conduite dans les états, beaucoup plus de louanges qu'elle n'en méritoit, voulut se charger de mon présent; & au lieu de six mille écus, il m'en donna dix mille. Je n'avois point encore reçu de don aussi considérable de S. M. depuis vingt - six ans que j'étois à son service. Il se fit en cette occasion, comme un combat d'honneur entre le roi & la province de Bretagne, qui obtint que ces dix mille écus seroient encore ajoutés aux huit cent mille qu'elle lui offroit.

Le traité avec le duc de Mercœur étant consommé, le roi l'envoya pour être enregistré à la chambre des comptes de Rennes. Comme il y avoit dans ce traité quelques articles secrets sur lesquels il n'étoit rien énoncé, cette cour se crut en droit de ne point l'enregistrer, sans certaines modifications, par rapport à ces articles. Henri qui connoissoit mieux qu'aucun prince l'étendue du pouvoir des cours souveraines, & qui s'étoit toujours montré fort éloigné d'y donner

la moindre atteinte, sentit ce refus aussi vivement qu'il le devoit, & m'adressa avec les dépêches que je recevois régulièrement chaque jour de sa part, une lettre de jussion pour la chambre des comptes. Il y marquoit à cette cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer que pour les traités & actes où il ne s'agit purement que de la guerre, ou de la personne du roi, le souverain en France ne prend conseil de personne, & ne demande l'enregistrement de ses lettres que comme une formalité d'ailleurs peu essentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce conseil, & lui ordonnoit de réparer sa désobéissance par une soumission pure & simple.

Le roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occasion, où il s'agissoit encore des cours souveraines. Ces corps prétendirent ne fournir d'abord que la moitié de la somme à laquelle ils avoient été taxés par les états pour leur contingent, & prendre des termes commodes & reculés pour en achever le paiement. Ils avoient fait les mêmes difficultés, pour leur part des contributions nécessaires à l'entretien des gens de guerre, qu'eux-mêmes avoient demandés. Henri comprit aisément qu'ils n'avoient recours à cet artifice que pour ne plus rien con-

tribuer, si-tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la province, & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier; ce qui fut exécuté. Leur murmure, au sujet du paiement des troupes, cessa, lorsqu'ils eurent reconnu que de cette régularité dépendoit la tranquillité de leur province, & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces différens ordres me furent adressés de Nantes, où le roi s'étoit avancé après la confection du traité du duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'édit pour les réformés, & la réception des ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande. Ce prince qui croyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile, & il avoit déjà donné les ordres pour se faire précéder par les cinq régimens de Navarre, Piémont, Isle de France, Boniface & Bréauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la frontiere de Flandre. S. M. m'ayant fait part de ce dessein, je lui représentai au sujet de ces régimens, que les apparences de



la paix étant converties en certitude, il devoit songer à réformer une partie de ses gens de guerre, & à diminuer le nombre de ses garnisons, comme une charge trop pesante pour le royaume, qu'il suffisoit donc de deux de ces régimens en Picardie. En effet, les deux premiers y furent seuls envoyés, sous la conduite du maréchal de Brissac. J'insistai de même sur la nécessité où étoit S. M. de se montrer du moins dans la capitale de la Bretagne, en sorte que changeant son projet, le roi résolut de venir y passer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris, & d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il seroit possible, les deux affaires qui le retenoient à Nantes.

Il étoit devenu plus nécessaire que jamais de régler celle qui regardoit les protestans. Ce corps prenoit en France une si grande licence, que le roi même n'étoit pas à couvert de ses emportemens & de sa malignité. Les remontrances que S. M. avoit faites aux auteurs du complot dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, sembloient n'avoir servi, au contraire, qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti protestant à prendre dans ses différens

férens Synodes (30), la plus violente résolution. Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-dessous d'elle de briguer auprès des particuliers pour y faire agréer, à la pluralité des voix, qu'on prît les armes, & qu'on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendoit lui prescrire; en quoi elle avoit été merveilleusement secondée par d'Aubigné, connu par sa langue médisante & satyrique (31). C'est lui qui avoit osé soutenir dans ces assemblées qu'on ne devoit plus prendre aucune confiance en un prince qui avoit abjuré, avec sa religion, tout sentiment d'affection, de bonne volonté & de reconnaissance pour les calvinistes. Que la nécessité seule forçoit encore à avoir recours à eux, & à les ménager. Qu'après cela il ne se soucieroit plus de rien faire pour leurs consciences, leurs vies & leur liberté. Que la paix, sur le point d'être conclue avec l'Espagne, alloit attirer sur

---

(30) A Saumur, à Loudun, à Vendôme, à Châtelleraut; & nous en avons parlé ci devant à l'occasion des cabales du parti protestant pendant le siège d'Amiens.

(31) On le croit l'auteur de la confession de Sancy, des aventures du baron de Fœnestre & autres libelles.

*Tome III.*



**L**

tout le parti les dernières misères, parce que le seul motif qui portoit Henri à la faire, étoit de s'unir ensuite avec cette couronne & le pape, pour les sacrifier à leurs ressentimens communs; qu'il ne restoit donc plus qu'à profiter de l'embarras du roi pendant un siège pénible, (f) de la disette d'argent où il étoit, du besoin qu'il avoit d'eux, & du pouvoir qu'exerçoit encore le duc de Mercœur en Bretagne, pour obtenir, par la force, ce que Henri refuseroit ensuite de leur accorder.

Pour mieux soulever ces assemblées, on se croyoit permises les plus noires calomnies. D'Aubigné ne rougissoit point d'y représenter Henri comme un prince indifférent à toutes les religions (32),

(f) Le siège d'Amiens.

(32) M. de Sully est fort louable de sacrifier à l'amour de la vérité tout intérêt & toute considération de parti, comme il le fait ici, & en mille autres endroits de ses mémoires, sur-tout étant aussi fortement attaché à sa religion, qu'il a toujours montré l'être; mais il donne en tous ces endroits des armes bien fortes contre lui-même, & après une pareille exposition des desseins & de l'esprit par lequel le corps des Réformés se conduisoit en France, il n'y a personne qui ne convienne que l'état en devoit tout appréhender.

& passionné pour celle qui lui assuroit un trône (33); voilà l'idée qu'il vouloit qu'on eût de la conversion. Les torts prétendus faits aux protestans ne laissoient point douter, selon lui, du nouveau système de politique que Henri s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné: le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué, & de la plus insigne perfidie; & on y mettoit, sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui parloit du seul parti catholique ou de la cour de Rome. Le duc de Bouillon laissant aux autres les paroles, appuyoit d'Aubigné, par son adresse singulière à jeter de la division entre le roi & tous ceux qui l'approchoient, catholiques ou protestans, & à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de long-tems se tourner contre lui. La prise de Mende (g), par Fosseuse,

---

(33) » Il y a trois choses, disoit Henri IV ;  
 » que le monde ne veut croire, & toutefois elles  
 » sont vraies & bien certaines; que la reine d'An-  
 » gleterre est morte fille; que l'archiduc est un  
 » grand capitaine, & que le roi de France est fort  
 » bon catholique « *Journal de l'Etoile, pag. 233.*  
 (g) Dans le Gévaudan.

244 MÉMOIRES DE SULLY,  
& l'équipée du comte d'Auvergne, étoient  
le fruit de ses conseils.

Toutes ces personnes ne s'oublierent pas auprès des ambassadeurs Anglois & Hollandois, si-tôt qu'ils les virent arrivés à Nantes; & ils comptoient d'autant plus sûrement les entraîner dans leurs vues, qu'on n'ignoroit pas qu'il leur étoit recommandé sur toutes choses d'empêcher la paix avec l'Espagne. Ces ambassadeurs étoient milord Cécile (34), secrétaire de la reine Elisabeth, & Justin de Nassau, amiral de la république. Ils envoyèrent demander au roi une audience dans laquelle ils pussent conférer seuls avec S. M. ou du moins n'ayant avec elle que Loménie & moi. Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes.

Si les deux ambassadeurs en avoient cru les protestans, ils n'auroient cherché qu'à intimider le roi, & à le forcer par menaces à se prêter à tous leurs desseins; mais soit que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injustice des réformés, ils regardassent comme in-

---

(34) Ce n'est pas ce secrétaire lui-même qui s'appelloit Guillaume, mais Robert son fils. *De Thou*, liv. 120. Voyez aussi la Chronologie Septénaire, année 1598 sur cet entretien de Henri IV avec les ambassadeurs Anglois & Hollandois.



digne d'eux, d'épouser leurs passions, ils ne dirent rien au roi de ce que ceux-ci leur avoient suggéré. Ils avoient d'ailleurs des offres à faire, bien plus capables de séduire un prince, dont on connoissoit le penchant pour la guerre. L'ambassadeur Anglois offrit, de la part de la reine sa maîtresse, six mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, exactement entretenus & soudoyés, & Nassau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuse, fournie & servie de tout point; outre un secours particulier qu'on laissoit entrevoir, qui seroit considérable, si Henri vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Supposé que le roi se fût montré touché de ces offres, les deux ambassadeurs avoient ordre de conclure, à l'heure même, un traité d'alliance de l'Angleterre & des Pays Bas avec la France contre l'Espagne, & de ne pas oublier d'y stipuler, que l'une des trois puissances ne pourroit entendre à aucune trêve, ni traité avec l'ennemi commun, que du consentement des deux autres.

Heureusement le roi évita ce piège, & la considération de l'état présent de son royaume, l'emporta sur toutes les autres. Ce prince, en remerciant les ambassadeurs, ce qu'il fit de la manière la plus

polie , commença par les assurer , que pour avoir refusé l'offre de leurs souverains , il ne se départoit point de l'amitié qui l'unissoit à eux depuis si long - tems , & que la paix qu'il alloit conclure avec l'Espagne ( car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe ) , ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux la même correspondance qu'auparavant , ni de leur donner les même secours d'argent dans leurs besoins , avec la seule précaution que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquits de dettes , pour ne point donner de sujet de rupture à l'Espagne.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité tous les motifs qu'il avoit de finir la guerre. Son royaume , ainsi qu'il le leur représenta , n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande , muni d'une barrière naturelle , contre les attaques de ses voisins , mais ouvert de tous côtés ; ses places sans fortifications ni munitions , sa marine foible , ses provinces désolées , & même en partie réduites en désert. Il passa à une description plus particulière des abus & des malheurs du gouvernement. La licence des guerres civiles , jointes aux guerres étrangères , y avoit détruit toute subordination. Son pouvoir

y étoit encore incertain & chancelant, & l'autorité royale n'y étoit pas plus respectée que les loix les plus sacrées de l'état. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux le remede que la paix pouvoit seule offrir, la France faisoit vers sa ruine peut-être les derniers pas, & sans que nul secours humain y pût après cela arrêter un mal qui seroit parvenu jusqu'au cœur. Henri n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs, par la comparaison de sa situation présente, à chacun de ces égards, avec celle où se trouvoient l'Angleterre & la Hollande, dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une guerre qui faisoit leur plus grande sûreté, & c'étoit avec tant de netteté & de jugement, & une si parfaite connoissance des affaires de ces différens états, que Henri faisoit ce parallele, qui rendoit la chose palpable, & que les deux étrangers ne trouvant rien à repliquer, se regardoient l'un l'autre avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de son royaume, que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre l'empire & la maison d'Autriche; mais que ces deux entreprises n'étoient pas de nature à pouvoir mar-

248 MÉMOIRES DE SULLY;

cher ensemble. Les deux ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de S. M. : mais ce fut si foiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le roi les amena à tous les sentimens, & leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire, étoit le bien de toute l'Europe. Ils repassèrent la mer presque aussitôt après, & remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuse qu'ils avoient conçue de la capacité & de la sagesse du roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce prince n'alloit-il pas attirer sur son royaume, si écoutant plus le dépit & la vengeance, que le conseil & la prudence, il eût en ce moment commencé une guerre qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre ? Quelle idée s'offre à l'esprit, si la fortune, qui tient en ses mains les événemens de la guerre, l'eût rendue malheureuse pour la France ? Et même en la supposant heureuse ; peut-on imaginer rien de si déplorable, que des succès qu'un prince achete par l'aliénation de ses domaines, par l'anticipation & l'engagement de tous ses revenus, par la ruine de son commerce, par le dépérissement de l'agriculture & du pâturage, qui sont les deux mammelles de la France,

enfin par l'épuisement & la dévastation de ses provinces ? Qu'avez-vous à mettre dans la balance vis - à - vis de si grands malheurs ? Des conquêtes dont la possession forcée renouvelle vos allarmes à tous les instans , & qui demeurant comme autant de monumens odieux qui rappellent à votre ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites , deviennent pour la suite un germe d'envie , de défiance , de haine qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs , dont l'intérieur d'un royaume gémit encore. Je ne crains point de dire par cette raison , qu'il est presque également triste pour les princes de l'Europe , dans l'état où elle se trouve aujourd'hui , de réussir , ou d'échouer dans leurs entreprises ; & que le véritable moyen d'affoiblir un voisin puissant , n'est pas de se charger de ses dépouilles , mais de les laisser partager aux autres.

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs , sur lesquels elle avoit fait tant de fond , étoient entrés dans tous les sentimens du roi. Elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement , & ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables ; heureuse , dans une conjonc-



ture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince, dans lequel la raison se rendit toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'édit de Nantes, par lequel les droits des deux religions alloient être aussi solidement établis dans la suite, que nettement éclaircis. Schomberg, le président de Thou, Jeannin & Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien d'avantage, sinon que moyennant cet édit les calvinistes François, qui jusques-là n'avoient subsisté que par des trêves reprises & continuées, se virent enfin un état fixe & durable(35). Il restoit

---

(35) L'édit de Nantes fut signé le 13 Avril. De Thon dit que la vérification en fut remise après le départ du légat qu'on ne vouloit pas renvoyer mécontent. Ce que cet édit a de plus favorable aux calvinistes, que ceux qui leur avoient été accordés précédemment, c'est qu'on les admit aux charges de judicature & de finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'édit de pacification de 1577. Bayle fait honneur au ministre Chamier, de la composition de l'édit de Nantes. Voyez-le dans Matthieu, *tom. 2, liv. 2*, & plusieurs autres historiens. Il y eut aussi quelques articles secrets dont le plus défavantageux pour les calvinistes, est celui qui leur défend

à faire vérifier & autoriser ce traité par les parlemens & les cours souveraines, à commencer par celles de Paris : ce qui fut remis après le retour du roi en cette ville.

Ayant satisfait dans la plus exacte justice à ce qu'il devoit aux réformés, Henri crut qu'il ne devoit plus si fort ménager les mutins (36) de ce corps, & en particulier le duc de Bouillon, qui avoit le plus de reproches à se faire; & il se disposa à lui parler une fois en maître. Il venoit d'en acquérir le droit, quand même sa qualité de roi ne le lui auroit pas donné. Il attendit pour le faire qu'il fût arrivé à Rennes, dont il prit la route sans tarder. Le duc de Bouillon étoit logé chez l'Alloué, où sa goutte le retenoit au lit. S. M. s'y transporta, comme pour lui rendre visite; & après le premier com-

l'exercice de leur religion, dans plusieurs villes & territoires, comme Reims, Soissons, Dijon, Sens, &c. parce que Henri IV s'y étoit engagé par ses traités particuliers, avec les différens seigneurs de la ligue.

(36) Legrain rapporte un bon mot de Henri IV. Un jour que les protestans l'importunoient de leurs demandes; » adressez-vous à ma sœur, leur dit-il, » car votre état est tombé en quenouille «.

pliment, ayant fait sortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter, sans l'interrompre, tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail de toutes ses différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune. Il s'arrêta principalement sur quelques démarches du duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avoit faites depuis l'édit de Nantes, qui devoit lui avoir interdit toute pensée de se soulever contre un prince qui se prêtoit si généreusement à sa satisfaction. Le duc voulut prendre la parole pour s'excuser, mais il fut arrêté par S. M., qui lui dit que sans autre justification, de ce jour elle oubloit tout le passé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pu suggérer à ses ennemis, elle n'avoit garde d'exclure de ses graces un ancien serviteur dont elle avoit été long-tems satisfaite: mais ensuite le roi avertit le duc, en prenant ce ton d'autorité, qui lui étoit d'autant mieux qu'il le prenoit plus rarement, de profiter du conseil qu'il vouloit bien lui donner, comme son ami, de ne se souvenir de sa conduite passée, que pour en prendre une directement opposée; parce que s'il arrivoit qu'il se laissât encore aller à manquer de respect pour son

roi & son maître, il étoit résolu, pour l'en punir, d'user de toute la facilité que la pacification de son royaume lui en laissoit. Après quoi, ce prince, sans vouloir entendre les réponses du duc, sortit & l'abandonna à ses réflexions.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur roi & de sa complaisance à se trouver à toutes les fêtes, dont les dames s'empressoient à l'envi de le régaler. Henri partageoit son tems entre les assemblées de ces dames, les courses de bague, les ballers, & le jeu de paume, sans cesser son assiduité auprès de la marquise de Monceaux, qui étoit fort avancée dans sa grossesse.

Au milieu de tous ces plaisirs, il y avoit des momens où le roi me paroissoit si rêveur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque S. M., qui prenoit aussi de tems en tems le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappelai que la même chose étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henri sentoit quelque répugnance à s'ex-

pliquer avec moi, connoissant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens : mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella ; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les siens, selon la coutume ; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparoit à quelque grande confiance. Henri n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de se passer entre lui & le duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des nouvelles des négociations de Vervins, & l'amena insensiblement sur les avantages qu'un gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose faisoit de la peine au roi, disoit-il, c'est que n'ayant point d'enfans de la reine son épouse, envain il alloit se donner tant de peine à pacifier son royaume puisqu'après sa mort il ne pouvoit manquer de retomber dans les premières calamités, par les disputes entre le prince de Condé &



les autres princes du sang, sur la succession à la couronne. S. M. m'avoua, que cette raison lui faisoit souhaiter ardemment de laisser des enfans mâles, sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la princesse Marguerite, étoit un point, sans lequel ce contentement étoit absolument interdit à ce prince : mais la facilité que l'archevêque d'Urbain, & MM. du Perron, d'Ossat & de Marguemont, ses députés à Rome, lui avoient mandé qu'ils trouvoient à cet égard auprès du pape, donnoient de grandes espérances pour la réussite. En effet, Clément VIII, aussi bon politique qu'aucun prince de l'Europe, songeant aux moyens d'empêcher la France & les autres royaume de la chrétienté, de retomber dans la confusion d'où l'on étoit à peine sorti, n'en trouvoit point de meilleur, que d'assurer la succession de France, en autorisant Henri à s'engager dans un second mariage, qui pût lui donner des enfans mâles.

Notre conversation s'étant fixée sur ce chapitre, il me fut aisé d'appercevoir, que c'étoit de là précisément que partoît l'inquiétude de S. M. ; mais je ne pus savoir encore si - tôt, quel en étoit le véritable sujet. Le roi commença à examiner avec moi, sur quelle princesse de l'Europe

il pourroit jetter les yeux, pour en faire son épouse ; en supposant son mariage avec Marguerite de Valois, dissous. Mais, à dire le vrai, il faisoit marcher avant cet examen, une déclaration, après laquelle il devenoit fort inutile : c'est que pour n'avoir pas à se repentir, disoit-il, d'un marché, aussi hasardeux que celui-là, & pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une femme, mal-faite de corps & d'esprit, il demandoit sept choses, dans celle qu'il épouseroit : qu'elle fût belle, sage, douce, spirituelle, féconde, riche & d'extraction royale : aussi n'en trouvoit il pas une seule dans toute l'Europe, dont il se montrât entièrement satisfait. » Je m'accommoderois volontiers, disoit ensuite Henri, peu d'accord avec ses principes, de l'infante d'Espagne, quelque vieille qu'elle puisse être ; pourvu qu'avec elle, j'époussasse les Pays-Bas ; quand ce devroit être à la charge de vous redonner le comté de Béthune. Je ne refuserois pas non plus la princesse (37) Reibelle

---

(37) La marquise Aibelle, Arbelle, ou Arabelle, Stuard : elle étoit fille de Charles, comte de Lenox, petit-fils de Marguerite, reine d'Ecosse, ~~son~~ aînée

» d'Angleterre, si, comme on publie que  
 » cette couronne lui appartient, elle en  
 » avoit été seulement déclarée présomp-  
 » tive héritière : mais il ne faut pas plus  
 » s'attendre à l'un qu'à l'autre. J'ai encore  
 » entendu parler de certaines princesses  
 » d'Allemagne dont je n'ai pas retenu les  
 » noms : mais les femmes de ce pays ne  
 » me reviennent nullement. Je croirois  
 » toujours avoir un lot de vin couché  
 » auprès de moi ; outre que j'ai oui dire  
 » qu'il y a eu une reine de cette nation,  
 » en France, qui la pensa ruiner : tout  
 » cela m'en dégoûte. L'on m'a aussi parlé  
 » des sœurs du prince Maurice : mais outre  
 » qu'elles sont toutes huguenotes, ce qui  
 » donneroit de l'ombrage à la cour de  
 » Rome, certain bruit répandu parmi les  
 » catholiques, qu'elles sont filles d'une  
 » nonnain, & quelque autre chose encore  
 » que je vous dirai une autre fois, m'en  
 » détourne. Le duc de Florence a encore  
 » une nièce, que l'on dit être assez belle ;  
 » mais elle est d'une des moindres maisons

---

de Henri VIII. Jacques VI, son cousin-germain,  
 ayant été en 1602, déclaré légitime héritier  
 d'Elisabeth, il se fit l'année suivante une conf-  
 spiration en faveur d'Arabelle, qui mourut prison-  
 nière dans la Tour de Londres. *Voy. les historiens.*

» de la chrétienté, qui portent le titre de  
 » prince ; n'y ayant pas plus de soixante  
 » ou quatre - vingt ans , que les ancêtres  
 » n'étoient qu'au rang des meilleurs bour-  
 » geois de leur ville : outre qu'elle est de  
 » la même race que la reine-mere Cathe-  
 » rine , qui a tant fait de mal à la France ,  
 » & à moi en particulier.

» Voilà , continua le roi , voyant que  
 » je l'écoutois attentivement , toutes les  
 » princesses étrangères , dont j'ai connoi-  
 » sance. A l'égard de celles qui sont en  
 » France , vous avez ma nièce de Guise ,  
 » qui seroit une de celles qui me plai-  
 » roient le plus ( 38 ) , malgré le petit  
 » bruit que quelques malins font courir ,  
 » qu'elle aime bien autant les poulets en  
 » papiers , qu'en fricassée : car pour moi ,  
 » outre que je crois cela très-faux , j'ai-  
 » merois mieux une femme , qui fît un

---

(38) Louise - Marguerite de Lorraine : c'étoit une très-belle princesse. Il fut proposé dans le tems du siège de Paris , de lui faire épouser Henri IV , pour réunir les deux partis. Les libelles satyriques de ce tems - là lui reprochent un commerce de galanterie , avec le duc de Bellegarde , grand écuyer : & ce que Henri dit ici de Poulet , est d'après une chanson qui fut faite contre mademoiselle de Guise , & qu'on peut voir dans l'Etoile , année 1596. Voyez aussi les galantries des rois de France , &c.

» peu l'amour , qu'une qui eût mau-  
vaise tête : mais j'apprehende la trop  
» grande passion qu'elle témoigne pour sa  
» maison , & sur-tout pour les freres « .  
Le roi parcourut de suite & aussi inutile-  
ment , les autres princesses. Il trouvoit  
les unes , belles , grandes , bien faites ;  
comme l'aînée des deux filles du duc de  
Mayenne , quoiqu'un peu noire ; les deux  
d'Aumale & les trois de Longueville ;  
mais , ou bien elles étoient trop jeunes ,  
ou bien elles ne lui plaisoient pas ; il  
nomma ensuite mademoiselle de Rohan ,  
la fille de madame la princesse de Conti ,  
de la maison de Lucé , mesdemoiselles de  
Luxembourg & de Guémené : mais la pre-  
miere étoit huguenote , la seconde n'étoit  
pas assez âgée ; les deux autres n'étoient  
pas de son goût : enfin toutes eurent l'ex-  
clusion , pour quelqu'autres raisons parti-  
culieres ; & le roi finit ce dénombrement  
par dire , qu'après tout , quelque parfaites  
que lui parussent toutes ces personnes , il  
ne voyoit rien qui pût l'assurer , qu'elles  
lui donneroient des enfans mâles , ni qu'il  
s'accommodât de leur humeur , & encore  
de leur esprit : trois conditions des sept  
sans lesquelles il ne se résoudroit point à  
s'engager ; parce qu'il prenoit une femme  
dans le dessein de partager avec elle ses



affaires domestiques, & que devant mourir avant elle, suivant le cours de nature, & peut-être laisser des entans en bas âge, il étoit nécessaire qu'elle pût les élever, & conduire l'état pendant une minorité.

Mais quoi ! dis - je enfin à ce prince, las de chercher le but d'un discours, cù il me paroïssoit vouloir & ne vouloir pas tout ensemble : » que voulez vous, sire, » avec tout ce pour & contre ? & qu'en » puis-je conclure moi-même ; sinon que » desirant fort d'être marié, vous ne trou- » vez pourtant sur la terre, aucune femme » qui vous soit propre ? Du ton dont vous » avez parlé de l'infante Claire-Eugénie, » les riches héritières paroissent être assez » votre fait : mais attendez - vous que le » ciel ressuscite une Marguerite de Flan- » dre, une Marie de Bourgogne, &c. ou » du moins, qu'il rajeunisse la reine d'An- » gleterre ? « J'ajoutai, en riant, que quant à ces autres preuves de fait, qu'il demandoit, je ne trouvois point d'autre expédient, que de faire assembler les plus belles filles de France, depuis dix - sept jusqu'à vingt - cinq ans ; de prendre le soin de connoître lui-même, par des conversations particulières, la trempe de leur cœur & de leur esprit ; se remettant du reste sur le rapport des matrones expérimentées,

auxquelles on a recours , dans des cas à-peu-près semblables Je continuai en reprenant la parole plus sérieusement , que pour moi mon avis étoit que S. M. pouvoit tout d'abord retrancher de son plan , les grands biens & la naissance royale ; qu'il suffisoit d'une femme qui pût se faire aimer , & lui donner de beaux enfans ; mais qu'à cet égard , encore une fois , on devoit se contenter de la plus simple apparence ; se souvenant également & du grand nombre de belles femmes stériles , & des peres illustres , malheureux en enfans ; au reste , que quels que fussent les siens , le sang dont ils sortiroient les rendroit toujours l'objet du respect & de l'obéissance des François.

» Or bien , interrompit le roi , laissant  
 » à part votre avis sur cette assemblée  
 » de filles , qui apprêteroient à rire , & vos  
 » galans hommes , qui n'ont pas eu de  
 » semblables enfans ( 39 ) : car j'espère  
 » en faire , qui vaudront mieux que moi ,

---

(39) L'auteur cite assez mal-à-propos à ce sujet, Ninias, Anaxindaris, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, Trajan, Constantin & Charlemagne. Je retranche aussi de cette conversation, comme de quantité d'autres endroits, plusieurs discours trop diffus, & pleins d'une inutile érudition.

» puisque vous convenez que ma femme  
 » doit être complaisante, bien faite, & de  
 » taille à faire espérer des enfans, songez  
 » un peu en vous-même, si vous n'en  
 » pourriez point connoître quelqu'une,  
 » dans laquelle tout cela se rencontrât «.  
 Je répondis, que je ne prononçois pas  
 ainsi à la hâte, sur un choix qui deman-  
 doit tant de réflexion, & auquel je ne  
 m'étois point encore appliqué. » Et que  
 » diriez-vous, repartit Henri, si je vous  
 » en nommois une dont j'eusse une pleine  
 » connoissance sur ces trois choses? Je  
 » dirois, sire, repliquai-je tout naturelle-  
 » ment, que vous avez eu avec elle une  
 » plus grande familiarité que moi; & que  
 » ce ne peut-être qu'une veuve: rien que  
 » cela seul ne me paroît convaincant sur  
 » le chapitre des enfans. Ce sera tout ce  
 » que voudrez, reprit le roi; mais si vous  
 » ne pouvez deviner, je la nommerai.  
 » Nommez-la donc, lui dis-je; car j'avoue  
 » que je n'ai pas assez d'esprit pour cela.  
 » Oh! la fine bête que vous êtes, s'écria  
 » le roi! vous le feriez bien, si vous  
 » vouliez; & vous ne faites ainsi l'igno-  
 » rant, que pour m'obliger à la nommer  
 » moi-même. Ne confessez-vous pas  
 » que ces trois conditions se rencontrent  
 » dans ma maîtresse? Non que je veuille

» dire par-là, poursuivit ce prince, confus  
 » sans doute de sa foiblesse, que j'aie  
 » pensé à l'épouser; mais seulement, pour  
 » savoir ce que vous en diriez, si faute  
 » d'autre cela me venoit quelque jour en  
 » fantaisie «.

Il n'étoit pas difficile de voir au travers de cette foible précaution, que S. M. n'avoit déjà que trop pensé, & n'étoit que trop disposée à cet indigne mariage, pour lequel elle sembloit par toutes les paroles, demander grace. Ma surprise fut aussi grande qu'on peut se l'imaginer; mais je crus devoir la cacher soigneusement. Je feignis de trouver dans les dernières paroles de Henri, un air de plaisanterie qui n'y étoit point, mais qui me donnoit occasion de mettre dans ma réponse, toute celle qui étoit nécessaire pour faire honte au roi, de cette idée bisarre. Ma feinte ne me réussit pas; le roi n'avoit pas fait l'effort d'un aveu si pénible pour en demeurer-là. » Je vous ordonne, me dit-  
 » il, de me parler librement. Vous avez  
 » acquis le droit de me dire mes vérités;  
 » n'apprehendez pas que je me fâche;  
 » pourvu que vous ne le fassiez qu'en  
 » particulier: devant le monde je m'en  
 » fâcherois bien fort «.

Je répondis au roi, que je ne serois jamais assez imprudent, pour dire rien à S. M., en particulier, non plus qu'en public, qui pût lui déplaire; excepté les cas où il s'agiroit de sa vie, ou du bien de l'état. Je lui fis ensuite envisager dans le cas dont il étoit question, la honte dont une alliance criminelle le couvriroit aux yeux de l'univers, & les reproches qu'il auroit à essuyer dans la suite de sa propre part, lorsque les bouillons de l'amour étant éteints, il jugeroit plus sainement de son action. S'il n'avoit recours à ce moyen, que pour ôter à la France tous les malheurs d'une succession incertaine, je lui fis voir qu'il l'exposeroit à tous ceux qu'il voudroit éviter, & à de plus grands encore, la légitimation qu'il pourroit faire des enfans qu'il avoit eus de madame de Liancourt, n'empêchant pas que l'aîné, incontestablement né d'un double adultere, ne fût, par cet endroit, inférieur au second, qui n'avoit que la honte du simple adultere; & tous les deux à ceux qu'il pourroit avoir dans la suite de sa maîtresse, devenue sa femme légitime; ce qui, par l'impossibilité de jamais bien établir leur état, ne pourroit manquer de devenir une source inépuisable de querelles



querelles & de guerre. » Je vous laisse, » sire, poursuivis-je, faire vos réflexions » sur tout cela, avant que de vous en dire » davantage. Ce ne fera pas trop mal » fait, « reprit le roi, frappé du seul coup d'œil de ce que je venois d'exposer ; » aussi bien vous m'en avez assez » dit pour la première fois «. Mais quelle est la tyrannie d'une aveugle passion ! Il revint encore malgré lui dans le moment même à me demander si de l'humeur dont je connoissois les François, & sur-tout les grands, je croyois qu'en épousant sa maîtresse, il y eût quelque soulèvement à craindre de leur part de son vivant.

Cette question acheva de me convaincre, que Henri étoit mortellement atteint, je le traitai comme tel. J'entrai dans des explications, qu'il faut épargner au lecteur ; aussi bien il devine lui-même, tout ce que je pus dire en cette occasion & cet endroit n'a sans doute déjà été que trop amplement traité. Nous demeurâmes près de trois heures enfermés ; & j'eus la consolation de laisser le roi persuadé de tout ce que je lui avois représenté.

La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts : ce prince n'en étoit pas encore venu là ; & il devoit souffrir auparavant,

266 MÉMOIRES DE SULLY;  
de terribles combats avec lui-même (40).  
Tout ce qu'il put faire pour le moment

---

(40) Dans ce combat intérieur, la voix de la raison & de la bienfaisance ne fut pas la plus forte auprès de Henri IV, & même quoique dise ici & ailleurs M. de Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement, que si la mort n'avoit pas ôté à ce prince, cette maîtresse si tendrement aimée, ou il l'auroit épousée, ou il ne se seroit point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là-dessus au seul conseil du duc de Sully; du moins si nous ajoutons foi à une anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le *vol. 9590 des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Elle marque: que Henri IV étant à Saint Germain - en - Laye, ( ce ne peut être que quelques mois au plus après son retour de Bretagne ) il fit appeler ses trois ministres, ( messieurs de Rosny, de Villeroy & de Sillery ) pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage: que le premier qui est à coup sûr M. de Rosny ( opina, comme il fait dans cet endroit de ses mémoires; que le second lui conseilla au contraire, de ne se point marier, & de laisser la succession au prince de Condé, que le droit de sa naissance faisoit son héritier; que le troisième enfin, c'étoit Sillery, le plus fin courtisan des trois ) contredisant l'un & l'autre avis, lui dit, qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'épouser sa maîtresse, & légitimer l'aîné des enfans qu'il avoit d'elle. Henri IV, continue l'auteur de cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois ministres même fit part de

présent, fut de remettre à prendre une dernière résolution, après qu'on auroit obtenu du pape cette permission tant sollicitée; & de garder jusques-là sur tous ses sentimens, le plus profond secret. Il me promit qu'il ne diroit rien à la maîtresse des miens, de peur de me mettre mal avec elle. » Elle vous aime, me dit-il, » & vous estime encore davantage; mais » il lui reste toujours quelque défiance, » que vous ne lui soyez pas favorable » dans les avantages, que je suis porté à » faire à ses enfans & à elle. Elle me dit » souvent, qu'il semble, à vous entendre » mettre sans cesse en avant mon état & » ma gloire, que vous préférez l'un à ma » personne, & l'autre à mon contente-

---

ce qui venoit de se passer entre le roi & eux, Henri IV parut ému de ce discours, & ensuite dit: » je m'étois promis beaucoup de vos suffisances » & fidélités au conseil que j'ai desiré prendre de » vous touchant mon mariage. . . . Et toute fois » j'ai peur, qu'au lieu de me faire résoudre, vous » n'ayez augmenté mon irrésolution par la con- » trariété de vos opinions, accompagnées de rai- » sons si puissantes que je me trouve bien empêché » au jugement, que je dois faire de la meilleure: » à cela donc, j'ai besoin d'un peu de tems pour » y songer, &c. Ce qu'ayant dit, il se leva, & donna congé à ces messieurs.

» ment «. Je répondis encore, que je ne m'en défendois pas; que l'état & le souverain ne devoient point être envisagés sous deux regards différens : » Songez, » sire, ajoutai-je, que votre vertu étant » l'esprit qui anime véritablement ce » grand corps, il doit vous rendre, par » sa splendeur, la gloire & la félicité » qu'il tire de vous; & que vous ne pouvez chercher la vôtre ailleurs «. Cela fait, nous sortîmes du jardin, & nous nous séparâmes pour aller souper; laissant les courtisans se donner la torture, pour deviner le sujet d'un entretien aussi long.

Nous n'avions fait aucune attention, le roi ni moi, à une circonstance dont le défaut a souvent été un obstacle, dans de semblables occasions; je veux dire, au consentement de la reine Marguerite, à la dissolution de son mariage. Je crus devoir entamer cette négociation, en attendant le succès de celle qui se pratiquoit à Rome. Je voulus d'abord sonder quels étoient les sentimens de cette princesse. La teneur de la lettre, que je lui écrivis à ce sujet, étoit : Que souhaitant passionnément son raccommodement avec le roi, sur lequel la France fondeoit son espérance d'un héritier de la couronne, j'avois cru devoir la prier de m'employer

pour y travailler. Si la disposition des esprits étoit telle de part & d'autre, que cet effort fût impossible, ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquois (ce qui étoit un point dont je savois bien que la stérilité de Marguerite devoit la faire convenir secrettement) qu'elle ne s'offensât pas, si je prenois dans la suite, la liberté de la porter à un plus grand sacrifice encore, que l'état attendoit d'elle. Je ne marquois pas la chose plus clairement; mais après ce que je venois de lui dire, sur la nécessité de donner des enfans légitimes au sang de France, il n'étoit pas difficile de deviner quel étoit ce sacrifice.

La reine se donna tout le tems de délibérer sur un parti de cette importance, avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après; elle étoit datée d'Usson (41), où elle faisoit sa résidence ordinaire; & cette réponse étoit telle qu'on pouvoit la souhaiter, sage, mo-

---

(41) Cette princesse s'étoit d'abord retirée plusieurs années auparavant à Agen, & ensuite à Carlat. Le roi Henri III, son frere, qui ne la traitoit pas mieux que Henri IV, son mari, la fit poursuivre par tout, & enfin renfermer dans le château d'Usson en Auvergne, où, après sa mort, elle demeura volontairement.



270 MÉMOIRES DE SULLY,

deste & soumise. Marguerite, sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi-même, sur une séparation, dont le bruit n'avoit point encore éclaté, se contentoit de faire parler en sa place, une protestation de sa soumission à toutes les volontés du roi, jointes à des louanges sinceres de la conduite de S. M., & à des remerciemens pour moi, des soins que je prenois.

Le séjour du roi à Rennes ne fut que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie, au commencement de Mai. Il s'achemina par Vitré (42), d'où je reçus ordre de ce prince, de donner une gratification à la garnison de Rochefort, & ensuite, d'en faire raser le château. De Vitré, S. M. prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Fléché, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre

---

(42) Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroi, que porte l'original. Il n'y a jamais eu d'endroit en Bretagne, qui ait porté ce nom, & le chemin de Henri IV s'adonnoit en effet par Vitré.

ordre, soit aux finances, soit au paiement des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des provinces, je vins trouver le roi à Tours; où ce prince me manda, pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris; où quelque chose qu'il fît, il ne put arriver, que sur la fin de Mai. J'étois si las (43) du cérémonial des grandes villes, & des longues harangues sur-tout, que prenant un chemin écarté, par le Maine & le Perche, je vins seul visiter ma terre de Roigny, où mon épouse étoit occupée à faire commencer la maison que j'y faisois bâtir, & avoit

---

(43) Le roi ne l'étoit pas moins. L'Etoile rapporte quelques réparties fort agréables de S. M. à ces importuns harangueurs. L'un d'eux l'ennuyoit par de longs titres d'honneurs, & répétant souvent, roi très-benin, très-grand, très-clément, &c. Ajoutez, & très-las, lui dit Henri. Un autre ayant débuté par ces mots. » Agésilaüs, roi de » Lacédémone, sire, &c. le roi lui dit en l'interrompant. » Ventre saint gris! j'ai bien oui parler » de cet Agésilaüs; mais il aroit dîné, & je n'ai » pas dîné moi. Ayant dit par deux fois à un autre, qu'il abrégeât, & voyant qu'il n'en faisoit rien, il le laissa-là, & s'en alla, en lui disant, » vous direz donc le reste à M. Guillaume, « c'étoit le bouffon de la cour.

manqué à être écrasée sous les ruines du vieux bâtiment, qu'il avoit fallu abattre.

Je m'y arrêtai fort peu ; & cependant je ne trouvai plus le roi à Paris. Il ne fit qu'y passer, & prit aussi-tôt la route d'Amiens. Cet endroit lui parut commode, pour communiquer facilement avec ses plénipotentiaires, à Vervins, & en même tems, pour visiter toutes les frontières, faciliter l'évacuation de celles qu'on alloit lui rendre par le traité, & pourvoir à leur sûreté, pour l'avenir. Tout cela fut fait en huit jours, & S. M. ne revint point à Paris, que la paix ne fût signée (44).

(44) Elle fut signée le 2 Mai 1598, au nom du roi, par » messire Pomponne de Bellièvre, » chevalier, sieur de Grignon, conseiller en son » conseil d'état & messire Nicolas Brulart, chevalier sieur de Sillery aussi conseiller dudit sieur » roi, en son conseil d'état, & président en sa » cour du parlement de Paris, au nom du cardinal » d'Autriche, ayant pouvoir du roi d'Espagne, » par messire Jean Richardot, chevalier, chef & » président du conseil privé dudit sieur roi & de » son conseil d'état ; messire Jean-Baptiste de » Taxis, chevalier, &c. & messire Louis Verteiken, » aussi chevalier, &c. Voyez ce traité en entier dans les *mémoires & négociations de la paix traitée à Vervins*, tom. 2, avec la relation en forme de

Le traité étoit des plus simples : la remise de toutes les places que l'Espagne possédoit en France, en faisant presque le seul article considérable. On n'y statua rien sur l'affaire du marquisat de Saluces. Le roi ne jugea pas devoir manquer la paix pour cet article, qu'on regardoit comme si peu important, que sur le déni de justice de la Savoie, il pouvoit, sans peine, disoit-on, se saisir de tout ce marquisat, n'y trouvant plus d'obstacle de la part de l'Espagne; seulement on en fit un compromis entre les mains du pape (45). Les plénipotentiaires firent en cela une faute, qui s'engagea S. M. incontinent après la paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je supprime au reste toutes les formalités d'usage entre les plénipoten-

journal, de tout ce qui se passa entre les plénipotentiaires, depuis l'ouverture de cette négociation, jusqu'à la conclusion de la paix.

(45) Ce qui regarde le duc de Savoie, représenté par messire Gaspard de Genève, marquis de Lullin, conseiller d'état, &c. est à la suite de l'art. 24, & porte : » Que le surplus des autres différends, qui » sont entre ledit sieur roi très-chrétien, & ledit » sieur duc, sera remis au jugement de N. S. P. » Clément VIII, pour être vuide & décidé par » S. S. dedans un an. . . . Et demeureront les » choses en l'état qu'elles sont à présent, &c. «

tiaires (46) ; & je laisse à d'autres louer ces marches fines & détournées , que la politique veut qu'on croie le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

Le roi signa le traité dans Paris , en présence (47) du duc d'Arscot , & de l'amiral d'Arragon. Le cardinal archiduc fit la même chose à Bruxelles , au nom du roi d'Espagne & du sien , devant le

(46) Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coutume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de M. M. Bellièvre & de Sillery* ; & dans la relation, &c. *ibid.* Ces deux négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs lettres, & entr'autres, dans celles datées des 7 Avril & 4 Mars, les motifs qui les portèrent à finir avec les agents du duc de Savoie ; de la manière dont se plaint M. de Sully, ce qu'ils ne firent que par des ordres particuliers de S. M. dans sa lettre du 9 Avril, &c.

(47) Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, Don Francisco de Mendoza & Cardona, amiral d'Arragon. Henri IV prêta le serment pour l'observation du traité de paix, le Dimanche 21 Juin, le cardinal de Florence, légat, officiant de la manière la plus solennelle. La relation s'en trouve aussi, *ibid. tom. 2, pag. 266. Mss de la bibliot. du roi, vol. 9361. Mém. de la ligue, tom. 6. Mém. de Nevers, tom. 2, Matthieu, tom. 2. Cayet & autres.*



maréchal de Biron, à qui le roi venoit de donner, pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de duc & pair : dignité qui acheva de lui tourner la tête. M. M. de Bellievre & de Sillery y assisterent aussi. Le duc de Savoie reçut solennellement la paix à Chambery, en présence de Gadaigne Bothéon (48), gouverneur de Lyon, député de S. M. à cet effet.

C'est ainsi que malgré une ligue aussi puissante que celle du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoie, de tous les ecclésiastiques de la chrétienté, le roi vint à bout de ses desseins (49), &

(48) Il est qualifié dans l'acte du serment prêté par le duc de Savoie le 2 Août » Illustre Seigneur, » Guillaume de Guadaigne, Seigneur de Bothéon, » chevalier des ordres de très haut & très excellent » prince Henri IV, roi très - chrétien de France » & de Navarre, conseiller d'état, capitaine de » cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, » & son lieutenant - général au gouvernement de » Lyonnais, Forêt & Beaujolois, ambassadeur » commis & député, &c. *Mém. & négociations, &c. tom. 2, pag. 365.*

(49) Les lettres que ce prince écrivoit à ses deux ministres à Vervins, pendant tout le tems que dura cette négociation, en font foi. Elles sont rapportées dans les *Mém. & négociations, &c. ibid.* Il dit, » que d'un coup de plume, il » verroit de faire plus d'exploits, qu'il n'en eût

276 MÉMOIRES DE SULLY,

les couronna par une paix glorieuse. Il récompensa en roi ceux qui y avoient travaillé ; & afin que cette action n'aliénât pas de lui la république de Hollande , il fit partir pour Amsterdam, Paul Choart de Buzenval , qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les états-généraux , & de payer la pension que S. M. leur donnoit. On ne pouvoit se lasser de donner à ce prince les louanges que méritoit son habileté, aussi - bien que sa diligence à se transporter sur le moindre besoin dans tous les endroits de son royaume.

---

» pu faire pendant une longue guerre , avec les  
» meilleures épées de son royaume «. On disoit  
aussi sur ce traité , que les Espagnols avoient vaincu  
par les armes , & les François par la négociation.

*Fin du Livre neuvième.*





## L I V R E X.

**M**ÉMOIRES de l'année 1598-1599. Réforme faite dans les troupes. Ordonnances sur le bled, le port d'armes, & autres réglemens sur la finance, la police, les ouvrages publics, &c. Question du vrai ou faux D. Sébastien. Conférence de Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit. La duchesse de Beaufort travaille avec ses partisans à se faire déclarer reine : fermeté avec laquelle Rosny lui résiste : il se brouille avec elle, & Henri les raccommode : conversation de ce prince avec sa maîtresse, sur ce sujet. Maladie de Henri. Réception du légat à Saint Germain. Travaux de Rosny dans la finance : qualités nécessaires à l'homme d'état : Rosny rend compte de ses biens, de son caractère, de sa manière de vivre, &c. Etat déplorable où les guerres avoient réduit la France. Valeur des traités faits avec la ligue. Arrêts rendus. Dispute de Rosny avec le duc d'Epemon. Rosny travaille avec Henri à rectifier les abus dans la finance : talens de ce prince pour le

## 278 MÉMOIRES DE SULLY,

*gouvernement. Faits singuliers. Exposition, examen & critique des dispositions testamentaires de Philippe II. L'archiduchesse vient à Marseille. Opposition du clergé de France au mariage de Madame avec le duc de Bar : conduite du cardinal d'Osset en cette occasion : conférence entre les Catholiques & les Protestans, inutile pour la conversion de cette princesse : Henri fait célébrer ce mariage par l'archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le clergé, le parlement, &c. s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes : changemens qui y sont faits : assemblée des Protestans, & artifices du duc de Bouillon à ce sujet : l'édit est enregistré. Affaires de Marthe Brossier. Charge & gratifications accordées par Henri à Rosny. Mort surprenante de la Connétable, de la duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henri : Rosny le console.*

**L**A paix amena d'autres soins & d'autres travaux. Le roi commença par faire une réforme dans les troupes, tant françoises qu'étrangères. Les Suisses furent licenciés, à l'exception des trois compagnies des colonels Galati, Heid

& Baltazar , de cent hommes chacune. Cette réforme ne fut pas aussi complète que je l'aurois souhaité , & que la conjoncture paroissoit le demander. Le conseil que je donnai là-dessus , ne fut point goûté de S. M. Cependant si l'on considère que le trésor-royal étoit dans le dernier épuisement , & malgré cela , dans la nécessité de pourvoir à quantité de dépenses si pressantes , qu'on fut obligé de faire de nouveaux emprunts d'argent ; je crois qu'on ne sauroit me reprocher en cela une économie sordide & mal placée.

Ces dépenses étoient le rétablissement des fortifications de quantité de villes , & la réparation d'une infinité de bâtimens , menacés d'une ruine prochaine , par le malheur des derniers tems , dont il fallut sans délai travailler à prévenir la décadence. En faisant visiter les principales rivières du royaume , pour en régler les différens droits : emploi qui fut confié à quatre personnes d'une probité reconnue ; il se trouva aussi plusieurs travaux à y faire , principalement sur la Charente.

Entr'autres réglemens pour la police , qui furent jugés nécessaires , le roi mit des bornes à cette quantité immense de bled , qu'on étoit dans l'usage de faire



## 280 MÉMOIRES DE SULLY,

passer hors du royaume , & qui souvent exposoit la France à souffrir de grandes disettes ( 1 ) de ses propres biens. Par un autre réglemeut, le port d'armes fut interdit sous de grandes peines, à ceux qui n'avoient aucun droit d'en porter ( 2 ).

---

( 1 ) La conséquence la plus juste , qu'il semble qu'on puisse tirer de tous les raisonnemens qu'on lit & qu'on entend tous les jours, sur la question du transport du bled hors du royaume , est celle que tire ici le duc de Sully. Il ne seroit pas juste de priver ce royaume de l'une de ses plus heureuses ressources , & de l'un des plus riches soutiens de son commerce , en défendant tout transport de cette denrée. Il ne seroit pas plus prudent de le permettre sans mesure ni proportion.

Si pour trouver ce juste milieu , les magasins publics & royaux ne paroissent pas un moyen heureux , à cause des grandes dépenses & des inconvéniens encore plus grands à quoi il exposent ; il semble qu'on ne sauroit en dire autant de commissaires qu'on établiroit pour veiller à faire remplir, ouvrir & fermer les greniers des particuliers , lorsque le besoin public le requiert. Cette partie de la police , dont le grand & presque le seul objet seroit de connoître & de maintenir la proportion entre le produit de la terre & la consommation , en compensant les années différentes & les différentes provinces, n'est pas , je crois , d'une aussi grande difficulté, que d'abord elle le paroît.

( 2 ) A ce réglemeut sur le port d'armes , bien des personnes croient qu'il seroit à propos qu'on

Les belles-lettres trouverent aulli place dans ces occupations du roi. Il entendit

---

ajoutât quelques marques distinctives dans la forme des habillemens qui servissent à faire connoître en public les différentes conditions.

Quant aux sciences, arts & belles lettres, s'il est vrai, comme il paroît qu'on n'en sauroit douter, que c'est au soin qu'on a pris depuis quelques siècles, de les cultiver en Europe, qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens, du côté de la douceur dans les mœurs, de la politesse dans les manières, de leur liaison entr'eux, & des moyens qu'un esprit plus pacifique a fait imaginer, pour discuter & terminer d'une manière moins cruelle leurs différends respectifs; il semble que par toutes sortes de motifs publics, indépendamment de celui de la gloire & de l'intérêt particulier qui en résulte, un grand état ne doit point perdre de vue cet objet. Après les soins dont on s'est occupé jusqu'à présent dans ce royaume, pour former & établir une bibliothèque, des cabinets & des recueils en tout genre, qui soient dignes du puissant monarque qui le gouverne, pour instituer des académies, où l'on s'applique à perfectionner les sciences & les arts; on attend avec impatience de voir exécuter le dessein, formé dès il y a long-tems, de mettre toutes ces différentes parties, un peu plus à la portée les unes des autres qu'elles ne le sont, dans une ville de l'étendue de Paris, en les rassemblant toutes dans une même enceinte, où l'on pût trouver commodément tout à la fois, les livres, les instrumens, les imprimeries, & généralement toutes les pièces

282 MÉMOIRES DE SULLY,

parler de Casaubon ; & sur la réputation de ce savant homme , il le fit convier de venir s'établir à Paris avec sa famille , où il le fixa par une pension qui lui donna les moyens d'y vivre , comme il convient à un homme de son caractère , qui n'est pas appelé , disoit Henri , pour gouverner l'état.

Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes , qui iroit à l'infini , s'il falloit donner place dans ces mémoires , à tout ce que me dit S. M. , à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau , de Monceaux & de Saint Germain-en Laye , où elle passa le reste de cette année , & où elle m'appelloit de tems en tems , pour conférer avec moi sur les différentes affaires qui se présentoient. Je

---

nécessaires , avec les logemens des personnes préposées pour en prendre soin , & sur - tout de voir établir une espece de tribunal des sciences & des arts , composé de personnes choisies dans les différentes académies & entretenues par S. M. pour faire un examen exact , & porter un jugement sûr , de tous les livres , découvertes & productions qui peuvent intéresser le public. On eut d'abord intention de faire servir la place Vendôme à ce projet , ensuite on y a destiné le vieux Louvre ; mais des dépenses d'état , encore plus nécessaires , ont toujours depuis obligé à en différer l'exécution.

m'en tiendrai à ma première promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération; & je me contenterai de marquer ici que jamais peut-être des ministres d'état n'ont trouvé plus d'attention ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun prince sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commodité pour un royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le prince que j'ai servi. Ni la paix, ni les affaires domestiques ne lui faisoit point perdre de vue tout ce qui se passoit hors du royaume (3). La question du vrai ou du faux dom

---

(3) Cette question paroît présentement bien décidée, par l'autorité de presque tous les bons historiens, qui ne doutent pas que le roi Dom Sébastien n'ait véritablement perdu la vie, dans la bataille qu'il livra aux Maures, à Alcaçar, en 1578, & par conséquent que ce prétendu Dom Sébastien ne soit un imposteur, soutenu alors & depuis par les ennemis de l'Espagne. Voyez les preuves de la mort de ce roi de Portugal dans M. de Thou, *liv. 65, &c.* Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvoit encore s'intéresser à cette question par un autre endroit. Catherine de Médicis avoit prétendu avoir des droits légitimes sur la couronne de Portugal, comme se *disant* issue de Robert, fils d'Alphonse III, par Mahaud, sa première femme, morte en 1262; depuis lequel tems elle soutenoit que tous les rois de Portugal

Sébastien, faisant alors beaucoup de bruit en Europe, aussi-bien qu'en Espagne; il envoya la Trémouille (4) en Portugal, pour tâcher d'éclaircir ce mystère, afin de ne prononcer qu'avec pleine connoissance sur la justice ou l'iniquité du conseil d'Espagne, qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu roi de Portugal.

Henri n'ayant pas encore ouvert son esprit aux grands desseins, qu'il forma dans la suite contre la maison d'Autriche; il voulut dans cette année se porter pour médiateur entre l'Espagne & l'Angleterre, & proposa entre ces deux couronnes, une conférence à Boulogne (5), où il envoya pour y assister de sa part, Caumartin & Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paroïssoit point partir d'une saine politique. Heureusement la conférence n'aboutit à rien de

n'avoient été qu'autant d'usurpateurs; c'étoient-là autant de points, bien difficiles à justifier, aussi paroît-il qu'elle fit peu de démarches, pour faire valoir ses prétentions.

(4) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, mort en 1606.

(5) Cette conférence ou congrès, où furent admis les états des Provinces-Unies, ne se tint qu'en 1599, aux mois de Mai & de Juin.



ce qu'on s'y étoit proposé. La haine invétérée des deux nations, fit élever tout d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara avant même que d'avoir entamé le moindre préliminaire.

Les jésuites ne furent pas plus heureux, dans l'application qu'ils prétendirent se faire de l'article du traité de Vervins, par lequel il étoit libre à tout François exilé, comme à tout étranger, de repasser en France, & de s'y faire un établissement : l'arrêt du conseil qui intervint leur ôta cette ressource, & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens qui leur réussirent mieux.

L'assemblée du clergé qui se tint cette année, & dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de S. M. aussi bien que la promotion des cardinaux. Le fils de madame de Sourdis (6) fut un des François à qui ce prince fit donner le chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation qu'à l'adresse qu'elle eut de faire appuyer sa demande par la duchesse de Beaufort.

C'est le nom qu'avoit encore pris la

---

(6) François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

maîtresse du roi, en la place de celui de marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second fils lui avoit attiré, de la part de S. M., un redoublement de tendresse & de bienfaits. Depuis longtemps cette femme ne bernoit plus là son ambition, elle n'aspiroit pas à moins qu'à se faire déclarer reine de France, & la passion de Henri, qui prenoit chaque jour de nouvelles forces, lui faisoit espérer d'y parvenir. Si-tôt qu'elle eut nouvelle que les agens du roi à Rome avoient commission de solliciter la dissolution de son mariage avec Marguerite, & que S. M. étoit sur le point de faire partir pour cette cour le duc de Luxembourg (7), avec le titre d'ambassadeur, pour en preser la conclusion, elle jugea cette occasion favorable ; mais comme elle se défioit des agens, & apparemment du nouvel ambassadeur, elle jetta les yeux sur Sillery, qui étoit déjà fort dans ses intérêts, & que cette dernière marque de confiance ne pouvoit manquer d'y mettre encore davantage ; elle le fit venir ; & lui expliquant ses vues, elle ne mit aucunes bor-

---

(7) Henri de Luxembourg, duc de Piney, le dernier de cette branche de Luxembourg.

nes aux récompenses dont elle prétendoit payer son dévouement & ses services. Comme elle connoissoit ce qui étoit le plus capable de tenter Sillery; elle l'assura des sceaux à son retour de Rome, au hasard de désobliger madame de Sourdis même sa tante & son intime amie, & lui promit encore la dignité de chancelier si-tôt qu'elle viendroit à vaquer. Sillery s'engagea à ce prix, avec tous les sermens qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger pour obtenir du pape la légitimation des deux enfans qu'elle avoit eus de Henri, avec la dissolution du mariage de ce prince. Ce premier pas une fois fait, il ne lui en restoit plus que peu & de très-faciles à faire, pour se faire porter jusqu'au trône. Elle ne manqua pas de raisons pour faire approuver au roi l'ambassadeur qu'elle avoit choisi. Le duc de Luxembourg ne laissa pas de partir, mais pour être rappelé aussi-tôt que Sillery seroit en état d'aller le relever. La duchesse ne s'embarraffa point de cacher à toute la cour le titre dont elle venoit de décorer son favori. Elle travailla elle-même à ses équipages, & fit expédier, par le roi, les ordres nécessaires pour faire paroître Sillery avec tout l'éclat & la grandeur propres à assurer le succès de sa négociation.

En même tems la duchesse de Beaufort voulant préparer les François au changement d'état qu'elle méditoit pour les enfans , obtint du roi , qui n'avoit guères moins de tendresse pour eux que pour la mere , que le baptême du second fils qu'elle venoit de mettre au monde , se feroit à Saint Germain , où étoit alors S. M., avec toute la magnificence & tous les honneurs qui sont particuliers dans cette cérémonie aux enfans de France. Je pardonne à cette femme une yvresse où l'entrenoient les respects serviles des courtisans pour les enfans , & les adorations qu'ils lui rendoient à elle - même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri , qui , bien loin de rien faire qui pût la détromper , accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant , avec une complaisance qui faisoit assez voir combien la chose étoit de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence que je voyois que les courtisans tiroient en faveur de ces enfans , si chers au roi , pour la succession à la couronne. Ce prince s'apperçut lui-même après la cérémonie qu'il avoit beaucoup trop permis , & me dit qu'on avoit passé ses ordres , ce que je n'ai aucune peine à croire. L'enfant fut

fut nommé Alexandre (8), comme l'aîné avoit été nommé César ; & par une espèce de second baptême, les flatteurs lui donnerent le nom de monsieur qu'il n'est permis en France de porter qu'au frere unique du roi, ou à l'héritier présomptif.

La favorite ne s'en tint pas là ; elle commença à prendre tous les airs de reine, moins à la vérité de son propre mouvement (car je crois qu'elle se connoissoit assez, pour n'avoir osé d'elle-même concevoir cette idée) que poussée à franchir ce pas, par les suggestions continuelles de ses créatures & de ses parens ; madame de Sourdis, Chiverny & Fresne la secondoient si bien de leur côté, qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la cour que la nouvelle que le roi alloit épouser sa maitresse, & qu'il ne sollicitoit son divorce à Rome que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit si injurieux à la gloire de ce prince, j'allai le trouver, & je lui en fis sentir les conséquences. Il m'en parut touché, & même piqué ; son premier mouvement le porta à justifier

---

(8) On l'appella le chevalier de Vandôme ; il fut tenu sur les fonts par madame Catherine, sœur du roi, & par M. le comte de Soissons. Il mourut grand-prieur de France en 1629.



madame de Beaufort, qu'il m'assura très-sérieusement n'y avoir contribué en rien ; toute la preuve qu'il en avoit, c'est qu'elle le lui avoit dit : il en mit toute la faute sur madame de Sourdis, & sur Fresne, auxquels il montrait bien qu'il pardonnoit une hardiesse si peu respectueuse ; puisque connoissant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtement.

Une circonstance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis sur cette affaire, tant en public qu'en particulier. La reine Marguerite, avec laquelle la question de la dissolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de lettres ; fut après tous les autres, ce qui se disoit & se faisoit à la cour, & m'écrivit qu'elle continuoit à donner les mains à la séparation d'avec le roi ; mais qu'elle se sentoit si indignée qu'on pût penser à donner sa place à une femme aussi décriée que l'étoit la nouvelle duchesse par son commerce avec le roi ; qu'elle, qui n'avoit point mis de conditions à son consentement, ne pouvoit présentement ne pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, & qu'elle avoit pris sur ce point une si forte résolution, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer

par aucun traitement bon ou mauvais. Le roi, à qui je fis part de cette lettre; en comprit mieux jusqu'à quel point ce mariage, s'il venoit à s'exécuter, souleveroit tous les honnêtes gens, & commença à changer véritablement & d'avis & de conduite.

Je m'imaginai qu'en faisant savoir le contenu de cette même lettre à madame de Beaufort, elle produiroit peut-être dans son esprit le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à effuyer les hauteurs & les emportemens d'une femme qui me regardoit comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la lettre à Chiverni & à Fresne, qui en informerent aussi-tôt madame de Sourdis, & celle ci dans le moment même la duchesse de Beaufort; mais tous les conseillers de cette dame n'étoient pas si aisés à allarmer. Ils avoient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avoient entrepris de faire faire au roi, ne pouvoit manquer de souffrir de grandes difficultés, & ils avoient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avoit été qu'il falloit presser fortement la conclusion; persuadés que quand une fois l'affaire seroit consommée, ils n'auroient

aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendroit excusable ; qu'au p.s aller , on s'en accommoderoit après quelques rumeurs , comme on fait de tout ce qui est sans remede. Ils connoissoient le génie du François , sur-tout du courtisan , dont la premiere loi est de vouloir tout ce que veut le souverain , & la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin , ils crurent être assurés de tout , pourvu que le prince lui-même ne leur manquât point.

Fresne ayant dressé l'ordonnance pour le paiement des hérauts , trompettes & autres officiers subalternes de la couronne qui avoient servi dans la cérémonie du baptême ; elle me fut apportée comme les autres , afin que j'y misse mon mandement pour l'acquitter. Je n'eus pas plutôt jetté les yeux sur cette pièce , qu'un vif sentiment de douleur me la fit regarder comme un monument de la honte du roi , qu'on alloit conserver à la postérité. Je ne balançai pas , je la retins , & en fis faire une autre , modeste , comme elle devoit l'être , où les noms de *Monsieur* , de *filz de France* , & tout ce qui pouvoit donner la même idée , étoit supprimé , & conséquemment l'honoraire des hérauts réduit à la taxe commune , ce qui ne les satisfit pas. Ils ne tarderent pas à revenir , & dans

leur mécontentement, ils alléguoient, & M. de Fresne, & la loi qui régloit leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens dont je connoissois assez la mauvaise intention; à la fin la patience m'échappa, & je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation: » Allez, allez, je n'en ferai » rien, sachez qu'il n'y a point d'enfans » de France «.

Je n'eus pas plutôt lâché la parole, que je me doutai qu'elle alloit me susciter une affaire. Pour la prévenir, je sortis dans le moment, & vins trouver S. M. qui se promenoit dans ses appartemens de Saint-Germain avec le duc d'Epéron: je lui dis, en lui montrant l'Ordonnance de Fresne, que si elle avoit lieu, il ne lui restoit plus qu'à se déclarer marié avec la duchesse de Beaufort. » Il y a ici de la » malice de Fresne, dit le roi, après l'avoir » lue; mais je l'empêcherai bien. « Il m'ordonna de déchirer cet écrit, & dit tout haut en se tournant vers trois ou quatre seigneurs de la cour des plus proches: Voyez » la malice du monde, & les traverses que » l'on donne à ceux qui me servent bien: » on a apporté à M. de Rosny une ordon- » nance, afin de m'offenser, s'il la passoit, » ou d'offenser ma maîtresse, s'il la refu- » soit «. Dans l'état où étoient les choses,

cette parole n'étoit pas indifférente : elle fit juger aux courtisans, qui rioient de ma simplicité, qu'ils pouvoient bien s'être trompés eux-mêmes, & que le prétendu mariage n'étoit pas encore si proche qu'ils se l'étoient imaginé. Le roi continuant à m'entretenir seul, me dit, qu'il ne doutoit point que madame de Beaufort ne fût dans une violente colere contre moi : qu'il me conseilloit d'aller la trouver, & de chercher à la satisfaire par de bonnes raisons : » & si cela ne suffit, ajouta-t-il, je parlerai » en maître «.

La duchesse avoit son appartement dans le cloître de Saint-Germain : je m'y en allai de ce pas. Je ne fais quelle idée elle prit d'une visite qu'elle me vit commencer par une espee d'éclaircissement : elle ne me donna pas le tems de l'achever : la colere dont elle étoit animée, ne lui permettant pas de mesurer ses termes, elle m'interrompit, en me reprochant que je séduisois le roi, & lui faisois croire que le noir étoit blanc. » Ho ! ho ! madame, » lui dis-je, en l'interrompant à mon » tour, mais d'un air très-froid, puisque » vous le prenez sur ce ton, je vous baise » les mains ; mais je ne laisserai pas pour » cela de faire mon devoir : « & je sortis sans vouloir en entendre davantage, afin



de ne lui rien dire de mon côté de plus dur. Je mis le roi de fort mauvaise humeur contre sa maîtresse, en venant lui rapporter ses paroles : « Allons me dit » ce prince , avec un mouvement dont » je fus très-satisfait , venez avec moi , » & je vous ferai voir que les femmes » ne me possèdent pas. » Son carrosse tardant trop à venir à son gré , sa majesté monta dans le mien ; & pendant tout le chemin , jusqu'à l'appartement de la duchesse , il m'assura qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chassé , ni seulement mécontenté , par complaisance pour une femme , des serviteurs qui , comme moi , ne cherchoient que la gloire & son intérêt.

Madame de Beaufort qui s'étoit attendue , en me voyant sortir de chez elle , à y voir bientôt arriver le roi , avoit bien étudié son personnage pendant ce tems-là ; elle regardoit aussi bien que moi la victoire que l'un ou l'autre allions remporter , comme le présage heureux ou malheureux de sa fortune. Lorsqu'on lui annonça le roi , elle vint le recevoir jusqu'à la porte de la première salle. Henri , sans l'embrasser , ni lui faire les caresses ordinaires. « Allons , madame , lui dit-il ,

296 MÉMOIRES DE SULLY,

» allons dans votre chambre, & qu'il  
» n'y entre que vous, Rosny & moi ;  
» car je veux vous parler à tous deux ,  
» & vous faire bien vivre ensemble. »  
Il fit fermer la porte , regarda s'il n'y  
avoit personne dans la chambre , la  
garde-robe & le cabinet ; puis la pré-  
nant d'une main , pendant qu'il me te-  
noit de l'autre , il lui dit d'un air qui  
dut la surprendre beaucoup ; que le  
véritable motif qui l'avoit déterminé à  
s'attacher à elle , étoit la douceur qu'il  
avoit cru remarquer dans son caractere ;  
qu'il s'appercevoit , par la conduite  
qu'elle tenoit depuis quelque tems ,  
que ce qu'il avoit cru véritable , n'é-  
toit qu'une feinte , & qu'elle l'avoit  
trompé. Il lui reprocha les mauvais  
conseils qu'elle prenoit , & les fautes  
considérables qui en étoient la suite.  
Il me combla de louanges pour faire  
sentir à la duchesse , par la différence  
de nos procédés , que j'étois seul vé-  
ritablement attaché à sa personne. Il lui  
ordonna de surmonter son aversion pour  
moi , au point de se conduire par mes  
avis , parce qu'assurément il ne me  
chasseroit pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença sa  
réponse par des soupirs , des sanglots

& des larmes. Elle prit un air caressant & soumis. Elle voulut baiser la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connoissoit capable d'attendrir son cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole, pour se plaindre amèrement, de ce qu'au lieu du retour qu'elle auroit dû attendre d'un prince à qui elle avoit donné toute sa tendresse, elle se voyoit sacrifiée à un de ses valets. Elle rappella ce que j'avois dit & fait contre ses enfans, pour aigrir l'esprit de sa majesté contre moi; puis feignant de succomber au désespoir, elle se laissa tomber sur un lit, où elle protesta qu'elle étoit résolue d'attendre la mort, après un aussi sanglant affront. L'attaque étoit un peu forte. Henri ne s'y étoit point attendu. Je l'observois. Je vis son cœur chanceler; mais il se remit si promptement, que sa maîtresse ne s'en apperçut point. Il continua à lui dire, du même ton, qu'elle auroit pu s'épargner la peine de recourir à tant d'artifices pour un si léger sujet. Ce reproche la piqua sensiblement. Elle redoubla ses pleurs. Elle s'écria qu'elle voyoit bien qu'elle étoit abandonnée, que c'étoit sans doute pour augmenter encore sa honte & mon

triomphe , que le roi avoit voulu me rendre témoin des choses les plus dures qu'on puisse dire à une femme. Il parut que cette idée la plongeoit dans un désespoir véritable. « Pardieu ! Madame, » c'est trop , reprit le roi , en perdant » patience , je vois bien qu'on vous a » dressée à tout ce badinage , pour es- » sayer de me faire chasser un serviteur » dont je ne puis me passer. Je vous » déclare que si j'étois réduit à la né- » cessité de choisir , de perdre l'un ou » l'autre , je me passerois mieux de dix » maîtresses comme vous , que d'un ser- » viteur comme lui ». Il ne laissa pas passer le terme de valet , dont elle s'étoit servie , & trouva encore plus mauvais , qu'elle l'appliquât à un homme dont la maison avoit l'honneur d'être alliée à la sienne.

Après tant de paroles affligeantes , le roi quitta la duchesse brusquement , & s'avança pour sortir de la chambre , sans être touché de l'état où il la laissoit ; parce qu'apparemment la connoissance qu'il avoit de sa maîtresse , lui découvroit tout ce qu'il y avoit d'affectations & de grimaces dans son procédé. Pour moi j'y étois trompé , jusqu'à en être affligé ; & je ne sortis d'ex-

reur, que lorsque madame de Beaufort, voyant le roi prêt à sortir de chez elle, si irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout-d'un-coup de personnage. Elle courut l'arrêter, & se jetta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute. Elle commença par s'excuser. Elle montra un air doux, & un visage serein. Elle jura au roi, qu'elle n'avoit eu, ni n'auroit d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subit. Je ne vis plus qu'une femme agréable & complaisante, qui agit avec moi, comme si tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un songe. La paix se fit avec une parfaite cordialité entre nous deux, & nous nous séparâmes tous fort bons amis.

Sur la fin d'octobre, le roi étant à Monceaux, ressentit quelques légères atteintes de fièvre; qui aboutirent enfin à un accès des plus violens (9). On

---

(9) Voici comment l'historien Matthieu parle de cette maladie de Henri IV. » En riant avec sa  
» maîtresse & Bellegarde, de vers satyriques, il  
» lui prit un grand dévoiement, & fut sept heures



l'attribua au ravage qu'avoit fait une quantité prodigieuse d'humeurs, dont la majesté s'étoit déchargée par une purgation; & comme la fièvre parut en effet dissipée, le roi se crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en ces termes, me marquant pourtant qu'il lui étoit resté, de son indisposition, un abattement morne, qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il alloit chercher à dissiper en se promenant, s'il en avoit la force. C'étoit l'avant-coureur du mal, dans lequel il retomba peu de jours après si violemment, qu'il se vit en fort grand danger, & que j'eus la douleur de le trouver en cet état, en arrivant à Monceaux avec Chatillon & d'Incarville, comme il me le mandoit par la lettre dont je viens de parler. Je crus longtemps que je n'étois venu que pour voir mourir mon cher maître entre mes bras; car il ne voulut point que je quittasse Monceaux, tant que dura sa maladie; & il m'appelloit fréquemment auprès de son lit. Dans un de ces momens, où

---

» en grand danger; voulant toujours boire, & » jettant l'eau & le verre à la tête, &c. *tom. 2, liv. 2, pag. 277.*

le mal , s'opiniâtrant par de continuels redoublemens , faisoit déléspérer que tout l'art des médecins pût jamais le vaincre , & où ce prince étoit persuadé lui-même , qu'il touchoit à la dernière heure. « Mon ami, me disoit-il, je n'appréhende » nullement la mort; vous le savez mieux » que personne, vous qui m'avez vu en » tant de périls, dont il m'étoit si facile » de m'exempter, mais je ne nierai pas » que je n'aye regret de sortir de la » vie, sans élever ce royaume à la splen- » deur que je m'étois proposée, & avoir » témoigné à mes peuples que je les » aime, comme s'ils étoient mes en- » fans, en les déchargeant d'une partie » des impôts, & en les gouvernant avec » douceur ».

Le bon tempérament de Henri prit enfin le dessus, & dissipa le mal, comme si on l'avoit enlevé tout d'un coup (10); enforte que la joie de son rétablissement

---

(10) C'est pendant cette maladie, que Henri IV fut extrêmement incommodé d'une carnosité, qui servit de prétexte à la duchesse de Beaufort, pour faire entendre à ce prince, par La-Rivière, son premier médecin, qu'elle avoit mis dans ses intérêts, qu'il pourroit bien dans la suite n'avoir plus d'enfans. *Amelot de La-Houffaye, num. 1. sur la 243. lettre du cardinal d'Osset.*

suivit de fort près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidive, mais sans aucun accident fâcheux. Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étois retourné, sitôt que je le vis hors de danger; & par une dernière lettre du 6 novembre, que Schomberg, revenant de Monceaux, m'apporta à Paris de la part de S. M., elle me fit sçavoir qu'elle étoit parfaitement rétablie, à un fond de mélancolie près, dont elle ne pouvoit se défaire, quoiqu'elle pratiquât exactement tout ce que les médecins lui conseil-loient. Les sieurs Marefcot, Martin & Rossier, étoient allés à Monceaux, sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis, ceux qui étoient d'office auprès du prince; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, & cinquante à Regnault, son chirurgien.

Le roi n'avoit pas encore quitté Monceaux, lorsque le cardinal de Florence, qui avoit eu tant de part au traité de Vervins, passa par Paris en revenant de Picardie, pour s'en retourner de-là à Rome, après qu'il auroit pris congé de S. M.. Le roi m'envoya à Paris le

recevoir, & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du pape d'un cardinal aussi puissant que cette éminence, qui parvint elle-même au pontificat. Je n'oubliai donc rien pour répondre aux intentions de S. M.; & le légat ayant eu envie de voir Saint-Germain-en Laye, je fis savoir à Momier, concierge de ce château, qu'il tendit les salles & les chambres, des plus belles tapisseries de la couronne. Momier exécuta l'ordre avec tant de ponctualité, mais avec si peu d'esprit, qu'il choisit, pour parer la chambre du légat, une tenture que la reine Jeanne de Navare avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne représentoit que des emblèmes & des devises contre le pape & la cour romaine, également satyriques & ingénieuses. Le prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le carrosse qui le conduisoit à Saint-Germain, ce que je refusai, voulant prendre les devans, afin de voir si tout étoit en ordre; dont je me scus fort bon gré. Je vis la bévue du concierge, & y fis remédier promptement. Le légat n'auroit pas manqué de regarder & de faire regarder au pape une semblable

erreur , comme un dessein formé de l'insulter Depuis , considérant qu'aucune différence de religion ne peut autoriser de pareils traits , je fis effacer toutes ces devises.

Il y avoit long-tems que j'aspirois à jouir du loisir de la paix , pour traiter enfin à fond la finance de l'état. Tout ce que j'avois pu faire jusques-là , s'étoit réduit à adoucir le mal ; & loin de pouvoir creuser jusqu'à la racine , pour l'extirper une bonne fois , les différens besoins de l'état , qui s'étoient toujours succédé les uns aux autres pendant la guerre , avoient fait regarder comme un grand coup , de pouvoir conduire les finances , sans en augmenter la confusion. Il est vrai , qu'à considérer la chose de près , elles paroissoient atteintes d'une playe absolument incurable , & qu'on ne pouvoit même guéres sonder qu'avec un courage & une patience invincibles. Le premier coup d'œil n'offroit qu'un discrédit universel , plusieurs centaines de millions dûs par le trésor - royal , nulles ressources , une misere excessive , une ruine prochaine ; mais cet état même de désespoir , étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant pour entreprendre ce grand ou-



vrage , pendant que l'opportunité des conjonctures laissoit du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout étoit tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée. Le conseil du roi s'étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connoissance des affaires publiques; elles rouloient presque toutes sur moi. Ces messieurs dédaignoient même de venir aux assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parens & amis, ne les y conduisît; rien ne s'y proposoit plus sans mon avis, & rien ne s'y exécutoit plus que par mon aveu. Le roi n'avoit aucun secret pour moi, ni aucune autorité dont il ne me revêtit. Toutes ces considérations me firent croire que, si les malheurs causés par des guerres civiles, aussi longues & aussi cruelles, pouvoient être réparés; ce seroit alors qu'on en viendroit à bout, ou jamais.

J'ai reçu du ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter (11) un long travail, & une grande

---

(11) Le portrait que nous fait M. de Péréfixe, de M. de Rosny, est tout-à-fait semblable à celui

306 MÉMOIRES DE SULLY,  
application d'esprit, une inclination naturelle à l'ordre & à l'économie, en-

---

qu'on va voir tracé ici : » sur-tout, dit-il, il avoit  
» le génie porté au maniement des finances, &  
» toutes les qualités requises pour cela. En effet,  
» il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager,  
» gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux,  
» point porté à faire de folles dépenses, ni au jeu,  
» ni en femmes, ni en aucunes choses, qui ne  
» conviennent pas à un homme élevé dans cet  
» emploi. De plus, il étoit vigilant, laborieux,  
» expéditif, qui donnoit presque tout son tems  
» aux affaires, & peu à ses plaisirs ; avec cela il  
» avoit le don de pénétrer ces matieres jusqu'au  
» fond, & de développer les entortillemens & les  
» nœuds dont les financiers, quand ils ne sont pas  
» de bonne foi, s'étudient à cacher leurs frippon-  
» neries ». 3 *Part.* P. Matthieu ne lui donne pas  
» de moins grands éloges, *tom. 2, liv. 2, p. 278.*

» Le roi lui donna, dit Le-Grain, la charge de  
» surintendant-général de ses finances, avec telle  
» autorité, qu'il ne s'en vit jamais une pareille en  
» telle charge ; en laquelle il faut confesser qu'il  
» falloit alors un homme qui eût les yeux bandés,  
» & qui ne regardât rien que le profit du roi,  
» c'est à-dire, du trésor public, qu'il étoit néces-  
» faire de remettre en vigueur ; & qui fût plus rude  
» que la dignité des uns & le respect des autres,  
» n'eût pu porter en autre saison. . . . Et de fait,  
» cette grande autorité & puissance que le roi lui  
» donna, rendit en peu de tems la force aux nerfs  
» de l'état, &c. Voyez tout ce que dit cet écri-  
» vain au sujet de M. de Sully, *liv. 7.*

» Il mit, ce sont les paroles de d'Aubigné,

core cultivée par une étude particulière de cette science , depuis ving-cinq ans

---

» *tom. 3 , liv. 5 , chap. 3* , les finances es mains  
 » du marquis de Rosny , depuis duc de Sully , pour  
 » ce qu'il trouvoit en lui un esprit fort général &  
 » laborieux, & une austérité naturelle, qui méprisant  
 » les bonnes graces de tous , portoit l'envie des  
 » refus , & par-là fit la bourse du roi , à quoi le  
 » naturel du maître tenoit bien sa partie , &c «.

Voici comme il en est parlé dans un discours qui se voit , *tom. 3 des Mém. d'état de Villeroi.* » Ce  
 » changement de visage , que ledit sieur de Sully  
 » a donné à la France nécessaire , la rendant  
 » opulente par son ménage & industrie , témoigne  
 » assez sa suffisance. Les remontrances qu'il faisoit  
 » aux volontés du roi , & les résistances à tous les  
 » grands , démontrent sa vertu . . . sa prudence  
 » & son courage. Ses envieux mêmes disent , que  
 » lui seul est plus utile au public , & fait mieux  
 » les affaires , que tous les autres ensemble , &c «.

Le discours manuscrit que nous avons cité dans la préface , se rapporte à celui-ci , & on peut y ajouter le témoignage de presque tous les historiens & mémoires de ce tems-là , qui conviennent que M. de Sully a mérité en rigueur les noms de ministre très-laborieux , très-capable , très-intègre & surtout très-ferme. Les défauts de hauteur , de dureté & de vanité , qui sont presque les seuls qu'on lui ait reprochés , viennent de cette dernière qualité , poussée sans doute un peu trop loin. Nous aurons encore occasion d'en parler dans la suite , mais j'ai cru devoir joindre d'avance ces témoignages à la description qu'il fait en cet endroit , de ses mœurs & de sa conduite.

que j'étois attaché à la personne du Prince; & s'il m'est permis de le dire, une passion encore plus forte pour la vertu & pour l'honneur; voilà les dispositions que j'ai apportées pour le manie- ment des affaires publiques. Avec elles, quoiqu'on ne soit pas exempt de com- mettre des fautes, & même d'assez con- fidérables, cependant (& l'expérience, aussi bien que le succès de mon travail me donnent droit de le dire) on peut assurer que les finances d'un état sont tombées dans de bonnes mains, lors- qu'un peu de jugement, beaucoup de travail & d'exactitude, plus de probité encore, sont les qualités qu'on remarque dans celui qui les gouverne. Je n'oserois me donner plus de part dans le portrait que je vais tracer, du véritable homme de finance, parce que, quoique je me le sois toujours proposé à imiter, je suis sincèrement très-éloigné de prétendre moi-même me donner pour modèle.

Il seroit bien plus court de dire que l'homme appelé à la conduite des af- faires, doit être un homme sans passions; mais pour ne pas le détruire, en le ré- duisant à une existence impossible & pu- rement idéale, disons seulement qu'il faut qu'il connoisse du moins toute la

basseſſe de l'orgueil , toute la folie de l'ambition , toute la foibleſſe de la haine & de la vengeance. Comme je ne veux rien dire , que ce qui peut le regarder directement , je ne releverai point ici l'indignité de maltraiter perſonne de fait , ou ſeulement de parole , & de ne point donner d'ordre à ſes inférieurs , que la colere ou la mauvaiſe humeur ne les aſſaiſonne de juremens. Puisqu'il vit pour le public , il doit ſe rendre affable & accessible à tout le monde , excepté à ceux qui ne l'abordent que pour chercher à le corrompre , & ne jamais perdre de vue cette maxime , qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement , qu'un royaume doit être conduit par des règles générales , & que les exceptions ſeules produiſent la plainte & le mécontentement.

La connoiſſance du rang , & des différens degrés de diſtinction , non ſeulement n'a rien de contraire à cette maxime , mais encore elle lui eſt eſſentiellement néceſſaire , tant pour obſerver la proportion dans les traitemens que la politeſſe françoïſe a établis entre les conditions , que pour ſe guérir de l'erreur , que ſes richelſſes & ſa faveur lui aſſerviſſent toutes les autres. Le penchant pour



### 310 MÉMOIRES DE SULLY,

le sexe est une source de foibleffes & d'injustices, qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de son devoir. La passion du gros jeu l'exposera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du royaume : pour n'y pas tomber, je suis obligé de lui prescrire de ne connoître, ni les cartes, ni les dés.

Le dégoût du travail vient encore ordinairement de tout ce qui porte à la volupté, ou inspire la mollesse. L'homme d'état doit donc chercher, dans la sobriété, le remede contre la somptuosité & la délicatesse de la table, qui ne sont propres qu'à énerver également le corps & l'esprit ; l'honnête homme ne connoît point l'ivrognerie. L'homme laborieux ne doit pas moins ignorer ce qu'on appelle ragoûts & liqueurs. Comme il doit se rendre en tout tems, & même à toute heure, le séjour de son cabinet, non pas simplement supportable, mais délicieux, il ne peut trop se donner de garde de ne pas se remplir la tête de ballets, de mascarades, & autres parties de plaisir : il y a, dans toutes ces bagatelles, je ne sçais quel attirail, qui amollit souvent le cœur des philosophes & des misantropes mêmes.

Je dis la même chose de la chasse, des équipages, des livrées nombreuses, des ameublemens, des bâtimens, & de toutes les autres inventions du luxe. Le goût qu'on a pour une seule de ces choses, dégénere bientôt en une espèce de fureur, dont la perte du tems n'est que le moindre effet. La prodigalité, la ruine, & le deshonneur, en sont les suites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme, qui ne peut se résoudre à vivre & à s'entretenir avec lui même, de penser éternellement galeries, colonnes, dorures, & de courir toute sa vie après des statues, des antiques & des médailles. Sachez vous contenter d'un tableau commun; la délicatesse de ramasser avec de grandes dépenses, & d'aussi grandes inquiétudes d'esprit, des originaux & toute autre pièce rare, ne vient que de préoccupation.

Je suis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pousser la sévérité, jusqu'à défendre à l'homme en place, tout retour vers soi-même, & lui interdire toute sorte de plaisirs. Je veux qu'il se divertisse, & qu'il prenne soin de sa fortune; pourvû qu'il fasse l'un sans se répandre & se dissiper; & l'autre, sans se flétrir & se dégrader. C'est un des

312 MÉMOIRES DE SULLY ;

avantages de l'esprit d'ordre & de modération , que celui qui le possède , pourvû qu'il vive long-tems , se trouve dans l'abondance , sans qu'il s'en apperçoive. Faire fortune , qui est un terme si odieux , parce que souvent il n'offre qu'injustices , vexations & cruautés dans les emplois , que lâches artifices , indignes flateries , basses servitudes , ou même fourberies & trahisons à la cour , n'est plus qu'un effet naturel , & même une vertu , lorsqu'on n'y apperçoit que le prix du travail & la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoute seulement , de peur d'équivoque , qu'ils y doivent être apperçus si clairement , qu'ils frappent les yeux , & arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis (12).

---

(12) Une grande partie des maximes , dont est rempli le *chap. 8 , part. 1.* du testament politique du cardinal de Richelieu , qui traite du conseil & des conseillers du roi , est visiblement tirée de cet endroit , & de plusieurs autres mémoires de Sully , & principalement ce qu'il dit des quatre qualités requises pour faire le conseiller parfait , qui sont la capacité , la fidélité , le courage ou fermeté , & l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes & les mœurs de M. de Sully paroissent avoir d'outré , par rapport à ce qu'on appelle luxe.

Pour

Pour cela, il devoit être établi, que tout homme qui prend en main le maniement des finances, ou de telle autre partie du ministere, fût & renouvelât de tems en tems une espèce de profession, je veux dire, qu'il commençât, en entrant en place, par fournir un mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes; & qu'il en donnât un second dans la même forme, en sortant du ministere; en sorte que le changement arrivé dans son état, ne fût pas moins connu des autres que de lui même. J'ai déjà eu soin de rendre compte au public, de toutes les augmentations de biens & de dignités, qui me sont arrivées, à mesure que les différentes occasions les ont amenées, & je ne veux pas me départir de cette méthode; mais, comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul, je vais mettre tout le monde en état de le faire soi-même, en attendant qu'on le voye parfait à la fin de ces mémoires.

Le bien de mon pere ayant été partagé également entre moi, & le seul qui resta de quatre freres que j'avois eus, ma part, en y joignant la dot de mon épouse, qui consistoit en dix mille livres, ne monta qu'à quinze ou seize mille livres.

de rente, & comme elle n'augmenta gueres pendant cette vingtaine d'années, qui ne laissoit point au roi d'occasions de récompenser ses serviteurs, voilà tout ce que j'avois, lorsque les finances de l'état me furent remises. Je sçais que bien des personnes rougiroient d'un pareil aveu; mais pour moi, je l'ai déjà dit, je ne trouve, à cet égard, qu'une seule chose dont on doive rougir; c'est l'infamie des biens mal acquis, ou douteux. Je n'apprehende le reproche, ni de concussion, ni de confiscation, ni de profits équivoques; tout ce que j'ai ajouté à ce premier fonds, ne sont que de purs bienfaits du roi; en sorte que je dois tout à un seul Dieu, & à un seul maître.

Ce que j'avois déjà pu y joindre, jusqu'à l'année présente 1598, montoit aux sommes suivantes, deux mille livres d'appointement en qualité de conseiller de Navarre, autant comme conseiller d'état; avec les trois mille six cents livres de pension, que le roi avoit attachées à cette charge, mes gages comme membre du conseil, ayant augmenté par degrés, & à proportion des services que le roi trouvoit que je lui rendois; ils étoient alors portés à vingt mille livres. Le roi doubla ma compagnie de gendarmes, qui



d'abord n'étoit que de cinquante hommes; & après qu'elle eût été incorporée à celle de la reine, dont je fus fait capitaine-lieutenant, cette compagnie me rapporta de gages, cinq mille livres. Le roi me fit encore conseiller d'honneur (13) au parlement de Paris, mais sans gages; ce fut dans le tems où le jeune Chauvelin (a) fut le premier dispensé de la regle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du gouvernement de Mantes, dont je venois d'être pourvu, & de celui du Gergeau, que Sa Majesté me donna ensuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune; le cours qui, jusques-là en avoit été assez lent, devint très-rapide les années suivantes, par les grandes charges dont Sa Majesté m'honora, & par des gratifications si considérables, que l'article que j'en formerai, en les rassemblant,

---

(13) Les lettres-patentes, par lesquelles Henri IV fit le marquis de Rosny, conseiller d'honneur, lui donne l'entrée au parlement, &c. datées du 16 Mars 1602, se voient dans les registres du parlement de Paris, ainsi que l'enregistrement de ces lettres, & sa réception du 19 Mars de la même année.

(a) Sébastien Chauvelin.

sera des plus importants. Je promets d'y comprendre les plus petites libéralités, & jusqu'à celles des autres personnes royales. Avant que d'entrer dans la discussion des affaires & dans le détail des finances, à quoi je me suis engagé, je vais, puisque j'ai commencé à instruire le public de mes dispositions personnelles, achever le tableau, en exposant, & mes occupations journalières, & toute ma manière de vivre, depuis que je suis devenu personne publique : c'est ici le véritable endroit de le faire, quoique pour tout dire à la fois je sois obligé de me supposer déjà revêtu de toutes les charges qui ne me vinrent que quelque tems après.

Il n'y avoit aucun des six jours ouvrables de la semaine où il ne se tint un conseil matin & soir. Le premier & le plus important de tous est celui qu'on appelloit le conseil d'état & des finances, qui occupoit lui seul les mardi, jeudi & samedi, par les deux séances du matin & de l'après-midi. Le roi en étoit le chef, & y assistoit assidûment. Les princes, les ducs & pairs, les officiers de la couronne, les chevaliers des ordres du roi, ou ceux qui avoient un brevet de sa majesté, y avoient entrée & voix délibéra-

rive. On y recevoit & l'on y examinoit toutes sortes de requêtes, sur quelque sujet que ce pût être; mais principalement sur ce qui concernoit les pensions de l'état, qui dès-lors commencerent à être acquittées avec un soin & une régularité qui les fit préférer à toutes autres sortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la semaine étoient remplis de même matin & soir, par différens conseils qu'on appelloit conseils des parties, composés d'un certain nombre de conseillers particuliers. Là, on examinoit ce qui étoit du ressort de chacun de ces conseils; s'il y étoit porté quelque contestation, elle étoit renvoyée aux tribunaux auxquels il appartenoit d'en connoître, en veillant à ce qu'ils rendissent bonne & prompte justice.

J'étois de tous ces conseils, & j'y présidois ordinairement, lorsque le roi ne pouvoit pas s'y trouver; ce qui arrivoit souvent, sur-tout pour les conseils des parties. Je ne manquois jamais au conseil d'état, qui rouloit presque entièrement sur moi. C'étoit à moi qu'étoient adressées les lettres & les requêtes qui devoient y être présentées; &, comme les questions qui demandent des délibé-

## 318 MÉMOIRES DE SULLY;

rations générales ne sont pas fort communes, en faisant part de ces affaires, j'en apportois en même-temps la solution: souvent même j'y apportois les arrêts tout dressés, afin que tout fût expédié dans une seule séance, & rarement on y changeoit quelque chose. J'ai toujours eu pour principe, que les réponses que l'on donne en sous-ordre aux employés dans les grandes affaires, ne peuvent être ni trop promptes, ni trop précises; tout le tems passé en contestations, est un tems perdu.

On conçoit aisément combien ce seul travail demande de tems: aussi m'accoutumai-je à me lever à quatre heures du matin, soit en hiver, soit en été; & les deux premières heures de la journée étoient employées à nettoyer, autant qu'il étoit possible, chaque jour le tapis des affaires qui y étoient mises. Tout ministre qui en usera autrement, laissera tout dans la confusion & dans une perpétuelle indécision, par les différens embarras dont il se verra à la fin accablé. J'étois habillé à six heures & demie, & en état de me rendre au conseil, qui commençoit à sept, pour finir d'ordinaire à neuf, & suivant l'importance des matieres, à dix, & quelquefois à onze.

Il arrivoit assez souvent qu'au lieu d'y venir, sa majesté m'envoyoit ensuite chercher dès les neuf & dix heures, soit seul, soit avec ses deux autres ministres d'état, (14) MM. de Villeroy & Sillery; & que, se promenant avec nous, elle nous faisoit entendre ses intentions, & donnoit ses ordres à chacun de nous sur

---

(14) C'est le nom que portoient alors ceux qu'on a nommés depuis secrétaires d'état : & ceux qu'on appelloit secrétaires d'état, qui étoient messieurs Forget, Loménie, Beaulieu - Rusé & Potier, n'étoient proprement que quatre secrétaires des finances, ou premiers commis de S. M. Quoiqu'il paroisse qu'aucun des trois ministres d'état n'ait porté le nom de premier ou principal ministre, le partage des fonctions du ministère étoit si inégal entre M. de Sully, & ses deux collègues, & Henri IV donnoit au premier une si grande part, & une si grande autorité dans celles qui étoient de leur ressort, qu'on peut dire qu'il n'y avoit que le nom seul de premier ministre qui lui manquoit. Ce nom même n'étoit pas alors fort en usage. Le chancelier du Prat sous François I, le connétable de Montmorency sous Henri II, &c. ne l'ont point porté, quoiqu'ils aient eu toute la confiance de leurs maîtres. M. de Villeroy étoit à la tête des affaires étrangères, ayant aussi pour adjoint le président Jeannin. M. de Sillery, avec M. de Bellièvre, qui peu de tems après fut chancelier, avoient la direction des affaires du dedans du royaume.



nos emplois particuliers. Au sortir de là je m'en venois dîner.

Ma table n'étoit, pour l'ordinaire, que de dix couverts; & comme elle étoit servie avec une frugalité qui eût pu déplaire aux seigneurs de la cour, sur-tout à ces sensuels qui se font une occupation très-sérieuse de raffiner sur tout ce qui se mange & se boit, je n'y conviois presque personne; enforte que ces places n'étoient, pour l'ordinaire, remplies que par mon épouse, mes enfans, & au plus par quelque ami qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a plusieurs fois essayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondois à tous ces reproches que par les paroles d'un ancien; que, si les convives sont sages, il y en a suffisamment pour eux, s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur compagnie.

Au sortir du dîner, je passois dans ma grande salle, où l'on favoit que je donnois une audience réglée, & qui, par cette raison, étoit toujours remplie à cette heure. Tout le monde y étoit admis; &, si l'audience étoit libre, la réponse n'étoit pas moins prompte: en cela, mon goût secondoit l'intention de sa majesté. Je commençois par les ecclésiastiques de l'une & de l'autre religion.

Les gens de la campagne, qui restoient les derniers, n'y perdoient qu'un peu d'attente. Je faisois en sorte que tout le monde fût expédié avant que je me retirasse. J'envoyois même avertir de s'approcher, ceux qui avoient laissé passer l'heure dans la cour, ou dans le jardin. Si la chose qu'on me proposoit étoit juste, & dépendoit de moi, en deux mots j'en promettois l'exécution. Si elle étoit injuste, j'en faisois quelque reproche avec politesse, & je me défendois honnêtement de m'en mêler. Si elle me paroissoit douteuse ou compliquée, j'appellois un intendant ou un de mes secrétaires, que je chargeois des papiers qui en pouvoient donner l'éclaircissement, & je faisois en sorte que l'expédition que j'en promettois dans la semaine, fût achevée dans ce tems-là. Quelque épineuse que fût la question, le conseil auquel elle étoit portée, ne la gardoit jamais au-delà du mois.

A l'égard des autres conseils, auxquels étoient affectés le lundi, le mercredi & le vendredi, j'y vacquai tout aussi longtemps que je pus, avant que mes charges multipliées eussent aussi multiplié mes occupations, & même après; mais lorsque la direction de la marine, de l'artil-

lerie, des fortifications, des bâtimens, des ponts & chaussées, m'eut été confiée personnellement, & qu'il fallut y joindre encore le détail de mes gouvernemens, je fus obligé de substituer ces soins à l'autre, & de consacrer la matinée de ces trois jours, à la connoissance des affaires dépendantes de ces charges; parce que sa majesté les trouvoit assez de conséquence, sur-tout celle de grand-voyer & de sur-intendant des fortifications & bâtimens, pour assister à l'appurement des états de chacune de ces parties, qui se faisoit en présence des autres gouverneurs & autres officiers intéressés, appelés en corps à ce sujet: mais pour cela je ne perdois pas de vue les autres conseils. J'avois soin qu'il ne s'y fît pendant que j'étois absent aucune délibération importante, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre.

Je dispensois mon tems, de maniere que chacune de ces parties me fournît encore du tems pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommées; car, combien d'affaires extraordinaires & imprévues? combien d'ordres, de consultations & de lettres de sa majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela? On en jugera par l'af-

surance générale, que, non-seulement il n'arriva jamais rien à ce prince, mais qu'il ne me fît aussi-tôt confiance, mais même qu'il ne se passa jamais rien dans son intérieur, (15) qu'il ne déposât dans mon sein : secrets, desseins, pensées, maladies cachées, plaisirs & chagrins domestiques, craintes & espérances, amours, amitiés & haine ; tout enfin étoit confié à ma fidélité & à ma discrétion : je puis bien me servir de ces termes. C'est dans tous ces momens que, pour satisfaire aux besoins & aux desirs de Henri, il falloit faire treve avec toutes les occupations les plus pressantes, imaginer des moyens, se prêter à des entreprises, répondre à des lettres, & entreprendre des voyages qui auroient mis en souffrance toutes les autres affaires de l'état, si en donnant la nuit aussi bien que le jour à ces nouveaux

---

(15) « Jamais aucun ministre n'a eu plus parfaitement la confiance de son prince que celui-ci, & jamais personne ne s'en est rendu plus digne par sa fidélité, son activité, son application continuelle aux affaires, & son désintéressement dans toutes les choses où il s'agissoit du service du roi, &c ». *Histoire de France de Châlons*, tom. 2, pag. 255.

incidens qui n'avoient ni mois, ni jours, ni heures réglées, une extrême diligence à réparer les affaires qui en avoient été interrompues, n'eût remis toutes choses dans leur état naturel.

On est surpris, en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigieuse économie du tems, il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instans que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées dans quelque une des après-dînées de ces trois mêmes jours : aussi fallut-il que mon épouse s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de nécessité absolue que je fisse moi-même, ou que je m'en reposasse sur des gens d'affaires ou sur des domestiques.

Quant aux récréations, & aux heures de délassement, qui doivent par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant, elles n'étoient pas moins réglées que les affaires mêmes, mais aussi sujettes à être dérangées. Lorsque j'avois le bonheur qu'elles ne le fussent point, je ne sortois point de l'arsenal pour les goûter. C'est dans ce château que j'ai fait ma demeure, depuis que j'ai reçu la



charge de grand-maître, jusqu'au tems où la mort de mon roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les exercices, dont l'arsenal étoit une excellente école pour la jeunesse, étoient ce qui me délassoit le plus l'esprit, sur-tout lorsque j'y voyois mêlés mes enfans, mon gendre, mes parens & amis particuliers. La bonne compagnie qui se trouvoit les après-midi dans cette petite enceinte, les fanfares qu'on y entendoit, l'air de gaité sans mollesse & de plaisir, sans non-chalance qu'on y respiroit, est tout ce que je connois de plus propre à récréer un esprit, à qui l'habitude du travail rendroit insipides les divertissemens purement de paresse & d'indolence.

De quelque maniere que j'eusse passé l'après-midi, & que l'heure du souper fût venue, elle n'étoit pas plutôt arrivée que je faisois fermer les portes, & défendois qu'on laissât entrer personne, à moins que ce ne fût de la part du roi. Depuis ce moment, jusqu'à l'heure du coucher, qui étoit toujours pour moi à dix heures, il n'étoit plus fait mention d'affaires, mais de dissipation, de joie & d'effusion de cœur, avec un petit nombre d'amis, de bonne, & sur-tout d'agréable société.

Le ministère général, poste toujours fort laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés; & on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appelés dans une conjoncture, où toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années par un cours réglé & paisiblement tranquille, ils peuvent, assis sur le timon, se contenter d'une inspection générale, & laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers, qui travaillent sous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en est déjà apperçu par ce que j'ai eu occasion de dire en différentes fois; &, pour ne point encore entamer le fait de la finance, qui étoit alors une mer sans fond ni rive, je prie qu'on jette un coup d'œil sur les différens embarras qu'on rencontroit, sans sortir de l'intérieur du royaume: une cabale de révoltés à éclairer de près, &, s'il se pouvoit, à réduire, une dispute de religion à terminer, un parti puissant à satisfaire & à contenir, une subordination & une police générale à établir & faire observer; la chose étoit au point, qu'on ne connoissoit rien de ce grand nombre d'officiers de guerre, de police, de finances, de judicature, & de la maison du roi, pensionnaires, ou aux gages de

l'état, sinon que le nombre en étoit en effet infini, & qu'il falloit commencer par en rechercher les noms, & les comprendre tous dans un registre, pour pouvoir ensuite en supprimer une partie.

Les affaires de la guerre étoient dans le plus grand renversement, & l'ordre qu'on y pouvoit mettre, ne dépendoit pas, comme on se l'imagine peut-être, de réformer une grande partie des troupes. Il falloit prendre connoissance de toutes les villes & places fortes, dont la plûpart étoient dans un état de ruine si prochain, que, par cette raison, & pour diminuer la quantité des garnisons qu'on entretenoit en France, il étoit nécessaire d'en démolir la partie qui étoit inutile; ce qu'on ne pouvoit pourtant faire qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le gouvernement.

La marine seule pouvoit occuper un ministre entier, & pendant une longue suite d'années; car cette partie de l'état qui demande une si grande sujétion, ne prend pas des progrès bien rapides. Elle ne peut les tirer que de l'aisance & de la splendeur que le tems de la paix & un bon gouvernement donnent à un royaume.

me. (16) On ne conçoit point jusqu'à quel point la marine, & le commerce qui en dépend, étoient oubliés en France. Je convins avec le roi qu'on commenceroit cet établissement par tous les premiers principes; qu'on feroit visiter les côtes, examiner les ports, afin de prendre des mesures pour leur réparation; qu'on en feroit de même du petit nombre de vaisseaux & des galeres délabrées qu'on y trouveroit encore, en attendant qu'on en pût construire de nouveaux; après quoi l'on nommeroit des officiers, & on chercheroit des matelots & des pilotes, dont on animeroit l'industrie par des récompenses: en un mot, pour épargner un plus long détail, qu'on commenceroit à créer une marine absolument nouvelle.

Tout cela ne pouvoit s'exécuter que successivement & peu-à-peu. La finance,

---

(16) » Il faut être puissant, dit le cardinal de Richelieu, après M. de Sully, pour prétendre à cet héritage, (de la possession de la mer) les titres de cette domination sont la force, & non la raison. *Testament politique de ce cardinal, Part. 2. chap. 9, sect. 5 & 6.* Le cardinal d'Osat, dans plusieurs de ses lettres, conseille à Henri IV de rétablir la marine.

comme la partie la plus malade du corps de l'état, étoit aussi celle à laquelle il falloit donner les premiers secours. On va juger de la grandeur du mal, par le mémoire des sommes qui sortirent du trésor royal, pour amener au parti du roi les chefs & autres principaux membres & villes de la ligue. Ce mémoire a quelque chose d'assez curieux; il monte à plus de trente-deux millions de livres. (17). Le voici :

Au duc de Lorraine, & autres particuliers compris dans son traité, trois millions sept cens soixante-six mille huit cent vingt-cinq livres. Au duc de Mayenne, & autres compris dans son traité, compris aussi deux régimens Suisses, que le roi se chargea de payer trois millions cinq cent quatre-vingt mille livres. Au duc de Guise, & autres compris dans son traité, trois cent quatre-vingt-huit mille livres. Au duc de Nemours & autres, trois cent soixante dix huit mille livres. Au duc de Mercœur, pour Blavet, & autres villes de Bretagne, quatre millions deux cent quatre-vingt-quinze

---

(17) Il y a ici une erreur de calcul d'environ cent mille livres dans les anciens mémoires.



330 MÉMOIRES DE SULLY,  
mille trois cent cinquante livres. Au duc  
d'Elboeuf, pour Poitiers, &c. neuf cent  
soixante & dix mille huit cent vingt-  
quatre livres. A MM. de Villars & le  
chevalier d'Oise, pour Rouen & le Ha-  
vre, y compris aussi les dédommagemens  
accordés à M. le duc de Montpensier, au  
maréchal de Biron, au chancelier, &c.  
trois millions quatre cent soixante dix-  
sept mille huit cent livres. Au duc d'E-  
pernon & autres, quatre cent quatre-  
vingt-seize mille livres. Pour la réduction  
de Marseille, quatre cent six mille livres.  
Au duc de Brissac, pour Paris, &c. un  
million six cent quatre-vingt-quinze mille  
quatre cent livres. Au duc de Joyeuse,  
pour Toulouse, &c. un million quatre  
cent soixante-dix mille livres. A M. de  
la Châtre, pour Orléans, Bourges, &c.  
huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf  
cent livres. A MM. de Villeroy & d'A-  
lincourt, pour Pontoise, &c. quatre cent  
soixante-seize mille cinq cent quatre-  
vingt-quatorze livres. A M. de Bois-  
Dauphin, & autres, six cent soixante-dix-  
huit mille huit cent livres. A M. de Bas-  
lagni, pour Cambrai, &c. huit cent  
vingt-huit mille neuf cent trente livres.  
A MM. de Vitry & de Médavy, trois  
cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs

Vidame d'Amiens, d'Estournelle, marquis de Trenel, Sasseval, du Pêche, Lamet, &c. & pour les villes d'Amiens, Abbeville, Peronne, Courcy, Pierrefont, &c. un million deux cent soixante-un mille huit cent quatre-vingt livres. Aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, du Pêche, &c.; & pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Porcien, &c. huit cent trente mille quarante-huit livres. A MM. de Rochefort, & pour Vézelay, Mâcon, Mailly, &c. quatre cent cinquante-sept mille livres. A MM. de Canillac d'Achon, Lignerac, Monfan, Fumel, &c.; & pour la ville du Puy, &c. cinq cent quarante-sept mille livres. A MM. de Monpezat & de Montspan, &c.; & pour différentes villes de Guyenne, trois cent quatre-vingt-dix mille livres. Pour Lyon, Vienne, Valence, & autres du Dauphiné, six cent trente-six mille huit cent livres. Aux sieurs Daradon, la Pardieu, Bourcanny, Saint Offange, pour Dinan, &c. cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs de Leviston, Baudoin & Beauvilliers, cent soixante mille livres.

J'effrayerois mes lecteurs, si je leur montrois que cette somme ne fait encore:

qu'une très-petite partie de celles qui étoient demandées au trésor royal, soit par les François, soit par les Etrangers, à titre de solde, de pensions, de prêt, d'arrérages de rentes, &c.; & que le total de toutes ces sommes là, après avoir fait quelques retranchemens, dont la justice se faisoit appercevoir sans un grand examen, montoit, par la supputation que j'en fis, à près de trois cent trente millions de livres. C'est un calcul que j'exposerois ici, si je ne jugeois qu'il trouvera mieux sa place, lorsqu'il s'agira de la discussion de toutes ces parties.

Voilà un beau champ ouvert aux travaux d'un sur-intendant des finances : mais par où commencer ? L'exorbitance des dettes de l'état demandoit qu'on augmentât les impôts. La misere générale demandoit encore plus fortement qu'on retranchât des anciens ; & tout bien pesé, je trouvai que l'intérêt même du prince vouloit qu'on écoutât le cri de la misere publique. Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant auquel étoient réduites les provinces, sur-tout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc & Guyenne, long & sanglant théâtre de guerres & de violences qui les avoient épuisées. Je remis

par tout le royaume le reste des impôts de 1596, qui étoient encore à payer : (18) action autant de nécessité, que de charité & de justice. Cette gratification qui commença à faire respirer le peuple, fit perdre au roi vingt millions ; mais aussi elle facilita le payement des subsides de 1597, qui, sans cela, seroit devenu moralement impossible.

Après ce soulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner : fortement persuadé que ce ne peut être une somme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richesse & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois ; & qu'il falloit que les sommes consistant en vexations & faux frais, excédassent infiniment celles qui entroient dans les coffres de sa majesté. Je pris la plume, & entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur, qui augmenta mon zele, que pour ces trente millions qui revenoient au roi, il en for-

---

(18) Avec les arrérages des années précédentes, dont les particuliers avoient fait des obligations aux receveurs des tailles. Ces obligations dont, selon Le Grain, quelques-unes montoient jusqu'à sept années, furent déclarées annullées, *liv. 7.*

toit de la bourse des particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions (19). La chose me paroïssoit incroyable; mais à force de travail, j'en assûrai la vérité. Je ne fus pas surpris, après cela, d'où venoit la calamité du peuple, dans un temps où, quoique le commerce fût interrompu, l'industrie arrêtée ou persécutée, les fonds de terres négligés & sans valeur, les autres biens diminués à proportion, il avoit pourtant été obligé de fournir une somme si fort

---

(19) Cette somme, toute énorme qu'elle est, ne paroïtra pourtant point exagérée, si l'on fait attention, qu'outre les frais ordinaires de levée, qui étoient alors excessifs, le peuple avoit encore à essuyer une infinité de concussions & d'extorsions. » La France seroit trop riche, dit le cardinal de » Richelieu « *Test. Pol. 2. Part. chap. 9, sect. 7;* » & le peuple trop abondant, si elle ne souffroit » point la dissipation des deniers publics, que les » autres états dépensent avec règle. Elle perd plus, à » mon avis, que des royaumes, qui prétendent » quelque égalité avec elle-même, ne dépensent à » leur ordinaire «. Il rapporte là-dessus le bon mot d'un ambassadeur Vénitien : que pour rendre la France heureuse, il ne lui souhaitoit autre chose, sinon qu'elle fût aussi-bien dépenser ce qu'elle dissipoit sans raison, que sa république favoit bien n'employer pas un seul quadrain, sans besoin & sans beaucoup de ménage.



au-dessus de ses forces, parce qu'on s'étoit servi, pour la lui arracher, de la dernière violence.

Je me tournai contre les auteurs de cette violence, qui étoient tous les gouverneurs & autres officiers de guerre, aussi bien que de justice & de finance, qui, jusqu'aux moindres, faisoient tous un abus énorme de l'autorité que leurs emplois leur donnoient sur le peuple; & je fis rendre un arrêt du conseil, par lequel il étoit défendu, sous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce pût être, sans une ordonnance en forme, au-delà de ce à quoi il étoit obligé pour sa part des tailles & autres subsides réglés par la majesté; enjoit aux Trésoriers de France, sous peine d'en répondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiqueroit au contraire.

Cet arrêt mit un frein à l'avidité de tous ces petits concussionnaires; mais il leur donna contre moi un furieux ressentiment; &, quoiqu'il y eut quelque chose de honteux pour eux à le témoigner, une grande partie fit éclatter ses plaintes, comme si je les avois en effet dépouillés d'un bien légitime. Le duc d'Épernon

336 MÉMOIRES DE SULLY;

fut le premier qui se montra, & osa en venir avec moi jusqu'aux voies de fait. L'humiliation qu'il avoit essuyée, ne l'avoit pas défait de son humeur fiere & impérieuse. Les Provençaux avoient mille fois béni le moment où il étoit sorti de leur province. Il n'y avoit plus de malheureux que ceux qui étoient, ou ses vassaux, ou trop voisins de ses terres. Il se faisoit tous les ans à leurs dépens plus de soixante mille écus de revenu.

Il fut averti par messieurs du conseil; auxquels cet arrêt faisoit la même peine qu'à lui, du jour où il devoit y être passé, & se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au (20) conseil; &, en

---

(20) Le démêlé dont il est question ici, arriva le lundi 26 Octobre 1598, chez le chancelier où se tenoit le conseil: » le duc d'Epèrnon ayant dit » à M. de Rosny, qu'il n'étoit pas obligé de l'aller » trouver chez lui, faisant beaucoup valoir sa qua- » lité; celui-ci lui répondit avec des gestes de » rodomont, qu'il étoit d'une des plus anciennes » maisons de France: si, m'avouerez-vous, mon- » sieur, lui répartit le duc d'Epèrnon, qu'il y a » quelque différence entre vous & moi. Sur le mot » d'épée qu'il ajouta en relevant les personnes de » cette profession au-dessus des autres, M. de » Rosny reprit, qu'il savoit aussi se servir de la sien- » ne, à quoi le duc d'Epèrnon répliqua qu'il ne dé-  
s'adressant

S'adressant à moi , il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris , de la

---

» battoit pas cela avec lui. Le chancelier les  
 » ayant apaisés , ils en vinrent à des explications  
 « plus douces : vous avez parlé à moi , lui dit M. de  
 « Rosny , comme si j'étois un petit financier. Non ,  
 » lui répondit le duc d'Epervon ; vous ne trouverez  
 » point que je sois venu à vous à pouilles ni injures.  
 » Je ne suis point homme à pouilles , ni injures ,  
 » interrompit M. de Rosny ; je ne le souffrirois  
 » d'homme du monde. Je ne vous dis pas cela ,  
 \* dit M. d'Epervon . . . . je suis fort aise , reprit  
 » M. de Rosny , affectant de prendre les dernières  
 » paroles de son adversaire pour une excuse , que  
 » vous ne m'avez point offensé. Je n'offense per-  
 » soune , repliqua le duc d'Epervon ; & quand cela  
 » m'arriveroit , je porte de quoi contenter ceux qui  
 » sont de ma condition , & satisfaire les autres selon  
 « qu'ils sont ». C'est apparemment après ces der-  
 nieres paroles , qui sont très - piquantes , que tous  
 deux porterent la main sur la garde de leurs épées.  
 Le chancelier & les autres conseillers les inter-  
 rompirent souvent , & enfin les séparèrent. *Le*  
*vol. 8055. des Mss. de la bibliot. du roi* , d'où je  
 tire ces particularités presque mot pour mot , les  
 rapporte avec quelques autres traits semblables  
 pour preuves de l'humeur brusque & fiere du duc  
 de Sully : aussi tout ce récit est fait d'une maniere  
 qui ne lui est pas avantageuse. Le Grain a aussi en  
 vue ce fait dans les paroles que je vais citer. Mais  
 quoiqu'il convienne qu'un ministre doit avoir sur-  
 tout la modestie en recommandation , il ne peut  
 s'empêcher de justifier M. de Sully : » Comment  
 » se pouvoit-il faire , dit-il , qu'il retranchât tant

### 338 MÉMOIRES DE SULLY,

maniere dont il soutenoit son nom , avec celle dont j'avilissois le mien par la nouvelle profession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque à un discours si impertinent , en lui déclarant qu'en toutes manieres je me croyois du moins son égal. Des paroles aussi claires firent mon-

---

» de pensions , tant de gages d'officiers sans services ,  
» rebutât tant de demandeurs de récompenses , &  
» veillât sur tant d'avis qui se donnoient aux grands ,  
» lesquels avis il faisoit souvent tomber au profit  
» du roi , à leur mécontentement , sans avoir une  
» très-grande autorité , & sans montrer une façon  
» fastueuse & arrogante. Le roi le vouloit ainsi ;  
» afin que tout fut égal jusqu'à ce qu'il eût acquité  
» & enrichi son royaume. Et partant , ce n'étoit  
» aux sujets à murmurer : & d'autant que le roi  
» témoigna son approbation de toutes les actions  
» de M. de Sully , quand S. M. déclara à quelques  
» grands qui le vouloient quereller , qu'il seroit  
» son second ; il ne nous est pas permis de juger  
» d'icelles actions , & offenser la mémoire de S. M.  
» après sa mort , ni l'honneur du duc de Sully du-  
» rant sa vie ; puisqu'il n'a fait que le service de  
» son maître. . . . Dieu veuille , « ajoute cet écri-  
vain , après avoir montré la sagesse & la nécessité  
de la conduite du roi & de son ministre , » que ce  
» trésor soit conservé avec tel soin qu'il a été  
» acquis , &c « *liv. 7.* J'ai cru cette remarque  
nécessaire , ayant à rapporter dans la suite de ces  
mémoires un grand nombre d'autres exemples sem-  
blables au démêlé qu'on vient de voir.

ter le feu au visage de d'Epernon, au lieu du phlegme insultant qu'il avoit affecté d'abord; & il passa à faire des menaces que je n'entendis pas plus patiemment que le reste. J'y répondis vivement: il répliqua de même; &, sans plus longue explication, nous portâmes l'un & l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût jetté au-devant de nous, & qu'on ne nous eût pas fait sortir du conseil par deux côtés opposés; on auroit vu une scène assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passoit. Notre querelle ayant été rapportée au roi, qui étoit alors à Fontainebleau, sa majesté me sçut si bon gré du zele que j'avois témoigné en cette occasion pour la justice, qu'elle m'écrivit à l'heure même de sa main, en louant ma conduite, & en m'offrant, disoit-elle, » de me servir de second contre d'Epernon, auquel elle alloit parler, de façon à lui ôter l'envie de me faire à l'avenir de pareilles incartades ». D'Epernon vit bien que ce prince étoit vivement offensé de son procédé; il m'en fit excuse en présence du roi, qui nous fit embrasser tous deux.

Outre ces revenus, que les princes du sang, à commencer par madame elle-même, & les officiers de la couronne,



s'étoient ainsi faits gratuitement, le peuple en avoit encore à souffrir jusques dans la perception de leurs revenus effectifs. Il n'y avoit aucune de ces personnes qui ne fût pensionnaire du roi à titre de leurs emplois, de récompenses, de gratifications, ou de traités faits avec sa majesté, en rentrant dans son obéissance; &, par un effet de la licence des derniers tems, l'usage étoit, qu'au lieu de s'adresser pour le payement de ces pensions aux trésoriers de l'épargne, ces officiers se payoient par leurs mains des deniers des fermes sur lesquelles on leur avoit assigné leur payement; les uns sur les tailles; les autres sur les gabelles; d'autres sur les traites foraines, domaines, cinq grosses fermes, parties casuelles, péages de rivières, comptables de Bordeaux, patentes de Languedoc & de Provence, &c. Le roi s'étoit déchargé par même moyen, du payement de dettes encore plus considérables, qu'il avoit contractées envers les étrangers; tels étoient le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Virtemberg, le duc de Florence, les Suisses, la république de Venise & la ville de Strasbourg. Sa majesté n'acquittoit point encore autrement les pensions, que l'intérêt politi-

que demandoit qu'elle fit aux princes & communautés étrangères ; car de tout tems la France s'est rendue débitrice volontaire de toute l'Europe ; d'où il étoit arrivé que tous ces différens créanciers érigeant de nouvelles fermes à leur profit, au milieu des fermes même du roi, ils avoient leurs commis & leurs comptables mêlés avec ceux de sa majesté, & qui n'entendoient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sçais si jamais on a vu un abus plus pernicieux, & en même-tems plus honteux, que de laisser ainsi tout le monde, & particulièrement les étrangers, mettre la main dans les finances de l'état ; de voir des monopoleurs de toutes les nations, multiplier les usures & les persécutions de la maniere la plus criante, (21), & s'arroger impunément une partie de l'autorité royale.

Je crus que rien ne pressoit davantage, que de couper tout d'un coup ce mal

---

(21) Cet abus devoit avoir quelque chose de si ruineux, qu'on ne fauroit trop bénir la mémoire de celui qui a eu le courage de se charger de l'inimitié publique, pour l'extirper ; au lieu de lui faire un crime de la hauteur & de la mauvaise humeur, sans lesquelles il lui auroit été impossible d'en venir à bout.

## 342 MÉMOIRES DE SULLY;

dans sa racine par une seconde déclaration, qui défendoit à tous étrangers & naturels, princes du sang & autres officiers, de lever aucun droit, à quelque titre ou créance que ce pût être, sur les fermes & autres revenus de l'état, & leur enjoignoit de s'adresser au seul trésor royal pour être payés de leurs pensions, arrérages, &c. Je vis tranquillement former l'orage qu'une pareille déclaration ne pouvoit manquer d'exciter contre moi. En effet, l'arrêt n'eut pas plutôt été rendu, que tout retentit des cris des seigneurs & des principaux partisans, comme si ç'avoit été les mettre à la mendicité (car c'est en ces termes qu'il s'en expliquoient) que de les réduire aux termes de leurs premières conventions, & de faire changer de fond à leur créance. Le roi, naturellement sensible à la plainte, ne put s'imaginer que ces cris fussent aussi déraisonnables qu'ils l'étoient, & crut que par zèle j'avois commis peut-être quelque imprudence. Il m'envoya chercher, & me dit : « ah ! mon ami, » qu'avez-vous fait ? »

Il ne me fut pas difficile de faire sentir à sa majesté, que ce que j'avois fait, procédoit d'un motif de justice & d'ordre ; que les finances ne devoient plus avoir

tant de maîtres , ni tant d'hypotheques différentes ; que les fermes lui jetteroient un produit plus considérable du double , fitôt qu'il les seroit valoir par ses mains , profit que tous ces différens propriétaires ne faisoient pas eux-mêmes , mais bien leurs agens & leurs buralistes ; qu'enfin , quand cela seroit , ce n'étoit pas leur ravir leur bien , que de leur ôter des profits qui ne leur appartenoient par aucun droit. Le roi comprit tout cela ; mais l'embarras étoit de ne point mécontenter un Edmond , agent de la reine d'Angleterre , certain grand Allemand , facteur du duc de Wirtemberg , Gondy , fermier du duc de Florence , enfin le connétable son compere , les plus distingués de sa cour , & sa propre sœur.

Je priai sa majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux , à qui je pusse parler en sa présence. Le connétable ne faisoit que de sortir de l'appartement de sa majesté. On le rappella , & le roi lui dit : « hé ! » bien , mon compere , en quoi vous » plaignez-vous de Rosny ? Sire , je me » plains , répondit-il , de ce qu'il m'a mis » au rang du commun , en m'ôtant une » pauvre petite assignation que j'avois » en Languedoc , sur une imposition dont » vous ne touchâtes jamais rien ». Je

répondis très-poliment au connétable, que je serois le premier à m'avouer coupable, si j'avois eu l'intention de lui rien faire perdre. Je lui demandai ce qu'il retiroit de cette imposition; je sçavois bien qu'il étoit un de ceux auxquels les traitans vendoient le plus cher leurs services. M. de Montmorency satisfit à ma question; & je l'assurai de mon côté qu'il pouvoit s'attendre à être exactement payé de la même somme. « Je trouve » cela bon, reprit-il; mais qui m'assurera » d'en être payé à point nommé, comme » je le suis? Ce sera moi, lui répartis-je? » Et je vous donnerai pour caution sa » majesté, qui ne fera point banquerou- » te, je vous le promets, au moins si » elle me laisse ménager ses revenus, » comme je l'entends, & je lui servirai » encore de contre-caution, parce que » je m'attends bien qu'en la rendant ri- » che, elle me fera tant de bien, que » je ne serai jamais réduit au safran ».

Le connétable, qui étoit un homme simple & droit, trouva ma réponse de son goût, & embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction. Il m'avoua même qu'il n'affermoit l'imposition dont il étoit question, que neuf mille écus par an, sur quoi il étoit encore



obligé d'en donner deux mille au trésorier. « Je savois bien tout cela ; lui dis-  
» je ; & ma résolution est de ne vous  
» rien rabattre de vos neuf mille écus ;  
» le roi en aura encore dix - huit mille  
» pour lui , & il en restera encore quatre  
» mille pour moi ». Qui fut bien surpris ?  
ce fut le connétable. Il ne vouloit point  
convenir qu'il eût été dupe jusqu'à ce  
point. Le roi rioit cependant de tout son  
cœur : mais dès le lendemain j'amenai à  
sa majesté un homme qui, en sa présen-  
ce, prit cette ferme à cinquante mille  
écus, au nom des états de Languedoc.  
Le roi m'offrit sur cette somme les quatre  
mille écus, qui, de ma part, n'avoient  
point été proposés sérieusement ; je les  
refusai, & je dis à sa majesté, que le mal  
que je cherchois à détruire dans les fi-  
nances, étant venu en grande partie de  
la facilité du feu roi, à affecter directe-  
ment ses fermes aux gratifications qu'il  
accordoit à tous ceux qui l'approchoient,  
financiers & autres, on retomberoit in-  
failliblement dans le même inconvénient,  
si l'on n'accoutumoit pas tous les gens  
d'affaires, qui serviroient utilement sa  
majesté, à ne recevoir que de sa seule  
main leurs récompenses. Ce prince con-  
vint que j'avois raison. Et je n'y perdis

rien ; car , lui ayant fait avancer douze mille écus sur cette même ferme , il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille.

Je fis entendre raison à tous ceux qui étoient dans le cas de M. le connétable. Eh ! quoi de plus raisonnable en effet , que sa majesté touchât elle-même ses revenus ! Pour tous les autres , que leur intérêt rendoit sourds à une raison si sensible , je ne m'embarraissai plus de les satisfaire. De cet article , il se fit une augmentation de soixante mille écus dans les revenus royaux.

Cette peine n'est rien , en comparaison de celle que j'eus à dévoiler les mystères des gens mêmes du métier. Je ne trouvois pas de meilleur moyen d'y parvenir , que d'avoir enfin cet état général des finances sans erreur , dont j'ai déjà parlé : mais c'étoit la difficulté. Je n'étois point content de celui qu'on a vu que j'avois fait en 1596 pour 1597 , ni même du suivant , quoiqu'il fut déjà beaucoup plus exact ; parce qu'enfin je n'avois pu faire autrement , que d'y travailler sur le rapport & sur les états des intendans & des trésoriers , & qu'il n'y en avoit aucun sans exception , quelque attention que j'apportasse au choix , que je ne dusse crain-

dre du côté de la fraude & de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des tailles qu'on envoyoit dans les généralités, & de tous les édits, en conséquence desquels se faisoient routes les levées des deniers dans le royaume. J'y joignis les tarifs qui avoient été faits sur ces édits, tous les baux & sous-baux faits par le conseil aux premiers & seconds fermiers. Je confrontai toutes ces pièces, aidé des lumieres que mon premier travail m'avoit déjà données sur cette matiere; & je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettoit quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles: mais c'étoit les moindres. Il s'en commettoit de beaucoup plus considérables dans les commissions, ou lettres extraordinaires expédiées en avance sur l'année suivante; mais les plus grands excès me parurent venir des sous-baux. Les fermiers qui les prenoient du conseil, & les trésoriers de France que ceux ci employoient, retiroient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite; & comme ces fermiers généraux réloufer-

moient encore , cette suite d'arriere-baux à l'infini augmentoit aussi les frais à l'infini , & ne produisoit d'autre fruit que d'entretenir dans une abondance qui n'étoient méritée par aucun travail, messieurs du conseil d'abord , ensuite leurs fermiers , & les autres de suite à proportion , qui gardoient le plus profond secret sur les mysteres dans lesquels on les avoit initiés.

Je fus transporté de joie à cette découverte , & muni de l'autorité du roi , à qui j'en avois fait part , je fis arrêter tous les deniers des tailles payés sur commissions extraordinaires ; & , sans y avoir égard , je mandai aux receveurs qu'ils en comptassent comme de tous leurs autres deniers , & qu'ils les fissent voiturier incessamment. Je cassai , & pour toujours, tous les arriere-baux ; & je voulus , qu'à l'avenir , chaque partie n'eût qu'un seul fermier & un seul receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occasion ; mais les plus avisés de tous ces fermiers , considérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer , & que les places alloient devenir rares , par la suppression d'une partie des traitans , de peur de demeurer inu-

tiles, ils se hâterent de venir me trouver; & , contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes fermes pour leur compte, avec la différence, que tous leurs profits passèrent au roi, les fermes ayant été doublées (22).

A mesure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces états généraux des finances. Je m'avifai de ne plus m'en rapporter aux modèles des comptes que les receveurs s'étoient faits eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tous faits, où je m'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinai ensuite lorsqu'ils m'étoient renvoyés, avec

(22) Quoiqu'on se soit convaincu de plus en plus de la justice qu'il y a, que le roi tire pour son seul profit tout le parti possible de ses fermes & de ses autres revenus; on trouve cependant avec quelque raison, ce semble, que depuis le duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ses idées, & les soins qu'il s'est donnés, sembloient devoir faire attendre. Nous aurons occasion d'entrer là-dessus dans quelque discussion, lorsque l'auteur parlera de la ferme des tailles & des autres impôts, qui est la véritable cause de toutes les difficultés qu'on rencontre à parvenir au but qu'il s'étoit proposé, & que tous les ministres se sont proposés après lui.



tant de rigueur sur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légère omission, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie; parce que le tout devoit être justifié par les pièces que j'y faisois joindre, & que je confrontois ensemble avec la dernière attention. Ainsi j'éventai toutes les mines secrètes des receveurs. Elles étoient en grand nombre: suppositions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remises, dons, droits, taxations, attributions d'offices, payemens de rente, frais de voiture, épices, émolumens & frais de reddition de comptes; c'étoient-là autant de ressources utilement employées au profit des commis, parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces parties, qui absorboient, ainsi enflées, une partie de la recette; & que messieurs du conseil, à qui il appartenoit de le faire, connoissoient aussi l'utilité de ce jargon.

On tenoit si mal la main aux comptes des receveurs, qu'il arrivoit souvent qu'ils sortoient d'emploi chargés d'une infinité de recouvremens, qui étoient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume: j'obligeai ceux qui entroient en place à recher-

cher ceux auxquels ils succédoient; & pour les y porter par le seul moyen efficace, tant qu'il restoit de ces débets, ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointemens & leurs remises. Par-là ils sçurent bien empêcher ces petites banqueroutes, au lieu de les favoriser, comme ils faisoient auparavant.

Différens comptables, & ceux de la chambre des comptes, par-dessus tous les autres, parce que c'étoit sur eux qu'étoient portées un grand nombre d'assignations, avoient l'adresse de rebuter les porteurs de ces assignations par des délais fréquens, jusqu'à ce qu'ils les eussent obligés à se contenter d'une partie seulement du montant de leurs ordonnances, quoiqu'ils en reçussent quittance du tout. Je défendis de reculer les payemens, comme aussi de conserver aucuns deniers à cet effet. Cette défense mit fin à tous ces chapitres de remplacemens de deniers payables par ordonnance de la chambre, & à la multiplicité, tant des frais que de redditions de comptes, avec lesquels il est incroyable combien il se voloit d'argent sur le roi. Dès-lors on commença à voir clair dans les finances, & la confusion disparut.

Lorsque l'état général, dont je viens

de parler, ces réglemens & tous ces différens modeles eurent été dressés, j'allai en faire la lecture au conseil, le roi absent. Je remarquai aisément le dépit que mes confreres ressentoient de ma diligence, & de ce que je ne les avois point appellés à mon travail. Ils se contentèrent de me répondre sechement, & comme en plaisantant, que mes secrétaires étoient heureux avec moi. Ces pieces, en effet, étoient toutes écrites de ma main (23); mais après que je fus sorti, ils avouerent que mon travail étoit immense & exact, & qu'il étoit désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes mémoires deux jours après, sa majesté étant au conseil : elle leur demanda ce qu'ils pensoient de mes états. Ils convinrent qu'ils étoient bien, & dirent que, pour un homme d'épée, je m'étois promptement mis au

---

(23) M. le duc de Sully d'aujourd'hui conserve précieusement une grande partie de ces manuscrits, avec beaucoup d'autres originaux de M. de Rosny, qu'il se fait un plaisir de communiquer à ceux qui vont le voir. Il les regarde comme un des principaux ornemens du cabinet que son goût pour les sciences lui fait enrichir tous les jours; & ce sont en effet autant de monumens infiniment glorieux pour son illustre maison.

fait des affaires. Je ne sçais si c'est eux que je dois accuser d'une calomnie à laquelle on donna cours en ce temps-là, que je faisois composer par Du-Luat (24) un livre, où, sous prétexte d'exposer de nouvelles idées sur les finances, je décriois sans charité & sans ménagement, tous les meilleurs serviteurs de sa majesté. Ce prince m'assura que, quelque chose que fissent mes envieux, ils n'altéreroient jamais son amitié pour moi. En effet, de ce moment le roi commença à agir avec moi d'une manière à me le faire regarder plutôt comme ami, que comme maître. Il ne m'arrivoit ni joie, ni déplaisir, qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

---

(24) Ange Capel sieur Du - Luat. Il est parlé dans le vol. 8778 des manuscrits de la bibliothèque du roi, d'un livre dans lequel il donnoit plusieurs avis à messieurs du conseil sur les finances. C'est ce livre, sans doute, dont l'auteur entend parler ici. Du-Luat nous est représenté dans les remarques sur le chap. 9 de la confession de Sancy, comme un flatteur enjoué & agréable, qui avoit comme enchanté, dit-on, le duc de Sully son maître, par une généalogie dans laquelle il le faisoit descendre de la maison de Courtenay. *Journal du règne de Henri III, imprimé en 1720, tom. 2, pag. 477.*

### 354 MÉMOIRES DE SULLY,

Pour le regard des finances, je serois doublement ingrat, si je cachois toutes les obligations que j'ai à ce prince. Elles ne se bornoient pas à appuyer tout ce que je faisois avec fermeté, comme il arriva lorsque les prévôt & échevins de la ville de Paris refuserent de me communiquer leurs registres, sous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le conseil des finances, ni à prévenir tous mes desirs, ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses, ce qu'il faisoit d'ordinaire en me proposant son exemple; ses lumieres & ses conseils fut tout ce qui avoit rapport aux finances, m'ont souvent été d'un si grand secours, que j'avoue naturellement que sans cela j'aurois entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vues me sont venues en grande partie de lui (25); & je garde précieusement des mémoires entiers écrits de sa main, quoique fort longs, sur les sujets qui nous occupoient également tous les deux.

---

(25) M. de Péréfixe assure de même que Henri IV avoit étudié profondément la matiere de la finance, pag. 225.



Après cela, je dois convenir de bonne foi que la plus grande partie de la louange qu'a mérité l'administration des affaires, sous le regne de Henri le grand, lui retourne de droit. D'autres y auroient travaillé sous lui avec la même fidélité, & bien plus d'habileté que moi; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent au roi, c'est le roi qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un prince qui ne cherche point dans le ministère de ses affaires, le ministère de ses goûts & de ses passions; qui unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pénétration, prenne sur lui de n'appeller à remplir les premières places, que des personnes dans lesquelles il aura connu un aussi grand fond de droiture & de raison, que de capacité; enfin, qui ayant lui même des talens, n'ait point le foible de porter envie à ceux des autres. Cette jalousie du mérite dans le souverain, qui suppose pourtant qu'il en a lui-même, fait en un sens plus de mal dans un état, que la haine qu'on lui connoît pour certains vices, n'y fait de bien.

En partant de Bretagne, j'y laissai des réglemens pour les finances, différens, suivant la nature & les privilèges de cette

province; & j'y envoyai ensuite le sieur de Maupeou, maître des comptes, tant pour les faire observer, & pour mettre les fermes de la province en valeur, que pour accélérer le paiement des deniers dont j'avois fait le fond. Je fis partir à même fin Coesnard, auditeur des comptes, pour le Poitou, & Bizouze pour la Champagne. Je proposai Champigny au péage des rivières dans l'Orléanois & la Touraine: mais, pour cette fois, c'est assez parlé des finances.

Passons à des faits d'un autre genre, qui, par leur singularité, rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce prestige vu si souvent & par tant d'yeux dans la forêt de Fontainebleau. C'étoit un fantôme (26) environné d'une meute de chiens,

---

(26) Péréfixe en fait mention, & fait dire à ce fantôme, d'une voix rauque & épouvantable, *m'attendez-vous, ou m'entendez-vous, ou amendez-vous*. Il attribue ces visions à des jeux de sorciers ou de malins esprits. *Ibid.* 3 part. Voyez aussi le journal de Henri IV, & la chronologie septénaire, où il est dit, que le roi & les courtisans qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'aperçurent un jour distinctement entre des halliers, sous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant de peur que ce fut à qui fueroit le mieux, *1117.*

dont on entendoit les cris, & qu'on voyoit de loin, mais qui disparoissoit lorsqu'on s'en approchoit. On prit sur la côte de Hollande une baleine (27), longue de quatre vingt pieds. Le tibre se déborda jusqu'à renverser un très-grand nombre de maisons, & inonder une partie de la ville de Rome. Le bruit se répandit en Europe que les Juifs, en haine des Chrétiens, avoient offert au grand seigneur cinq cens mille ducats, pour détruire le saint sépulchre de Jérusalem.

Mais l'événement le plus intéressant ;

1599. Mathieu assure qu'un jour à Fontainebleau le duc de Sully entendait ce bruit descendit, croyant que c'étoit le bruit de l'équipage du roi, qui étoit de retour de la chasse, *tom. 2, pag. 268.* Bongars dit sérieusement que c'étoit un chasseur qui avoit été tué dans cette forêt du tems de François I. *Epist. 184. ad Camerar.*

(27) Voyez la description de ce poisson monstrueux, dans la chronologie septénaire, *pag. 17.* & celle de ce débordement du Tibre, dans les lettres du cardinal d'Osset, *part. 365.* « Plus grand, dit-il, qu'aucun autre dont il soit mémoire; de façon que toute la plaine de la ville de Rome fut toute en eau jusqu'à une pique de haut par les rues & dans les maisons, & il n'y eut pas de cent, un qui pût ouïr la messe le jour de Noël. Cette inondation a porté des dommages inestimables, &c.»

358 MÉMOIRES DE SULLY;

& par lequel finit cette année, est la mort de Philippe II, roi d'Espagne, après huit ou neuf mois de souffrances (28) si cruelles, qu'il n'y a que le seul motif de la religion qui ait pu les lui faire supporter avec autant de patience qu'il en témoigna pendant un si long-tems. Cet héroïsme lui fut pourtant en pure perte dans l'esprit du commun des hommes. Lorsqu'on faisoit réflexion que les deux passions de l'avarice & de l'ambition, jointes ensemble, lui avoient fait inonder tout le nouveau monde du sang de ces malheureux habitans, & exercer sur ses propres sujets des violences aussi barbares, à la vie près. On regardoit tous ces

---

(28) « Il eut, dit Péréfixe, vingt-deux jours » durant, un flux de sang par tous les conduits » de son corps; &, un peu avant sa mort, il lui » vint quatre apostumes en la poitrine, d'où il » sortoit une continuelle fourmilliere de vermi- » ne, que tout le soin de ses officiers ne pouvoit » tarir. » *Ibid.* M. De-Thou, *liv.* 120. y ajoute la dysenterie, le tenezme, l'hydropisie, &c. & fait une description aussi touchante de l'état déplorable de ce prince, que de sa patience & de ses sentimens religieux. Mathieu dit, qu'il n'avoit pas moins de sept fistules à deux doigts de la main droite, & attribue une si horrible maladie aux débauches de sa jeunesse. Il mourut le dimanche 13 Septembre.

ulceres si infects, dont son corps étoit entièrement couvert, moins comme un accident naturel, que comme l'effet de la vengeance divine. Il laissa un testament, qui me paroît une pièce trop digne d'attention, pour la passer sous silence. On n'a pas sçu certainement s'il le dicta dans sa maladie, s'il le donna de sa main au prince son fils, ou s'il fut trouvé après sa mort avec ses autres papiers secrets, dans la cassette dont il avoit saisi Dom Christophe de Mora, son favori; mais ce fait peu important par lui-même, n'est encore d'aucune conséquence pour l'autenticité de cette pièce, qui se prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains, me fut adressée par le même qui l'envoya au roi (*h*); c'est Bongars, agent de sa majesté auprès des protestans d'Allemagne, qui la tenoit du landgrave de Hesse, & celui-ci des villes de Venise & de Gênes; & elle est en tout si conforme à celles qui se répandirent de différens endroits, qu'elle acheve d'ôter tout doute que cette pièce soit un écrit supposé

---

(*h*) Jacques Bongars.



360 MÉMOIRES DE SULLY,  
par les ennemis de la majesté catho-  
lique (29).

Philippe y commence par un détail très-sincere de toutes les fautes qu'il a faites. Il met en tête cette chimere de monarchie universelle, dont il cherche sérieusement à détromper son successeur, & par son exemple, & par celui de Charles-Quint son pere, dont il joint les leçons aux siennes ; quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attaché même à ce testament les mé-

---

(29) Quelque chose que dise ici M. de Sully, la pièce qui dans ses mémoires a pour titre : *Testament du roi d'Espagne*, n'est, ni le véritable testament de ce prince, ni même un extrait fidele de ce testament ; ce qu'on connoitra facilement, en la rapprochant de l'extrait détaillé que nous en donne M. De-Thou, *livre 120*. Mais il se pourroit bien faire que cet écrit, qu'on y nomme aussi, *Instruction du roi d'Espagne à son fils*, en fut réellement une secrette, & qui n'a rien de commun avec le testament de ce prince, que d'avoir été dictée, comme il est visible, dans le même esprit, & selon les mêmes maximes, sans la précaution qu'on apporte pour les écrits destinés à être publics. Elle est rapportée dans la *Chronologie Septénaire*, de la même maniere que dans ces mémoires pour le fond des choses, mais d'un style & d'un arrangement différent.

moires

moires qui lui avoient été laissés par cet empereur (30), afin que Philippe III ne séparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, empereur, maître de l'Espagne & de l'Allemagne, dans la force de son âge, d'une complexion saine & vigoureuse, comblé de gloire & de succès, forme le projet de dompter les Infideles, & de réunir toutes les puissances de l'Europe à la sienne, ainsi que toutes les religions à sa religion. Après une longue suite d'années, passées dans de vains efforts, il se dépouille avec sa couronne, de toutes ses chimériques idées. Philippe II son fils, se laisse surprendre au même appât, & y réussit plus mal encore. C'est ce qu'il ne veut pas laisser ignorer à son successeur. La différence des religions, des loix, des mœurs des peuples Européens, leur science à-peu-près égale dans l'art militaire, le grand nombre de villes fortes dont l'Europe est pleine, & qui demandent autant de sièges fort difficiles, la légéreté de ses peuples, toujours prêts à se livrer au premier venu qui leur offrira

---

(30) M. De-Thou ne trouve rien dans le testament de Philippe II, de comparable à la sagesse des dispositions, ni à la dignité de l'expression du testament de Charles-Quint.

de leur aider à secouer une domination établie avec des travaux immenses, sont autant d'obstacles à un dessein si flatteur, que Philippe regarde comme absolument insurmontables.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même ; que le feu de la jeunesse l'avoit d'abord empêché de faire ces sages réflexions ; qu'ensuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées, & des divisions qui déchiroient la France, avoient continué à le tenir dans l'aveuglement, & lui avoient fait rejeter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuse qu'on lui avoit faites ; & , comme il croit avoir sujet de craindre que son fils ne fasse pas un meilleur usage de la raison, c'est par l'exposition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entreprendre, qu'il cherche à l'en guérir.

Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer empereur de tout le nouveau monde, à envahir l'Italie sur l'allégation de droits frivoles, à conquérir les trois royaumes de la Grande Bretagne, projet qui lui avoit coûté vingt millions en six ans dans les seuls préparatifs de la flotte dont il prétendoit foudroyer cette puissance : c'est cette flotte qu'on

appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa première sortie, à subjuguier les Pays-Bas, à renverser la Monarchie Françoisé, en profitant de la foiblesse de son dernier roi, & révoltant contre lui ses sujets, sur-tout les ecclésiastiques; enfin, à dépouiller de l'Empire son propre oncle Ferdinand, & le roi des Romains Maximilien son neveu.

(31) Il y joint la remarque des sommes immenses que toutes ces brigues lui avoient coûtées : elles montent à plus de (32) six cens millions de ducats, dont il avertit son fils qu'il trouvera la preuve dans les états qu'il a laissés dressés & écrits de sa main dans son cabinet. Il se reproche encore moins cette profusion que celle du sang humain qu'il a fait répandre, & véritablement c'est une chose qui perce le cœur, que l'aveu qu'il fait

(31) On appelloit Philippe II le démon du midi, *Dæmonium Meridianum*, parce qu'il troubloit toute l'Europe, au midi de laquelle l'Espagne est située. » *Notes sur la Henriade.*

(32) P. Matthieu dit que les Indes produisirent au roi d'Espagne deux cens soixante millions d'or en soixante-quatre ans, & qu'il auroit conquis la Turquie entière pour ce qu'il dépensa seulement en Flandre, *tom. 2. liv. 2. p. 266.*

d'avoir sacrifié vingt millions d'hommes à sa passion, & réduit en désert plus de pays qu'il n'en possédoit dans l'Europe.

Que lui étoit-il revenu de tout cela ? C'est la réflexion qu'il fait faire à son fils : la Providence, comme si elle se fût crue intéressée à faire avorter des projets si criminels, lui avoit fait manquer l'Allemagne, par la jalousie & l'aversion de son propre sang, l'Angleterre par les vents & les tempêtes, l'Irlande par la trahison de ses peuples, que l'éloignement mettoit à couvert de son ressentiment, la France par l'instabilité de ses habitans, jointe à leur antipathie pour une domination étrangère (33) ; enfin, par les grandes qualités

(33) Il y a dans le véritable testament de Philippe II un article par rapport à Henri IV ; dont l'omission dans nos mémoires suffit toute seule à prouver que la pièce à laquelle on donne ce nom est supposée ; c'est que ce prince, agité de violens remords sur l'usurpation du royaume de Navarre, recommande à son fils ce qui lui avoit été recommandé à lui-même par son pere, de faire examiner soigneusement cette question par les plus habiles Jurisconsultes, afin de restituer ce royaume à son légitime maître, si on le doit faire, selon les loix de la justice. Charles-Quint en avoit dit autant à Philippe I, Ferdinand & Isabelle à Charles-Quint . . . . Remettre ainsi l'effet d'une



du roi qui la gouvernoit ; en sorte que cet épouvantable fracas, & ces torrens de sang n'avoient abouti qu'à augmenter ses états du seul petit royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particuliere de ces instructions à sa personne & à la situation de l'héritier de sa puissance, & réduit aux articles suivans la politique dont aucun roi d'Espagne ne doit jamais se départir, & Philippe III moins encore que tous les autres, à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le roi de France la paix qu'il avoit cru devoir faire avant de mourir, & cela autant pour son intérêt & son repos, que par égard pour ses peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le pape, & la fomenter en tenant un grand nombre de cardinaux dans ses intérêts : aimer l'Empereur & sa famille, mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des pensions que son intérêt demandoit qu'il conti-

---

disposition qu'on reconnoît être juste à un successeur qu'on est assuré qui n'y aura aucun égard ; c'est ce que M. De Thou appelle se jouer impudemment de la Divinité.

366 MÉMOIRES DE SULLY,

nuât aux électeurs, princes & prélats d'Allemagne, afin qu'il se les tint toujours attachés par cette largesse, en même temps qu'il auroit soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage les conjonctures que le tems pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne, que la multiplicité d'intérêts regne dans les pays du Nord plus que par-tout ailleurs.

La Pologne, le Dannemarck & la Suede sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender : la première, parce qu'outre l'éloignement, la politique des princes ses voisins, aussi bien que la sienne propre mal-entendue, rend le roi de Pologne le ministre plutôt que le maître de ses sujets ; les deux autres, par la même raison du grand éloignement, joint à leur pauvreté & à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France, de l'Angleterre & de la Flandre, qu'il regarde comme les puissances véritablement à craindre pour l'Espagne, & avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prescrit par rapport à (34) l'Angleterre; c'est de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois couronnes qui comprennent les Isles Britanniques sur une même tête : événement dont ce fin politique, par un esprit de prédiction, parloit comme étant fort proche; pour cet effet, ne pas regretter l'argent qu'on répandoit dans ces Isles pour se faire des partisans, & continuer à la remplir d'espions, mais autres que ceux qui y étoient alors, dont Philippe II croyoit avoir des raisons de tenir la fidélité pour suspecte : cultiver soigneusement tout ce que la diversité des religions peut faire éclore de divisions dans cet état, aussi bien que dans celui de France : il regarde celles qu'avoit produites la ligue chez nous comme un moyen désormais usé & inutile par l'affermissement d'un roi aussi capable de régner que Henri; mais donner occasion à mille autres divisions civiles dans chacun de

---

(34) On lui fait encore dire sur le point de mourir en parlant de l'Angleterre : *Pacem cum Anglo, bellum cum reliquis.* « La paix avec l'Anglois, & la guerre avec tout le reste. »

ces deux états, & sur-tout à celles qui peuvent les tenir en guerre l'un avec l'autre, ou du moins en défiance & en soupçon, ce qu'on peut faire en favorisant les prétentions de l'un sur l'autre, leur haine naturelle les y portant déjà suffisamment : regarder comme le dernier malheur le coup qui uniroit d'intérêt avec les Provinces-Unies ces deux puissances déjà unies entr'elles, parce qu'il ne peut qu'en résulter une puissance capable, dit-il, de s'assujettir & la mer & la terre : trouver le moyen d'exclure tous les princes de l'Europe de la navigation des deux Indes; ce qui ne peut souffrir de difficulté que de la part de ces trois mêmes puissances, moins pourtant de celle de France que des deux autres, parce qu'elle n'a point de marine : nouveau motif de s'affurer la possession des Pays Bas, & plus encore de l'Angleterre.

Cependant, dans tous ces conseils de Philippe, rien ne porte son successeur à la guerre, non pas même avec les rebelles des Pays-Bas; au contraire, il l'en détourne avec soin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les provinces, est d'y accorder un pardon général; de ne rien exiger de ce peuple sinon qu'il re-

connoisse la domination Espagnole; de veiller sur les gouverneurs, ministres & officiers qu'on y entretiendra; de ne pas les y laisser trop long-tems, ni avec une autorité trop absolue, parce qu'ils seroient ceux dont on auroit le plus à craindre, si une fois ils s'avisent de se mettre à la tête du parti. Si pourtant l'Espagne ne peut éviter d'entrer en guerre, Philippe ne veut pas priver son successeur des lumieres que son expérience lui a acquises à cet égard. Il avertit que, s'il veut n'y pas succomber, il ne doit entreprendre que dans ces conjonctures favorables qui se présentent de tems en tems, comme changemens de gouvernemens, dissensions civiles, besoins & foiblesses des souverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un prince doit connoître parfaitement jusqu'aux dispositions les plus particulieres des princes ses voisins, est si vraie & si importante, qu'il ne devoit jamais arriver de changemens dans les états qui l'entourent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article par faire envisager au nouveau roi qu'il est responsable au tribunal d'un Dieu qui juge les guerres, & malheureu-



fement n'en juge pas par les règles des princes guerriers.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au gouvernement extérieur, Philippe vient à celles qu'il croit nécessaires pour le gouvernement intérieur. Il veut qu'un roi d'Espagne ayant à commander à des peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs coutumes, qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractère, & tous avec douceur & modération; qu'il connoisse par lui-même, & choisisse ses conseillers & ses secrétaires; qu'il expédie aussi lui-même ses dépêches, & qu'il se rende versé dans le chiffre, pour ne pas exposer un secret important à être trahi par un confident; qu'il cherche soigneusement les gens d'honneur & de talent pour leur donner les emplois; qu'il se garde d'offenser grièvement personne, sur-tout personne de grande qualité; il remarque que le (35) prince, son fils aîné, s'en étoit

---

(35) Don Carlos, prince d'Espagne. Ce fut par l'ordre de son propre pere qu'il perdit la vie; & il paroît que son crime étoit bien plutôt de s'être trop attaché les grands du royaume, que de les avoir méprisés.

mal trouvé; qu'il fasse une juste distinction de l'ancienne noblesse d'avec la nouvelle, afin d'avancer celle-là, comme étant plus communément susceptible de sentimens purs & désintéressés; qu'il diminue le nombre excessif de gens de justice, de finance & d'officiers de sa maison; il donne le même conseil par rapport aux ecclésiastiques, & il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres dans les nécessités de l'état, non-seulement parce qu'il leur est plus aisé de se passer de grands biens, mais même parce qu'ils le doivent, s'ils ne veulent pas éteindre le respect qu'on doit à leur caractère par le luxe, la mollesse & l'impunité, fruits ordinaires des grands biens & de l'oïveté où ils se plongent; au contraire, qu'il multiplie les marchands, laboureurs, artisans & soldats, dont l'industrie, le travail & l'économie soutiennent seuls l'état, contre la ruine dont il est menacé par le dérèglement des autres conditions. Tous les principes qui, comme ceux-ci, vont à maintenir dans un état la subordination & l'économie contre la corruption & l'oïveté, méritent d'être loués, de quelque bouche qu'ils sortent.

L'article des dispositions domestiques

372 MÉMOIRES DE SULLY,

est celui par lequel Philippe ferme son testament. Il enjoint à son successeur d'accomplir les promesses & autres clauses du mariage de l'infante sa sœur. Il lui en propose pour lui même un dont il avoit déjà fait les avances, & disposé secrettement tous les articles qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque que jamais roi n'a aimé le favori de son pere, & cependant il ne laisse pas de lui proposer pour confident Christophe de Mora, qui avoit été le sien. Philippe III aima mieux déférer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora au Marquis de Doria. Il exige aussi de son respect pour la mémoire paternelle qu'il conserve en place toutes les personnes qui y avoient été mises de sa main : mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le souhaite plus qu'il ne l'espere. Il lui recommande particulièrement les Docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient assisté dans sa maladie. Il lui parle (36)

---

(36) Antoine Perès avoit été principal ministre de Philippe II, dont il encourut la disgrâce pour des raisons qui ne font rien au sujet de ces mémoires : il se réfugia à Paris, où il mourut en 1611 : Il étoit grand politique, & de beaucoup d'esprit,

d'Antonio Perès, comme d'un homme dangéreux, avec lequel il doit se raccommoder, & songer ensuite à ne le laisser demeurer ni en France ni en Flandre, encore moins en Espagne, mais dans l'inutile pays d'Italie. Une courte maxime d'aimer Dieu, de chercher la vertu, & de profiter des préceptes d'un pere, est par où Philippe finit cette pièce, qu'on ne peut nier qui ne soit remplie d'ailleurs de traits de (37) piété & de résignation aux ordres de Dieu, qui par miséricorde le châtoit, disoit-il, en cette vie plutôt qu'en l'autre.

De ces dispositions, la premiere qu'on vit exécuter au nouveau roi d'Espagne, fut celle de son mariage avec l'archidu-

c'est de lui qu'est la maxime suivante, qui renferme un grand sens dans trois mots, *Roma, Conf:jo, Pielago*; s'attacher la cour de Rome, bien former son conseil, & être maître de la mer.

(37) « Il fit apporter son cercueil, fait de cuivre, & mettre une tête de mort sur un buffet, » & une couronne d'or joignant, » dit la Chronologie Septénaire, dans laquelle il faut lire aussi, avec le détail de tout ce que dit & fit ce prince dans sa maladie, celui de sa vie publique & privée, *anné. 1598.*

374 MÉMOIRES DE SULLY,

chesse de (38) Gratz. Il la fit demander aussi-tôt après la mort du roi son pere, & elle passa au commencement de l'année suivante en Espagne, accompagnée de l'archiduc Albert, avec lequel elle relâcha sur la côte de Marseille, pour respirer l'air de la terre. Le duc de Guise, gouverneur de la province, qui en avoit eu avis & en avoit informé le roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette princesse. Sa majesté destina cinquante mille écus pour en faire les frais, & m'ordonna de les faire tenir à Marseille. J'étois près d'y envoyer la Font pour marquer l'usage qu'on devoit faire de cette somme, ou un autre de mes domestiques, qui n'étoit encore que simple laquais de mon épouse, petit homme, & sans figure, mais dans lequel j'avois démêlé tant de capacité, de fidélité & d'économie, que je crus devoir travailler à son établissement. Il n'en fut pas besoin : une personne que j'avois sur les lieux suffit, parce que l'archiduchesse, malgré les instances du duc de Guise & de la

---

(38) Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc de Gratz.



ville de Marseille, ne voulut entrer dans aucune ville pour éviter le cérémonial. Elle se fit dresser des tentes sur le rivage, où elle se reposa, & entendit la messe. Pour l'archiduc, il eut la dévotion de visiter les églises de Marseille; mais il y vint sans suite & *incognito*, & après avoir baisé les reliques, il s'en retourna sans boire ni manger.

Ce mariage unit les deux branches de la maison d'Autriche par un double lien; le feu roi d'Espagne ayant déjà fait épouser le cinq Mai de l'année précédente l'Infante Isabelle sa fille à l'archiduc Albert, qui avoit pour cela déposé la pourpre de cardinal. Il lui avoit donné une très riche dot en apparence, puisqu'elle ne consistoit pas moins que dans les dix-sept provinces des Pays-Bas, la Franche-Comté & le Charolois : mais les clauses étranges qu'il y avoit mises, que ce nouveau souverain ne prendroit aucune part au commerce des Indes, & ne souffriroit dans ses états aucune autre religion que la catholique, sans quoi la donation étoit déclarée nulle, la réduisoient en effet à rien par la difficulté de faire accepter aux Flamands des conditions si dures.

En attendant que l'archiduc pût passer en Flandre en personne pour lever tous

les obstacles, il y envoya en qualité de son lieutenant-général l'Amirante (39) d'Arragon, qui fit quelques exploits sur la frontiere d'Allemagne, & ensuite son cousin le cardinal André, qui y fit force édits, mais sans exécution. Le mal commençant à paroître à la maison d'Autriche ne pouvoit plus souffrir de délai, l'archiduc vint enfin lui-même dans les Pays-bas, & y amena sa nouvelle épouse le cinq Septembre de cette année, dont le reste se passa en menaces de sa part d'aussi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte, & ce fut le commencement de cette longue & sanglante guerre entre l'Espagne & les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès & les événemens.

Au même tems que se faisoit en Espagne le mariage de sa majesté catholique, on célébroit aussi à Paris celui de madame Catherine avec le prince de (40)

(39) Consultez la Chronologie Septénaire, tant sur ces expéditions militaires, que sur tout ce qui est dit ici des mariages du roi & de l'infante d'Espagne, années 1598 & 1599. *Matthieu, ibid. pag. 298, &c.*

(40) Henri, duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II son pere. α Le roi

Bar. C'est par cet établissement que cette princesse fixa enfin sa destinée jusques-là si incertaine. On proposa d'abord, du vivant de la reine Catherine, de la marier au duc d'Alençon : la chose manqua par la haine de Henri III pour son frere. Ensuite on parla de la donner à Henri III lui-même : la reine mere n'y voulut pas consentir par averfion pour la maison de Navarre. La princesse refusa à son tour le vieux duc de Lorraine, qui lui fut offert, parce, disoit-elle, qu'il avoit des enfans d'un premier mariage. Le roi d'Espagne la demanda pour lui aux conditions d'une union étroite entre le roi de Navarre & lui, à quoi le premier de ces princes ne voulut point entendre. Après cela, cette princesse fut recherchée par le duc de Savoie; mais dans des circonstances où ce mariage pouvant être préjudiciable à la religion protestante, les réformés y mirent obstacle. Elle ne voulut point du prince de Condé; elle le trouvoit trop pauvre. Elle refusa de même, & sans aucune bonne raison, le

---

» donna à sa sœur en la mariant trois cens mille  
 » écus d'or sol, » dit l'historien Matthieu, *ibid.*,  
 pag. 278.

roi d'Ecosse. Le prince d'Enhalt se mit aussi sur les rangs, & dans les mouvemens de colere qui animoient quelquefois cette princesse contre le roi son frere, elle lui reprochoit qu'il l'eût volontiers mise entre les bras de deux ou trois autres princes étrangers, ou, comme elle disoit, de deux ou trois gentilshommes, pour payement de leur solde. On a vu, en dernier lieu, comment sa prévention pour M. le comte de Soissons lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites de M. le duc de Montpensier, qui étoit un parti sortable. Enfin, la nécessité de prendre un état (41) la détermina à accepter le prince de Bar.

Le dessein de ce mariage n'eut pas plutôt été rendu public, que la différence de la religion des deux partis fournit aux ecclésiastiques en général, & en particulier aux évêques de France actuellement assemblés à Paris, une raison d'en empêcher la conclusion qu'ils ne laisse-

---

(41) « Madame, dit au contraire la Chronologie Septénaire, année 1599, montrait de son côté tout le contentement possible. . . . Elle avoit accoutumé de dire : *Grata superveniet quæ non sperabitur hora* : Etant ladite Dame très-bien instruite au latin. »

rent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employèrent fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la dispense, sans laquelle ils croyoient qu'on ne passeroit point à la célébration. Ils ne pouvoient, à cet égard, remettre leurs intétêts en de plus fidelles mains que celles de d'Ossat, qui n'étoit pourtant en cette cour que pour y servir ceux du roi : mais ce n'est ici ni la première ni la dernière fois que cet ecclésiastique aura à essuyer de ma part le reproche d'avoir, non-seulement passé, mais encore trahi ses commissions. Si j'en crois le mémoire de Rome dont j'ai parlé, d'Ossat, au nom de tout le parti, dont il étoit l'instrument, n'oublia rien pour détourner le pape d'accorder la dispense (42)

---

(42) Le cardinal d'Ossat, dans ses lettres, ne commence à parler de sa négociation, pour obtenir la dispense en question, que lorsque le duc de Bar étant allé lui-même la solliciter à Rome en 1600, il recommença, par ordre du roi, à faire de nouvelles instances sur cette affaire. Il nous apprend seulement en passant sur quelles raisons s'appuya sa sainteté pour refuser la grace qu'on lui demandoit « Sa sainteté, dit il, nous ayant » dit dès Ferrare à M. de Luxembourg & à moi, » lorsque nous lui demandions ladite dispense, » qu'il ne la devoit ni pouvoit accorder, pour ce



qu'il étoit personnellement chargé par sa majesté de solliciter. Toutes ces per-

---

» que l'une des parties, non-seulement ne la de-  
 » mandoit pas, mais ne le reconnoissoit point  
 » pour pasteur de l'église catholique & apostoli-  
 » que, ni pour avoir puissance de dispenser; comme  
 » aussi ne croit-elle point que le mariage soit un  
 » sacrement, ni qu'il soit illicite de contracter  
 » mariage, même entre cousins-germains. Ces  
 » raisons du pape, ajoute-t-il, durent encore,  
 » &c. » Et en toutes occasions il est vrai qu'il les  
 fait si bien valoir par tous les argumens théologi-  
 ques, qu'il n'y a point de lecteur qui ne conclue  
 qu'un homme si bien persuadé que le pape ne pou-  
 voit se rendre en conscience, n'insistoit que foi-  
 blement sur ce point, & conspiroit à mettre les  
 cours de France & de Lorraine, dans la nécessité  
 de procurer enfin par toutes sortes de moyens la  
 conversion de la princesse, sans laquelle, selon  
 lui, cette affaire ne pouvoit jamais avoir une fin  
 avantageuse : cependant, on lui voit d'un autre  
 côté exécuter les ordres du roi, & même les pré-  
 venir avec tant d'assiduité, de fidélité & de zèle,  
 qu'on peut sur ses propres lettres lui rendre la  
 justice qu'il servoit sa majesté, contre ses propres  
 sentimens, autant qu'il le pouvoit faire. Une  
 preuve de cela, qui seule vaut toutes les autres,  
 c'est que, malgré tous les obstacles, il obtint en-  
 fin bien long-tems après, à la vérité, cette dis-  
 pense, dont il avoit désespéré. Je trouve dans  
 toutes les lettres de ce cardinal bien moins de  
 fondement encore au second motif qu'on lui attri-  
 bue ici. Pour exposer en gros ce qui se dévelop-  
 pera par parties en son temps, voici ce que j'ai

sonnes faisoient entendre à sa Sainteté qu'en se roidissant sur cette grace, il en arriveroit deux choses; l'une, que madame se rendroit catholique; l'autre, que ce changement ne pouvant passer dans l'esprit des Protestans que pour un effet de la violence dont auroit usé à son égard le roi son frere, il accroîtroit la défiance que ceux-ci ne témoignent déjà que trop ouvertement de Sa Majesté, acheveroit de le leur faire regarder comme leur ennemi & leur persécuteur déclaré, & attireroit enfin cette guerre intestine si desirable, selon eux, pour les intérêts du saint pere & de la bonne religion.

L'autre moyen que le clergé mettoit

---

jugé des sentimens de ce prélat sur tous les différens sujets sur lesquels on l'attaque, à s'en tenir toujours à la conjoncture qu'on peut tirer de ses lettres; il aimoit la personne du roi; il ne trouvoit point de bonne politique séparément de la religion; il étoit prévenu que les intérêts de celle-ci ne sont nulle part en aussi bonnes mains qu'en celles du pape, des Jésuites, & de tous ceux qui l'avoient soutenue du tems de la ligue. Il n'aimoit point l'Espagne, encore moins la maison d'Autriche & le duc de Savoye, & haïssoit souverainement les Calvinistes. Voyez sur l'article de la dispense les p. 480 & suiv. 492, 519, 596, 615, 701, 717 & suiv. 727, 758, 769, &c.

### 382 MÉMOIRES DE SULLY;

en œuvre étoit des remontrances assez vives pour pouvoir mériter le nom de menaces. Sa Majesté eut la complaisance de les écouter, & de permettre une conférence, où le docteur Du-Val d'un côté, & le ministre Tilenus de l'autre, cherchant à faire valoir leur cause, s'échauffèrent assez inutilement, ce me semble, quoique l'un & l'autre se vantât après à l'ordinaire d'avoir terrassé son adverfaire. J'en parle comme témoin, parce que je me laissai entraîner à la foule qui y accouroit, comme à un spectacle tout-à-fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin, lorsque les deux tenans commençoient à succomber à la fatigue. Je ne fais par quelle raison on voulut me faire faire en cette occasion le personnage de juge : ce fut peut-être parce qu'on savoit que c'étoit moi que sa majesté avoit chargé de dresser les articles du mariage. On commençoit déjà à me répéter tous les points d'une dispute qui duroit depuis plusieurs heures : mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât, ou cet embarras, ou cet honneur. Je dis que, s'il n'avoit pas été au pouvoir de deux si fortes têtes de concilier avec la sainte écriture tant de canons & de décrets de papes, ou de justifier comment cette

conciliation étoit impossible, afin de n'en plus parler, on ne devoit pas l'attendre d'un ignorant comme moi, & je le pense de même.

Quoi qu'il en soit, cette conférence n'ayant pas produit tout le fruit que MM. du clergé (43) s'étoient promis, & voyant aussi qu'ils ne réussissoient pas mieux du côté de Rome, ils déclarerent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en feroit passé; mais il falloit trouver un évêque qui voulût bien faire cette cérémonie; &, comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté sur laquelle ils fondoient leur dernière ressource.

Dans cet embarras, sa majesté s'avisa de s'adresser à l'archevêque de (44) Rouen,

(43) Elle se faisoit en présence de madame Catherine. « Mais, dit le journal de Henri IV, » parce que les docteurs de Sorbonne se servirent » d'expressions & de subtilités scholastiques auxquelles ladite dame n'a rien compris; les ministres l'ont facilement persuadée de demeurer dans sa religion ». Péréfixe dit que le roi n'ayant pu venir à bout de la convertir, quoiqu'il y employât les menaces, dit un jour au duc de Bar: « Mon frere, c'est à vous à la dompter. »

(44) Charles, fils naturel d'Antoine de Na-

& crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son frere naturel, & lui ayant obligation depuis peu de l'archevêché, outre que ce prélat étoit connu de sa majesté, ainsi que de toute la France, pour être médiocrement scrupuleux, pour ne rien dire de plus. Cependant, à la premiere proposition que ce prince fit à l'archevêque, il vit un homme qui, d'un ton dévotement rebelle, l'accabla de citations bien ou mal faites, des saints Peres, des saints Canons, des saintes Ecritures. Le roi surpris, comme on peut se le figurer, d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose, ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez, en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si savant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'archevêque par des raisons sérieuses, auxquelles celui-ci s'étant montré sourd, sa majesté éclata, & lui reprocha son ingratitude. « Puisque vous faites ainsi l'en-

---

varre, & de mademoiselle de la Berandiere de la Guiche, autrement appelée la Rouet, l'une des filles de la reine mere,

« tendu,



« tendu, ajouta Henri, en revenant à sa  
 » première idée, je vais envoyer vers  
 » vous un grand docteur, votre confes-  
 » seur ordinaire, & qui entend merveil-  
 » leusement les cas de conscience ». Ce  
 grand docteur & directeur étoit Roque-  
 laure, compagnon ancien & actuel de  
 débauche de M. de Rouen, & à la prière  
 duquel il avoit obtenu l'archevêché. Le  
 prélat entendit parfaitement ce que signi-  
 fioit cette petite menace; & son air un  
 peu confus, étoit une conviction qu'il  
 appréhendoit les grands avantages que  
 l'habitude & la familiarité pouvoient  
 donner sur lui à Roquelaure; sans ceux  
 qu'il tireroit de cet esprit que toute la  
 cour lui connoissoit, libre, ingénu, fé-  
 cond en heureuses saillies, & que l'ar-  
 chevêque lui-même n'avoit pas accou-  
 tumé à outrer le respect dû au caractère  
 épiscopal.

Le roi ayant quitté M. de Rouen, fit  
 venir Roquelaure, & lui dit : « Vous ne  
 » savez pas, Roquelaure, votre archevê-  
 » que veut faire le prélat & le docteur,  
 » & me veut alléguer les saints Canons,  
 » où je crois qu'il entend aussi peu que  
 » vous & moi; & cependant par ces re-  
 » fus ma sœur demeure à marier. Je vous  
 » prie, parlez lui comme vous avez ac-

» coutumé, & le faites souvenir du tems.  
 » passé. Ah ! pardieu, sire, répondit Ro-  
 » quelaure, cela n'est pas bien ; car il est  
 » tems au moins, selon mon opinion,  
 » que notre sœur Catelon commence à  
 » tâter des douceurs de cette vie, & je  
 » ne crois pas que dorénavant elle en  
 » puisse mourir par trop grande jeunesse :  
 » mais sire, dites-moi un peu ce que dit  
 » ce bel évêque pour ses raisons ; car il  
 » en est quelquefois aussi mal fourni que  
 » je saurois l'être. Je m'en vais le trouver  
 » pour lui apprendre son devoir ».

Il n'y manqua pas ; il dit à l'archevê-  
 que, dès en entrant dans la chambre :  
 « Hé quoi ! mon archevêque, que veut  
 » dire ceci ! On m'a dit que vous faites  
 » le fat ; pardieu ! je ne le souffrirai pas ;  
 » il y va trop de mon honneur, puisqu'on  
 » dit que je vous gouverne. Ne savez-  
 » vous pas bien qu'à votre prière, je me  
 » rendis votre caution envers le roi,  
 » lorsque je lui parlai pour vous faire  
 » avoir l'archevêché de Rouen ; ne me  
 » faites-vous pas passer pour menteur, en  
 » vous obstinant ainsi à faire la bête ?  
 » Cela seroit bon entre vous & moi, qui  
 » nous sommes vus quelquefois ensemble  
 » aux brèches raisonnables, & les dez à  
 » la main ; mais il s'en faut bien garder,

» lorsqu'il y va du service du maître &  
 » de ses ordres absolus. Hé, vrai Dieu!  
 » que voulez-vous que je fasse, répondit  
 » M. de Rouen? Quoi! que je me fasse  
 » moquer de moi, & reprocher par tous  
 » les autres prélats, une action où tout  
 » le monde dit qu'il y va grandement de  
 » la conscience, n'y ayant eu aucun des  
 » évêques auxquels le roi en a parlé, qui  
 » ne l'ait aussi-tôt refusé? Ho, morbieu!  
 » ne le prenez pas comme cela, interrom-  
 » pit Roquelaure. Il y a bien de la diffé-  
 » rence d'eux à vous; car ces gens s'alam-  
 » biquent tellement le cerveau après le  
 » grec & le latin, qu'ils en deviennent  
 » tous fous; & puis, vous êtes freres du  
 » roi, & obligé de faire tout ce qu'il  
 » commandera, sans balancer. Il ne vous  
 » a pas fait archevêque pour le sermo-  
 » ner, ni lui apprendre les Canons; mais  
 » pour lui obéir en tout où il ira de son  
 » service. Que si vous faites plus l'étourdi  
 » & l'entêté, je le manderai à Jeanneton  
 » de Condom, à Bernarde l'éveillée, &  
 » à maître Julien: m'entendez-vous?  
 » Et ne vous le faites pas dire deux fois.  
 » Sachez que rien ne vous doit être si  
 » cher que les bonnes graces du roi:  
 » elles vous ont mieux valu, avec mes  
 » sollicitations, que tout le latin & le

» grec des autres. Par dieu ! c'est bien à  
 » vous à parler des Canons, où vous  
 » n'entendez que du haut Allemand ».  
 Monsieur de Rouen voulut reprendre la  
 parole, pour lui persuader qu'il devoit  
 abandonner avec lui ce ton de plaisante-  
 rie, qui étoit bon dans ses jeunes années,  
 & lui lâcha quelque chose de paradis.  
 « Comment, morbleu, paradis ! reprit  
 » aussi-tôt Roquelaure, êtes-vous si aze  
 » que de parler d'un lieu où vous ne fûtes  
 » jamais, où vous ne savez comment il y  
 » fait, ni si vous y serez reçu, quand  
 » vous y voudrez aller ? Oui, oui, j'y  
 » serai reçu, dit encore l'archevêque, n'en  
 » doutez nullement. C'est bien discouru  
 » à vous, lui dit son homme, en le pour-  
 » suivant de plus en plus : par dieu ! je  
 » tiens que paradis a été aussi peu fait  
 » pour vous que le louvre pour moi.  
 » Mais enfin, laissons-là un peu votre  
 » paradis, vos Canons & votre conf-  
 » science (45) pour une autre fois, &  
 » vous résolvez à marier madame ; car,  
 » si vous y manquez, je vous ôterai trois

---

(45) Il y a quelque chose d'original dans le  
 tour de cette conversation ; mais l'auteur pouvoit  
 bien, ce semble, supprimer certaines expressions,  
 qui sentent un peu le libertinage.

» ou quatre méchans mots de latin , que  
 » vous avez à toute heure à la bouche.  
 » Plus n'en fait ledit déposéant; & puis,  
 » adieu la crosse & la mitre; mais qui pis  
 » est, cette belle maison de Gaillon, &  
 » dix mille écus de rente. »

Il se dit encore beaucoup d'autres choses entre ces deux hommes, dont on peut juger par cet échantillon. Roquelaure n'abandonna point l'archevêque, qu'il ne lui eût fait promettre de marier madame; & ce fut lui en effet qui fit la cérémonie. (46) Je reçus des deux côtés des présens fort riches, pour récompense des peines que je m'étois données; entr'autres, un cheval d'Espagne de grand prix, & magnifiquement enharnaché que m'envoya M. le duc de Lorraine. Je les ren-

---

(46) » Un dimanche, dit la Chronologie Sep-  
 » ténnaire, dès le matin..... il va prendre madame  
 » sa sœur à son lever, & l'amenant par la main  
 » dans son cabinet, où étoit déjà ledit futur  
 » époux, il commande à M...., archevêque de  
 » Rouen, d'épouser, &c..... & qu'il vouloit  
 » qu'ainsi fût. A quoi ledit sieur archevêque fit du  
 » commencement refus, & qu'il falloit y garder  
 » les solemnités accoutumées. Sur quoi le roi  
 » répartit très-doctement, que sa présence étoit  
 » plus que toute autre solemnité, & que son ca-  
 » binet étoit un lieu sacré ».



voyai à sa majesté, qui m'ordonna de les garder.

Ce ne fut pas à cette seule occasion que le clergé tint tête à S. M. Il se roidissoit plus fortement & aussi plus essentiellement contre la vérification de l'édit de Nantes, qui lui paroissoit toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenoit assemblée à Paris à ce sujet, il avoit eu le tems de prévenir le parlement & les autres cours souveraines, aussi bien que la sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se souleverent dès qu'il eut été rendu public, & se donnerent des mouvemens qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose : chacun s'attacha à critiquer la piece, & à la combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportoit pour se dispenser de l'enregistrer ; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit, par exemple, permis aux Réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'as-

semblées synodales & autres, en tel tems, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission, ni à S. M., ni aux magistrats, & d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connoissance à aucun tribunal supérieur : comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé, aux assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du royaume, que préjudiciable à l'autorité du roi (47), aux droits de la magistra-

---

(47) « Ce que le maréchal de Bouillon, dit le » Septénaire, avoit menagé avec quelques-uns » qui ne s'appercevoient peut-être pas du danger » qui étoit en cela ; mais le sieur Berthier, ( agent » du clergé, & évêque de Rieux, ) le contesta si » vivement audit sieur maréchal, devant le roi, » que ses raisons ouïes, & vû l'importance du » fait ... le roi... fit rayer, &c. » *année 1599, pag. 66.* Ce récit de Cayer est conforme à celui de P. Matthieu, *tom. 2. liv. 2. p. 280. & suiv.* Cet article de l'édit de Nantes, si fort contesté, est apparemment le quatre-vingt-deuxième, qui est présentement aussi défavantageux aux Calvinistes, qu'il leur étoit favorable ; puisque cet article leur interdit toutes pratiques, négociations, intelligences, assemblées, conseils, ligues & associations, dedans & hors le royaume, cotisations, levées de denrées, &c. sans l'expresse permission du roi.

ture, à l'utilité & au repos du public ; ne pouvoit avoir passé que par surprise ; & c'est aussi sur ce point qu'insisterent principalement les ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à sa majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le clergé avoit déjà si fort resserrée, aussi bien que celle du roi (car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une) que sans les appels comme d'abus, qui lui restoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le clergé & la sorbonne se plainquirent de la supériorité que cette concession donnoit à l'église calviniste en France, sur l'église catholique, qui, dans sa juridiction, n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu ; & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin, on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des Huguenots françois, soit entr'eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avoit pas encore examiné l'édit par lui-même, & il n'en avoit eu connoissance que par une simple lecture,

dans laquelle on avoit sans doute glissé légèrement sur cette clause, & peut-être l'avoit-on omise tout-à-fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé; & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer chercher, & me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentimens que j'exprime ici; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Protestans, il me sembloit qu'il leur devenoit nuisible, en ce qu'il ouvroit un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudroit inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laisser suborner. Henri, encore confirmé dans son opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me disposer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'assemblée des Protestans, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que de son côté il en alloit demander l'explication à ceux qui avoient fabriqué l'édit.

MM. de Schomberg, De-Thou, Caignon & Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demurerent un

peu déconcertés des reproches que leur fit sa majesté, d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg & De-Thou prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avoient été comme nécessités de le faire, par les menaces que leur avoient faites MM. de Bouillon & de la Trimoille, de la part de tout le corps, de rompre tout leur accord, si on leur refusoit cet article, & même de commencer la guerre contre les Catholiques; ce qui leur avoit paru de la dernière conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée, & d'y ajouter de sa part, que des quatre personnes qu'il avoit commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de Protestant, il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la religion Réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois messieurs la même opinion que sa majesté. Ils furent traités en pleine assemblée, de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de points, & ne croyant rien



du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation (48), comme elle mérite de l'être, convenons encore qu'à l'égard de la première, tout parloit contre les commissaires de l'édit; & que leur réponse à sa majesté ne détruit point aussi-bien l'opinion qu'on en peut avoir, que le silence qu'ils avoient gardé avec elle, lui donne de forces (49).

Ce n'est pas que le duc de Bouillon ne fût dans les sentimens où ils le représen-

(48) Si certain discours secret que d'Aubigné fait tenir par le président de Thon au duc de la Trimouille, lorsqu'il fut envoyé par sa majesté à l'Assemblée des Calvinistes, est vrai, les soupçons du clergé ne seroient pas trop injustes. « Vous avez trop de jugement (ce sont les termes du président) pour ne connoître bien qu'au point où les affaires sont, & aux choses que nous vous avons concédées, que ce que vous pouvez désirer, ne soit à son plus haut degré... M. de Schomberg est Luthérien, & par trop éloigné d'un bon Huguenot; pour moi, vous connoîtrez mon ame, &c. » *tom. 3. liv. 5. chap. 1.* Mais il y a bien apparence que d'Aubigné a rapporté ce discours sur la foi de personnes peu sûres, ainsi que quelques autres traits de son histoire, qui attirerent en ce tems-là un arrêt du parlement contre cet ouvrage.

(49) M. de Sully est par-tout ici d'une sincérité qu'on ne sauroit, à mon avis, assez admirer dans un Protestant.

toient. J'appris, en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté insurmontable. Mais n'y avoit-il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables? Alors qu'eût-il fait seul? Si tous les Protestans ressembloient au duc de Bouillon, que prétendoient les commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des Réformés? Trahir par nécessité le roi & l'état? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là, aux yeux de négociateurs habiles & bien intentionnés, on ne peut gueres leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fauteur du projet contenu dans l'article, comme il en étoit le seul inventeur. Je conjecture de plus qu'il n'y envisageoit pas tant les autres que lui-même; & voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas entre lui & les ducs & pairs de France, aussi bien que les maréchaux de France plus anciens que lui, le duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer sa souveraineté de Sedan (50); un fief

---

(50) Voyez l'histoire du duc de Bouillon; déjà citée plusieurs fois, *liv. 5.*

de l'Empire ; mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les seigneurs Réformés de France, autrement il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé pour accorder son intérêt avec son ambition , étoit de laisser son église de Sedan comprise avec les églises Réformées de France ; ce qu'il faisoit à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuoit à se faire traiter comme prince étranger.

Berthier revint rapporter au roi la disposition des prélats de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit qu'on ôtât aux quatre commissaires toute connoissance des affaires de religion, & qu'on réformât l'édit, quant à cet article & quelques autres moins essentiels ; ce que sa majesté promit encore.

Cependant, l'assemblée des principaux Protestans alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le roi & les commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trouver. J'avois cessé d'y assister depuis que je m'étois apperçu que ma présence

gênoit les trois ou quatre personnes qui y avoient la grande main, & qu'elle n'étoit propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me présentant à celle-ci. Le duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironique, auquel je répartis, en m'excusant sur les affaires de mon ministère, & en feignant de ne pas savoir quel étoit le sujet de la présente assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha la Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincèrement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte Marie-du-Mont, qui, en m'instruisant de la matiere qui alloit être mise sur le tapis, m'assurèrent que l'article qui faisoit tant de bruit, étoit désapprouvé de presque tous les Protestans, & n'étoit opiniâtré que par MM. de Bouillon, de la Trimouille, du Plessis, & quelques autres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens & tous leurs cris. Lorsqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta,

parce que les meilleures raisons furent de notre côté (51).

---

(51) L'édit de Nantes fut enfin vérifié le jendi 25 février de cette année, après bien des difficultés du clergé, de l'université & du parlement. C'est à cette occasion que Henri IV dit aux évêques : « Vous m'avez exhorté de mon devoir ; je » vous exhorte du vôtre : faisons bien à l'envi les » uns des autres. Mes prédécesseurs vous ont » donné de belles paroles ; mais moi, avec ma » jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. » Je suis tout gris au-dehors ; mais je suis tout » d'or au dedans : je verrai vos cahiers, & j'y » répondrai le plus favorablement qu'il me sera » possible ». Voici ce qu'il répondit au parlement, qui étoit venu lui faire des remontrances. « Vous me voyez en mon cabinet où je viens » vous parler, non pas en habit royal, ni avec » l'épée & la cape, comme mes prédécesseurs, » ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs ; mais vêtu comme un pere de famille, en pourpoint, pour parler familièrement » à ses enfans. Ce que j'ai à vous dire, est que » je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à » ceux de la religion. Ce que j'en ai fait est pour » le bien de la paix ; je l'ai faite au-dehors ; je » veux la faire au-dedans de mon royaume ». Après leur avoir exposé les raisons qu'il avoit eues de faire l'édit, il ajouta : « Ceux qui empêchent » que mon édit ne passe, veulent la guerre ; je » la déclarerai demain à ceux de la Religion ; » mais je ne la ferai pas, je les y enverrai. J'ai » fait l'édit, je veux qu'il s'observe. Ma volonté » devrait servir de raison. On ne la demande ja-



## 400 MÉMOIRES DE SULLY,

On rapporta aussi quelques modifications aux autres articles dans lesquels le bien public parut n'avoir pas été assez ménagé. La conduite pleine de justice & de douceur de Henri fut sentie de tout le monde. Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre après que la chose eut été arrêtée ; pour les autres, il ne songea qu'à les empêcher de faire pis.

Il se conduisit avec la même sagesse à l'égard de quelques Catholiques mal intentionnés, qui, ne voulant pas paroître eux-mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Brosnier, prétendue démoniaque, qui étoit devenue l'objet de la curiosité du public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il est surprenant qu'un spectacle si ridicule en soi, qui ne méritoit pas les regards de la plus vile populace, ait pû se soutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'état. C'est qu'une moitié du monde se laissa réelle-

---

« mais au prince dans un état obéissant. Je suis  
» roi ; je vous parle en roi : je veux être obéi. »  
*Peref. ib. & Journ. de Henri IV. ib. Voyez aussi*  
dans M. De-Thou & dans le Septénaire, les modifications apportées à l'édit de Nantes, & tous les discours tenus à cette occasion, *année 1599.*

ment éblouir par un furnaturel, seulement dans les apparences, & que l'autre en redouta les effets, non par la chose même, mais par les motifs qui faisoient jouer ce ressort. Marthe Broffier trouva des protecteurs en grand nombre dans le clergé, & jusqu'à Rome où elle se fit conduire. Le roi donna sans affectation, à la vérité, le tems & les moyens de se manifester ( 52 ); après quoi le tout se ter-

---

(52) Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque, est rapporté d'une manière très-curieuse dans M. De-Thou, au commencement du *liv* 123. *an.* 1599. En voici un simple abrégé. Jacques Broffier, boulanger à Romorantin en Sologne, s'étant dégoûté de son métier, se fit joueur de gobelets, & se mit à courir le monde avec ses trois filles, Marthe, Silvine & Marie. L'aînée, dont il est question ici, profita si bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans & à Cléri; mais non pas Charles Miron, évêque d'Angers, qui découvrit l'imposture, en substituant de l'eau commune à l'eau bénite, & de l'eau bénite à l'eau commune; en récitant un vers de Virgile, au lieu du commencement de l'exorcisme, la touchant d'une clef, au lieu de sa croix épiscopale, &c. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris, où elle choisit l'église de Sainte Geneviève, pour se donner en spectacle au peuple, qui y accourut aussi-tôt. Elle en imposa à tous les ecclésiastiques crédules, aux capucins qui commencèrent

mina à un grand mépris pour les auteurs & pour l'actrice de cette comédie.

La mort de quantité de personnes con-

---

à l'exorciser de bonne foi, & même à quelques-uns des médecins que Henri IV envoya pour la visiter, quoique tous les autres déposassent formellement contre elle, & sur-tout Michel Marefcot, l'un de ces médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni grec ni latin, de n'avoir que la force ordinaire de celles de son sexe; en un mot, d'être une séductrice & une friponne. Le parlement ne lui fut pas plus favorable; mais, malgré cela, les religieux & les prédicateurs avoient si bien su intéresser la religion dans cette affaire, & la prétendue possédée joua si bien son rôle, que l'arrêt du parlement qui lui enjoignoit aussi bien qu'à son pere, de s'en retourner chez eux, tout juste & tout sage qu'il étoit, causa d'étranges murmures, & presque une révolte dans Paris; ce qui donna d'assez grandes inquiétudes au roi, qui voyoit que ce qu'il avoit eu d'ennemis dans la vieille ligne, reparoissoient à cette occasion. Alexandre de la Rochefoucault, seigneur de Saint-Martin, des comtes de Randan, osa même entreprendre de réveiller cette affaire en faisant passer cette Marthe à Avignon, & de-là à Rome, où elle trouva encore plus de partisans. Malheureusement pour elle le cardinal d'Osat s'y trouva, qui s'employa si utilement dans cette affaire; qu'enfin, Marthe & sa famille se vit abandonnée de tout le monde, & vécut & mourut dans le mépris & la misere. Voyez aussi les autres historiens.

fidérables donna matière à d'autres discours. Celles du Chancelier de Chiverny, de Schomberg & d'Incarville, tous trois du conseil des finances, firent un changement dans les affaires. Les sceaux furent donnés à Bellièvre; la charge de contrôleur général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée, à ma sollicitation, à de Vienne; & celle de sur-intendant des finances fut rétablie en ma faveur. Henri m'ayant fait appeller dans le jardin des Tuileries, où il étoit à se promener, me dit qu'il étoit résolu de remettre les finances entre les mains d'un homme seul; & feignant de prendre un ton fort sérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je pensois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis, il reprit aussi-tôt en souriant, & en me donnant un petit coup sur la joue, que je devois bien le connoître, puisque c'étoit moi-même. Sa majesté me gratifia encore de la charge de grand voyer, dont elle m'envoya les provisions, avec celles de sur-intendant des fortifications. Et comme Sancy, livré à ses vertiges (53)

---

(53) Joseph Scaliger parloit, aussi bien que l'auteur, de M. de Sancy, comme d'un fanatique, sujet au vertige, &c. Ce sont ces termes.

404 MÉMOIRES DE SULLY,  
ordinaires, jugea à propos de se retirer  
du conseil, & de se défaire de sa charge  
d'intendant des bâtimens, le roi la joignit  
encore aux autres bienfaits dont il me  
combloit. Les appointemens de la sur-  
intendance devinrent fixes, & furent de  
vingt mille livres. Ceux de grand-voyer,  
& de voyer particulier de Paris étoient  
de dix mille livres.

Sa majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une  
aux gratifications qu'elle avoit intention  
de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie,  
disoit-elle, de prétendre à une gratifica-  
tion pour chaque service considérable  
que je lui rendrois, que pour s'épargner  
la peine de faire enregistrer chacun des  
présens qu'elle me faisoit, même les plus  
petits, sans quoi je ne voulois point les  
recevoir. Elle me déclara donc que toutes  
ces gratifications & présens seroient  
déformais confondus dans une gratifica-  
tion unique, fixe, & qui me seroit remise  
au commencement de chaque année en  
forme de lettres-patentes vérifiées au par-  
lement; & me demanda auparavant si j'é-  
tois content de la somme, qui étoit de  
soixante mille livres, en ajoutant que son  
intention étoit que j'achetasse de cet ar-  
gent, des biens en fonds de terre, dont



il me fût libre de disposer en faveur de ceux de mes enfans qui s'en rendroient les plus dignes, afin qu'ils demeurassent tous de plus en plus attachés à moi. Il ne me resta qu'à rendre d'humbles actions de graces à ce prince. Cependant cette fixation de gratification dont je parle ici, ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiselle de Bourbon (54) mourut aussi, & M. d'Espillac (55), archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes sortes de fortunes; enfin, madame la connétable, & après elle madame de Beaufort. Ces deux dernières morts sur-tout firent un très-grand bruit. Quelques circonstances semblables dans la fin de ces deux dames, & peu ordinaires, c'est-à-dire, une maladie violente, & de trois ou quatre jours de durée seulement,

(54) Fille de Henri I, prince de condé, & de sa première femme, princesse de Nevers, marquise de l'Isle, &c.

(55) Pierre d'Espillac. Il avoit été grand Ligueur; cependant Matthieu assure qu'il rendit de grands services à Henri IV contre l'Espagne, *tom. 2, liv. 2, p. 308*, où il fait l'éloge de ses vertus. M. De-Thou, au contraire, nous le dépeint, *liv. 90*, comme un incestueux, simoniaque, &c.

des cheveux hérissés, des visages si beaux, devenus hideusement défigurés, & quelques autres symptômes, qu'en tout autre tems on auroit jugés naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde que la mort de ces deux jeunes dames étoit, aussi bien que leur élévation, l'ouvrage du diable, qui étoit venu se payer lui même des courtes délices qu'il leur avoit fait goûter. Et la chose passa pour certaine, non-seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans mêmes; tant la contagion qui portoit les esprits à la magie & aux sciences occultes, étoit forte en ce tems-là; & aussi tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes.

Voici comme on rapporta celle de la connétable (56), & ce fut, dit-on, les dames même assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenoit gaiement avec elles dans son cabinet, une de ces femmes y entra avec un visage effrayé, & lui annonça qu'un quidam, qui se disoit gen-

---

(56) Louise de Budos, fille de Jacques de Budar, vicomte de Portes, seconde femme de Henri, connétable de Montmorency,

gentilhomme, d'assez bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque, venoit d'entrer dans son antichambre, & avoit demandé à lui parler pour des choses d'une si grande conséquence, qu'il ne pouvoit s'en ouvrir qu'à elle même. A chacun des traits de ce courier extraordinaire, que la dame se faisoit décrire avec soin, on la vit pâlir, & tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de sa part, de remettre sa visite à un autre tems. A quoi il répondit, d'un ton à faire mourir la messagere de frayeur, que puisque la connétable ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher jusques dans son cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que le tête à tête. Elle se résolut à la fin à passer de l'autre côté; mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le message affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagnie, fondant en larmes & demi-morte. Elle n'eut que le tems de proférer quelques paroles, pour prendre congé de la compagnie, & en particulier de trois de ces dames, qui étoient ses amies, & pour les assurer qu'elles ne

408 MÉMOIRES DE SULLY,  
la verroient plus. Dans le moment, elle est saisie de douleurs aiguës, & elle meurt au bout de trois jours, faisant horreur à tous ceux qui la voyoient par l'effroyable changement de chaque trait de son visage. Voilà l'histoire : les gens sensés en croiront ce qu'il en faut croire.

Madame de Beaufort étoit la plus foible de toutes les personnes de son sexe sur ce qui regardoit l'astrologie. Elle ne se cachoit point pour consulter les devins. Elle en avoit une escorte qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que, quoique sans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçoient jamais que des choses désagréables. (57). L'un lui disoit qu'elle ne seroit mariée qu'une fois ; l'autre, qu'elle mourroit jeune ; celui-ci, qu'elle se donnât de garde d'un enfant ; celui-là, qu'elle seroit trahie par un de ses amis ; ce qui la jettoit dans une mélancolie, dont elle ne sortoit presque plus. Gracienne, l'une de ses femmes, m'a dit depuis, que l'impression de tout ce qu'elle entendoit dire, étoit si forte,

---

(57) Le foible de M. de Sully pour l'astrologie judiciaire se décele en mille endroits de ses mémoires, malgré lui,

qu'elle

qu'elle renvoyoit tout le monde, pour passer seule les nuits entières à s'affliger & à pleurer amérement de toutes ces prédictions.

Comme elle étoit alors très-avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle étoit même déjà véritablement malade, & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du carême elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le roi : elle n'y fut que peu de jours. Le roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui pendant le tems de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, & de retourner les passer à Paris (58).

Madame de Beaufort reçut cet ordre les larmes aux yeux. Ce fut encore pis lorsqu'il fallut se séparer. Henri de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette dame, dont il avoit déjà eu deux enfans mâles, & une fille nommée Henriette, se faisoit une égale vio-

---

(58) Selon P. Mathieu, *tome 2, liv. 2, page 316*. Elle vint à Paris pour y faire passer le contrat de l'acquisition de Châteauneuf au Perche.



lence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris (59); & quoiqu'ils comptassent ne se séparer que pour peu de jours, ils en appréhendoient le moment, comme si ç'avoit dû être pour un très-long-tems. Ceux qui aiment à ajouter foi aux pressentimens, ne passeront pas légèrement sur tout ce détail. Les deux amans s'accablèrent de nouveau des plus tendres caresses; & on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment, des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable.

Madame de Beaufort parloit au roi comme si elle l'eût vu pour la dernière fois (60). Elle lui recommandoit ses trois enfans, sa maison de Monceaux & ses domestiques. Le roi l'écoutoit; & au lieu de la rassurer, il s'attendrissoit lui-même. Ils prenoient congé l'un de l'autre; mais un mouvement secret les faisoit aussi-tôt se rapprocher. Henri ne se feroit pas facilement arraché de ses bras, si le maré-

(59) Elle vint coucher la veille à Melun, d'où le roi la conduisit au bateau, dans lequel elle s'embarqua, & vint descendre à l'arsenal.

(60) D'Aubigné parle de la même manière de cette séparation, *tom. 1, liv. 5, chap. 3.*

chal d'Ornano, Roquelaure & Frontenac ne fussent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau, & les dernières paroles qu'il dit furent pour recommander sa maîtresse à La-Varenne, avec ordre de ne la laisser manquer de rien, & de la remettre chez Zamet, choisi pour avoir soin de cette personne si chère.

J'étois à Paris lorsque la duchesse de Beaufort y arriva, & j'en devois partir avec mon épouse peu de jours après pour aller faire la cène à Rosny, où je menois le prince & la princesse d'Orange, à qui j'avois envie de faire voir les bâtimens que les nouvelles libéralités du roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette dame. Elle avoit oublié tout ce qui s'étoit passé à Saint-Germain. Elle me fit l'accueil le plus caressant, & n'osant s'expliquer clairement sur la complaisance pour ses desseins, à laquelle elle souhaitoit passionnément de pouvoir m'amener, elle se contentoit de chercher à me mettre dans ses intérêts, en mêlant avec cet air de politesse, dont elle ne gratifioit pas tout le monde, quelques mots à double en-

tente, qui me faisoient envisager une fortune sans bornes, si je voulois bien me relâcher sur la sévérité des conseils que je donnois au roi à son sujet. Aussi peu touché des chimères dont cette femme se remplissoit, que de celles dont elle cherchoit à me remplir, je feignois de ne rien entendre d'un discours si intelligible, & je payois ses termes équivoques de protestations générales de respect, d'attachement & de dévouement, qui ne signifient que ce qu'on veut.

De retour chez moi, je songeai que mon épouse devoit s'acquitter du même devoir envers la duchesse. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer, & de vivre avec elle comme avec une amie, & entra dans des confidences qui auroient pu paroître le dernier trait de l'amitié la plus intime à ceux qui, comme madame de Rosny, ignoroient que la duchesse, qui au fond n'avoit que médiocrement d'esprit, n'étoit pas délicate sur le choix de ses confidens. Elle n'avoit point de plus grand plaisir que d'entretenir les premiers venus de ses projets & de ses espérances. Plus ceux à qui elle parloit étoient ses inférieurs, plus elle se trouvoit à son aise.

parce qu'alors elle ne ménageoit plus les termes, & se permettoit même souvent d'y faire entrer celui de reine.

Elle n'avoit pas plus de retenue sur ce qui lui étoit arrivé effectivement, que sur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard donna peut-être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satyriques, un pur effet du déchaînement de ses ennemis, par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudence & la distraction, jusqu'à dire de soi le bien & le mal indifféremment. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans à la bastille une femme de ses domestiques, nommée la Rousse, & son mari qui, après la mort de cette dame, continuoient de déchirer sa mémoire avec la dernière indignité, parce que, quand même tout ce qu'ils en disoient auroit été incontestable, les égards qu'on devoit à sa famille, & plus encore à l'attachement que le roi avoit témoigné pour elle & aux enfans qu'il en avoit eus, étoient seuls capables d'imposer silence à la médifance.

Madame de Rosny ne laissa pas d'être bien surprise de tout ce qu'elle entendoit

#### 414 MÉMOIRES DE SULLY;

dire à madame de Beaufort, & elle le fut encore davantage, lorsque faisant un assez mauvais assemblage de ces civilités qui se pratiquent entre égales, & de ces airs de reine, elle lui entendit dire qu'elle pouvoit venir à son lever & à son coucher toutes les fois qu'elle voudroit, & plusieurs autres choses semblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclure, avec tout le monde, un changement prochain dans l'état de la duchesse, & revint au logis pleine de ces pensées, qu'elle me communiqua. J'avois étendu jusqu'à mon épouse le secret que j'avois gardé sur tout ce qui s'étoit dit, à ce sujet, entre sa majesté & moi, aussi-bien que la scène de St.-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choses, pourvu qu'elle ne dit rien à la princesse d'Orange de tous les discours de madame de Beaufort, & nous prîmes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui étoit le samedi de Pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à madame de Rosny, en lui apprenant le dessein de madame de Beaufort, de se faire déclarer reine, tous les mouvemens que se donnoient pour cela ses parens & ses créatures, les combats que le roi avoit soufferts inté-



rieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir prise de se vaincre lui-même, à quoi je joignois la réflexion des malheurs, que la conduite contraire auroit attirés sur le royaume, j'entendis qu'on tiroit la sonnette de la première porte du château, au-delà des fossés; & parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point encore paru, on redoubla avec force, & une voix s'écria à plusieurs reprises : *De la part du Roi.* J'éveillai moi-même un laquais; & pendant qu'il alloit ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin.

Le courier me dit qu'il étoit venu toute la nuit me dire, de la part du roi, que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste, que je crus que le roi étoit malade. « Non, me répondit-il; mais il est » dans le dernier chagrin; madame la » duchesse est morte ». Je me le fis répéter plusieurs fois, tant la chose me paroissoit peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter, je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le roi, & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce

#### 416 MÉMOIRES DE SULLY,

dernier sentiment se rendit le plus fort ; parce que je convins en moi-même que ce prince alloit acheter, par une douleur passagère, l'exemption de mille déchiremens de cœur, plus cruels encore que ce qu'il souffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse, occupé de ces pensées. « Vous n'irez point, lui dis-je, au lever ni au coucher de la duchesse ; elle est morte ». Je fis monter avec moi le courier, afin que, pendant que je m'habillerois & qu'il déjeûneroit, il nous instruisît des circonstances de ce grand événement, que je vis encore mieux détaillées dans la lettre que La-Varenne avoit écrite de Paris au roi, & que sa majesté m'avoit renvoyée par le courier, avec une seconde aussi de La-Varenne, adressée à moi personnellement.

(61) Zamet avoit reçu son hôtesse

---

(61) Sébastien Zamet, riche partisan, étoit Italien, originaire de Lucques ; mais il se fit naturaliser en 1581 avec ses deux frères, Horace & Jean-Antoine. Il dit au notaire qui faisoit le contrat de mariage de sa fille de le qualifier de seigneur de dix-sept cent mille écus. Henri IV avoit choisi sa maison pour faire ses repas & ses parties de plaisir. Ce prince l'aimoit d'ailleurs, parce qu'il étoit plaisant & enjoué.

avec tout l'empressement d'un courtisan qui cherche à plaire, & il n'oublia rien de ce qu'il jugea capable de lui faire passer le tems agréablement. Le jeudi absolu, madame de Beaufort, après son dîner, où elle avoit mangé toutes viandes excellentes, & préparées à son goût, eut envie d'entendre les ténèbres en musique au petit Saint-Antoine. Elle y fut prise de quelques éblouissemens qui la firent revenir promptement chez Zamet. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, que prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une apoplexie, qui pensa l'étouffer dans le moment. Elle revint un peu par les secours qu'on lui donna, & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit empoisonnée; (62) elle commanda qu'on la tirât de cette

---

(62) D'Aubigné le donne à entendre lorsqu'il dit, qu'après s'être rafraîchie chez Zamet, en mangeant d'un gros citron, ou, selon d'autres, d'une salade, « elle sentit aussi-tôt un tel feu au » gosier, & des tranchées à l'estomac, si furieuses, que, &c. » ce sont ses paroles. Mais, ni De-Thou, ni Bassompierre, ni le Septénaire, ni aucun historien, n'appuyent ce sentiment sur le poison. De-Grain attribue cet effet au suc crud & froid du citron. Sauval dit avoir connu des vieillards qui se souvenoient d'avoir vu la duchesse exposée dans le cloître de Saint-Germain.

maison, & qu'on la transportât au cloître de Saint Germain, chez madame de Sourdis sa tante.

A peine eut-on le tems de la mettre au lit, que des redoublemens terribles & précipités, des convulsions effrayantes; enfin, tous les symptômes de la mort, firent que La-Varenne, qui prenoit la plume pour mander au roi l'accident qui venoit d'arriver, n'eut en effet autre chose à lui dire, sinon que tous les médecins désespéroient de la vie de sa maîtresse par la nature du mal, qui demandoit les remèdes les plus violens, & par la grosseffe de la malade, qui rendoit mortel pour elle tout ce qu'on pouvoit faire pour la soulager. (63) Il n'eut pas plutôt fait partir la lettre, que madame de Beaufort, touchant à sa dernière heure, fut reprise de nouvelles convulsions qui la noircirent & la défigurèrent si horriblement, que La-Varenne ne doutant point que sur

---

(63) « Le médecin La Riviere ayant couru à cet accident, dit d'Aubigné, avec autres médecins du roi; & n'ayant fait que trois pas dans la chambre, & de-là ayant vu les accidens extraordinaires, s'en retourna, disant à ses compagnons : *Hic est manus Domini* ». Tom. 3, liv. 5, chap. 3.

sa lettre le roi ne se mît aussi-tôt en chemin pour venir voir sa maîtresse, jugea qu'il étoit plus à propos de lui mander, par un second billet, qu'elle étoit morte, que d'exposer ce prince à un spectacle aussi accablant & aussi révoltant en même-tems, que l'est celui de voir une femme que l'on a tendrement aimée, expirer dans des agitations, des efforts & des faiffemens qui ne lui laissoient presque rien d'humain dans la figure.

La-Varenne m'écrivoit par le même courier, & me mandoit qu'à la vérité la duchesse n'étoit pas morte; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger, elle n'avoit pas une heure à vivre (64). Elle expira en effet peu de momens après, dans des révolutions & un bouleversement de la nature capable d'inspirer l'horreur & l'effroi. Le roi, qui n'avoit pas manqué à la réception de la première lettre de La-

---

(64) Le samedi matin les convulsions lui avoient tourné la bouche jusques sur le derrière du cou. On ouvrit son corps, où l'on trouva son enfant mort. Voyez sur cette mort, *M. De-Thou*, liv. 122. *Mathieu*, *ibid.* *D'Aubigné*, *ibid.* *Le-Grain*, l. 7. *Le Septénaire*, année 1599. *Mém. de Bassompierre*, &c. *De-Thou*, *Mathieu* & *Bassompierre* mettent sa mort un jour plutôt.



#### 420 MÉMOIRES DE SULLY,

Varenne de monter aussi tôt à cheval reçut la seconde à moitié chemin; & n'écoulant que sa passion, il vouloit, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa maîtresse, toute morte qu'il la croyoit être. (65). Les trois mêmes personnes qui

---

(95) Selon Bassompierre, qui en parle en témoin oculaire, Henri ne croyoit point que sa maîtresse fut morte encore. Il dit que La Varenne étant venu avertir le maréchal d'Ornano & lui, qui avoit accompagné la duchesse à Paris, qu'elle venoit de mourir, ils monterent tous deux à cheval pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au roi, & l'empêcher de venir à Paris. « Nous » trouvâmes, dit il, le roi par-delà la Saussaye, » proche de *Villejuif*, qui venoit sur des cour- » taux à toute bride. Lorsqu'il vit le maréchal, » il se douta qu'il lui en venoit dire la nouvelle ; » ce qui lui fit faire de grandes lamentations : en- » fin, on le fit descendre dans l'Abbaye de La- » Saussaye, où on le mit sur un lit. Enfin, étant » venu un carrosse de Paris, on le mit dedans » pour s'en retourner à Fontainebleau, &c. » *Mém. de Bassompierre, tom. I, pag. 69 & suiv.* Le-Grain ajoute qu'on dit qu'il s'évanquit dans son carrosse entre les bras du grand écuyer.

Sans vouloir en aucune manière justifier la passion de Henri IV pour cette femme, la justice oblige pourtant à remarquer ici que cet attachement n'étoit pas moins fondé sur les qualités du cœur & de l'esprit que sur celles du corps, & que la haine seule qu'on porte ordinairement à celles

l'avoient déjà reconduit la première fois à Fontainebleau, firent tant par leurs raisons & leurs prières, qu'ils l'y ramenerent encore cette fois. Et c'est de cet en-

---

qui tiennent cette place, a fait dire d'elle tout le mal que nous voyons dans ces mémoires & dans les histoires. Je finis cet article par les paroles de d'Aubigné, écrivain, naturellement plus porté à blâmer qu'à louer. « C'est une merveille, dit-il, » comment cette femme, de laquelle l'extrême » beauté ne sentoit rien de lascif, a pu vivre plutôt » en reine qu'en concubine tant d'années, & avec » si peu d'ennemis. Les nécessités de l'état furent » ses ennemis, &c. ». Il avoit dit auparavant qu'elle usa fort modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le roi. Et Mathieu joint aux belles qualités qu'il remarque dans cette dame, celle d'avoir souvent donné de fort bons conseils à Henri IV. *Ibid.* « Elle ne put souffrir aucun autre auprès » d'elle, dit aussi Le-Grain, *liv. 8*, quoique le » sieur de Liancourt fut de grand mérite & de » maison fort noble; de sorte que ce mariage » fut dissolu avant que d'avoir été consommé ». Quelques écrits de ce tems là parlent de Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, comme d'un homme d'une naissance distinguée à la vérité, & très-riche; mais dont l'esprit, disoit-il, étoit aussi mal fait que le corps. Mademoiselle d'Estrées ne l'épousa que pour se délivrer de la tyrannie de son pere, & parce que le roi lui promit qu'il fauroit empêcher que ce mariage ne se consommât, & même qu'il le feroit casser, ce qu'il fit en effet.

droit qu'il m'avoit dépêché le courier qui venoit d'arriver.

Je ne perdis pas un moment. Je vins déjeûner à Poissy & dîner à Paris. Je me servis du carrosse de l'archevêque de Glasco pour me conduire jusqu'à Essonne, où je pris la poste, & le soir j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le roi, qui se promenoit dans la galerie, abîmé dans une douleur qui lui rendoit toute compagnie insupportable. Il me dit que, quoiqu'il se fût bien attendu que ma vue ne seroit d'abord qu'aigrir son chagrin, & qu'il en fît l'expérience, il sentoit cependant qu'il avoit tant de besoin d'être consolé dans l'état violent où le mettoit la perte qu'il venoit de faire, qu'il n'avoit pas balancé à m'appeller près de lui pour recevoir un secours que je pouvois seul lui donner.

Je n'ignorois pas dans quelles sources il en falloit chercher les motifs avec un prince également sensible à ses devoirs religieux & politiques. Je lui rappelai quelques-uns de ces passages des saintes écritures, où Dieu demande en pere & en maître cette confiance & ce parfait abandon, dont l'effet est d'inspirer à l'homme chrétien le mépris des choses

d'ici-bas. J'y joignis ceux qui donnent de la Providence divine cette idée si propre à la faire reconnoître & adorer dans les plus terribles comme dans les plus heureux événemens. J'osai faire envisager à Henri l'accident qui causoit sa douleur, comme un de ceux dont il auroit peut-être un jour à la remercier davantage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante, & pourtant inévitable pour lui, si sa maîtresse avoit vécu, dans laquelle, combattu d'un côté par l'attrait de la plus forte tendresse, de l'autre, par la voix de l'honneur & du devoir, il lui eût fallu prendre un parti sur une chaîne qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur, ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venoit à son secours par un coup des plus sensibles à la vérité, mais qui pouvoit seul ouvrir les voies au mariage d'où dépendoient le repos de la France, la joie de son peuple, le destin de l'Europe, & le propre bonheur de sa majesté, à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop chèrement acheté par le délaissement d'une femme digne d'ailleurs de son attachement par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier

motif, présenté d'une manière avantageuse pour sa maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henri, le soulageoit par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce prince m'avoua qu'il me savoit bon gré d'avoir mis son attachement pour madame de Beaufort, au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, & non point fondés sur un pur libertinage, & qu'il avoit craint que je ne cherchasse à le consoler qu'en le couvrant de confusion. Cette première conversation fut fort longue, & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au roi. Tout ce que je fais, c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur, de l'arrêter sur elle-même, je me servis utilement de l'obligation où se trouve un prince & toute personne publique, de conserver dans la plus juste affliction la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'état. Henri n'avoit, ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66), ni le défaut de se guérir par dureté; il écoutoit encore plus sa

---

(66) Henri IV fit porter le deuil à toute sa cour pour la mort de la duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir, les huit premiers jours, & ensuite en violet. *Mém. de Chiverny.*



raison que son cœur. Il parut déjà beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa chambre ; & dans la suite , personne ne l'entretenant dans sa douleur , que ses occupations diminuoient chaque jour , il se trouva dans l'état où doit être tout homme raisonnable qui a eu de grands sujets de s'affliger ; c'est de n'en condamner ni n'en flatter la cause , & de n'affecter , ni d'en rappeler , ni d'en chasser le souvenir.

Le duc de Joyeuse occupa aussi le public. Après s'être fait capucin (67), de

---

(67) Henri de Joyeuse , comte de Bouchage , frere puîné du duc de Joyeuse , tué à Coutras.  
 « Un jour qu'il passoit à Paris à quatre heures du  
 » matin , près du couvent des capucins , après  
 » avoir passé la nuit en débauche , il s'imagina que  
 » les anges chantoient matines dans le couvent.  
 » Frappé de cette idée , il se fit capucin sous le  
 » nom de Frere Ange. Depuis il quitta son froc ,  
 » & porta les armes contre Henri IV. Le duc de  
 » Mayenne le fit gouverneur du Languedoc , duc  
 » & pair , & maréchal de France. Enfin il fit son  
 » accommodement avec le roi. Mais un jour ce  
 » prince étant avec lui sur un balcon , au-dessous  
 » duquel beaucoup de peuple étoit assemblé : mon  
 » cousin , lui dit Henri IV , ces gens-ci me paroissent  
 » fort aises de voir ensemble un apostat & un  
 » renégat. Cette parole du roi fit rentrer Joyeuse  
 » dans son couvent , où il mourut ». Cette anecdote est tirée des notes sur la Henriade.



## 426 MÉMOIRES DE SULLY.

courtisan & de guerrier , & ensuite de capucin être redevenu guerrier & courtisan des plus répandus dans le monde, il reprit du goût pour le froc, dont on prétend que le pape ne l'avoit dispensé, que pour autant de tems que dureroit la guerre; & cette fois il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille (68), unique héritière de la maison de Joyeuse, avec M. le duc de Montpensier, fut sa dernière action comme homme du monde. La marquise de Bellisle (69), à son exemple, prit l'habit de Feuillantine.

---

(68) Henriette-Catherine de Joyeuse. Il ne vint de ce mariage qu'une fille; ce qui éteignit la branche de Bourbon-Montpensier.

(69) Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondy, marquis de Bellisle, fils aîné du maréchal de Retz. Mezeray nous apprend que la cause de sa retraite fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat dont elle vouloit se servir pour cela ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du roi. Le marquis de Bellisle avoit été tué en 1596 au Mont-Saint-Michel par un gentilhomme Breton, nommé Kermartin. L'Etoile en parle comme d'une femme qui faisoit l'admiration de toute la cour, par sa beauté & par son esprit, & qui fut un exemple de dévotion & de pénitence dans son couvent.

*Fin du troisième Volume.*

# T A B L E DES MATIERES

*Du troisième Volume.*

## A

- A**BSOLUTION de Henri IV ; à quelles conditions elle est accordée, 49, 51. N. 60. Remarques sur cette absolution, 52, 53.
- Agens pris, 114. N. 17.
- Albert. (maison d') Alliance entr'elle & la maison de Rohan, 113, N. 15.
- Albret. (Henri d'Albret) *Voy. Mioffens.*
- Alincourt. (Monsieur d') Voyez *Henri IV*. Somme d'argent qu'il reçoit par son traité, 330.
- Alegre. (Andrée d') Voyez *Fervaques* (comtesse de.)
- Ambassadeurs de la part d'Elisabeth & des Provinces-Unies à Henri IV ; leurs offres, 244, 245, 247, 248 ; leurs réponses, 201. Ils s'en retournent, 248.
- Amiens surprise, 181, 182, N. 3. Préparatifs pour reprendre cette place, *ibid.* est assiégée, 192 & *juiv.* se rend, 213.
- André, (le cardinal) 376.
- Ange. (pere) Voyez *Joyeuse.* (Henri de)
- Anjou, (François de Valois, duc d'Alençon, puis duc d') 377.
- Arambure (N. d') fuit Henri IV. à la campagne de Franche-Comté, 44, N. 26.
- Tome III. T.

- Archiduc* d'Autriche ( Albert, cardinal & ) manque l'occasion de battre les François devant Amiens. 210, 211, N. 15. signe à Bruxelles le traité de Vervins pour le Roi d'Espagne, 274; va chercher l'Archiduchesse de Gratz pour Philippe III, & passe avec elle par Marseille, 374, N. 38. Il épouse l'Infante Isabelle, & est fait gouverneur des Pays-Bas, où il va, 475.
- Arcoft* ( Charles, duc d' ) prête serment pour l'observation d'un traité de paix, 274, N. 47.
- Argentier*, ( l' ) partisan, 175.
- Armagnac* ( comté d' ) érigé en préfidial, 221.
- Armes* ( port d' ) défendu, 280, N. 2.
- Arnaud*, commis du conseil des finances, 146.
- Assemblée* du clergé, 285.
- Astrologie*. Passion pour l'astrologie dans le siècle de Henri IV, 406.
- Atichy*, du conseil des finances, 19.
- Aubigné* ou *Aubigni*; ( Théodore Agrippa d' ) son dessein; particularités sur sa vie, 200. N. 8. Ses moyens pour soulever les Calvinistes, 241, N. 31.
- Autriche*. ( maison d' ) Biens porrés dans cette maison par celle de Béthune, 102, N. 13.
- Autriche*, ( Marguerite d' ) Archiduchesse de Gratz, épouse Philippe III, 373 374. N. 38. Elle passe par Marseille, 374.
- Autun* pris, 14.
- Auvergne*, ( M. d' ) 109.

## B

- B** *ALAGNI*, ( M. ) valeur de son traité avec Henri IV, 330.
- Baleine* prise sur la côte de Hollande, 357. N. 27.

DES MATIERES. 429

- Balthazar**, ( N. fleur de ) contenu de sa lettre à Sully, 34, 35.
- Bar.** ( Henri de Lorraine, duc de ) Son mariage avec Madame, & opposition qu'y font le pape & le clergé, 376, 377. N. 40.
- Barre** ( madame de la ) donne de méchans conseils à Madame contre Sully, 96, 97. pour laquelle elle parle à Madame, 112.
- Barreaux**, ( des ) membre du nouveau conseil des finances, 19. 131.
- Bassignac**, ( M. ) gentilhomme Calviniste, cabale, 200.
- Baucaire**, voyez *Martigues*.
- Bays** ou *Beyne* défait un corps de troupes de la Ligue, 13, N. 9.
- Beaufort**, ( Madame de ) voyez *Estrées*. ( Gabrielle d' )
- Beaupré**, ( Saint Germain de ) l'un des chefs Calvinistes mal intentionnés, 200.
- Bel**, ( Jean le ) Jésuite, accusé de complicité avec Jean Châtel, 12.
- Belin**, ( François-Faudoas-d'Averton, comte de ) disgracié pour avoir rendu Ardres, 47. N. 28.
- Belles-Lettres**, leur établissement, 281, N. 2.
- Bellefond** défait à la tête de la garnison de Soissons, 13.
- Bellievre**, ( M. de ) commis pour la garde de la Picardie, 225 & suiv. Traité qu'il signe, & à la publication duquel il assiste, 275, N. 48. Il conduit les affaires du dedans du royaume. 319, N. 14. Les sceaux lui sont donnés & il est fait Chancelier, 403.
- Bellisle**, ( Charles de Gondy, Marquis de ) 426, N. 69.
- Bellisle** ( Antoinette d'Orléans de Longueville,



- marquise de) se fait Feuillantine , 426. Cause de cette retraite , & son éloge , *ibid* N. 69.
- Beringhen.** (Pierre de) Moyens qu'il propose pour prendre la Fere , 69 , N. 2. Il rend service à Sully au sujet de son entrée dans le Conseil des Finances , 122 , est du Conseil du roi , 123 , 187.
- Berniere** , conseiller au parlement de Rouen , 88.
- Berthier** , agent du clergé , 391 , N. 47. Ce qu'il est chargé de rapporter de la part du roi , 394.
- Berticherre** (la) cabale pour les Calvinistes , 200.
- Bessais.** Ses brigues dans le parti protestant , 200.
- Bethune** , (maison de) ses alliances avec la maison de *Bourbon* & de *Luxembourg* , 234 , N. 29.
- Bethune** , (Jeanne de) son mariage , 234 , N. 29.
- Bethune** , (Marguerite de) son mariage , 113 , N. 15.
- Bethune** , (Salomon de) baron de Rosny , gouverneur de Mantes ; sa mort , 208 , N. 14.
- Biron** (Charles de Gontaut , maréchal de) prend Beaune , Nuys , Autun , Dijon , 14. attaque les Châteaux de Dijon & de Talan , 15 , manque la prise d'Arras , 75 N. 5. Voyez *Henri IV*. Il est fait duc & pair ; traité à la ratification duquel il assiste , 275.
- Bizouze** , député par Henri IV dans les généralités , 129.
- Blayet** , aujourd'hui Port-Louis , 233. N. 28.
- Blays** , assiégé & manqué , 114 , N. 17.
- Bled.** Défense de le transporter hors du royaume

- me, 279, 280. Réflexion sur cette partie de la politique, 280, N. 1.
- Boeffe*, maître d'hôtel de Madame, 104.
- Bois-Dauphin*. (M. de) Somme d'argent qu'il reçoit de Henri IV, par son traité, 330.
- Bongars*, (Jacques) agent du roi en Allemagne, 359.
- Botheon*. (Guillaume de Gadagne, seigneur de) Paix à la ratification de laquelle il assiste, 275, N. 48.
- Bouillon* (le duc de) conduit les troupes Françaises en Picardie, 17. Sa méfintelligence avec le duc de Nevers; cause les malheurs de cette campagne, 26, 27. Il est défait devant Dourlens, 28, 30. Objet de ses brigues pendant le siège d'Amiens, 201, N. 9. Il cherche à soulever les Protestans, 243. Voyez *Henri IV*. Article captieux qu'il fait insérer dans l'édit de Nantes, pour quel objet, 391, N. 47. Il en veut à Sully d'avoir fait supprimer cet article, 398.
- Boulogne*. Conférence en cette ville entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit, 284, N. 5.
- Bourbon*. (maison de) Biens portés dans cette maison par celle de Béthune, 102, N. 13.
- Voy. *Rohan*. (maison de)
- Bourbon*, (Alexandre de) second fils de Henri IV, est baptisé comme enfant de France, & nommé Monsieur, 288, 289, N. 8.
- Bourbon*, (Charles de) fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, archevêque de Rouen, refuse de marier madame Catherine, 383, 384, N. 44. Plaisante conversation entre lui & Roquelaure à ce sujet, 386.
- Bourges*. Somme payée pour sa réduction, 330.
- Bretagne*. Villes prises & rencontres militai-

- res dans cette province, & autres faits d'armes des différens partis, 113, 114, N. 16.
- Brienne**, voyez *Lomenie*.
- Brissac**, (duc de) maréchal de France, envoyé en Picardie, 240. Somme qu'il reçoit pour son traité, 330.
- Brossier**, (Marthe) prétendue démoniaque: Deseins de ceux qui la fesoient agir, 400. Particularités sur cette intrigue, 401, N. 52.
- Brulart**, voyez *Sillery*.
- Budos**, (Louise de) femme du connétable de Montmorency, sa mort, 406, N. 56.
- Buzenval**, ambassadeur de France en Hollande, 276.

## C

- CALATAGIRONNE**, (Bonaventure de) patriarche de Constantinople, travaillé avec fruit à la paix de Vervins, 225, 226, N. 22.
- Calignon**, (N. de) 201, N. 9. employé à la composition de l'édit de Nantes, 250, N. 35, P. 393.
- Cambray**. Somme payée pour sa réduction, 330.
- Camor**, gentilhomme attaché au duc de Sully, 24.
- Capelle (la) & Catelet**, assiégés & pris par les Espagnols, 47.
- Cardinaux**. Promotion de cardinaux François, 285, N. 6.
- Casaubon**. Pourquoi appelé & fixé à Paris, 282.
- Cafe**, (la) Calviniste, 200.
- Catherine de Médicis**, reine de France, s'étoit opposée au mariage de Henri III, 377.

- Ses prétendus droits sur le royaume de Portugal, 283, N. 3.
- Caumartin**, (Louis le Fevre, seigneur de) garde des sceaux. chargé de deux généralités, 129, N. 19, est nommé pour assister à la conférence de Boulogne, 284.
- Cecile**, (Robert) ambassadeur d'Elisabeth à Henri IV. 244, N. 34.
- Cecile**, (Guillaume) secrétaire d'état d'Elisabeth, 244, N. 34.
- Chambert** ou **Chambarret**, (N. de) chef royaliste en Languedoc, 114, N. 16.
- Chambre de Justice** établie, 185.
- Chambre des Comptes** manque de respect à Henri IV, 216.
- Chmarigny**, commis au péage des rivières dans l'Orléanois & la Touraine, 356.
- Chapelle-Biron**, (N. de Charbonnière de la) officier de la Ligue, 113, 114, N. 16.
- Charles-Quint**. Son ambition, ses projets, sa retraite, 361, N. 30. Il avoit ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albret, 364, N. 33.
- Chateaufort**, (René de Sainte Marthe de) chef royaliste en Languedoc, 114, N. 16.
- Château-Neuf-l'Aubepine**. (Charles de l'Aubepine, marquis de) Voyez *Henri IV*.
- Châteaupers**, (Rachel de Cocheilet, madame de) femme de Sully, rapport qui l'effraye, 24.
- Châtel**, (Jean) son supplice, 6 & suiv N. 2—7.
- Chatre**. (M. de la) Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 330.
- Chauvelin**, (Sébastien) conseiller au Parlement, 315.

- Chiverny**, (Philippe Hurault de) chancelier; favorise les desseins de madame de Liancourt, 16; est pressé de travailler à la confection des articles de pacification avec les Protestans, 223; seconde la duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir reine, 291. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 330. Sa mort, 403.
- Chiverni** (Henri Hurault, comte de) fuit Henri IV à la campagne de Bourgogne, 44, N. 26.
- Clan**, (Saint-Germain de) ses menées pendant le siège d'Amiens, 200.
- Clergé** de France. Don gratuit, 184. Il s'oppose au mariage de Madame avec le duc de Bar, 178, 179, à l'enregistrement de l'édit de Nantes, & le fait réformer, 390, 392, N. 47.
- Clément VIII** accorde l'absolution à Henri IV: Pourquoi, 48, 49, N. 29; à quelles conditions, 49 & suiv. N. 30. Travaille à la paix générale, 226, se montre favorable à la dissolution du mariage de Henri IV & de la reine Marguerite, 255. Il refuse la dispense pour le mariage de Madame avec le duc de Bar, 379 & suiv. N. 42.
- Clermont** (N. de) est pour la réforme de l'édit de Nantes, 393.
- Cluseau** (N. Blanchard du) tué à la prise de Ham, 28.
- C<sup>o</sup>esnard**, commissaire envoyé dans le Poitou, 356.
- Colas**, sénéchal de Montelimar, défend la Fere, 61, N. 1.
- Commerce** détruit dans le royaume, 328.
- Conan**, **Conac** ou **Conas** (Baron de) défait avec la garnison de Soissons, 13. N. 9.



- Condé**, (Henri II de Bourbon, prince de) 51.  
 Henri IV fait valoir ses droits, 93.
- Conseil d'Etat & des Finances.** Nouveau Conseil établi, 18, 19. Membres de ce nouveau Conseil, 18. Ses brigues contre Sully, 63, 64. Abus & malversations qui s'y commettent, 116 & *suiv.* Calomnies & artifices qu'on y emploie pour tromper Sully & le perdre, 129 & *suiv.* Liste & ordre de différens Conseils sous le regne de Henri IV, 315, 318.
- Conseil de Raïson**, son établissement, 168, 169; aboli, 171.
- Constant**, gentilhomme Calviniste, 200.
- Corbiniere**, (la) partisan, 76, 221.
- Cours Souveraines** s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 390.
- Croix**, (la) officier tué à la prise de Ham, 28.
- Crocans** défait en Limosin, 114, N. 17.
- Curée**, (Gilbert Filher de la) Louange que lui donne Henri IV, 42, N. 25; 44, N. 26. Ses belles actions devant Amiens, 212, N. 16.

## D

- D**ANVILLE. Voy. *Montmorency*. (Henri de)
- Demeurat**, procureur du roi à Riom, 221.
- Descures**, partisan, 76.
- Deuilly**, (madame de) maîtresse de Frêne, 197.
- Disimieux** rend Viel & Montluel au roi, 14.
- Don gratuit** demandé au clergé, 184.
- Doria**, (marquis de) favori de philippe III, 372.
- Douarnenès**. Les Espagnols en son chassés, 233, N. 28.

**E** DIT de Nantes, voyez *Nantes*.

**Edmont**, agent de la reine d'Angleterre, 343.

**Edouville** ( N. d' ) défait les troupes de la Ligue, 13.

**Elbauf** ( duc de ) combat pour Henri IV à Fontaine-Françoise, 41, N. 25. Somme qu'il reçoit en faisant son traité 330.

**Elisabeth**, reine d'Angleterre. Ambassade qu'elle envoie au roi, 232, 244.

**Enhalt** ( prince d' ) proposé pour épouser Madame, 378.

**Epernon** ( Jean-Louis de Nogaret de la Valette; duc d' ) se soumet au roi, 115. Somme qu'il en reçoit pour son traité, 330. Ses violences en Provence, 336. Voyez *Sully*, ( Maximilien de Béthune, duc de ) *Henri IV*. Les Espagnols prennent Le-Catelet & La-Capelle, 26, 27, battent les François à Dourlens, 29 & suiv. Voyez *Bouillon*, *Nevers*, *Villars*. Ils entrent en Franche-Comté, & sont défaits par Henri IV à Fontaine-Françoise, N. 37 & suiv. — 21.

**Espigac**, ( Pierre d' ) archevêque de Lyon. Sa mort, 405, N. 55.

**Estrée**, ( Angélique d' ) abesse de Maubouillon, 80.

**Estrées**. ( Gabrielle d' ) Dessein qu'elle a de faire obtenir la Franche-Comté à son fils, 16, 17. Fait donner à César de Vendôme, son fils, le gouvernement de la Fere, 71. Danger qu'elle court sur la route de Clermont, 83, 85. Elle favorise l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 118, obtient la grande

maîtrise de l'artillerie pour son pere , 206 , N. 13. Elle prêtoit de l'argent à Henri IV , 215. Motif de la grace qu'elle obtient au duc de Mercœur , 229 ; brigade auprès du pape à ce sujet , 286 , 287. Elle fait baptiser son fils comme enfant de France , 288 , 289 , N. 8. Voyez *Bourbon*. ( Alexandre de ) Brouillerie à cette occasion entr'elle & Sully , 294. Sa conversation avec le roi , Sully présent , 294. Elle fait servir la maladie du roi à ses desseins , 301 , N. 10. Sa foiblesse pour l'astrologie & prédictions qui lui sont faites , 408. Détail de ce qui se passa dans la séparation du Roi & d'elle à Fontainebleau , 408 , 409. Ses discours au duc , 410 , 411 , & à la duchesse de Sully ; imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même , 411 , 412. Elle se fait transporter chez madame de Sourdis , 417 , 418. Circonstances de sa mort ; opinions différentes à ce sujet , 417 , 419 , N. 62 , 64.

*Estrées* , ( Jean-Antoine d' ) pere de la belle Gabrielle , est fait grand maître de l'artillerie , 206 , N. 13.

*Etats Généraux*. Voyez *Notables*. ( Assemblées des ) Maximes politiques sur les Etats , 148 . N. 21.

## F

**F**AYET , secrétaire du conseil des finances , 196.

*Femmes* combattent dans les armées de Henri IV , 212 , N. 16.

*Fere*. ( la ) Détails sur le siège mis devant cette place ; grande chauffée construite ; la place se rend , 70 , N. 3.

- ermes* ( Grosses ) ôtées aux étrangers & feigneurs François, 339. Voyez *Sully*. ( Maximilien de Béthune, duc de ).
- Fervaques* ( Andrée d'Alégre, comtesse de ) propose de marier son fils à mademoiselle de Sully, 178, 179, N. 1.
- Festes* à Paris en 1597, 178, 179.
- Finances & Financiers*. Leur haine contre Sully ; leurs malversations, 116 & *suiv.* Leurs calomnies contre Sully, 130 & *suiv.* Ils cherchent inutilement à le tromper, 143, 145. Voyez *Sully*. ( Maximilien de Béthune, duc de ) Beau portrait de l'homme de finance, 305, 306, N. 11. Voyez *Ministres*. Finances de France excessivement obérées, 328. Recherches des malversations & changemens qui sont faits dans les finances, 347, 348.
- Lafont*, maître d'hôtel de Villars, passe au service de Sully après la mort de Villars, 33.
- Fontaine-Françoise*, ( journée de ) 37 & *suiv.* N. 21.
- Fontainebleau*. Phantôme nommé le grand Veneur de Fontainebleau, 356, N. 26.
- Fontrailles*. ( Afrac de ) Procès qu'il gagne contre Henri IV, pour le comté d'Armagnac, 221.
- Force* ( madame de la ) rend service à Sully auprès de Madame, 112.
- Forget*. ( Pierre ) Voyez *Fresne*. ( de )
- Fortifications* ( Surintendance des ) & bâtimens données à Sully, 322.
- Fosseuse* prend Mende, 243, 244.
- France*, est affligée de la peste & de la famine, N. 17. Etat déplorable où les guerres civiles l'avoient réduite, 222, N. 19, 246, 248, 326, 330. Véritable politique qu'elle doit suivre, 248, 249.

*François I*, roi de France. Pourquoi il perdit la bataille de Pavie, 70.

*Fresne*, (Pierre Forget de) secrétaire d'état, 125, soutient les financiers malverfateurs, 195, 196. Dévoué à la duchesse de Beaufort, 289.

*Fontenac*, officier Calviniste, 187.

*Fuentes* (comte de) défait les François devant Doullens, 26, 27.

## G

**G**ADANCOURT (N. de) défait les troupes de la ligue, 13, N. 9.

*Généralités* du royaume. Motifs & fruits de la visite qu'en fait Sully, 124 & *suiv.*

*Gisors*. Bonté de Henri pour la pauvre receveuse de Gisors, 222.

*Gobelin*, garde du trésor royal, 222, 242.

*Gondy*, (Pierre, cardinal de) évêque de Paris, est fait chef du conseil de raison, 169, N. 28.

*Gondy*, partisan, 122, 175.

*Gondy*, fermier du duc de Florence, 343.

*Gracienne*, femme de chambre de la duchesse de Beaufort, 408.

*Grand*, (le) partisan, 175.

*Gratins*, (madame de) de la maison de Madame, 97.

*Gremouville*, conseiller du parlement de Rouen, du parti du roi, 88.

*Gueret*, (Jean) jésuite, impliqué dans le complot de Chatel, 12, N. 7.

*Guibert*, est du nouveau conseil des finances, 19.

*Guiche* (Diane d'Andoins, comtesse de) donne de mauvais conseils à Madame, 97.



- Guiche**, (Philibert de la) grand maître de l'artillerie, 199.
- Guignard**, (Jean) jésuite, est pendu, 11, N. 6. Discussion sur ce fait, 9, N. 3.
- Guise** (Charles de Lorraine, duc de) chasse le duc d'Epéron de la Provence, 115. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 329.
- Guise**, (mademoiselle de, Marguerite de Lorraine) dessein de la marier au roi, 258, accusée de galanterie, *ibid*, N. 38.

## H

- H**AM pris d'emblée par les François, 27.
- Hameaux**, (des) conseiller au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 88.
- Haulle**, (la) membre du parlement de Rouen, du parti de Henri IV, 88.
- Hayre de Grace**. Somme payée pour sa reddition, 330.
- HENRI IV** est blessé par Châtel; particularités sur cet attentat, 6, 8, N. 1—3. Premiers succès de ses armes; 13. Il va en Bourgogne, 15. Ses amours avec la belle Gabrielle, 15, 16, N. 12. Nouveau conseil qu'il établit, 17, 18. Entretien entre lui & Sully à Moret, 19, 20. Il est mécontent du comte de Soissons, 21. Sa campagne de Bourgogne, 32 & *suiv.* prise par ce prince, 45. Il revient à Paris & déplore avec Sully les malheurs arrivés en Picardie, 45, 46. Ses regrets de la mort de Villars, 46. Voyez **Clément VIII**. Il ne peut empêcher la prise de Calais, 54, 55, qu'il refuse de céder à Elisabeth, 55, N. 32. Il pourvoit à la sûreté de la Picardie, 56. Il reproche au duc

de Montpenfier la part qu'il a aux criminels desseins des grands du royaume, 57, 58. N. 33. Reproches qu'il fait au duc de Bouillon qu'il envoie en ambassade à Londres, 61, 62. Il veut aussi y envoyer Sully, 64, 65. Met le siège devant la Fere, 68, 70. N. 3. Il tombe malade, 71. Il essaie inutilement de se rendre maître d'Arras, 75. Autres entreprises qui réussissent mieux, 72. Sa colere contre son conseil, qui le laisse manquer des choses les plus nécessaires, 75, 78, N. 10. Il séjourne à Amiens; y donne audience aux députés de la Provence & du Languedoc, 87, 88; charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le comte de Soissons, 89 N. 12. Injustice qu'il commet en cette occasion à l'égard de Sully, & qu'il répare, 104, 106. Succès heureux de ses armes dans les différentes provinces, 113, 114, N. 16, 17. Pourquoi il députe vers M. de Montpenfier, 85, 87. Il fait entrer Sully dans le conseil, après bien des irrésolutions & des obstacles, 116, 120. Visite des généralités qu'il fait faire par Sully, 134, 135. Il le rappelle sur de mauvais conseils; lui rend justice, le récompense, & le soutient contre Sancy & le conseil, 134 & *suiv.* Son discours à l'assemblée des notables, 155, 157, N. 23. Prudence avec laquelle il s'y conduit par le conseil de Sully, 164, 166. Il projette de faire le siège d'Arras, 175. Extrême déplaisir qu'il ressent de la surprise d'Amiens, 180, 182, N. 2, 3. Il assemble un conseil extraordinaire sur ce sujet, 188, 190; laisse Sully à la tête du conseil, & part pour cette expédition, 192. Ses tra-

vauz à ce siège ; il y mène sa maîtresse ;  
 soin qu'il prend de la personne de Sully,  
 qu'il emploie à déconcerter les desseins per-  
 nicieux des Calvinistes , 199 & *suiv.* N. 7,  
 8. Pourquoi il refuse à d'Alincourt la grande  
 maîtrise de l'artillerie qu'il donne à Antoine  
 d'Estrées , 206 , N. 13. Il donne à Sully le  
 gouvernement de Mantes , 206 , 207. Sa co-  
 lere contre Messieurs du conseil , 208 , 209.  
 Particularités sur le siège d'Amiens pris mal-  
 gré tous les efforts de l'Archiduc , 210 , N.  
 15. Bon mot de ce prince à cette occasion ,  
 212 , N. 16. Lettre de Henri IV où il en-  
 tre dans un détail prodigieux , 213. Entre-  
 prises exécutées & manquées , 220. Il revient  
 à Paris & se dispose à passer en Bretagne ,  
 224. Son bon mot sur les prétendus droits  
 du duc de Mercœur sur la Bretagne , *ibid.*  
 N. 21. Belle parole de lui sur le maréchal  
 de Biron , 223 ; N. 20. Il se prête aux né-  
 gociations de la paix , 227 , 228 , se laisse  
 fléchir en faveur du duc de Mercœur , 229 ,  
 N. 23. Il pacifie la Bretagne , & s'y fait  
 obéir , 232 , 233 , 240 ; travaille à l'édit de  
 Nantes , 240. Bon mot de lui sur Elifabeth ,  
 l'Archiduc & lui-même , 243 , N. 33. Belle  
 conversation de ce prince avec les Ambassa-  
 deurs Anglois & Hollandois sur la nécessité  
 de la paix , 246 , 247. Il met la dernière main  
 à l'édit de Nantes , 250 , N. 35. Il parle &  
 agit en maître avec Bouillon & les Protec-  
 tans , 251 , 253 , N. 36. Bon mot de ce Prin-  
 ce aux Protestans , 251. Son séjour à Ren-  
 nes , 253. Conversation singulière qu'il a  
 avec Sully , 253 , 255. Extrême foiblesse de  
 ce prince pour sa maîtresse , 265 , 266 , N.

40. Il passe par la Fleche, 270. Ses plaifantes réponses aux harangueurs, 271, N. 43. Il va visiter la Picardie; signe & jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce prince, & bon mot de lui sur ce traité: autres particularités sur la publication de la paix, 272 & *suiv.* N. 44, 45, 48, 49. Il s'applique au gouvernement: réglemens qu'il fait sur la milice, les fortifications, la police & les belles-lettres, 278 & *suiv.* N. 1. Il s'intéresse dans la quention du vrai ou faux D. Sébastien, 282, 283. N. 3. Fait tenir une conférence à Boulogne, entre l'Espagne & l'Angleterre, & nommer des cardinaux François, 284, 285, N. 5, 6. Il soutient Sully contre Madame de Beaufort, & les raccommode: conversation singuliere entre eux trois, 295 & *suiv.* Sa maladie dangereuse à Monceaux, 299, 300, N. 9, 10. Charges & graces qu'il accorde à Sully, 315, N. 13. Grande confiance qu'il a en lui, 323, N. 15. Sommes payées par lui aux chefs & villes de la Ligue, à leur traité, 328 & *suiv.* N. 17. Il prend le parti de Sully contre d'Epéron, 338, 339. & contre les grands, 343. Il se libere des dettes contractées avec les étrangers, 340. 341. Il est mal servi par d'Ossat, 378, 380; fait célébrer le mariage de Madame par l'archevêque de Rouen; malgré l'opposition du clergé, 383 & *suiv.* Il réforme l'édit de Nantes, 392 & *suiv.* & le fait enregistrer, 399, N. 51. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Brosnier, 401, N. 5. Il fait Sully surintendant des finances, des bâtimens & des fortifications & grand voyer,

403, 404; prie la duchesse de Beaufort de retourner à Paris pour y passer les fêtes de Pâques, 409. Douleur profonde qu'il ressent de sa mort, 420, N. 65. Bon mot de ce prince au pere Ange, 425, N. 67.

*Hongrie*, Voyez *Rodolphe*.

*Humieres* (Charles, seigneur d') force les Espagnols à Ham, & y est tué, 27, 28. Son éloge, 28, N. 15.

## J

**J**ACOB, (François) Jésuite, impliqué dans le procès de Châtel, 12, N. 7.

*Jeannin*, (René) président au parlement de Dijon, est employé à la confection de l'édit de Nantes, 250; assiste à la conférence de Boulogne, 284, est commis avec Ville-roi au département des affaires étrangères, 319, N. 14; souffre dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 393, 394.

*Jésuites*, leur rappel est une condition de l'abolition accordée à Henri IV, 52. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'il faisoient de repasser en France, 285.

*Imbercourt*, Château emporté d'affaut, 71.

*Incarville*, contrôleur général des finances, entre dans le nouveau conseil des finances, 19.

*Indes*. Trésors immenses qu'en tiroient les rois d'Espagne, 364, N. 32. Voyez *Philippe II*.

*Invincible Flotte* de Philippe II, ainsi nommée, battue & dissipée, 363.

*Joyeuse*, (Henri, comte de Bouchage, duc de)



- capucin & Cardinal, fait son traité avec Henri IV, 73, N. 7. Somme d'argent qu'il reçut par ce traité, 330. Il marie sa fille avec le duc de Montpensier, & rentre chez les capucins, 425, 426, N. 67, 68.
- Isabelle d'Autriche*, Infante d'Espagne, épouse l'Archiduc Albert, 375, 376, N. 39.
- Juifs*; leur offre au grand seigneur pour détruire le Saint Sépulchre, 357, 358.

## L

- L**AMBERT, traitant, 176.
- Languedoc & Provence*. Députés de ces Provinces à Henri IV, 88.
- Lanquetot*, conseiller au parlement Rouen, dans le parti de Henri IV, 88.
- Laval*. (Gui, comte de) On propose de le marier à mademoiselle de Sully, 178, N. 1.
- Laval*, voyez *Boisdauphin*.
- Léonore Galigai*, voyez *Galigai*.
- Lettres de Henri IV*. Détail immense dans lequel il entroit, 213 & suiv.
- Liancourt*. (madame de) Voyez *Estrées*. (Gabrielle d')
- Liancourt*, (Nicolas d'Amerval de) épouse la belle Gabrielle. Particularités sur ce mariage, 420, N. 5.
- Liancourt*, (N. Duplessis) premier écuyer de Henri IV, reçoit ce prince à Liancourt, & y sert mal Sully, 119, 120.
- Ligue*. Ses chefs se soumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuses & malheureuses en différentes provinces, 113, 114, N. 16. Voyez *HENRI II*. Ses partisans font agir Marthe Brosnier, 401, N. 52.

- Limosin.* Expéditions militaires en cette Province entre les deux partis, 114, N. 16, 17.
- Loménie*, (Antoine de Brienne de) secrétaire d'état, 187, 318, N. 14.
- Lorraine*, (Charles II, duc de) son traité avec Henri IV, lors de l'extinction de la ligue, 329. Voyez *Madame*.
- Loftange*, (Louis-François de) chef royaliste en Limosin, 114, N. 16.
- Luat*. (Ange Capel du) Livre composé par lui sur les finances, 353, N. 24.
- Luxembourg*. Alliance de cette maison avec celle de Béthune, 234, N. 29.
- Luxembourg*, (Henri de) duc de Piney, ambassadeur à Rome, 286, N. 7.

## M

- M**ADAME Catherine de Bourbon, duchesse de Bar. Voyez *Sully*. (Maximilien de) Elle entreprend de perdre Sully auprès du roi, 102, 103. Elle lui rend ses bonnes grâces, 112. Les fermes qu'elle faisoit valoir en son nom, lui sont retirées, 339, 340. Elle refuse d'épouser le vieux duc de Lorraine, ainsi qu'autres; enfin elle épouse le duc de Bar, 376, N. 40, 41. Son mariage est célébré, 388. Difficultés opposées à ce mariage de la part de Rome & du clergé, 378, 380, N. 41, 42.
- Maiffes* s'unit avec Sully, 173.
- Manicamp*, (Philippe de Longueval de) lieutenant pour le duc de Vendôme, au gouvernement de la Fère, 71, N. 4.
- Mansfeld*, (le comte de) est défait par le duc

- de Bouillon**, 14, lieutenant du cardinal archiduc, 210.
- Marc-d'Or**, Subside destiné par Henri IV, à son entretien; 217.
- Marescot**, medecin, va à Monceaux pour la maladie de Henri IV, 302.
- Marguerite de Valois**, reine de France. Négociations entamées pour la dissolution de son mariage, 254, 256. Sa réponse aux lettres sur la dissolution de son mariage, 269. Particularités sur sa vie, 269, 270, N. 41. Haine qu'elle porte à la duchesse de Beaufort, 289, 290.
- Marine**. Situation déplorable où elle se trouvoit à la paix de Vervins, 328, N. 16.
- Marguemont**, (Denis de) archevêque de Lyon, travaille à la dissolution du mariage de Henri IV & de Marguerite de Valois, 255.
- Marseille** députée à Henri IV, 88. Somme payée pour sa reddition, 330.
- Martigues**, (Sébastien de Luxembourg de) 229, N. 23.
- Martigues**. (Marie de Beaucaire de) Moyens qu'elle emploie auprès de Henri IV, pour le duc de Mercœur, 229, 230, N. 24. Sa réception à Sully, 234, 235.
- Matelet**, gouverneur de Foix, se jette dans Calais & le rend aux Espagnols, 55, N. 32.
- Matignon**, (Jacques de) maréchal de France, leve le siège de Blaye, 114, N. 17.
- Mauleville**, Traitant, 176.
- Mayenne**, (Charles de Lorraine, duc de) fautes qu'il commet en voulant s'affurer de la Bourgogne, 35; fait son traité avec Henri IV; caresses qu'il en reçoit à Monceaux, 126, 128, N. 18. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 329.

- Médavy.* (M. de) Somme qu'il reçoit pour son traité, 330.
- Médicis,* (Alexandre de) cardinal de Florence, travaille utilement à la paix de Vervins, 226.
- Mende* prise par Fosseuse, 243, 244.
- Mendoza & Cardona,* (Dom Francisco de) amiral d'Arragon, 274, N. 47, lieutenant général de l'archiduc, 376.
- Menencourt,* conseiller au parlement de Rouen, du parti de Henri IV, 88.
- Merçœur* (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) fait la guerre en Bretagne, 113. Voyez *Henri IV.* Moyens qu'il emploie pour obtenir son pardon, 229, 230, N. 23, 24. Son parti s'éteint en Bretagne, 231, N. 27. Somme qu'il reçoit pour son traité, 329.
- Merçœur,* (Françoise de Lorraine) fiancée avec le duc de Vendôme, 229, N. 26.
- Merçœur,* (Marie de Luxembourg, duchesse de) moyens qu'elle emploie pour fléchir Henri IV, en faveur de son mari, 229, 230.
- Mesnil,* (du) capitaine du vieux palais de Rouen, dans le parti du Roi, 88.
- Milice.* Triste état où les guerres civiles l'avoient réduite, 326.
- Ministres d'état* Portrait du parfait ministre, 308 & suiv. Quels étoient ceux qu'on appelloit alors ministres & secrétaires d'état: nom de premier ministre peu en usage, 319, N. 14.
- Mirebeau,* (Jacques Chabot de) part qu'il a à la journée de Fontaine-Françoise, 38, N. 22.
- Miossens,* (Henri d'Albert, baron de) 111, N. 14.

- Momier*, concierge de Saint-Germain-en-Laye, 303.
- Monceaux*. (la marquise de) Voyez *Estrées*. (Gabrielle d')
- Monceaux*. Séjours qu'y fait Henri IV, 119, 121, 128, 221, 223, 299, 259.
- Monglat* (Louis de Harlay de) envoyé par Henri IV au devant de l'armée étrangère, 201, N. 9. Premier maître d'hôtel du roi, 216.
- Montigny*. (François de la Grange, seigneur de) Henri IV est blessé par Châtel en lui donnant audience, 6, N. 1. La gran demaître de l'artillerie lui est refusée, 205, N. 11.
- Montluel* pris sur la ligue, 14.
- Montmorency* (Henri de) est fait connétable. Ses succès en Dauphiné, 13. Motifs qui lui font appeller Henri IV en Bourgogne, 14. S'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 119. Bal qu'il donne à la cour; mort de sa femme, 406, 407.
- Montpensier* Henri de Bourbon, duc de) propose à Henri IV de rendre les gouvernemens héréditaires & souverains, 57. Il reconnoit & répare cette faute, 59. Sa réponse au député de Henri IV, 86, 87. Il épouse l'héritière de la maison de Joyeuse, 46, N. 68.
- Montpezat*, (Henri Desprez de) envoyé par Mayenne en Espagne; sert la ligue, 113, 114, N. 16.
- Moret*. Sully y reçoit le roi, 19.
- Mornay* (Philippe Du-Plessis) cabale dans le parti Calviniste pendant le siège d'Amiens, 201, 201, N. 9; fait inférer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 298, 299.



- Motteville*, président au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 88.  
*Mouffy* (N. Bouthillier de) défait un corps de troupes de la ligue, 13, N. 9.  
*Mouy* (Isaac Vaudré de) conseille de réformer l'édit de Nantes, 398.

## N

- N**ANTES (édit de) extorqué par les Calvinistes, 201, 202, N. 9. Teneur de cet édit, & particularités sur cette affaire, 250, N. 35. Opposition à son enregistrement. Modifications qu'on est obligé d'y apporter, 390 & *suiv.* Mauvaise foi de ceux qui y avoient travaillé, 392 & *suiv.* N. 47, Article qui y est inféré par surprise, 390, 391. L'édit est enregistré, 398, 399, N. 51.  
*Nassau*, (Justin de) ambassadeur des États-généraux en France, 244.  
*Nassau* (Philippe de) défait le comte de Mansfeld, 14.  
*Nemours*. (Henri de Savoye, duc de) Sa mort, 73, N. 8.  
*Nemours*. (le duc de) Le connétable de Montmorenci défait les troupes & prend ses villes, 14. Somme qu'il reçut lors de son traité, 329.  
*Nevers* (Louis de Gonzague, duc de) commande les troupes du roi en picardie, 17, 18. Se brouille avec les autres chefs, malheurs qui en arrivent, 25, 27, N. 14. Sa mort, 73. Jugement sur sa conduite, *ibid.* N. 9.  
*Notables* (assemblée des) à Rouen. Motifs, délibérations & résultat de cette assemblée ;  
réflexions

réflexions à ce sujet, 148 & suiv. N. 21.  
*Nuys* pris par le maréchal de Biron, 14.

## O

**O**FFICES nouveaux créés 185, N. 4.  
*Oise* (Georges de Brancas-Villars, chevalier d') suit Henri IV à la campagne de France-Comté, 44, N. 26. Somme qu'il reçoit pour son traité, 330.  
*Orléans*. Somme payée pour sa reddition, 130.  
*Ornano*, (Alphonse d') maréchal de France, 189. Service qu'il rend à Henri IV, 411.  
*Oserai*, (l') valet de chambre de Henri IV, 187.  
*Otorio*, officier Espagnol, défend La-Fère, 69.  
*Offat*; (Arnaud d') examen de sa conduite & de ses sentimens, 51, 30. Employé à la dissolution du mariage de Henri IV, & de Marguerite de Valois, 255, 256, & à obtenir la dispense du mariage qu'on l'accuse de traverser, 379, 380. Examen de sa conduite à cet égard, 379, N. 42. Service qu'il rend à Henri IV à Rome, dans l'affaire de Marthe Broffier, 402, N. 52.  
*Otoplote*. Friponeries des financiers sous son nom, 77.

## P

**P**ALATIN, (électeur) les fermes de France qu'il faisoit valoir, lui sont retirées, 340, 341, N. 21.  
*Pangeac* (Madame de) donne de bons conseils à Madame, 97, 98, fait rentrer Sully dans ses bonnes graces, 110.  
*Parent*, traitant, 175.

- Paris.* La tranquillité & les divertissemens y font rétablis, 178. Somme payée pour sa reddition, 330. Ses cours souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'Edit de Nantes, 390, 391, N. 47.
- Parlement de Paris.* Le Parlement oblige à réformer l'édit de Nantes, & l'enregistre après bien des oppositions, 390, 399, N. 51.
- Paul,* (François d'Orléans, comte de S.) gouverneur de Picardie, l'un des chefs des troupes du roi dans cette Province, 17, N. 13. Défait devant Dourlens, 28 & *suiv.*
- Pensions* de l'état. La forme de leur payement est changée, 339, 340.
- Penthièvre.* Cette maison prétendoit des droits sur la Bretagne, 224, N. 21.
- Péres,* (Antonio) ministre de Philippe II, disgracié, 372, N. 36. Conseil de ce prince à Philippe III, à son sujet, 373. Maxime de gouvernement de ce ministre, 372, N. 36.
- Perron,* (Jacques Davy, cardinal du) Sa conduite à Rome, blâmée, 52, & justifiée, 49, N. 30. Travaille à la dissolution du mariage de Henri IV, & de Marguerite de Valois, 255.
- Philippe II,* roi d'Espagne. Raisons qui lui font souhaiter & rechercher la paix avec la France, 226, 227. Il tombe malade & meurt, 358, N. 28. Son testament, 358 & *suiv.* N. 29, 30. Il avoit travaillé à se faire empereur; sa politique par rapport à la France, 362, 363. Il avoit dessein d'interdire à toute l'Europe le commerce des Indes, 368, 370. Maximes de gouvernement, & conseil qu'il donne à son fils, 362 & *suiv.* Particularités

sur sa personne, son caractère & sa politique, 363, N. 31. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre, 364, N. 33. Il avoit proposé d'épouser Madame Catherine, 377.

*Philippe III*, roi d'Espagne, disgracié Mora, & donne sa place à Doria, 372; épouse l'archiduchesse de Gratz, 374, N. 38.

*Piles.* (N. de) Gratification qui lui est accordée, 222.

*Poitiers.* Somme payée pour sa reddition, 330.

*Pompadour*, (Louis, vicomte de) l'un des chefs du parti de la ligue en Limosin, 114, N. 16.

*Pontoise.* Somme payée pour sa reddition, 330.

*Porto Carrero*, (Hernand Teillo de) surp end Amiens, y est tué. Paroles de lui sur les grands capitaines de son tems, 182, N. 3.

*Pret*, volontaire. Subside établi, 190, 191.

*Protestans*, mauvaises plaisanteries qu'ils font sur la cérémonie de l'absolution de Henri IV, 49, N. 30. Expédition militaire entr'eux & le parti de la ligue dans les provinces, 113, 114, N. 16, 17. Leurs mutineries & leurs projets pendant le siège d'Amiens: assemblées qu'ils tiennent à ce sujet, 200, 201, N. 9. Réflexions sur l'édit de Nantes, 201, N. 9. Désobéissance & brigue dans ce corps, 240, N. 30. Avantage que les Calvinistes retirent de l'édit de Nantes, 250. Article de cet édit dont ils souffrent la suppression, 398, 399. N. 51.

Q

**Q**UENTIN. (Saint) Etrange proposition que les princes du Sang & les seigneurs

François font en cette ville à Henri IV,  
15, 56.

## R

- R**AGNY. Henri IV est blessé par Jean Châtel en lui donnant audience, 6, N. 1.
- Raslignac*, (N. de) l'un des chefs de la Ligue en Languedoc, 114, N. 16.
- Régimens*, portant le nom des Provinces, établis par Sully, 186.
- Regnac*, (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, ses brigues dans le parti Huguenot pendant le siège d'Amiens, 201.
- Revenus royaux*. Estimation qu'en fait l'assemblée des notables, & partage entre l'état & le roi, 160, 161, N. 25.
- Riffey* (N. de Crequi de) suit Henri IV à la campagne de Franche-Comté, 44, N. 26.
- Robin* de Tours, partisan, cherche à corrompre Sully & sa femme par présens, 193, 194.
- Roche*, (le comte de la) prend Agen, 114, N. 17.
- Roche foucaut*, (François de la) l'un des chefs royalistes en Limosin, 114, N. 16, est tué au combat de Sainte Yrier, 114, N. 17.
- Rohan*, (maison de) alliance de cette maison, ses droits à la succession d'Albret, 113, N. 15.
- Rohan* (Henri II, duc de) épouse Marguerite de Béthune, 113, N. 15.
- Rohan*. (Catherine de Parthenay, duchesse de) fille change en faveur de Sully, 113. Ses brigues dans le parti Calviniste, 241.
- Roquelaure*, l'un des chefs du parti Calviniste,



159. Son caractère, 385. Sa plaisante conversation avec le roi, 385, 386. Voyez *Bourbon*. (Charles de)
- Rosne* (Christian de Savigny, baron de) prend le Catelet & la Capelle, 26. Défait les François à Dourlens, 29.
- Rosny*, château & terre appartenans à Sully, 414, 415.
- Rouen*. Somme payée pour sa reddition, 330.
- Rouffe*, (la) femme de chambre de la duchesse de Beaufort est enfermée à la Bastille, 413.

## S

- S**ACRE de Henri IV. Voyez *Henri IV*.
- Saint Angel*, (C. de Rochefort de) 114, N. 16.
- Saint Chamant*, (Jean & Antoine de) du parti de la ligue, passent dans celui du roi, 114, N. 16.
- Saint Luc*, (François d'Epinaï de) grand-maître de l'artillerie, 114, 189. Sa mort, 199, 204, 205, N. 10.
- Saint Martin*, (M. de) premier gentilhomme de la chambre du roi, 111.
- Saint Martin*, (Madame de) femme du précédent, 112.
- Saint Sépulchre*. Les Juifs sollicitent le grand seigneur de le détruire, 357, 358.
- Saint Sorlin* (Henri de Savoye-Nemours, marquis de) fait son traité avec le roi, 73.
- Sainte Marie-du-Mont*, gentilhomme Calviniste, 398.
- Saluces*. (marquisat de) Affaire pour ce marquisat : cet article n'est point décidé dans le traité de Vervins, 273, 274, N. 45, 46.
- Sancy*, (Nicolas de Harlay de) motifs qui lui

- font appeller Henri IV en Bourgogne , 15.  
 Il refuse à Elisabeth de lui remettre Calais , 54 , 55 , N. 32. Ses démêlés avec Sully en présence du roi , 138 , 140. Il se retire du conseil des finances , 403 , N. 53.
- Sarg.* (princes du) Etrange proposition qu'ils font à Henri IV , contre l'autorité royale , 56 , 57. Les fermes qu'ils faisoient valoir sous leur nom , leur sont ôtées , 342.
- Santeney* entre dans le nouveau Conseil des finances , 19.
- Saône.* Belles actions de Henri IV contre les Espagnols & la Ligue , au passage de cette riviere , 44 & suiv. N. 26 , 27.
- Savoie.* (Charles-Emmanuel , duc de) Victoires du connétable de Montmorency contre lui dans le Dauphiné & le Lyonnais , 13 , 14. Rencontre où ses troupes sont défaites par Lesdiguières , 115. Il signe le traité de Vervins à Chamberry , 275. Il recherche en mariage madame Catherine , 377.
- Saussaye* , (12) gentilhomme Calviniste. Ses brigues pendant le siège d'Amiens , 200.
- Schomberg* , (Gaspard de) comte de Nanteuil , 192 , N. 5 , 201 , N. & p. 302 , du Conseil des finances , 125 , dont il se retire , 192. Il est employé à la confection de l'édit de Nantes , 250 ; y met un article qu'on est obligé de réformer , 393 , 394. Sa mort , 403.
- Sebastien* , (Dom) roi de Portugal , vrai ou faux , 283 , N. 3.
- Secrétaires d'état.* En quoi différent des ministres d'état , 319 , N. 14. Etrange proposition qu'ils font faire à Henri IV , 56 , 57.

DES MATIERES. 455

- Seigneurs** ou grands du Royaume, Liste de ceux qui firent leur traité avec Henri IV, & des sommes qu'ils reçurent, 329 & *suiv.*
- Sel** augmenté de quinze sols par minot, 185, 187.
- Seurs** ou *Belle-garde*, Ville de la Ligue, 45, N. 27.
- Sillery**, (Nicolas Brûlart de) chancelier, 266, 267, N. 40. Il s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 119, 120, & le complimente sur cette entrée, 125; se brouille avec lui dans le conseil, 195, 196; travaille à pacifier la Picardie, 225, & à faire la paix de Vervins; assiste au traité, 272, N. & p. 275, 286; est envoyé ambassadeur à Rome, où madame de Beaufort l'emploie à faire réussir son mariage, 286, 287; est fait ministre d'état, 318, 319, N. 14.
- Soissons**, (Charl. de Bourb., comte de) demande la présidence du conseil des finances, qui lui est refusée, & suit malgré lui Henri IV. en Bourgogne, 18; qu'il quitte ensuite, 21. Insulte que ses officiers font à Sully, 23 & *suiv.* On travaille à rompre son mariage avec Madame, 89.
- Soissons**. La garnison est dé faite par les Royalistes, 13, N. 9.
- Sorbonne** (la) s'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 390, 391, N. 47.
- Sou** pour livre. Impot établi dans l'assemblée des notables, 162, 163.
- Sourdis** (François d'Escoubleau de) est fait cardinal, 285, N. 6.
- Sourdis**, (Isabelle Babou de la Bourdaifiere, marquise de) maîtresse du chancelier de Chiverny, 197, N. 6, fait donner le chapeau de cardinal à son fils, 285.

*Strasbourg* privée de faire valoir les fermes de l'état, 340.

*Stuard*, (Aibelle, Arbelle ou Arabelle) proposée pour la marier à Henri IV, 256, N. 37.

*Suisses* (les) sont licentiés, 278. Nos fermes qu'ils faisoient valoir leur sont ôtées, 340.

*Sully*, (Maxim. duc de Béthune, de) se trouve près de Henri IV, au moment qu'il est blessé par Châtel, 7. Rentre au conseil d'où la mauvaise conduite des conseillers l'oblige encore à se retirer, 19 & *suiv.* Querelle qu'il a avec les officiers du comte de Soissons, 23 & *suiv.* Henri IV au retour de Franche-Comté, vient conférer avec lui à Moret, 46. Examen de la conduite de Doffat, par rapport aux accusations faites par Sully contre lui, 52, 53. Autre entretien entre Henri & lui sur des défâtres arrivés en Picardie, 62. Il refuse d'accompagner Bouillon à Londres, & découvre les pièges que lui tendent ses-ennemis dans le conseil, 63, 64. Vient à Paris pourvoir à la subsistance des troupes pendant le siège de La-Fère, 69. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette place, 70. Il va trouver le roi à Amiens. Avanture comique avec un astrologue, 78, 81. Il est député à Rouen vers le duc de Montpensier, 86, puis vers Madame, 89. Ses conversations avec cette princesse, 90 & *suiv.* Henri IV lui rend justice, 108; il rentre dans les bonnes grâces de Madame, 110, 111. Oppositions des financiers & irrésolutions du roi sur son entrée dans le conseil des finances, 116, & *suiv.* où il est enfin reçu, 125. Il fait un voyage dans les généralités: objets & fruits.

de ce voyage, 129, 130. Calomnies contre Sully qui oblige Henri IV à le rappeler, 130 & *suiv.* Carettes que lui fait ce prince à son retour, 136, 138. Ses démêlés avec Sancy, 138, 640. Comment il découvre les friponneries du conseil des finances, 142, 146. Réflexions de Sully sur les états généraux du Royaume, 148 & *suiv.* N. 21. Autres sur les impôts & le gouvernement, 158, 160, N. 24. Sage conseil qu'il donne au roi dans l'assemblée des notables, & ce qui en résulte, 163, 166. Ses travaux dans les finances, 171, 172, N. 29. Il console Henri IV de la prise d'Amiens, 180, 181; imagine des moyens pour le reprendre, 183, 185, qu'il communique au roi, 187. Il est établi, pendant cette expédition, chef du conseil, dont il se fait obéir, 191, 192. Son application à faire réussir le siège d'Amiens, 197, 199, & à déconcerter les cabales des Calvinistes pendant ce siège, 200, 204, N. 8; 9. La grande maîtrise de l'artillerie lui est promise, & cependant donnée à d'Éttrées, 205, 207. Il est récompensé par le gouvernement de Mantes, 208. Détail sur les lettres de Henri IV, à Sully, 213 & *suiv.* Il combat l'opinion d'assiéger Dourlens, 218, 219. Liberté avec laquelle il reproche à Henri IV son indulgence pour le duc de Mercœur, 230, 232. Son entretien avec ce prince; 232, 235. Il se réconcilie avec la duchesse de Mercœur, 234, 235. Son séjour à Rennes; bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 235, 236. Il porte Henri IV à faire la paix, 246. Conversation singulière entre eux, ou Sully fait voir au roi



la nécessité de se remarier, & le détourne du dessein d'épouser sa maîtresse, 253, 256, N. 40. 264, 266. Il prépare Marguerite de Valois à la dissolution de son Mariage, 268, 269. Part qu'il a dans les différens réglemens sur les parties du gouvernement, 278, 279, N. 1. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 284. Il traverse les brigues de la duchesse de Beaufort pour devenir reine, 288, 290. Il est écouté, soutient le roi contre sa maîtresse, & le racommode avec elle, 294, 295. Il va voir le roi à Monceaux, 300. Reçoit le cardinal de Florence à Paris & à Saint-Germain, 302, 303. Entrepren d la réformation des finances, 304, 308. Son caractère, son tempérament, son éloquence, 305, 306, N. 11. Compte qu'il rend de son bien, de ses facultés, de ses charges, emplois, &c. 313, 315. Il est établi principal ministre, 316 Usage qu'il faisoit de son temps, 318, 321, N. 14. Il embrasse toutes les parties du gouvernement, 326 & *suiv.* Il poursuit les concussionnaires & les malversateurs, 333, 335, N. 19. Démêlé qu'il a en plein conseil avec d'Epéron, 336, 338, N. 20. Il ôte aux étrangers & aux Seigneurs le maniment des fermes de l'état; ordre qu'il y met, 340, 341, & tient bon contre leurs plaintes, 341, N. 21. Sa conversation à ce sujet entre lui & le connétable, 343, 345. Abus qu'il réforme dans la chambre des comptes, 350, 351. Calomnies répandues contre lui, 352, 353. Il accuse d'Offat de s'opposer au mariage de Madame avec le duc de Bar, 378, 380, N. 42; assiste à la

## DES MATIERES. 458

conférence pour convertir cette princesse , 381 , 383 , N. 43. Il fait consentir les Calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes , 393 , 396 , N. 48. La surintendance des finances est établie en sa faveur , 403 , 404. Il est aussi fait surintendant des fortifications & bâtimens , & grand voyer , avec une gratification considérable , 404. Comment il apprend la mort de madame de Beaufort , 415 , 416. Il va trouver le roi , 422 , qu'il console , 422 , 424.

*Sully* , ( Rachel de Cochefilet , duchesse de ) fait rentrer le duc de Sully , son mari , dans les bonnes grâces de Madame , 110 , 112. Les financiers cherchent à la gagner par des présens , 193. Accueil que lui fait , & discours que lui tient la duchesse de Beaufort , 411 , 412. Elle est instruite des desseins de la duchesse , 414.

*Surintendance* des finances supprimée , est rétablie , 403.

*Surintendance* des fortifications & bâtimens , &c. 321 , 322.

*Synodes* des Protestans. Ils s'y excitent à la révolte , 241 , N. 30.

## T

**T**AILLE , travaux de Sully dans cette partie , 346 , 349 , N. 22.

*Talan*. Les troupes de la Ligue sont chassées de ce Château par Henri IV , 35 , N. 19.

*Tavannes* ( Jean de Saulx , vicomte de ) est chassé par les troupes du roi , 34 , N. 18.

*Téfin*. Dessein de détourner ce Fleuve , funeste à François I , 70.

- Thou*, (Jacques-Auguste, président de) employé à la confection de l'édit de Nantes, 250, N. 35, y fait mettre un article qu'on est obligé de supprimer. Ses sentimens sur la religion soupçonnés, 393, 395, N. 48.
- Tilenus*, Ministre Calviniste. Sa dispute avec le docteur Du-Val, 382.
- Toulouse*. Sa réduction, 72. Somme payée pour son traité, 330.
- Traité de la paix de Vervins*, 272, 273, N. 44, 45.
- Tremblecourt*. (Louis de Beauveau de) Ses succès en Bourgogne, à la tête des troupes Lorraines, 13, N. 8.
- Triennaux* (Officiers) établis, 184, 185, N. 4. Discussion de Sully avec le conseil à ce sujet, 192, 193.
- Tremouille*, (Claude de la) a beaucoup de part à la victoire de Fontaine-Françoise, 41, N. 25. Cabale dans le parti calviniste pendant le siège d'Amiens, 200, 202, est envoyé par Henri IV en Portugal pour éclaircir la question du vrai ou faux D. Sébastien, 283, N. 4. Il fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de supprimer, 394.
- Trente*. (le concile de) Le Pape exige de Henri IV qu'il fasse recevoir ce concile en France, 51, N. 30.
- Tybre*. Grand débordement de ce fleuve, 357, N. 27.

## V

- V**AL. (Du) Sa dispute ou conférence avec Tilenus, 382, 383, N. 43.
- Varade*, (Pierre de) Jésuite, impliqué dans l'affaire de Châtel, 12, N. 7.

- Varenne.* (Guillaume Fouquet de la) La duchesse de Beaufort lui est recommandée, 411. Lettre qu'il écrit à Henri IV & à Sully, sur la mort tragique de cette dame, 418, 419.
- Vendôme.* (César de Bourbon, duc de) Dessein de lui faire obtenir la Franche-Comté 16, fils de Henri IV légitimé, est fait gouverneur de La-Fere, 71, 72; fiancé avec mademoiselle de Mercœur, 229, N. 26.
- Vendôme.* (Catherine-Henriette de Bourbon) Voyez *Bourbon.* (Henriette de)
- Venise,* est privée des fermes de l'état qu'elle faisoit valoir, 340.
- Ventadour.* (Anne de Levis, duc de) Ses succès contre la ligue en Languedoc, &c. 114, N. 16.
- Vervins.* Négociation pour la paix en cette Ville; elle y est conclue, signée & publiée, 272, N. 44.
- Vezou,* pris par le connétable de Castille, 16.
- Vienne* prise sur la ligue, par le connétable de Montmorency, 13, N. 10.
- Vienne,* (N. de) du conseil des finances. Gracifications qu'il reçoit du roi, 215. Il est fait contrôleur général, 403.
- Vigienne.* Expédition de Henri IV aux environs de cette Rivière, 38. Voyez *Fontaine-Françoise.*
- Villars,* (André de Brancas) amiral de France, conduit les troupes du roi en Picardie, 17. Sa valeur devant Dorlens, 30. Il y est tué, 32. Examen de sa conduite en cette occasion, *ibid.* N. 16, 17. Voyez *Bouillon.* Regrets de Henri IV de sa mort, 46. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 330.

*Villeroi*, (Nicolas de Neufville de) ministre d'état, s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 119; ne peut obtenir la grande maîtrise de l'artillerie, 205; travaille à un traité de pacification avec les Calvinistes, 223; veille à la sûreté de la Picardie. 225. Conseille à Henri IV de ne point se marier, 266, N. 40. Conduit les affaires étrangères, 319, N. 14. Somme qu'il reçut pour son traité, 330.

*Villers-Cotterets*. La garnison de Soissons est défaite en cet endroit, 13, N. 9.

*Villes* qui firent leur traité avec Henri IV, Liste de ces Villes & des sommes qu'elles reçurent, 329, 330.

*Vitré*. Sully y passa en allant à Rennes, 235, Henri IV prend sa route par cet endroit 270.

*Vitry* (Louis de l'Hôpital) Suit Henri IV à la campagne de Franche-Comté, 44, N. 26. Somme qu'il reçoit lors de son traité, 230.

*Voyer*. (grand) Henri IV donne cette charge à Sully, 403.

*Urbain* (l'archevêque d') est commis à la dissolution du mariage de Henri IV avec Margueritte de Valois, 255.

## W

*WIRTEMBERG*, (duc de) les fermes de l'état qu'il faisoit valoir lui sont ôtées, 340.

## X

*ZAMET*, (Sébastien) la duchesse de Beaufort lui est recommandée, 411, qui tombe



DÉS MATIÈRES: 463

malade chez lui & meurt, 416, 417. Particularités sur la fortune de Zamet & sur sa famille, 416, N. 61.

*Fin de la Table du troisième Volume.*



